

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
de la  
Communauté de Communes AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN



**Pièce n°1 : Rapport de présentation**

**Volet B – État des lieux**

**Tome 1 : Diagnostic**

*(hors état initial de l'environnement)*

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation

Le : 12 avril 2021

Le Président : Pascal GERMAIN





# SOMMAIRE

<b>CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....</b>	<b>7</b>
Articulation du PLUi avec les documents supra-communaux.....	9
Les servitudes d'utilité publique .....	10
Contexte socioéconomique.....	14
Dynamiques et fonctionnement du parc de logements .....	48
Organisation de l'offre de services et d'équipements .....	62
Organisation des déplacements et de la mobilité.....	69
<b>CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC URBAIN .....</b>	<b>89</b>
Une armature urbaine intercommunale structurée .....	91
Des implantations différenciées des bourgs et villages .....	92
Des typo-morphologies urbaines variées.....	96
Les typologies du bâti.....	100
Le petit patrimoine ou patrimoine vernaculaire .....	109
Les matériaux utilisés .....	110
La place de la végétation dans l'urbain .....	117
L'omniprésence de l'eau .....	118
Les jardins terrasses d'Avallon .....	119
Les ambiances urbaines .....	120
Synthèse Analyse urbaine .....	125
<b>CHAPITRE 3 : DIAGNOSTIC AGRICOLE .....</b>	<b>127</b>
Un diagnostic agricole basé sur la concertation .....	129
Présentation succincte du territoire et de ses petites régions agricoles .....	131
Foncier agricole .....	135
Les entreprises et les actifs .....	147
Les productions végétales .....	154
Une orientation technico-économique des exploitations en accord avec les petites régions agricoles....	157
Les productions animales.....	159
Les circuits de commercialisation des filières majeures .....	164
Les circuits courts locaux.....	168
Les filières de diversification et circuits courts existants sur le territoire de la CCAVM.....	175
Le bâti nécessaire à l'activité agricole.....	187
Synthèse sur l'agriculture locale et ses enjeux .....	188
<b>CHAPITRE 4 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE 2007-2019 .....</b>	<b>191</b>
Destination de l'artificialisation des sols.....	193
Nature des espaces consommés et localisation .....	194
Analyse des formes urbaines .....	198
Les outils de la planification et la maîtrise du développement .....	205
Synthèse Consommation de l'espace.....	206
<b>CHAPITRE 5 : HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC.....</b>	<b>207</b>



---

## Cadre réglementaire

---

Ce rapport présente l'ensemble des travaux réalisés pour mener à bien l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, conformément à l'article L151-4 du Code de l'urbanisme.

**Référence : Article L151-4 du Code de l'urbanisme**

**Crée par l'ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.**

**Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 – art 37 (V)**

*Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation d'espace fixés, le cas échéant par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.*

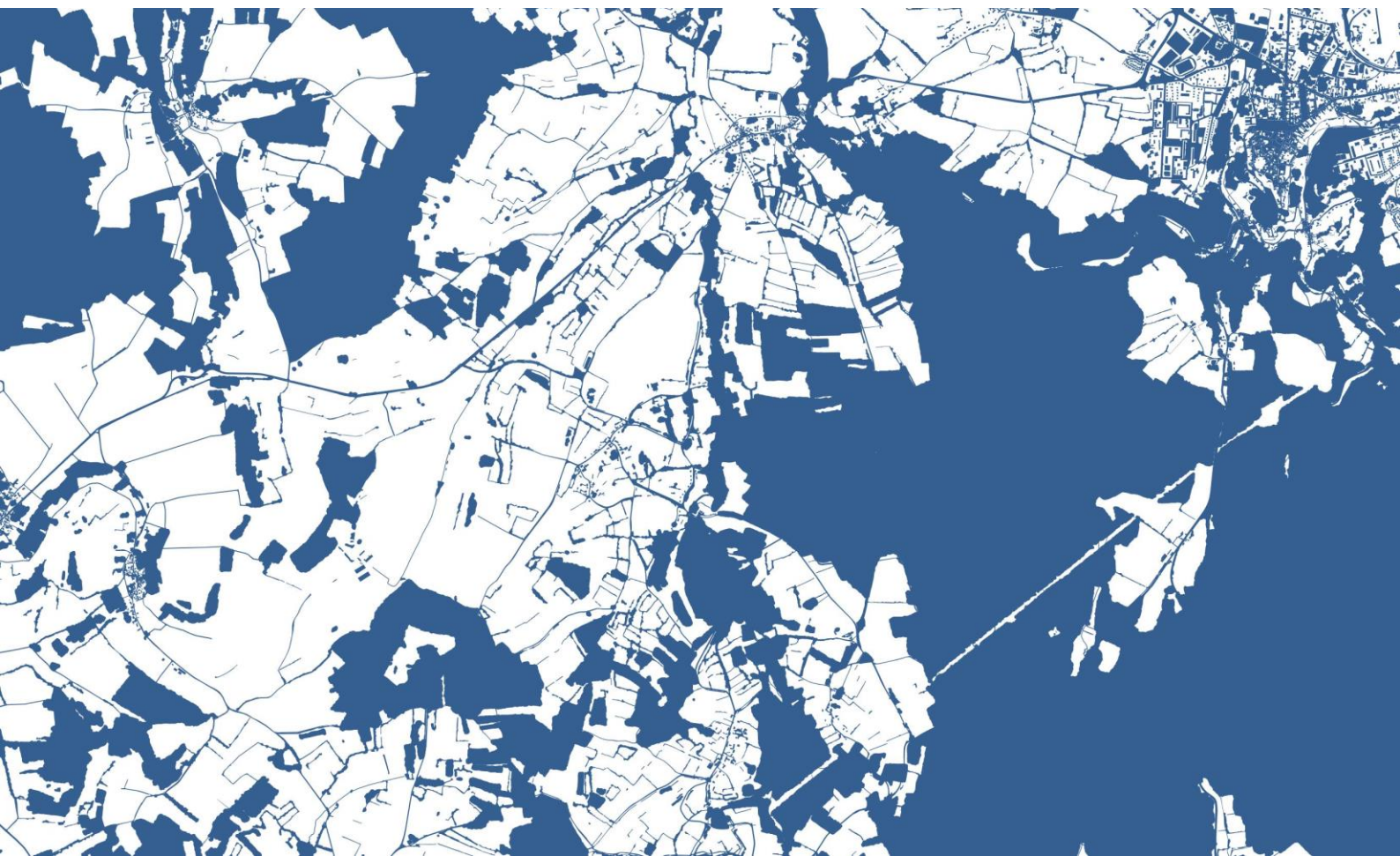
*Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.*

*Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*





# Chapitre 1 : Diagnostic territorial





---

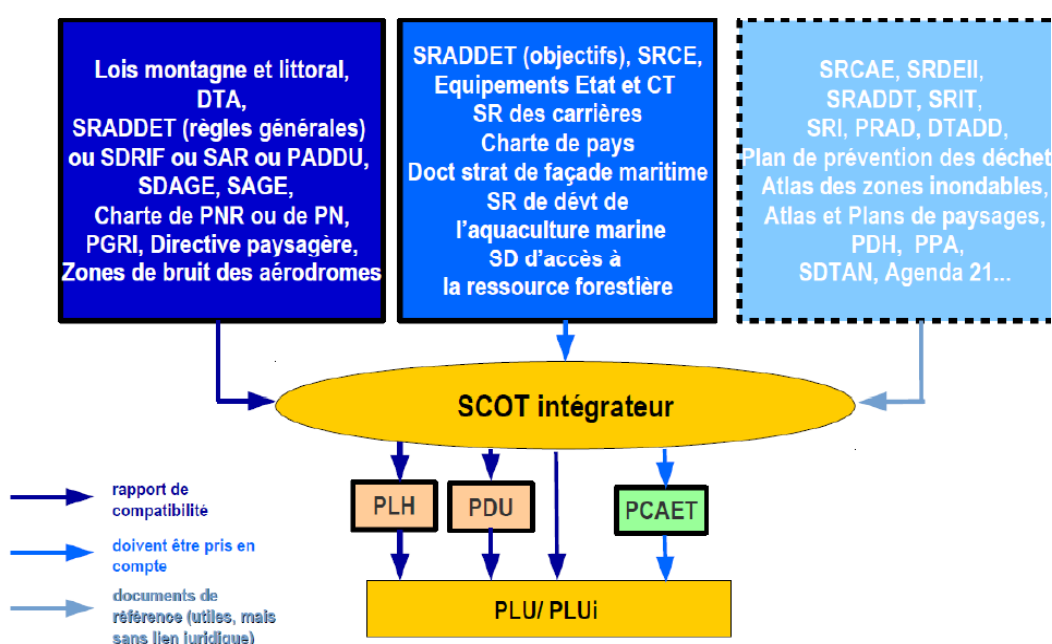
# Articulation du PLUi avec les documents supra-communaux

---

Les articles L.131-4 à 137-7 du code de l'urbanisme déterminent la hiérarchie des normes opposables aux plans locaux d'urbanismes. À ce titre, en l'absence d'autres documents opposables :

**Le PLUi doit être compatible avec le SCoT du Grand Avallonnais, approuvé le 15 octobre 2019.**

**Le PLUi doit prendre en compte le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, en cours d'élaboration et arrêté le 10 mars 2020. Son approbation est prévue pour mai 2021.**



*L'articulation du PLUi de la CCAVM avec le SCoT du Grand Avallonnais et le futur PCAET de la CCAVM sont décrits dans la pièce « n°1-D Incidences du plan sur l'environnement »*

---

# Les servitudes d'utilité publique

---

Les servitudes d'utilités publiques sont instituées par les lois ou des règlements particuliers. La liste de ces servitudes, dressée par décret en Conseil d'État et annexée au Code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- Les servitudes relatives à conservation du patrimoine naturel et culturel ;
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements ;
- Les servitudes relatives à la défense nationale ;
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité nationale.

Les servitudes d'utilité publique s'imposent au document d'urbanisme et affectent l'utilisation et l'occupation du sol en s'ajoutant aux règles du PLUi.

## LES SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

---

### Monuments Historiques (servitude AC1)

La communauté de communes compte 61 monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration plus importante autour d'Avallon, Pontaubert, Vault-de-Lugny et Vézelay.

*Localisation et description : cf. État initial de l'environnement (Volet B, tome 2, V. Le patrimoine)*

### Monuments naturels et sites (servitude AC2)

La communauté de communes d'Avallon-Vézelay-Morvan compte 8 sites classés et 12 sites inscrits. Ils sont répartis sur tout le territoire même si les sites inscrits et classés du Vézélien occupent une place centrale du fait de leur large surface sur 18 communes.

*Localisation et description : cf. État initial de l'environnement (Volet B, tome 2, V. Le patrimoine)*

### Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) (servitude AC4)

La communauté de communes étudiée comporte deux sites patrimoniaux remarquables correspondant à l'ancienne ZPPAUP d'Avallon (SPR 1), géré par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et à l'ancien secteur sauvegardé de Vézelay (SPR 2), géré par un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

*Localisation et description : cf. État initial de l'environnement (Volet B, tome 2, V. Le patrimoine)*

### Captages d'eau potable (servitude AS1)

En ce qui concerne l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, le territoire est concerné par plusieurs points de captages.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable, institués en vertu des articles L.132-2 et R1311-13 du code de la santé publique, constituent des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. De même, l'occupation du sol et utilisation dans ces périmètres doivent respecter les prescriptions des arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) des usines d'eau potable (R123-9 du Cu).

*Localisation et description : cf. État initial de l'environnement  
(Volet B, tome 2, II.5.2 Documents cadre de gestion des eaux)*

### Servitude de halage et de marchepied (servitude EL3)

Le territoire intercommunal est traversé par la rivière Yonne.

Les dispositions relatives à cette servitude se trouvent en annexe du PLUi.

### Alignement (servitude EL7)

Plusieurs communes de la CCAVM sont concernées par les servitudes d'alignement.

Les dispositions relatives à cette servitude se trouvent en annexe du PLUi.

### Servitudes relatives aux déviations d'agglomération (servitude EL11)

Cette servitude concerne l'accès à l'autoroute A6 et le contournement routier d'Avallon (RD606). Hors agglomération, les propriétés limitrophes sont grevées de la servitude relative aux interdictions d'accès (article L.151-3 du code de la voirie routière).

Les dispositions relatives à cette servitude se trouvent en annexe du PLUi.

### Transport de gaz (servitude I3)

Le territoire de la communauté de communes est traversé par plusieurs canalisations de transport de gaz naturel haute pression. Il s'agit des ouvrages suivants :

Nom Canalisation	DN (-)	PMS (bar)
Auxerre – Clamecy – Avallon	150	67.7
Étaule – Étaule (alim DP)	80	67.7
Auxerre – Clamecy – Avallon	100	67.7
Étaule – Étaule (alim DP)	150	67.7

Les communes concernées sont :

- Arcy-sur-Cure ;
- Étaule ;
- Lucy-le-Bois ;
- Merry-sur-Yonne.

Le plan des servitudes se trouvent en annexe ainsi que la fiche I3 de la notice d'interprétation.

### Les servitudes relatives à l'électricité (servitude I4) :

#### ↳ Réseaux HTA

L'ensemble des communes est traversée par des ouvrages à haute tension de type A<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le domaine haute tension A (ou HTA), ou moyenne tension (MT), concerne les installations électriques dans lesquelles la tension excède 1 000 volts sans dépasser 50 000 volts en courant alternatif ou excède 1 500 volts sans dépasser 75 000 volts en courant continu.

Les plans du réseau HTA se trouvent en annexe ainsi que la fiche I4 de la notice d'interprétation.

#### ↳ Réseaux HTB

Des communes sont traversées par des ouvrages à haute tension de type B<sup>2</sup>, il s'agit de :

Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-Cure, Étaule, Island, Lucy-le-Bois, Menades, Tharot, Vault-de-Lugny.

Les plans du réseau HTB se trouvent en annexe ainsi que la fiche I4 de la notice d'interprétation.

#### Télécommunications :

Les plans du réseau des télécommunications pour les servitudes PT1, PT2 et PT3 traversant le territoire de la CCAVM n'ont pas été communiqués par les services d'Orange.

#### ↳ *Télécommunications - servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (servitude PT1)*

La commune d'Arcy sur Cure est grevée par la servitude instituée par le ministère de l'intérieur (décret n° INTG1324355D du 6/11/2013).

#### ↳ *Télécommunications - servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le parcours de faisceaux hertziens (servitude PT2)*

La commune d'Arcy sur Cure est grevée par deux servitudes instituées par le ministère de l'intérieur (décret n° INTG1316038D du 16/08/2013 et décret n°INTG1324493D du 06/ 11/ 2013).

Elle est également grevée par la servitude instituée par Orange (décret n°INDP9400960D du 14/09/1994).

Les servitudes liées au réseau de télécommunications doivent être appliquées telles qu'elles figurent dans la fiche PT2 et dans la fiche PT3.

### LES SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

Le périmètre du PLUi de la communauté de communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN intègre une partie des bassins versants de quatre rivières majeures du département de l'Yonne. Il s'agit des rivières Yonne, Cure, Cousin et Serein.

**La Cure** est couverte par un ensemble de Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation approuvés. Les communes du PLUi concernées par l'application de ces documents sont : Arcy-sur-Cure, Asquins, Avallon, Blannay, Chastellux-sur-Cure, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Givry, Montillot, Pierre-Perthuis, Quarré-les-Tombes, Saint-Moré, Saint-Père, Sermizelles et Voutenay-sur-Cure.

**Le Cousin** est couvert par un ensemble de PPR inondation et ruissellement approuvés. Les communes du PLUi concernées par l'application de ces documents sont : Beauvilliers, Cussy-les-Forges, Magny, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Saint-Léger-Vauban et Vault-de-Lugny.

**L'Yonne** : trois communes incluses dans le périmètre du PLUi sont couvertes par un Plan de Surfaces Submersibles (PSS). Il s'agit des communes de Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne et Merry sur Yonne.

Le décret du 13 janvier 1949 porte approbation, pour le département de l'Yonne, des plans de surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la rivière Yonne en amont d'Auxerre. La loi Barnier (02/02/1995),

---

2 Le domaine haute tension B (ou HTB) concerne les installations électriques dans lesquelles la tension excède 50 000 volts en courant alternatif ou excède 75 000 volts en courant continu.

dans son article 40-6, confère aux Plan des Surfaces Submersibles (PSS) un statut de plan de prévention des risques (PPR) les rendant par conséquent opposables aux tiers et faisant entrer le territoire des communes concernées dans le champ d'application de l'obligation d'information des acquéreurs locataires.

Bien qu'ayant la même valeur juridique, PSS et PPR sont techniquement différents. Tout d'abord, les PSS cartographient simplement un aléa d'inondation contrairement aux PPR qui cartographient un risque en tenant compte de la vulnérabilité des territoires. Enfin les PSS de l'amont de l'Yonne cartographient une crue moyenne moins forte que la crue centennale servant de base aux PPR.

Cependant, il est à souligner que ce document se révèle inadapté au regard des objectifs actuels de maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement dans les zones inondables. Il est par ailleurs obsolète car il a été élaboré dans un contexte où :

- Le contrôle des autorisations d'utilisation du sol ne concernait pas directement la sécurité des personnes et des biens ;
- Les procédures d'autorisation ne prenaient pas en compte les conséquences du cumul de multiples projets, dont chacun d'entre eux pris individuellement ne portait pas atteinte de manière significative ni au libre écoulement des eaux, ni à la préservation des champs d'expansion des crues.

De plus, le tracé de l'enveloppe inondable qui figure sur ces PSS, comparé à la précision de la carte des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) réalisée par les services de l'État le rend inexploitable. En effet, il crée une situation ambiguë en ne cartographiant pas les secteurs inondables au regard de la carte des Plus Hautes Eaux Connues.

C'est pourquoi, il conviendra de prendre en compte le risque d'inondation sur la base de cette carte des PHEC et de la connaissance locale de ce risque.

**Le Serein** : la commune de Sainte-Magnance est couverte par un PPR inondation lié au Serein.

*Localisation et description : cf. État initial de l'environnement (Volet B, tome 2, II.6.Risques majeurs naturels)*

### Voies ferrées (servitudes T1) :

Plusieurs communes sont concernées par la servitude d'utilité publique T1 :

Annay-la-Côte, Annéot, Arcy-sur-Cure, Avallon, Châtel-Censoir, Étaule, Girolles, Givry, Magny, Merry-sur-Yonne, Sainte-Magnance, Saint-Moré, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot, Vault-de-Lugny et Voutenay sur Cure.

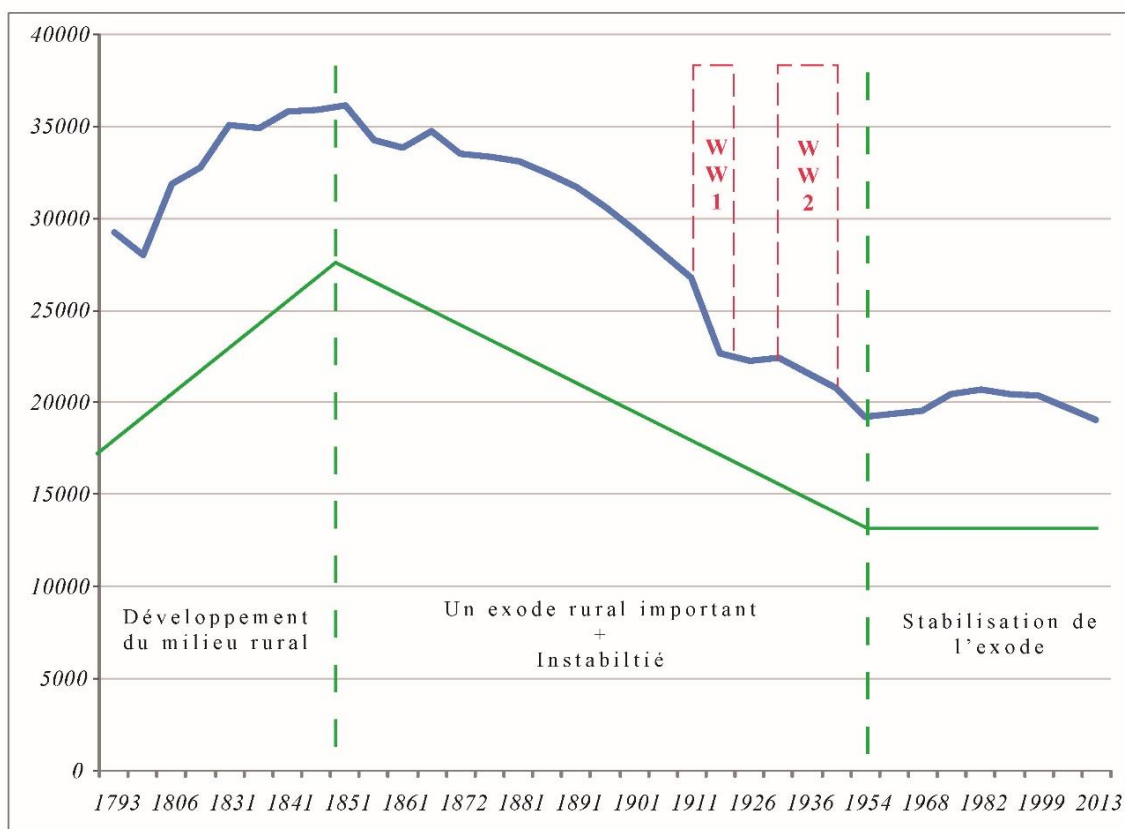
La fiche T1 qui identifie les servitudes imposées aux riverains du chemin de fer se trouve en annexe du PLUi.

# Contexte socioéconomique

## DYNAMIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

### Évolution démographique globale de la CCAVM

*Evolution de la population intercommunale depuis 1793*



Source : base Cassini de l'EHSS et INSEE

L'évolution démographique à l'échelle intercommunale présente de fortes variations depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. On y décèle trois grandes périodes.

- Entre les années 1793 et les années 1850, à la sortie de la Révolution Française. On observe une première période de développement et de prospérité du milieu rural ce qui se traduit par une augmentation importante de la population. En effet, on passe d'un peu moins de 30 000 habitants pour atteindre une valeur haute aux environs de 1851 avec 36 000 habitants. Cette période inclut notamment le Premier Empire (Règne de Napoléon 1er, apogée en 1812) et ses nombreuses avancées sociales. Le développement des ressources agricoles et du commerce a également contribué à l'essor de la région.
- La seconde grande période s'étale des années 1850 à 1950. Cette période connaît de nombreuses instabilités politiques en commençant par l'un des premiers Crash boursiers à Vienne en 1873. S'en suit une longue dépression jusqu'à la Première Guerre Mondiale (WW1). Entre 1914 et 1918, on peut observer une première baisse importante de population (-5 000 personnes en moins de 5 ans) suivit par une courte période de stabilité. La Seconde Guerre Mondiale éclate et c'est une nouvelle baisse importante de 2 000 personnes sur le territoire intercommunal. Ces différents conflits sont accompagnés par une tendance nationale : l'exode

rural. En effet, les populations du monde rural se déplacent en direction des villes où il y a plus de travail. On a donc une diminution importante de la population rurale au profit de la population des villes. Globalement, on assiste à une forte baisse du nombre d'habitants pour arriver au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale (WW2) à une population avoisinant 19 000 habitants.

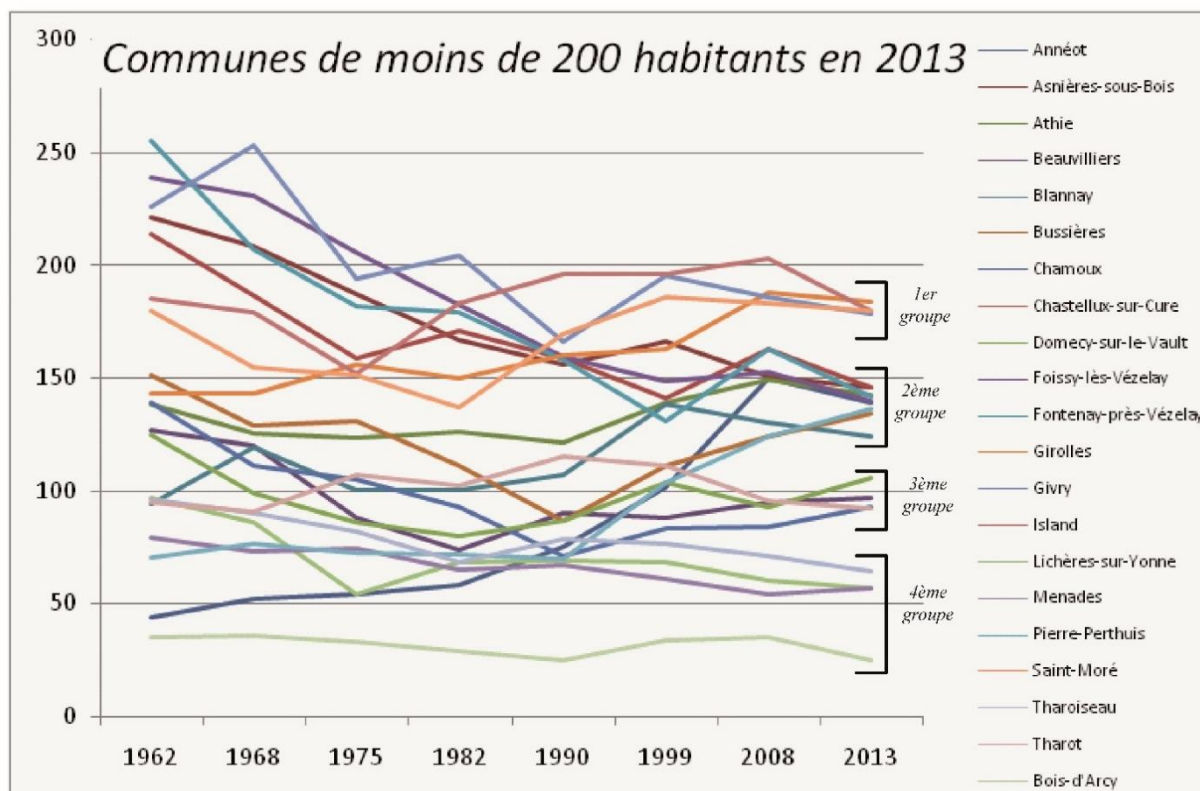
- Cette troisième et dernière période s'étale entre les années 1950 à nos jours. La Seconde Guerre Mondiale est succédée par une période de prospérité économique et sociale : les Trente Glorieuses. Au cours de cette période, on observe un léger regain de population au début des années 1970, lancé par le Baby-Boom de la décennie précédente. En revanche, la diminution de la part de l'industrie dans l'économie locale a fortement impacté l'attractivité du territoire à l'arrivée des années 2000 ce qui entraîna une nouvelle baisse de population.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN compte 19 938 habitants (population municipale, INSEE RP 2013) répartis sur 48 communes. Cependant, il est difficile de prédire l'évolution de la population dans les 15-25 ans à venir mais le but du PLUi est d'envisager les scénarios du futur autour d'un développement cohérent et durable. Pour cela, il s'appuie sur des outils adaptés ainsi que sur des relations / interactions avec la population et ses représentants. L'urbanisation et l'accueil de population doivent être pensés sur des secteurs stratégiques tout en empêchant le déclin des plus petits villages.

Afin de présenter plus en détail l'évolution démographique des communes appartenant à la CCAVM trois groupes d'études ont été créés. Le premier concernera les communes possédant moins de 200 habitants (population municipale, INSEE RP2013), le second, les communes comprises entre 200 et 500 habitants et pour finir le troisième groupe encadrera les communes entre 500 et 1000 habitants. La ville d'Avallon, commune centre de la CCAVM, sera étudiée à part car présentant des valeurs nettement supérieures au reste du territoire.

## Évolution démographique des communes de moins de 200 habitants

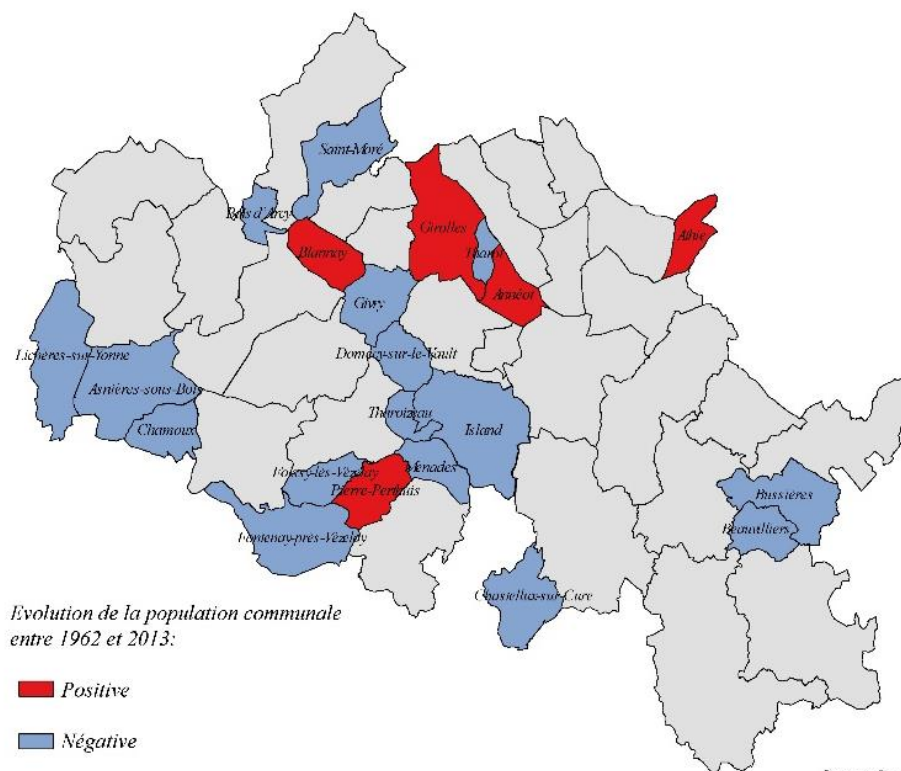
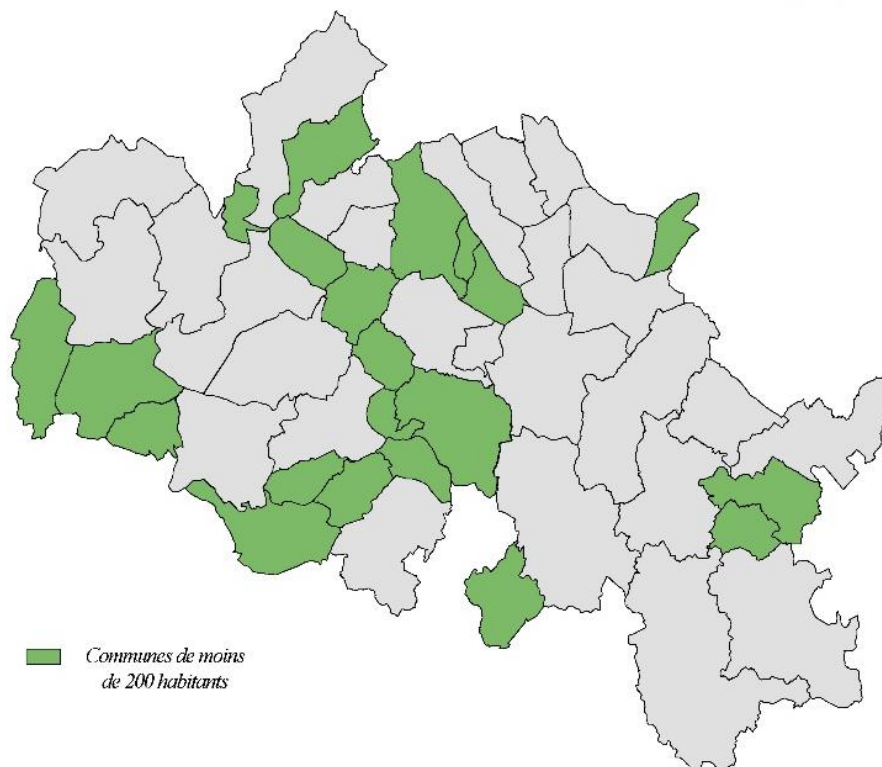
Sont concernées au total dans cette première catégorie 21 communes dont la plus petite possède 25 habitants (Bois-d'Arcy) et la plus importante, Girolles, compte 184 habitants. Un graphique retraçant l'évolution de chacune de ces communes est présenté ci-dessous. A partir de ce graphique, on peut remarquer qu'il existe quatre groupements de communes : un groupement aux alentours des 175 - 185 habitants, un second autour de 135 - 150 habitants, un autre vers la valeur 100 et enfin un dernier un peu au-dessus de 50 habitants. Géographiquement, ces communes sont réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal avec un noyau central selon un axe nord-sud. De plus, une partie est située dans le Parc Naturel Régional du Morvan.



On observe également que, parmi ces 21 communes, seules 5 ont augmenté leur population entre 1962 et 2013. On note qu'il s'agit toutes de communes appartenant au premier ou au second groupe de population. Les autres communes ont toutes perdu des habitants au cours de ces 50 dernières années avec une moyenne de 42 habitants en moins. À l'échelle de ces communes, la balance d'entrée/sortie est de -392 habitants entre 1962 et 2013 ce qui représente une perte de 15,3 % de la population.

En matière de superficie, ces 21 communes occupent un espace de 19 200 ha soit 26,5 % du territoire de la CCAVM. Cependant, cela ne représente que 20 % de la population (sans la population d'Avallon, trop importante par rapport au reste de la CCAVM) expliquant la très faible densité (13 hab/km<sup>2</sup>) de cette catégorie de commune.

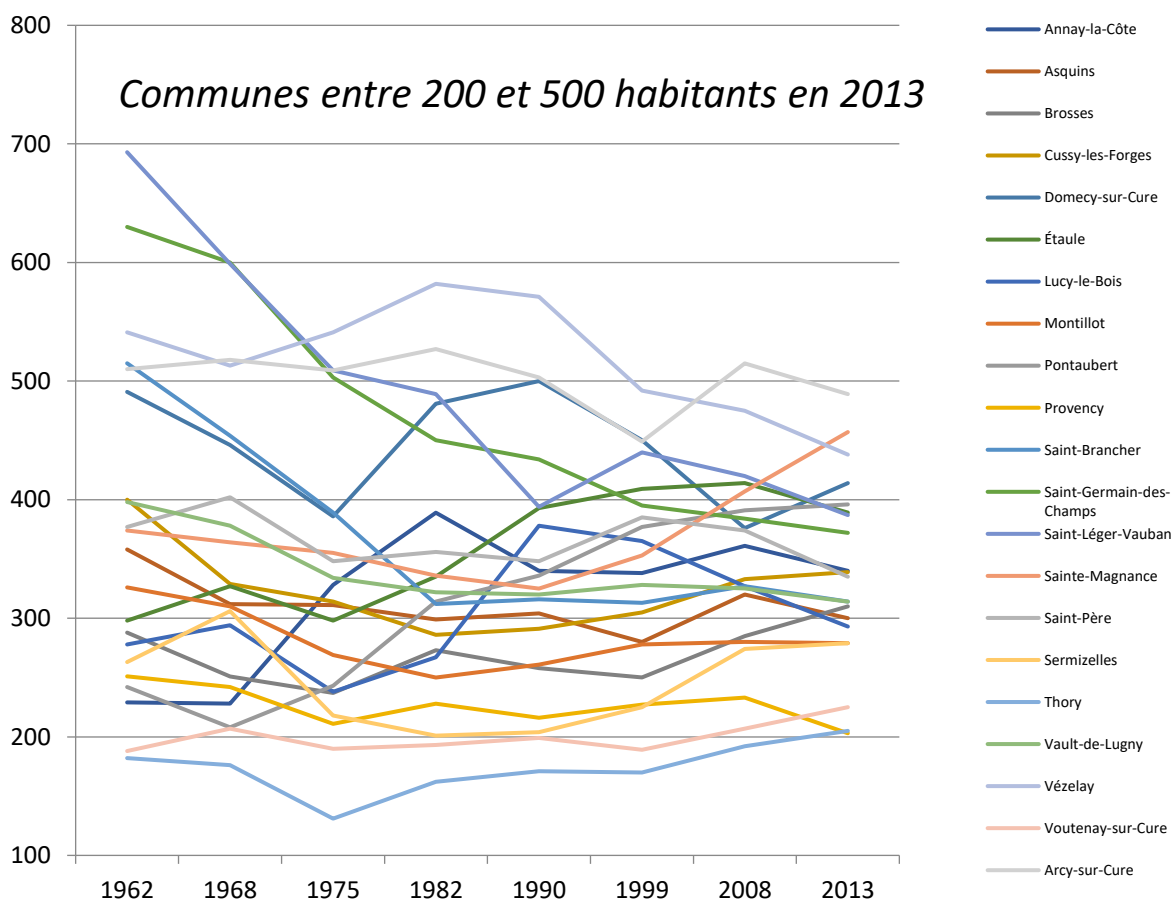
À cause de l'exode rural et de l'urbanisation de plus en plus importante de la population, les petites communes ont beaucoup de mal à rester attractives et à attirer de nouveaux habitants. Une analyse de la structure de la population viendra confirmer cette tendance. Cependant, certaines communes ont réussi à garder voire à augmenter leur population au cours de ces 50 dernières années en conservant des commerces de proximité, un établissement scolaire, en maintenant certaines activités etc.



Source : Insee RP2013

## Évolution démographique des communes ayant entre 200 et 500 habitants

Cette seconde catégorie concerne au total 22 communes dont la plus importante est Arcy-sur-Cure avec 489 habitants en 2013. La plus petite commune est Provency (203 habitants) suivie par Thory (205 habitants). On a donc une différence relativement importante entre ces deux extrémités. L'ensemble des évolutions démographiques est retracé dans le graphique suivant.



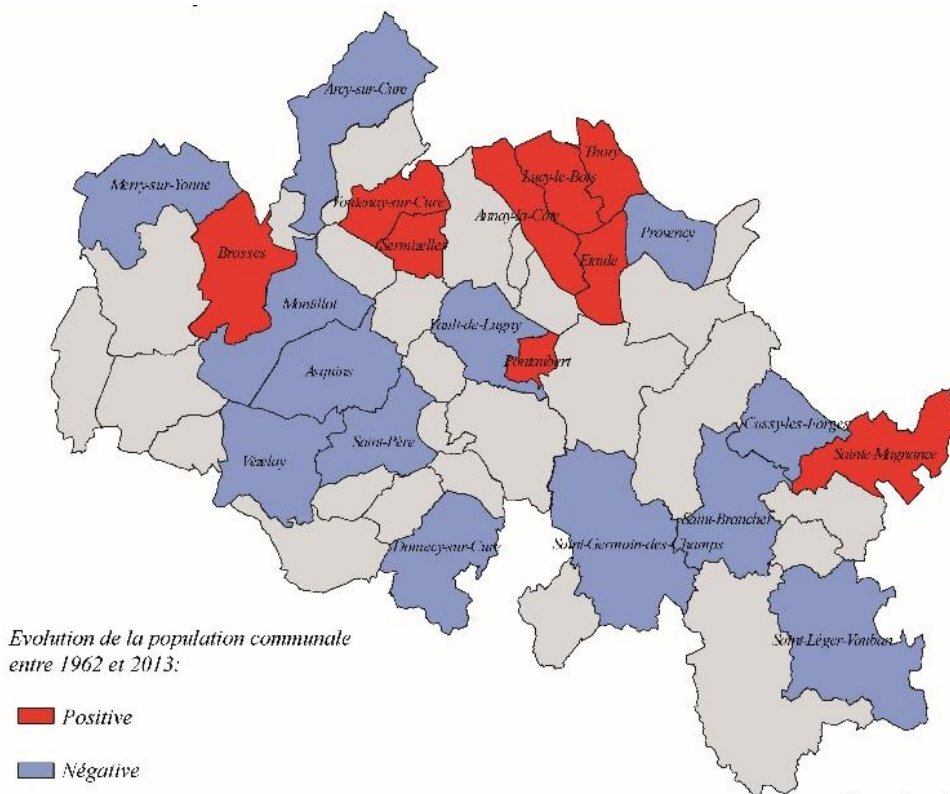
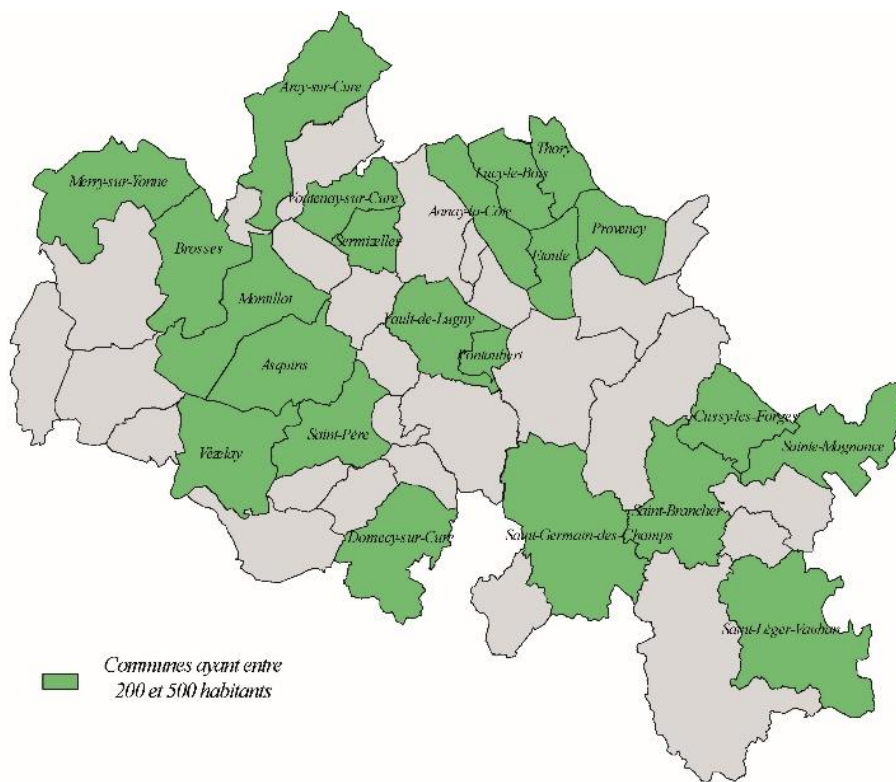
À travers ce graphique, on retrouve plusieurs grandes tendances :

- 9 communes ont vu leur population augmenter au cours de ces 50 dernières années avec une évolution maximale de 154 habitants pour Pontaubert qui passe de 242 habitants à 396 soit une croissance annuelle moyenne de 0,4 %.
- 13 communes ont perdu des habitants entre 1962 et 2013. La baisse la plus importante se fait ressentir dans la commune de Saint-Léger-Vauban avec 306 habitants en moins. Il s'agissait de la commune la plus importante de cette catégorie en 1962 avec 696 habitants.

À l'échelle du territoire intercommunal et concernant seulement cette catégorie, on a une perte de 786 habitants en l'espace de 50 ans, soit environ 10,8 % de la population de ce groupe. On voit que, malgré une perte d'habitants plus marquée par rapport à la première catégorie de communes, l'exode rural a moins d'importance.

Au sein de cette classe, on observe deux pôles de concentration sur le territoire. Un premier pôle traversant le nord de la CCAVM et comprenant Arcy-sur-Cure, Vézelay, Pontaubert, ou bien encore Provency. Le second groupe, moins important, se situe dans la partie sud-est du territoire. On y retrouve Saint-Léger-Vauban, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Brancher, Cussy-les-Forges et Sainte-Magnance.

Cette catégorie de communes concentre un peu plus de la moitié du territoire intercommunal avec 38 540 ha. En excluant la population d'Avallon, les communes ayant entre 200 et 500 habitants regroupent 56,9 % de la population totale (seulement 36,6 % en prenant en compte la population d'Avallon).

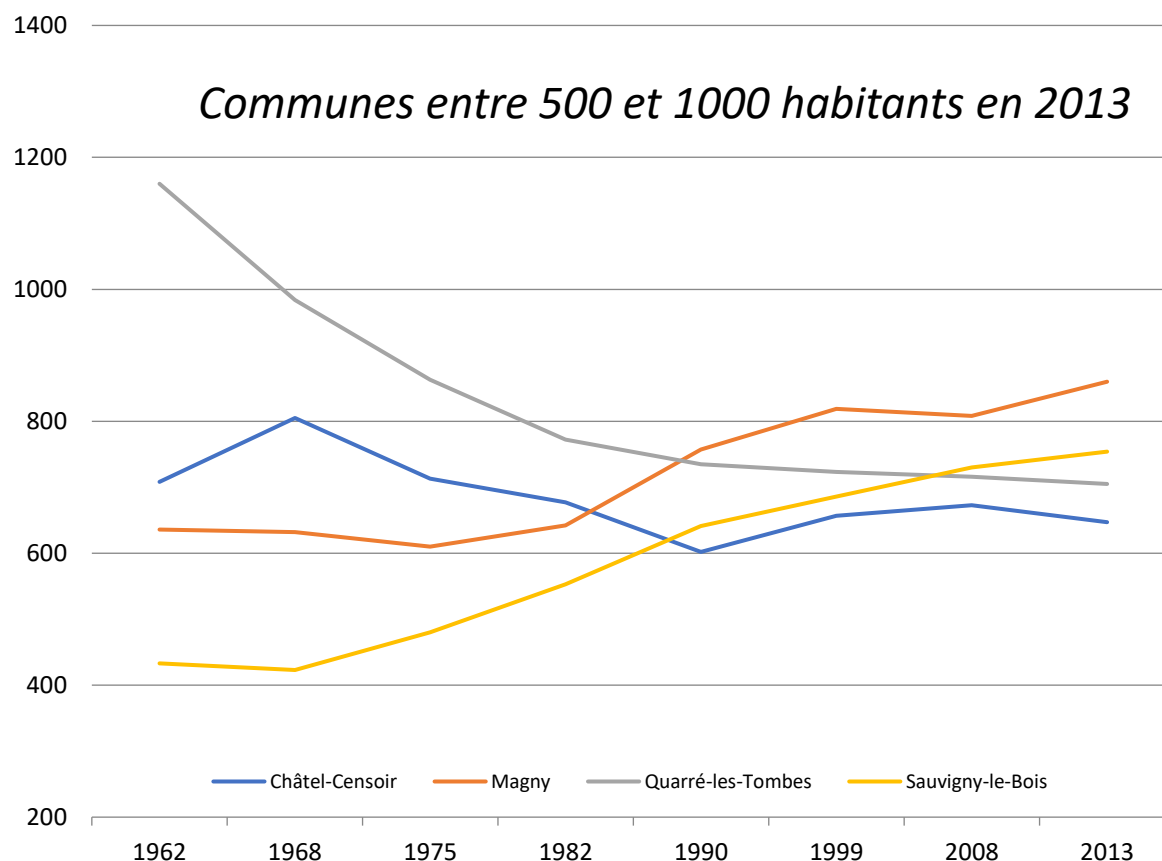


Source : Insee RP2013

## Évolution démographique des communes ayant entre 500 et 1000 habitants

Seules 4 communes sont regroupées dans cette dernière catégorie. On a donc : Châtel-Censoir, Magny, Quarré-les-Tombes et Sauvigny-le-Bois. La commune la moins peuplée est Châtel-Censoir avec une population de 647 habitants et la plus peuplée est Magny avec 860 habitants. Il s'agit donc d'une classe relativement restreinte, avec des communes de taille assez similaire.

En matière d'évolution, on constate que, sur les quatre communes, seulement deux ont connu une croissance entre les années 1962 et 2013. Il s'agit de Magny et Sauvigny-le-Bois avec respectivement un gain de 224 et 321 habitants. En revanche, Quarré-les-Tombes et Châtel-Censoir ont toutes les deux perdus des habitants (-455 et -61habs).



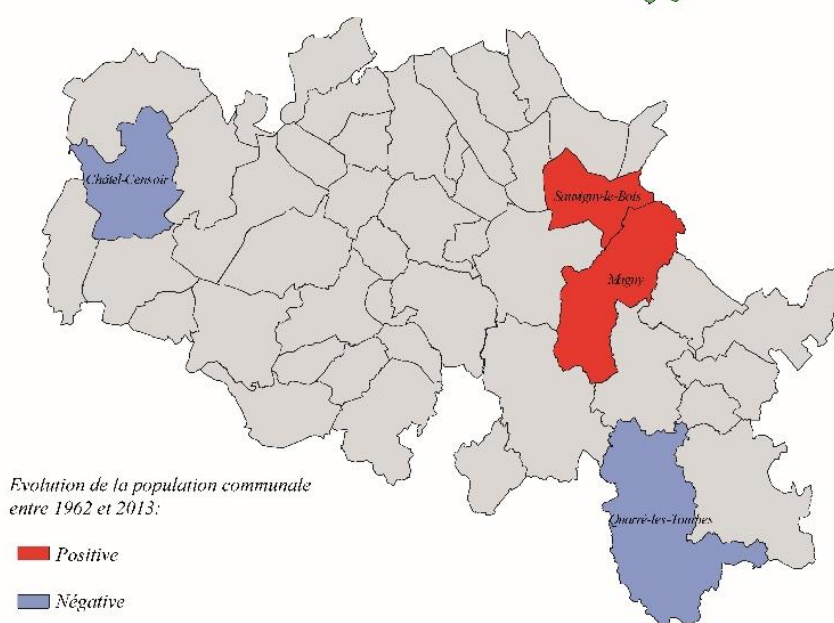
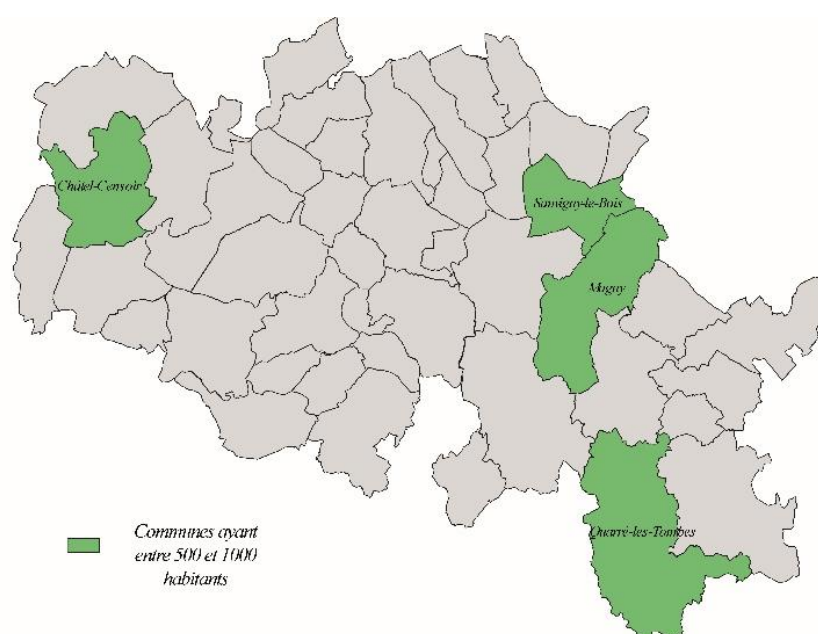
À l'échelle de ces 4 communes, on a un gain de population total de 29 personnes entre 1962 et 2013. Il s'agit de la seule catégorie parmi les 4 à avoir un gain global de population.

Mis à part Magny, il s'agit des communes centres des anciennes Communautés de Communes ayant fusionnées. On peut donc penser qu'une partie de l'attractivité d'Avallon rayonne sur les communes aux alentours. On assiste également à un basculement de la population d'Avallon vers les communes limitrophes attirée par une fiscalité et un prix du foncier avantageux.

En ce qui concerne la superficie, ces quatre communes occupent tout de même 16,1 % du territoire de la CCAVM avec 11 700 ha. De plus, elles regroupent près de 14,9 % de la population (sans compter Avallon) ce qui permet la densité la plus importante des 3 groupes de population.

	moins de 200 habitants	entre 200 et 500 habitants	entre 500 et 1000 habitants
Surface (km <sup>2</sup> )	192	385	117
Population (habitants)	2 562	7 292	2 966
Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	13	19	25

En revanche, cette valeur est toujours en dessous de la valeur départementale (46habitants/km<sup>2</sup> en 2013).



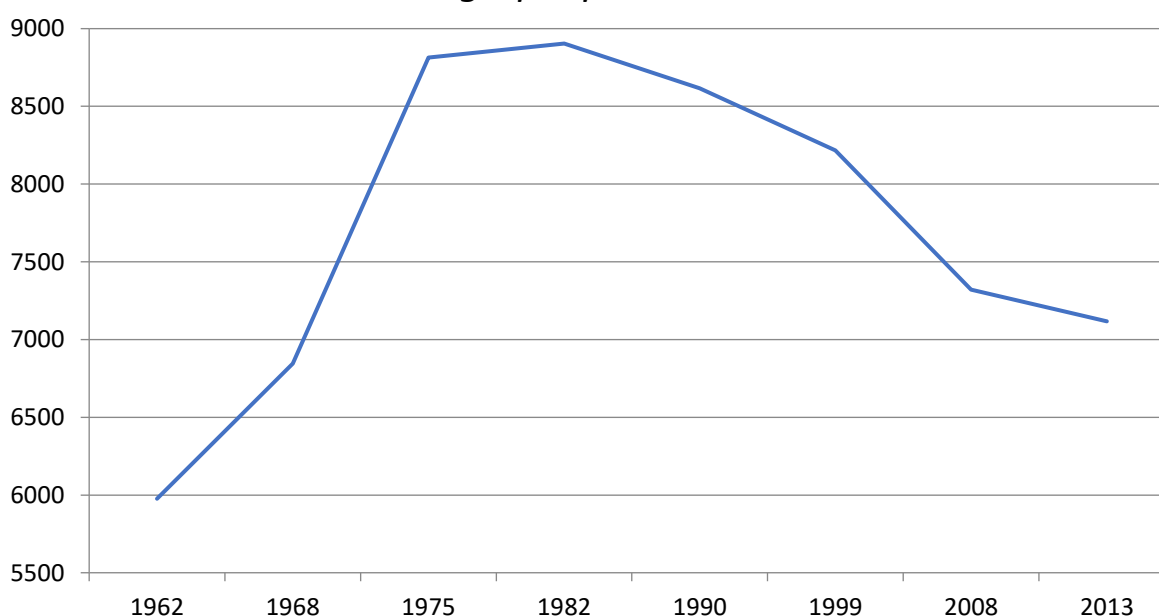
Source : Insee RP2013

## La commune d'Avallon : plus de 7 000 habitants

Au dernier recensement de 2013, Avallon possédait 7 118 habitants. Il a été choisi de mettre à part cette commune au vu des fortes différences qui existent avec les autres communes de la CCAVM. D'après les données officielles des recensements de la population réalisés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), la population d'Avallon a fluctué de manière importante de 1954 à 2013. On peut déceler deux grandes périodes dans l'évolution démographique de la commune :

- Une première période d'augmentation entre 1954 et 1989. En effet, on constate une augmentation plutôt progressive à partir de 1954 pour arriver à son apogée entre 1968 et 1975. Soutenue par la reprise de l'économie et par le Baby-Boom, la population d'Avallon a fortement augmenté passant de 5 497 habitants en 1954 à 8 904 habitants en 1989 soit une croissance annuelle moyenne de 1.7 %. On remarquera que sur cette période, à l'échelle de la CCAVM, le taux de variation moyen est de - 0,6 %. On peut donc en déduire qu'Avallon a absorbée une grande partie de la croissance de la CCAVM tout en déléstant certaines communes de leur population.
- Cependant, après 1989, on perçoit une première période de baisse jusqu'en 1999. La population est passée de 8904 à 8 217 en l'espace de 17 ans. Au cours de cette période, la tendance s'inverse entre Avallon et le reste de la CCAVM. En effet, le taux de croissance annuel d'Avallon passe à -0.5 % alors que celui de la CCAVM est de 0,3 %. On a donc une fuite de la ville centre pour le reste du territoire intercommunal. Cette baisse s'accroît entre 1999 et 2013 où la population descend à 7118 habitants. Sur cette période, le taux de variation annuel moyen est négatif pour la commune mais reste nul pour l'ensemble de la CCAVM.

### *Evolution démographique d'Avallon*

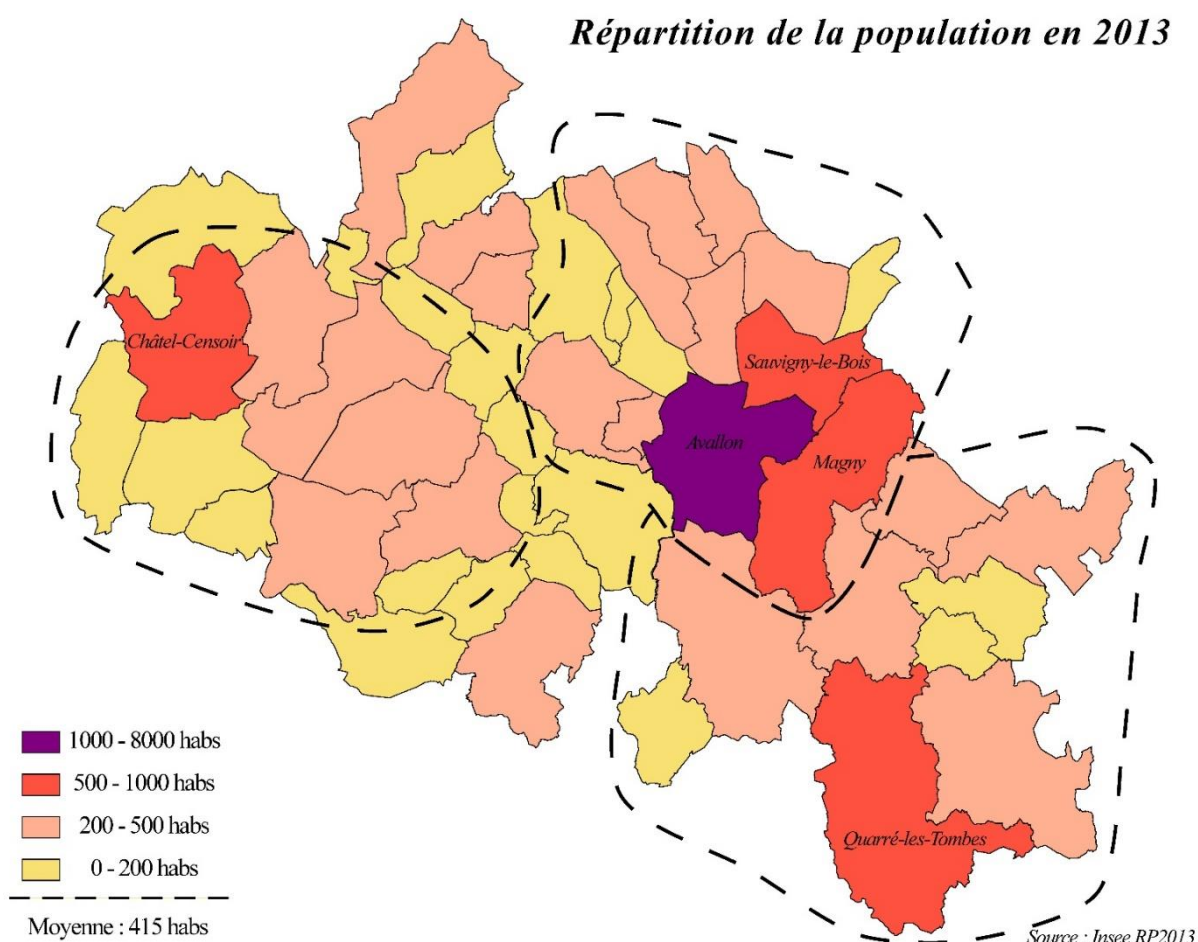


La commune d'Avallon s'étend sur 27 km<sup>2</sup> ce qui donne une densité très importante (266 hab/km<sup>2</sup>) par rapport au reste de la CCAVM (29.1 hab/km<sup>2</sup>) ou du département (46 hab/km<sup>2</sup>). On a donc 35,7 % de la population répartie sur seulement 3,7 % du territoire.

On constate donc que globalement, l'intercommunalité est en perte de croissance (croissance annuelle moyenne entre 1999 et 2013 de -0.35 %).

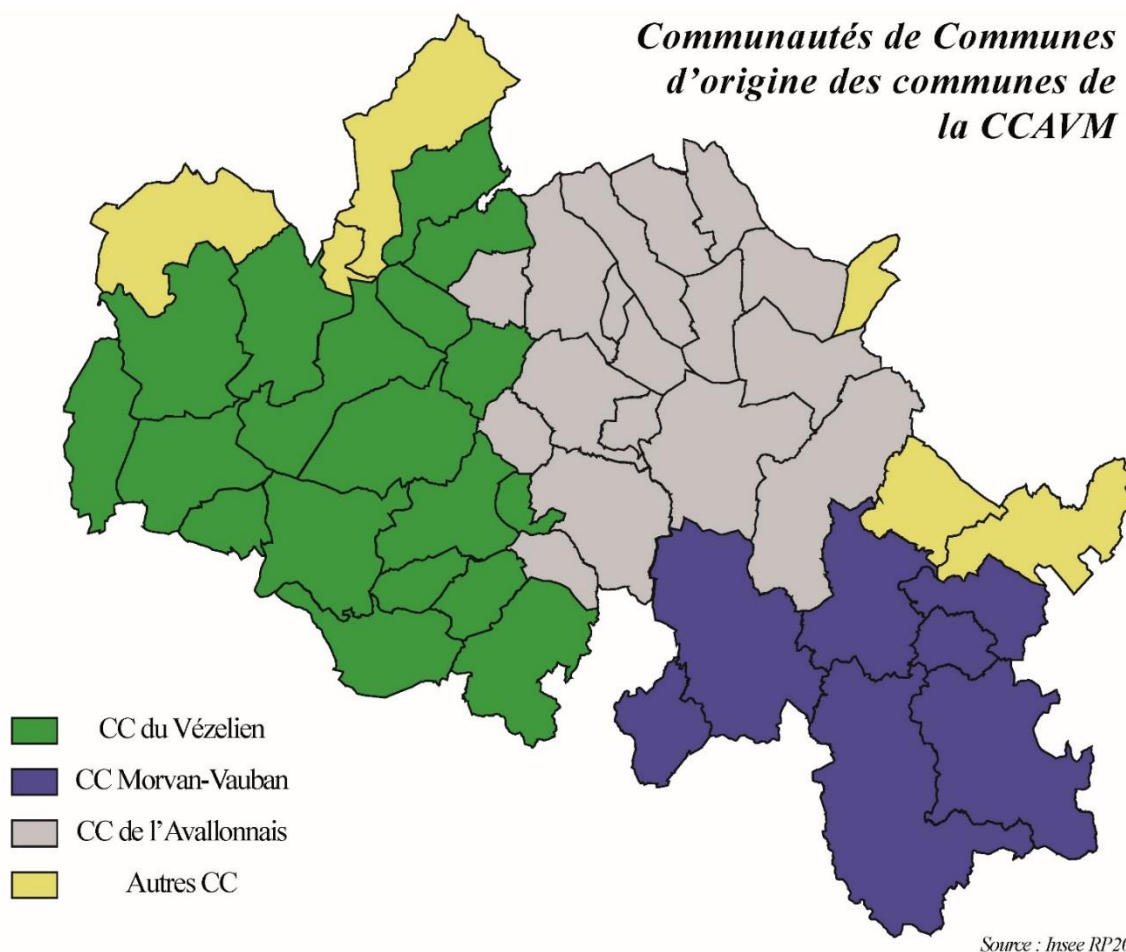
## Évolution et répartition de la population à l'échelle de la CCAVM

Comme mentionné précédemment, la population intercommunale n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du territoire. La commune d'Avallon regroupe une bonne partie de la population totale (35,7 %). Une proportion importante du reste de la population est située dans les communes possédant entre 200 et 500 habitants (56,9 % de la population totale sans prendre en compte la population d'Avallon, 36,6 % en l'incluant). On peut cependant remarquer 3 pôles de concentration sur le territoire intercommunal.



Ces pôles correspondent aux anciennes intercommunalités qui ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour donner la CCAVM actuelle. Se sont donc regroupées la CC de l'Avallonnais (17 communes, 12 101 habitants, avec Avallon en ville centre), la CC de Morvan-Vauban (9 communes, 2 943 habitants, avec Quarré-les-Tombes en ville centre) ainsi que la CC du Vézélien (18 communes, 4 296 habitants, avec Châtel-Censoir en ville centre). Les communes d'Athie, de Cussy-les-Forges et de Sainte-Magnance se sont ajoutées lors de la fusion de 2014 et Bois d'Arcy, Arcy-sur-Cure et Merry-sur-Yonne sont entrées le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Communautés de Communes d'origine des communes de la CCAVM



En ce qui concerne l'évolution générale de l'intercommunalité, on constate de nombreuses différences en fonction des communes. En effet, sur les 48 communes membres, 25 ont eu une croissance annuelle moyenne positive (entre 0 et 2,2 %) et 23 ont eu une croissance annuelle moyenne négative (entre - 2.2 et - 0,1 %) entre 1999 et 2013. La localisation de chacune des communes est donnée dans la carte ci-dessous.

Parmi ces 25 communes à croissance positive, on retrouve 10 communes ayant moins de 200 habitants (entre une augmentation de 2 habitants pour Domecy-sur-le-Vault et 37 habitants pour Annéot), 13 communes ayant entre 200 et 500 habitants (augmentation de 1 habitant pour Montillot et Saint-Brancher et de 104 habitants pour Sainte-Magnance) et enfin 2 communes ayant entre 500 et 1000 habitants (avec pour Magny et Sauvigny-le-Bois respectivement des augmentations de 41 et 68 habitants).

On constate que malgré un nombre plus important de commune ayant une évolution positive (25 évolutions positives contre 23 évolutions négatives), la population intercommunale a diminué entre 1999 et 2013. En effet, la plus grosse diminution de population a été observée dans la ville d'Avallon qui voit sa population diminuer de presque 1100 personnes. Cette forte perte vient absorber les gains des autres communes.

L'évolution de la population (et donc le taux de variation annuelle) est divisée en deux grands facteurs : le solde naturel et le solde migratoire. Le premier se traduit par la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période donnée (définition INSEE). Le solde migratoire correspond quant à lui à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année (définition INSEE).

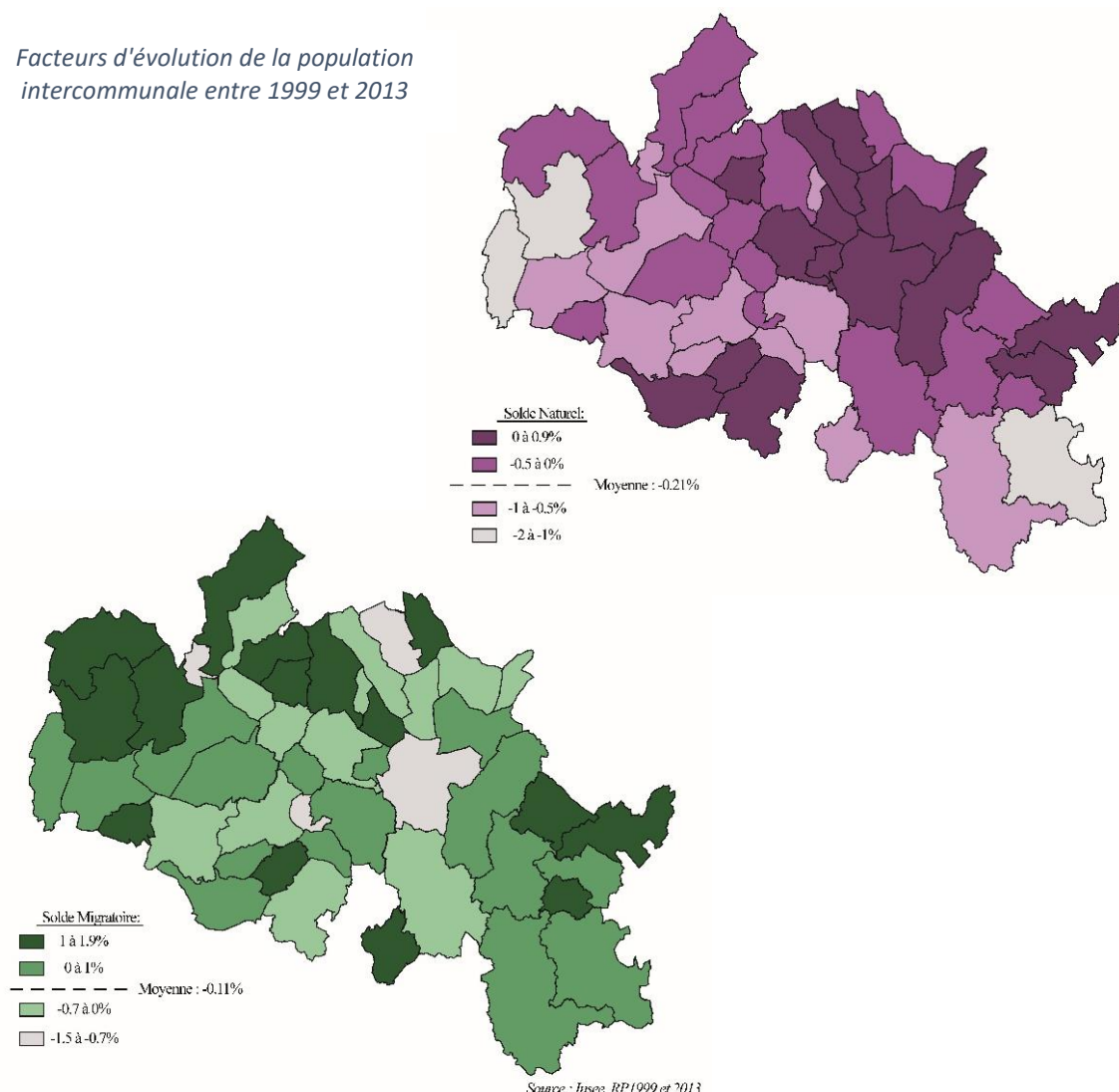
À l'échelle de la CCAVM, le taux de variation annuelle dû au solde naturel est négatif (- 0,21 % entre 1999 et 2013). Ceci se traduit par le fait qu'il y ait plus de décès que de naissance. On a donc globalement un vieillissement de la population. De plus, le taux de variation annuelle dû au solde migratoire est également négatif (- 0,11 % entre 1999 et 2013). Ces deux soldes expliquent donc pourquoi la population de la CCAVM a diminué entre 1999 et 2013, passant de 20 847 à 19 938 habitants.

Plus précisément, on constate que 15 communes ont un solde naturel positif (allant de 0 % à 0.9 % pour Pierre-Perthuis) et 33 ont un solde naturel négatif (allant de - 0,1 % à - 2 % pour Châtel-Censoir). Cette diminution des naissances par rapport aux décès se répercute ensuite sur les tranches d'âges.

En revanche, en ce qui concerne le solde migratoire, les communes ayant un solde migratoire positif sont plus nombreuses que celles ayant un solde migratoire négatif (31 communes positives contre 17 communes négatives). Cependant, la ville d'Avallon vient encore une fois occulter complètement les chiffres positifs expliquant cette valeur négative du taux de variation annuelle dû au solde migratoire.

Par rapport au département, la CCAVM a un déficit important en termes d'attractivité sur la période 1999 - 2013. En effet, l'Yonne possède un taux de variation annuelle positif notamment dû au solde migratoire positif (+ 0,2 % contre - 0,11 % à l'échelle de la CCAVM). Grâce à ce taux de variation annuel dû au solde migratoire, la population de l'Yonne est passée de 333 221 habitants à 341 483 habitants en moins de 15 ans, et ce, malgré un solde naturel nul (- 0,030 %).

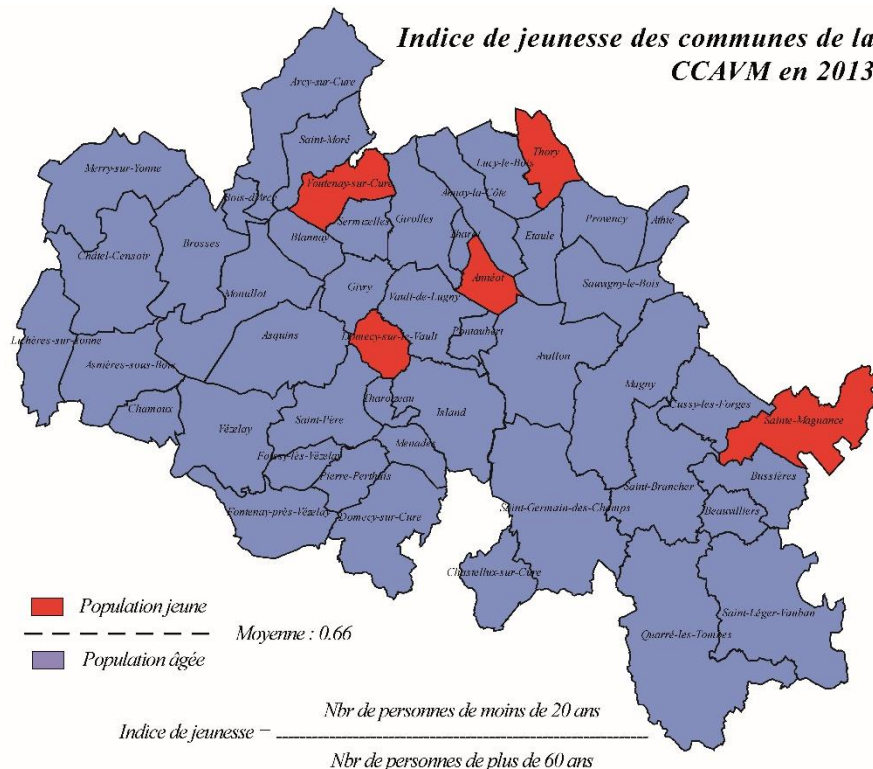
*Facteurs d'évolution de la population intercommunale entre 1999 et 2013*



## Profil générationnel de la population intercommunale

Afin d'étudier le profil générationnel de la population intercommunale, Nous avons utilisé l'indice de jeunesse. Cet indice, mis en place par l'INSEE, est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Si l'indice est supérieur à 1, la proportion de jeunes est plus importante que celle de personnes âgées et inversement. Donc plus l'indice est élevé, plus la population a tendance à être jeune.

À l'échelle de la CCAVM, seules 5 communes possèdent un indice de jeunesse supérieur à 1. C'est-à-dire que, sur ces communes, il y a plus de jeunes que de personnes âgées. Il s'agit des communes d'Annéot, Domecy-sur-le-Vault, Sainte-Magnance, Thory et Voutenay-sur-Cure.



À noter que sur ces communes, le taux de variation annuelle mais aussi le solde migratoire sont positifs et dans les valeurs hautes. On peut donc dire que de jeunes ménages sont venus s'installer sur ces communes-là, faisant augmenter la proportion de jeune mais surtout la population communale.

En prenant l'exemple de Sainte-Magnance, on constate une évolution de population entre 1999 et 2013. Cela s'explique par un taux de variation annuelle de 1,6 % (dont un solde migratoire de 1,4 %) entre 1999 et 2008 de 2,3 % (dont un solde migratoire de 2.1 %) entre 2008 et 2013. De plus, l'indice de jeune de Sainte-Magnance est également positif que ce soit en 2008 ou en 2013 (avec respectivement des indices de 1,1 et 1,2 points). On peut donc dire que l'augmentation de la population (grâce notamment à une importante arrivée d'habitants) et le maintien de l'indice de jeunesse sont dues à l'installation sur le territoire communal de jeunes ménages.

De plus, l'évolution de l'indice de jeunesse, globalement négative, concorde bien avec le taux de variation annuelle dû au solde naturel négatif entre 2008 et 2013 (- 0,4 %) de la CCAVM.

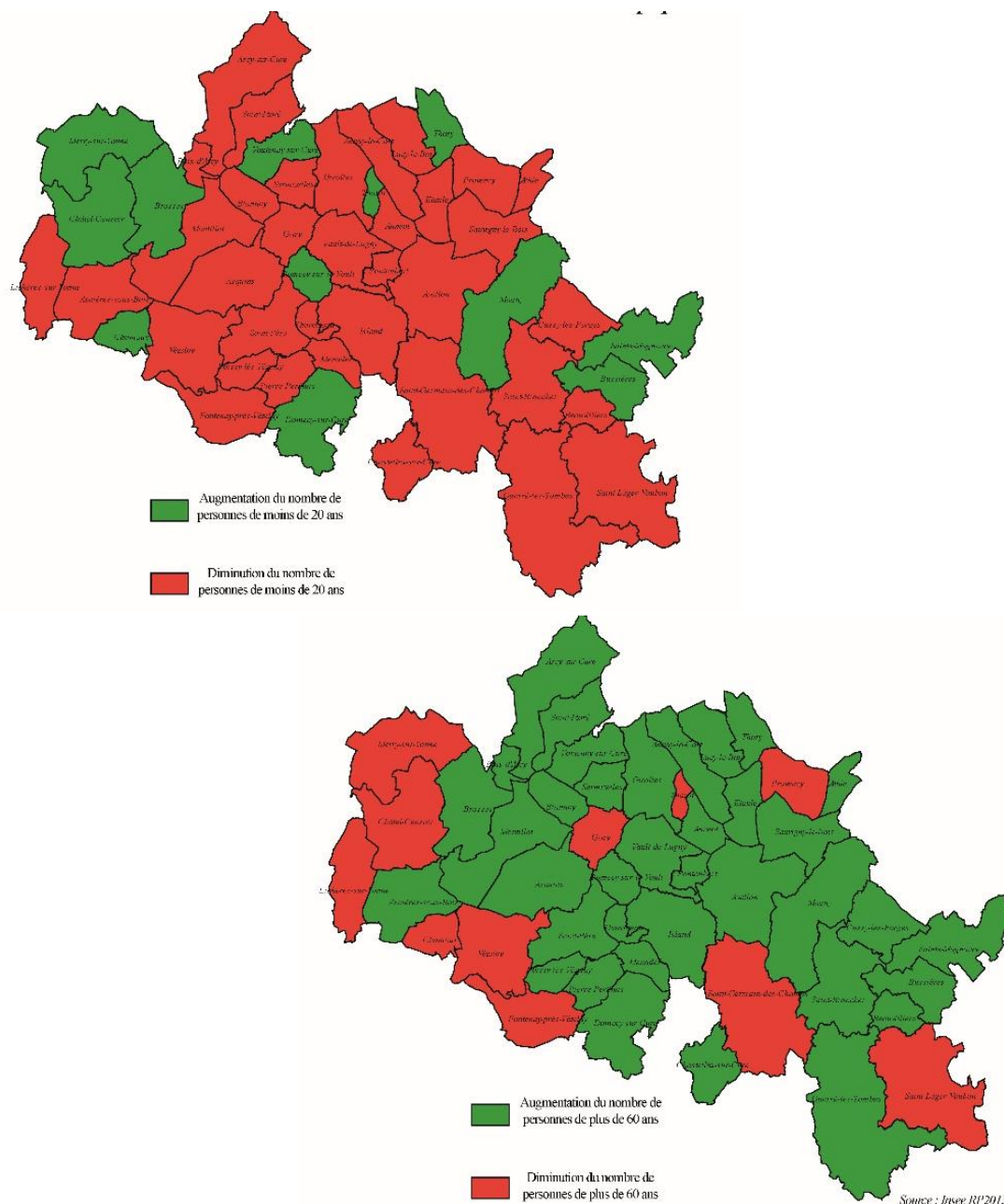
On constate donc à partir de ces données que la majorité de la population de l'intercommunalité est une population âgée (31,6 % de la population qui a plus de 60 ans contre 20,8 % de personnes ayant moins de 20 ans). De plus, cette donnée est renforcée par une augmentation des plus de 60 ans entre

2008 et 2013 (moyenne en 2008 de 28.8 % de la population ayant plus de 60 ans). On assiste donc, mis à part dans certaines communes, à un vieillissement global de la population.

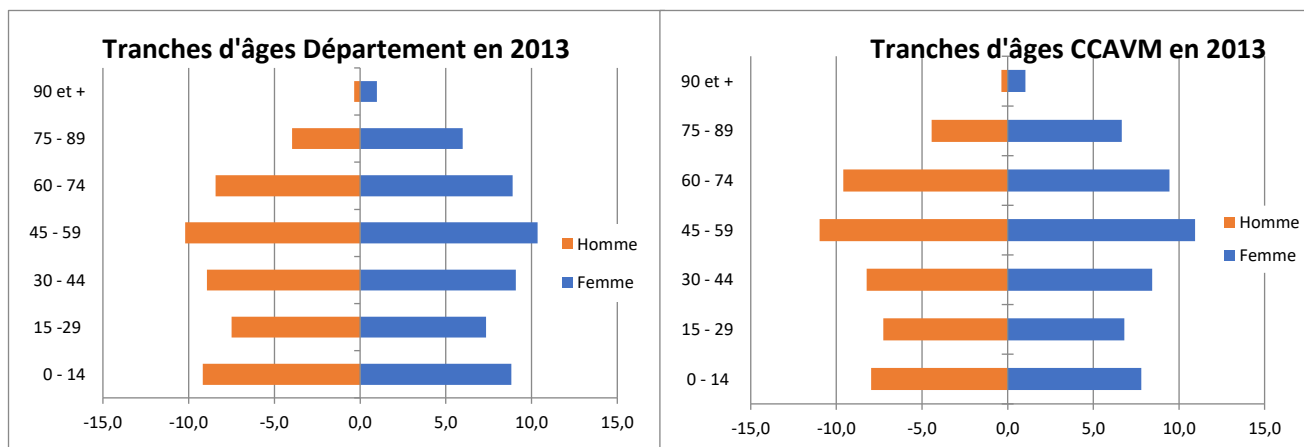
Cette carte s'accorde bien avec les données issues du solde migratoire. En effet, les communes avec une augmentation du nombre de personnes de moins de 20 ans coïncident bien avec les communes présentant de fort solde migratoire. On peut notamment citer Châtel-Censoir, Brosse, Sainte-Magnance ou bien encore Thory. Ces communes attirent donc des jeunes ménages propices à agrandir leur famille et ainsi à augmenter l'indice de jeunesse.

En revanche, les populations les plus âgées ne construisent plus de famille ce qui induit un solde naturel généralement négatif dans la mesure où le nombre de naissances des jeunes ménages ne compense pas le nombre de décès des personnes âgées.

*Évolution de la population entre 2008 et 2013*



En comparaison avec le département, la CCAVM présente sensiblement les mêmes tranches d'âge. C'est-à-dire une population relativement homogène avec une légère avance pour les classes d'âges 54-59 ans. En ce qui concerne le genre, les femmes, que ce soit à l'échelle du département ou bien de la CCAVM, sont légèrement plus nombreuses que les hommes (avec respectivement 51,1 % et 48,9 % de la population).

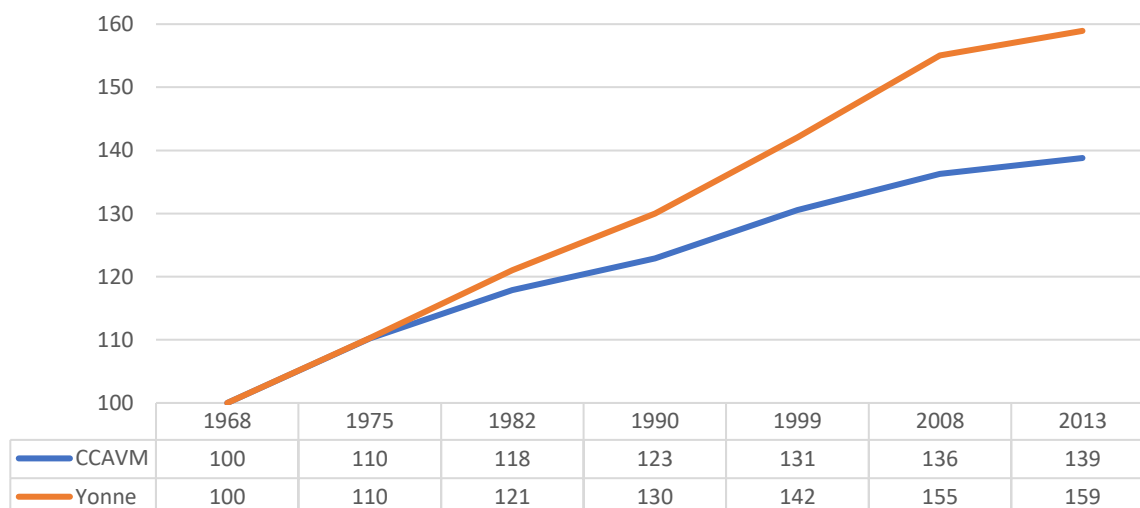


### Caractéristiques et typologies des ménages

Le nombre de ménages est en constante augmentation que ce soit à l'échelle du département ou bien de la CCAVM. Le département accuse une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 1.03 % depuis 1968. La CCAVM voit également son nombre de ménages augmenter mais de façon moins importante. En effet, le taux de croissance annuel moyen n'est que de 0.73 %. On passe donc de 6 632 ménages en 1968 à 9 205 ménages en 2013. Cette augmentation est la conséquence de deux phénomènes. Tout d'abord, une augmentation de population, qu'elle soit d'origine naturelle ou migratoire. En effet, à taille de ménage identique, en augmentant la population, on augmente également le nombre de ménages. Cependant, la principale raison de cette augmentation du nombre de ménages est la conséquence directe du desserrement des ménages, tendance qui touche l'ensemble de la société.

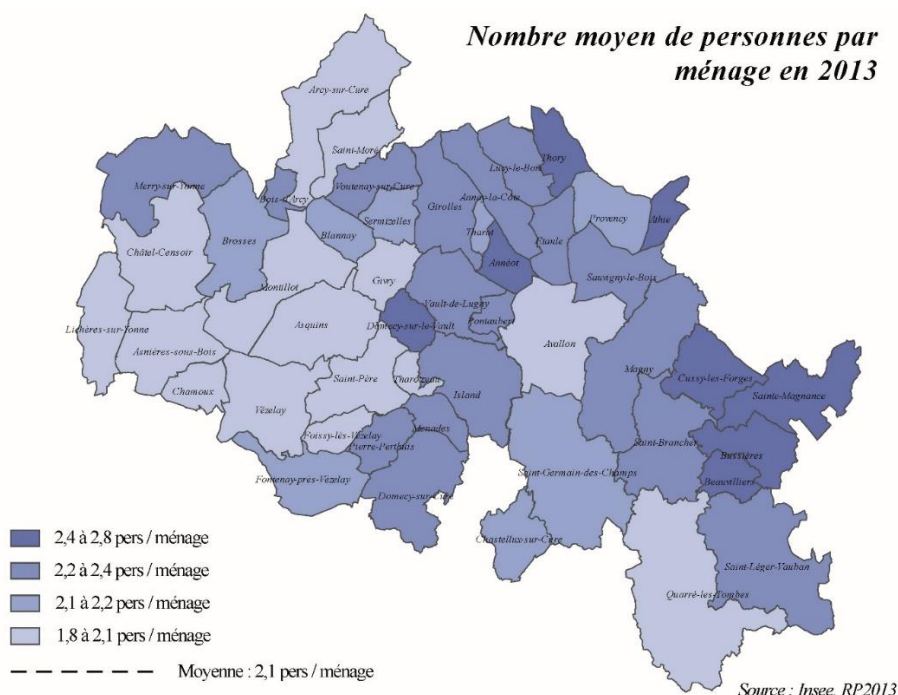
Ce phénomène est provoqué par différents facteurs tels que l'éclatement de la structure familiale avec les séparations, les familles monoparentales, les jeunes qui quittent le domicile parental ou encore le vieillissement de la population (de plus en plus de veufs et veuves).

### Evolution du nombre de ménages (indice base 100)



Cette augmentation du nombre de ménages n'est pas proportionnelle à l'accroissement démographique. Cette tendance est majoritaire à l'échelle de la CCAVM cependant quelques communes voient la taille moyenne de leurs ménages augmenter entre 1999 et 2013. On peut notamment citer les communes de Menades (+ 0,2 points) Beauvilliers (+ 0,2 points) ou bien Thory (+ 0,1 points). Pour le reste des communes, cette valeur diminue globalement depuis 1999.

On obtient donc une taille moyenne de 2,1 personnes par ménage en 2013 pour l'ensemble de la CCAVM, valeur identique à celle du département. Cette valeur diffère beaucoup d'une commune à l'autre. On passe notamment de 1,8 personne par ménage à Chamoux à 2,8 personnes par ménage à Annéot. Ces écarts importants peuvent être du fait de la faible proportion de l'échantillon pour certaines communes. En effet, ces chiffres, pour des communes très faiblement peuplées peuvent fluctuer de façon importante, limitant la représentativité du recensement.



En ce qui concerne la typologie des ménages, on observe certaines mutations que ce soit à l'échelle de la CCAVM ou bien des communes elles-mêmes. Concernant le territoire intercommunal dans son ensemble, le nombre de familles a légèrement diminué entre 2008 et 2013 avec respectivement 5 700 et 5 604 ménages. Cette diminution est notamment liée à la perte de population sur cette période.

Tendance générale au niveau départemental, le nombre de couples avec enfant(s) est en légère diminution (passant de 40.3 % à 37.1 %) contrairement au nombre de couples sans enfant (passant de 47 % à 49.9 %). Ce phénomène accompagne le vieillissement global de la population de la CCAVM. En 2013, on compte donc 37 % de couples avec enfant(s) pour 50 % de couple sans enfant.

Le nombre de familles monoparentales augmente légèrement entre 2008 et 2013 (721 familles monoparentales en 2008 pour 726 en 2013). La répartition des familles monoparentales entre femme seule et homme seul reste relativement stable également (79 % des familles monoparentales sont composées par des femmes seules en 2008 pour 77 % en 2013).

À une échelle plus restreinte, la typologie des ménages de certaines communes a également évolué. Comme pour la CCAVM, le nombre de couples avec enfant(s) a tendance à diminuer dans de nombreuses communes. En 2008, on compte 25 communes où la proportion de couples avec enfant(s) est plus importante que celle de couples sans enfant. En 2013, il n'y a plus que 14 communes.

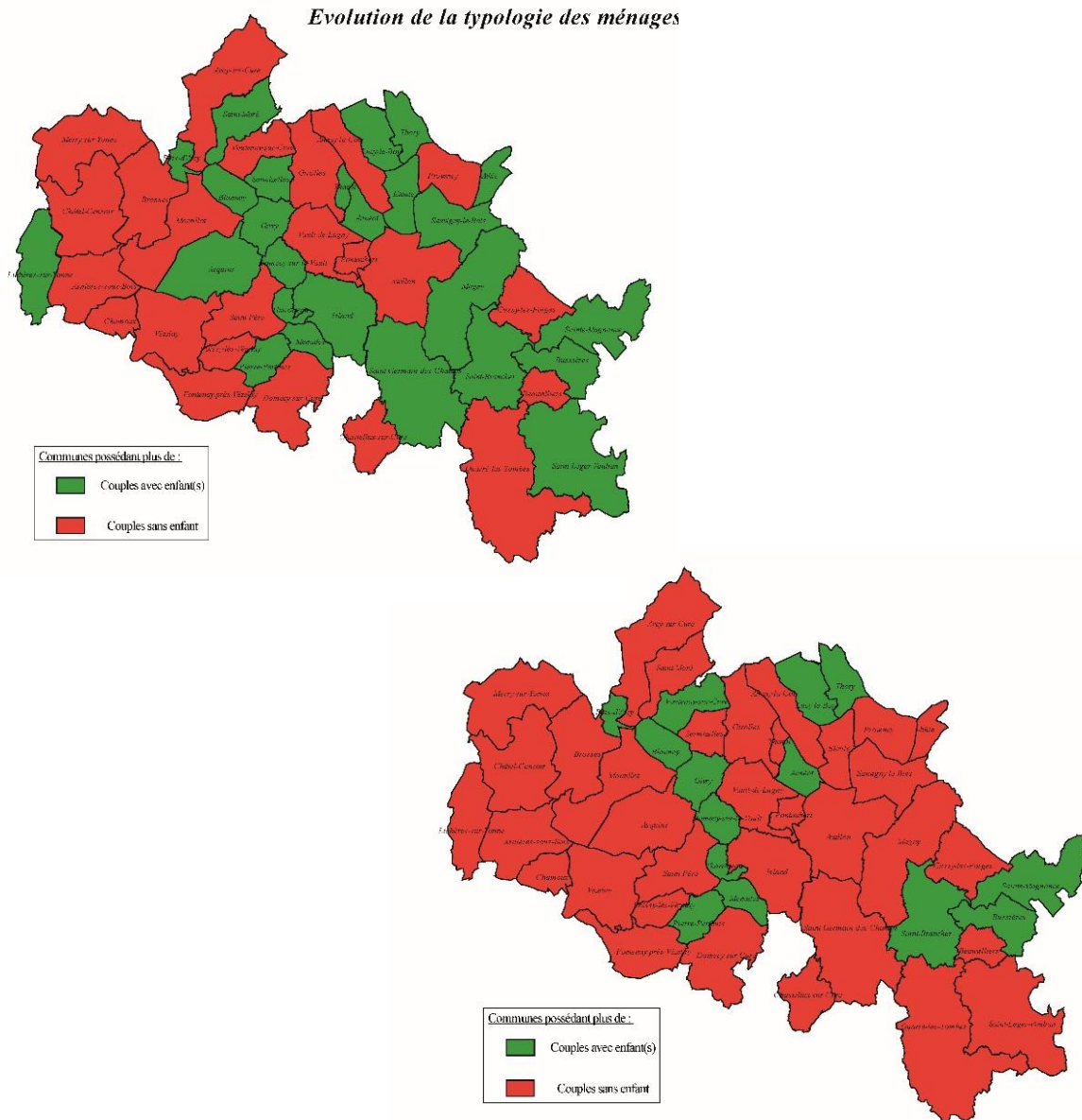
De plus, on remarque que les communes ayant plus de couples avec enfant(s) correspondent aux communes où l'indice de jeunesse est en faveur d'une population jeune. On peut donc dire que ce rapport entre couples avec enfant(s) et couple sans enfant est un bon indicateur du vieillissement de la population.

Cependant, ces évolutions sont à prendre avec précaution du fait du faible effectif de l'échantillon pour certaines communes. Par exemple, le nombre de couple avec enfant(s) de la commune de Lichères-sur-Yonne passe de 100 % à 35,7 % en l'espace de 5 ans alors qu'il n'y a une diminution que de 3 couples.

Sur l'ensemble des ménages, 39 % d'entre eux sont composés d'une seule personne en 2015. Plus précisément, les femmes ont davantage tendance à former un ménage à elle seule, phénomène dû au vieillissement de la population avec une moyenne d'âge plus faible pour les hommes. Cette part importante de personnes seules va se répercuter sur la demande en logement et peut s'accroître selon la tendance du desserrement des ménages.

### Évolution de la typologie des ménages entre 2008 et 2013

*Evolution de la typologie des ménages*



Source : Insee RP2013

### **Sur l'évolution démographique.**

Tout d'abord, **une diminution globale de la population est observée depuis le début du 19ème siècle**. Cette diminution, plus ou moins forte selon les périodes, peut être due à plusieurs facteurs : exode rural, désindustrialisation etc.

L'accumulation de ces événements a eu pour conséquence une diminution importante de la population. On passe notamment de plus de 35 000 habitants dans les années 1850 à moins de 20 000 habitants en 2013. Plus récemment, la population s'est stabilisée autour de 20 000 habitants avec un pic en 1982 (20 464 habitants). En 2013, la Communauté de Communes d'AVALLON-VÉZELAY-MORVAN compte 19 938 habitants.

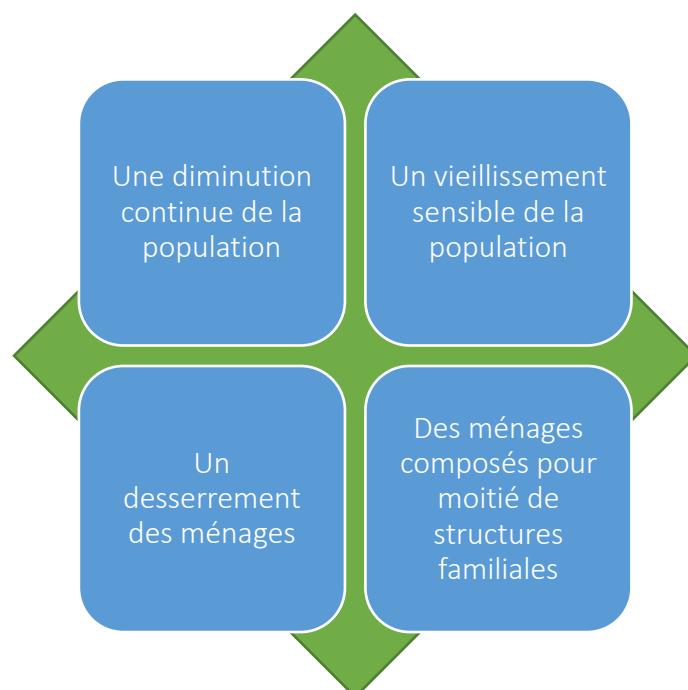
Cette perte de population a été accompagnée par **une baisse de l'attractivité du territoire** (solde migratoire en baisse) ainsi qu'**une baisse de la natalité** (diminution des jeunes couples, vieillissement de la population).

Aujourd'hui, ces mutations sont fortement visibles à Avallon, commune centre de la CCAVM, mais également dans d'autres communes de taille moins importante. **L'enjeu de demain sera donc de stabiliser voire d'inverser cette tendance en rendant le territoire plus attractif et dynamique**. Cela passera notamment par **un renforcement de la polarité d'Avallon et des bourgs-centres**, fortement sujet à un exode urbain en direction des communes périphériques.

### **Sur le profil de la population.**

Comme de nombreux territoires ruraux, on observe **un vieillissement de la population**, accéléré par le départ des jeunes en études et une arrivée de retraités à la recherche d'un cadre de vie agréable.

Le **deserrement des ménages est également un fait marquant**, bien que la moitié des ménages soient composés de structures familiales. Ceci pousse donc à produire plus de logements pour un nombre d'habitant qui décroît.

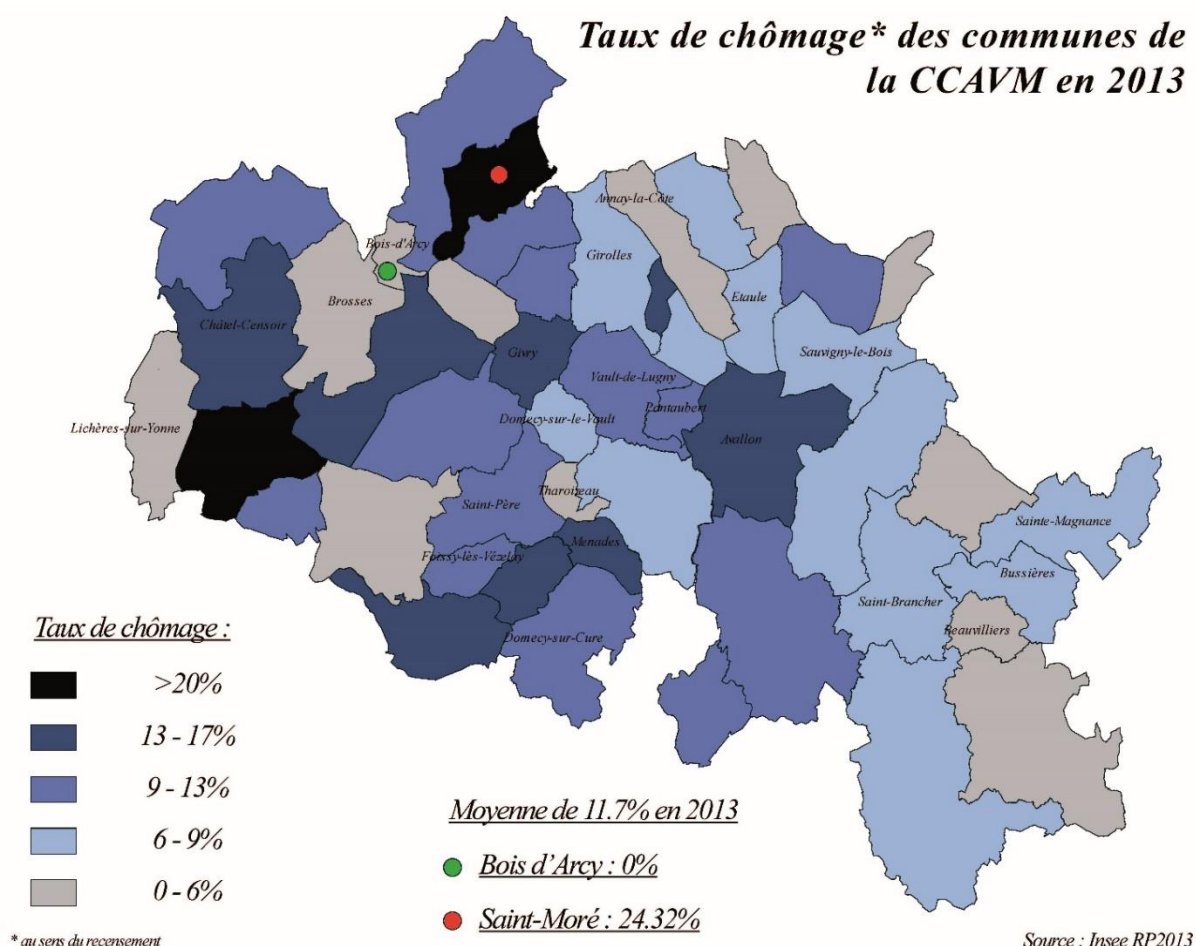




aucun chômeur) pour la valeur la plus faible à 24.3 % (Saint-Moré avec 18 chômeurs). Encore une fois, ces valeurs sont difficiles à interpréter du fait du faible nombre de chômeurs.

On constate une concentration de communes ayant un fort taux de chômage sur la partie ouest de la communauté de communes comprenant Châtel-Censoir, Asnières-sous-Bois ou bien encore Montillot.

Avallon, la commune centre de la communauté de communes, présente le plus grand nombre d'actifs avec 4 417 personnes. En revanche, on remarque une diminution de ce nombre depuis 1999 (avec 5 247 actifs). Cette diminution entraîne un taux d'actifs inférieur au reste de la communauté de communes avec 69.4 % d'actifs (contre une moyenne intercommunale de 74.4 %). Le taux de chômage est également plus important à Avallon qu'à l'échelle de la communauté de communes avec 16.8 %. Avec ce taux de chômage, la ville centre de l'intercommunalité fait partie des 10 communes au chômage le plus important. Le taux de chômage en hausse dans la commune centre peut être mis en relation avec sa perte de population au cours de ces 15 dernières années et une baisse de l'attractivité de ce territoire.



## Des profils socioprofessionnels variés

Les cartes ci-après sont à lire avec précaution du fait de la taille réduite de certaines communes. En effet, le taux peut être relativement élevé malgré un nombre absolu plus faible que sur une commune ayant plus d'actifs sur son territoire.

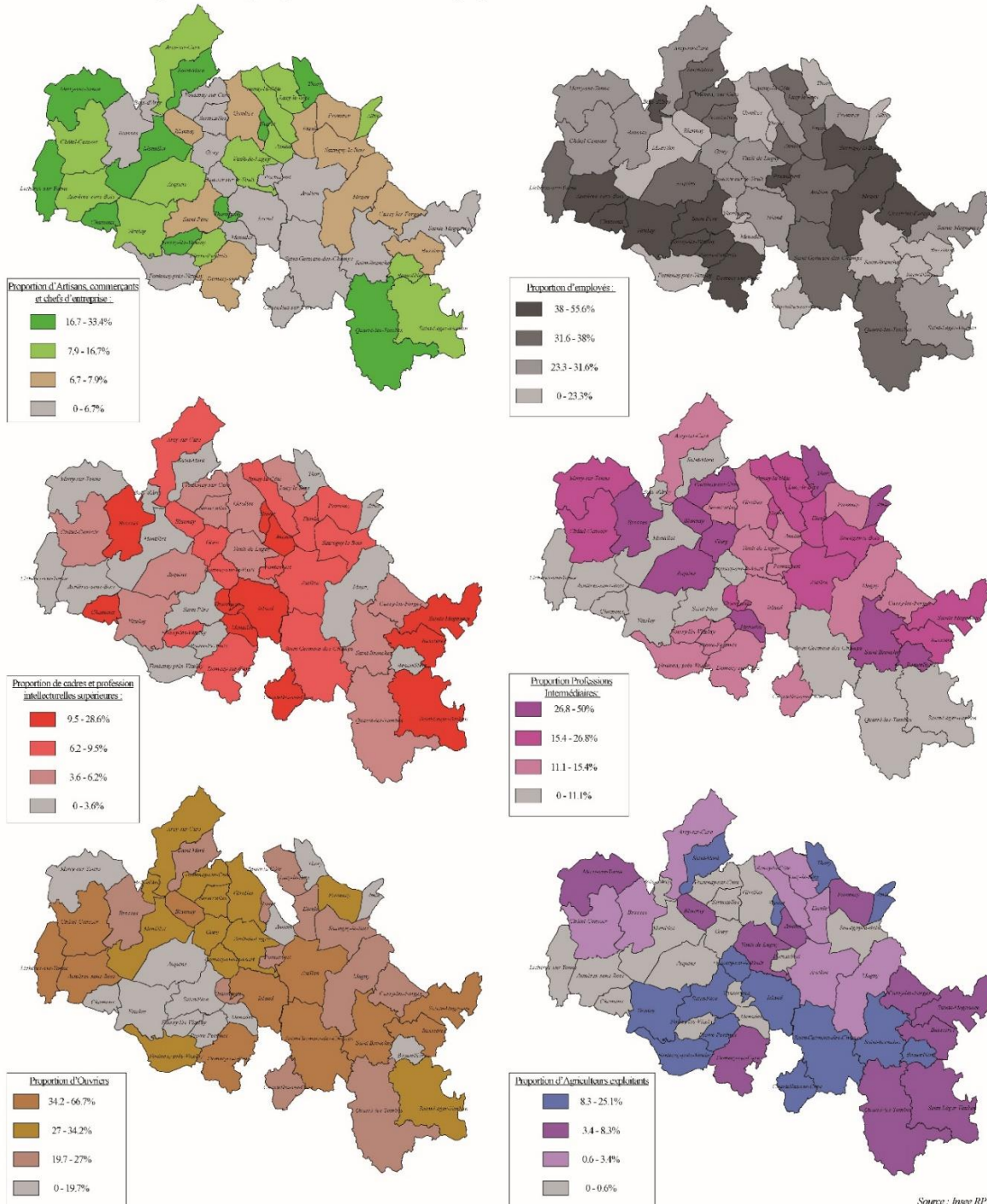
La nomenclature des différentes Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) sont utilisées ici pour étudier les profils des actifs de la CCAVM. Cette nomenclature, mise à jour en 2003, permet de classer l'ensemble des professions en huit postes différents dont la définition est donnée ci-après :

- **Agriculteurs exploitants** : « Ce groupe socioprofessionnel est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié. Par conséquent, cette activité ne comprend que des indépendants. »
- **Artisans, commerçants et chef d'entreprise** : « Ces catégories ont pour but de regrouper les actifs qui mettent en valeur un capital économique en tant que chef de leur propre entreprise, mais travaillant seul ou n'emploient qu'un petit nombre de salariés, dans un domaine où l'aspect "travail manuel est important, en dehors de l'agriculture. »
- **Cadres et professions intellectuelles supérieures** : « Cette catégorie regroupe des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, a des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé. »
- **Professions intermédiaires** : « L'appellation "professions intermédiaires" est une création de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Deux tiers des membres du groupe occupe effectivement une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. »
- **Employés** : « Le groupe des "employés" rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. L'unité du groupe des employés repose en fait plus ce qu'ils sont que sur ce qu'ils font. »
- **Ouvriers** : « Le groupe ouvrier est structuré par une série d'oppositions. La qualification instituée dans les conventions collectives, est en étroite corrélation avec de nombreuses variables, comme le sexe, l'origine sociale, la formation ou le salaire. Toutes ces variables permettent d'établir une gradation des métiers ouvriers, des professionnels d'entretien aux ouvriers non qualifiés des industries légères et aux ouvriers agricoles. »
- **Retraités** : « Ce groupe comprend les personnes âgées de 53 ans ou plus qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas au chômage, mais qui ont eu autrefois (éventuellement pendant une durée minimale spécifiée) une activité professionnelle. »
- **Autres personnes sans activités professionnelle** : « Ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive décrite ci-après avec quelques indications sur les CS réservées aux personnes sans activité professionnelle. »

*Ne seront abordés ici que les six premiers postes. Retrouvez l'ensemble des définitions et des niveaux d'agrégations intermédiaire sur le site de l'INSEE.*

Cependant, la représentation cartographique illustre bien l'organisation sociodémographique du territoire. On peut déceler certaines spécialisations dans un ou deux secteurs d'activités pour certaines communes. Les employés et ouvriers sont généralement majoritaires avec respectivement une moyenne de 34,6 % et de 27,4 % à l'échelle de la Communauté de Communes.

## Profil socio-professionnel de la population active de la CCAVM en 2013



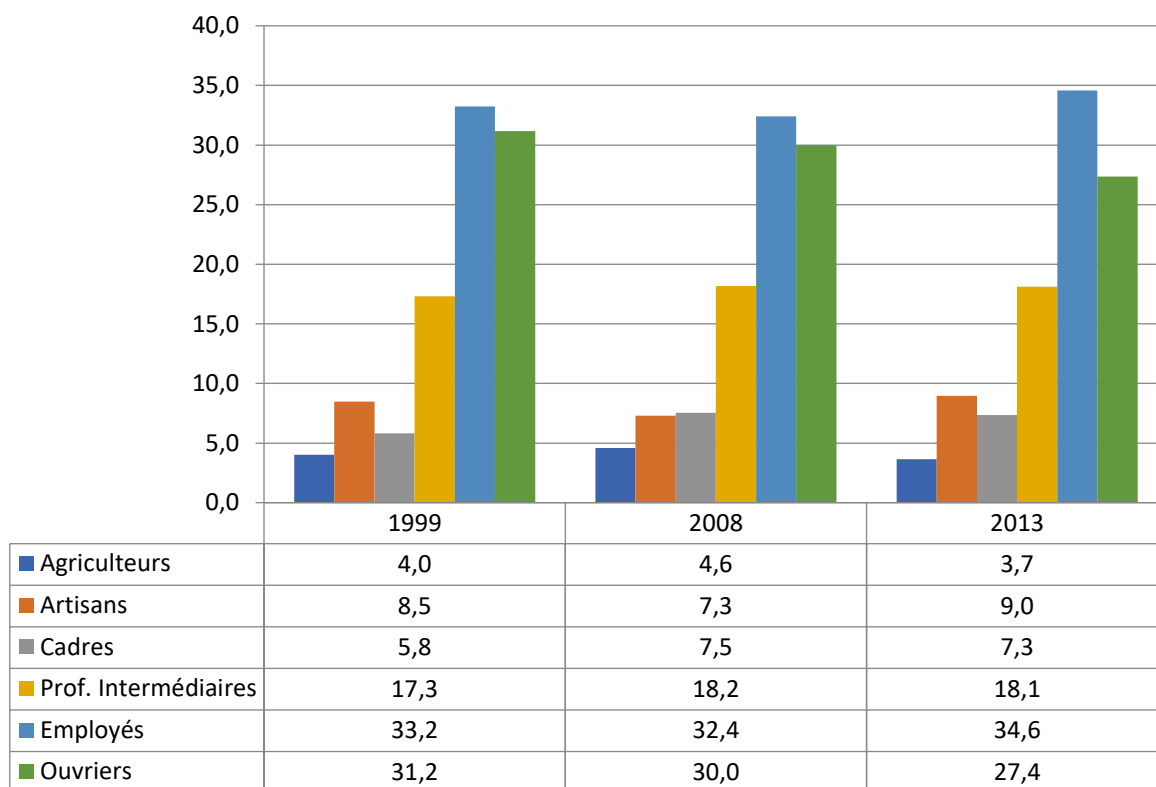
Par exemple la commune de Montillot compte 46,2 % d'ouvriers et 23,1 % d'employés. A Pontaubert, les employés représentent 46,7 % de la population et les ouvriers 26,7 %. On a donc un peu plus de 60 % de la population active qui appartient à ces deux catégories socio-professionnelles en 2013.

En ce qui concerne l'évolution des effectifs de chaque catégorie, on remarque peu de changements entre 1999 et 2013. L'évolution la plus importante vient de la catégorie Ouvriers avec une baisse de 3,8 points. En revanche, les cadres, les employés et les professions intermédiaires ont vu leurs effectifs augmenter sensiblement entre 1999 et 2013. En effet, on passe de 5,8 % de cadres en 1999 à 7,3 % en 2013. Les professions intermédiaires représentent 18,1 % en 2013 contre 17,3 % en 1999. Enfin, les employés représentaient 33,2 % en 1999 pour 34,6 % en 2013.

On remarque également que la proportion d'agriculteurs, après une hausse entre 1999 et 2008, revient en dessous de son niveau de 1999 soit 3,7 % de la population active.

Malgré une tendance à la tertiarisation de l'emploi à l'instar du territoire national, l'intercommunalité est encore fortement marquée par son histoire industrielle.

## Evolution de la structure socio-professionnelle entre 1999 et 2013 (en %)



## Le tissu économique local

### ↳ Une économie qui se tertiarise

La CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN présente une offre d'emplois diversifiée sur son territoire (voir tableau ci-dessous) :

- 965 établissements ont été recensés sur le territoire en 2015 (sources CCI et CMA). Cela représente près de 4 100 salariés dans le secteur privé.
- Le territoire accueille majoritairement des entreprises dans le secteur des services et des commerces (72,6 %) avec notamment le groupe Schiever (819 emplois) qui est le principal employeur sur la CCAVM (cf tableau principaux employeurs privés).
- Les entreprises du secteur industriel sont peu nombreuses sur le territoire intercommunal (9,1 %) mais elles génèrent de nombreux emplois (Pneu Laurent, SKF...).
- La part des entreprises dans le secteur de la construction (14,9 %) est également non négligeable sur le territoire de la CCAM.
- Enfin, 32 établissements sont recensés dans le secteur agricole (3,3 %). Il s'agit d'exploitants qui sont également inscrits en tant que commerçants. En matière d'emplois, le secteur agricole représente une part plus importante du fait des nombreuses exploitations agricoles recensées sur le territoire (cf diagnostic agricole de la Chambre d'agriculture).

*Le nombre d'établissements par secteurs d'activités sur le territoire de la CCAVM (sources CCI et CMA, 2015)*

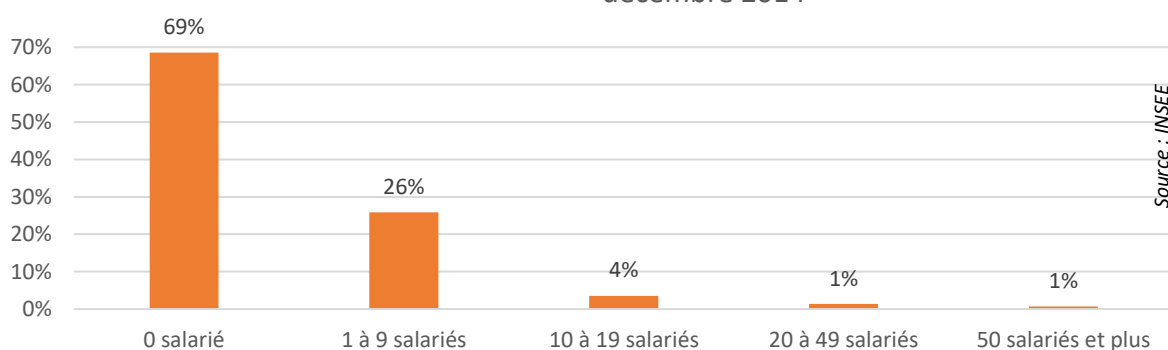
Nombre d'établissements par secteur d'activités	CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
Agriculture	32 (3,3 %)
Industrie	88 (9,1 %)
Construction	144 (14,9 %)
Commerce	382 (39,6 %)
Services	319 (33,1 %)
<b>Total</b>	<b>965</b>

### ↳ Un tissu d'entreprises diversifié

La diversité du tissu d'entreprises sur le territoire est importante à considérer, les différentes catégories d'entreprises n'ayant pas les mêmes attentes et les mêmes besoins en matière d'aménagement. En particulier, il convient de souligner les caractéristiques suivantes du tissu d'entreprises :

- On retrouve quelques entreprises importantes (16 entreprises de plus de 50 salariés), très pourvoyeuses d'emplois, notamment dans le secteur de l'industrie, mais également des commerces et services (voir le tableau suivant).
- Le tissu de PME de 20 à 50 salariés est également important, avec 30 entreprises à l'échelle de la CCAVM, en général, dans les mêmes secteurs d'activités que ceux cités précédemment.
- Enfin, on retrouve une densité très forte d'établissements de moins de 20 salariés (564 entreprises en 2014) et d'autoentrepreneurs (1496 comptabilisés en 2014). Ces entreprises, qui sont réparties de manière diffuse sur le territoire et qui sont également présentes dans les villages, auront des besoins nécessairement différents en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014



L'emploi public représente environ 26 % de l'emploi total sur le territoire, avec quelques gros employeurs comme le centre hospitalier d'Avallon (360 agents). Sur Vézelay, on compte près de 70 emplois répartis entre la maison médicalisée et le foyer de vie pour personnes handicapées.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales entreprises privées du territoire (source CCI 2015) :

*Les principaux employeurs privés du territoire de la CCAVM (source CCI Yonne, 2015)*

Entreprise	Activité	Commune	Effectifs salariés
<b>Schiever Distribution</b>	Commerce de gros alimentaire	Avallon/Etaule/Sauvigny	675
<b>Pneu Laurent</b>	Fabrication et rechapage de pneumatiques	Avallon	570
<b>SKF</b>	Fabrication de roulements et couronnes d'orientation	Avallon	192
<b>BDMS Distribution (Auchan)</b>	Hypermarché	Avallon	160
<b>Anciens Ets Schiever &amp; Fils</b>	Activité de siège social	Avallon	144
<b>CLP Packaging</b>	Fabrication de cartonnages	Avallon	89
<b>Saint Marc Transport</b>	Transport de voyageurs, taxi, ambulance	Merry-sur-Yonne	84
<b>Jeam (Mc Donald's)</b>	Restauration rapide	Avallon	45
<b>Naudot</b>	Fabrication de machines agricoles et forestières	Magny	39
<b>SITA Centre Ouest</b>	Traitement et élimination de déchets non dangereux	Sauvigny-le-Bois	37
<b>Groupe Cayon</b>	Transport routier	Etaule	34

### ↳ Les zones d'activités

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire de la CCAVM (source CCI Yonne), principalement sur les communes suivantes :

- Avallon (149 ha)
- Sauvigny-le-Bois (96ha)
- Magny (63 ha)
- Étaule (36 ha)
- Merry-sur-Yonne (9,3 ha)

De plus, 8 communes ont des zones de proximité inférieures à 5 ha :

- Provency (4,41 ha)
- Arcy-sur-Cure (2,7 ha)
- Quarré-les-Tombes (2,61 ha)
- Domecy-sur-Cure (2 ha)
- Saint-Brancher (1,24 ha)
- Annay-la-Côte (0,61 ha)
- Châtel-Censoir (0,54 ha)
- Saint-Germain-des-Champs (0,46 ha)

Ainsi, près 368 ha de foncier à vocation économique sont identifiés sur le territoire de la CCAVM dont plus de 132 ha sont destinés à l'installation de nouveaux projets économiques (voir le tableau suivant).

*L'offre foncière destinée au développement économique à l'échelle de la CCAVM (source : SCoT du Grand Avallonnais et CCI) :*

Commune	Surfaces aménagées sous maîtrise foncière non vendues (ha)	Surfaces aménagées vendues pour implantation à venir (ha)	Surfaces en projet non aménagées (ha)	Surfaces classées mais sans maîtrise foncière (ha)	Surfaces classées mais inconstructibles (PPRI, archéo...) (ha)	Total (ha)
Annay-la-Côte	0	0	0	0,39	0	<b>0,39</b>
Arcy-sur-Cure	2	0	0	1,7	2,5	<b>6,2</b>
Avallon	10,2	0,5	5,8	11,8	7,5	<b>35,8</b>
Châtel-Censoir	0,5	0	0	0	0	<b>0,5</b>
Domecy-sur-Cure	0	0	0	2,1	0	<b>2,1</b>
Étaule	3	2,9	0	3,4	0	<b>9,3</b>
Magny	16,1	0	0	15,5	0	<b>31,6</b>
Merry-sur-Yonne	0	0	1,7	7,2	0	<b>8,9</b>
Saint-Brancher	0	0	1,5	0	0	<b>1,5</b>
Sauvigny-le-Bois	8,6	2,7	0	41,1	3,9	<b>56,3</b>
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>6,1</b>	<b>9,0</b>	<b>83,19</b>	<b>13,9</b>	<b>152,59</b>

L'aménagement des espaces d'activités représente également un enjeu urbain et paysager, le développement des ZAE ayant généré, au cours des dernières années, des impacts paysagers notables, en particulier à Avallon et dans sa proche périphérie. L'aménagement de ces espaces pourra prendre en compte, en particulier, les enjeux suivants :

- L'intégration paysagère des espaces d'activités reste très souvent limitée sur le territoire, avec peu d'efforts réalisés sur le développement de masques végétaux, ou sur la maîtrise des volumétries et colorimétries des bâtiments dans le cadre des règlements de ZAE.

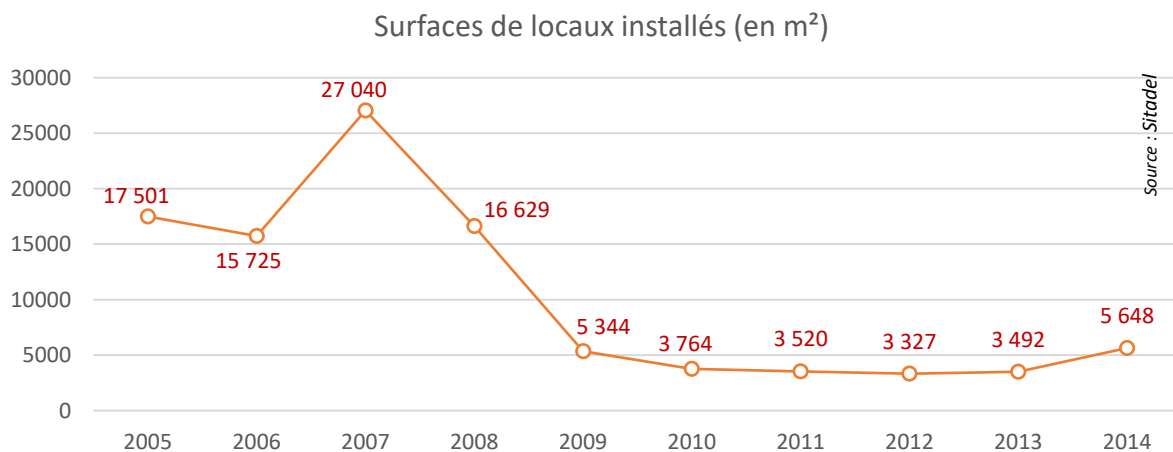
- L'organisation des implantations à l'échelle des ZAE est également peu maîtrisée, avec des implantations au coup par coup sans cohérence d'ensemble qui pèse sur l'harmonie paysagère des espaces.
- Les implantations récentes dans les ZAE sont relativement peu denses, avec des surfaces de terrain élevées par rapport aux surfaces de locaux (voiries, réserves, stationnements). Les espaces annexes sont peu ou pas mutualisés dans les espaces d'activités, ce qui limite l'efficacité foncière du développement dans ces espaces.

En outre, le renouvellement des espaces d'activités vieillissants pourra constituer un enjeu non négligeable pour le territoire. On retrouve notamment des espaces d'activités relativement anciens dans la périphérie proche d'Avallon qui accueillent des bâtiments vacants (par exemple la zone d'activités de la gare à Étaule ou de la Croix verte à Avallon). La vacance peut être amenée à s'accroître avec le temps en l'absence d'aménagements de modernisation (bâtiments non repris lors de cessations d'activités, transferts d'activités vers des espaces aménagés plus récemment...).

*La zone de la gare à Étaule, exemple d'espace d'activités vieillissant*

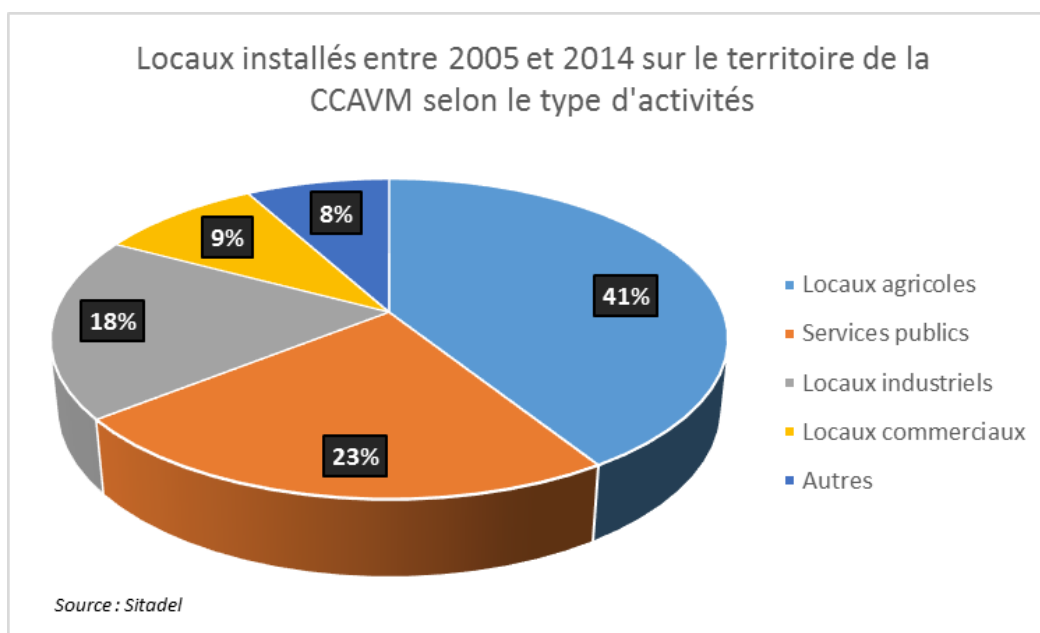
#### ↳ Des besoins modérés et diversifiés pour l'accueil d'entreprises

L'analyse des tendances passées permet d'évaluer les rythmes d'installation des entreprises sur le territoire, et donc d'extrapoler les besoins fonciers pour l'accueil d'activités économiques au cours des prochaines années.



En matière de tendances, les données disponibles liées aux permis de construire entre 2004 et 2013 mettent en évidence les rythmes d'implantation suivants (en m<sup>2</sup> de locaux d'activités) :

- Le rythme moyen est d'environ 10 000 m<sup>2</sup> de locaux par an, avec un tassement important des implantations depuis 2009.
- En matière de destination, 41 % des surfaces concernées sont destinées à l'implantation de bâtiments agricoles, qui ne nécessitent pas, pour la plupart, d'espaces d'activités classés comme tels dans les documents d'urbanisme.
- Le reste des implantations (environ 6 000 m<sup>2</sup> par an) concerne en majorité des activités industrielles, artisanales ou tertiaires, qui se sont implantées dans ou en-dehors des zones d'activités.



L'analyse détaillée de la consommation foncière (cf. consommation foncière des 10 dernières années) permet de préciser les tendances de consommation foncière liée à l'activité (consommation « brute » y compris foncier périphérique, accès...). La consommation foncière, en grande partie en zones d'activités économiques, a représenté environ 40 hectares sur les 12 dernières années. En projetant cette tendance sur les 15 prochaines années, on peut estimer que le besoin foncier en zones d'activités sera compris entre 1,6 et 2,3 hectares par an à l'échelle de la CCAVM.

Si les rythmes d'installation se poursuivent de la même manière au cours des 15 prochaines années (ce qui n'est pas garanti au vu du tassement des implantations depuis 2009), on peut estimer que le besoin lié à l'accueil d'activités sur le territoire sera de l'ordre de 25 à 35 hectares au maximum, en incluant à la fois les implantations en ZAE et celles hors ZAE. Cette estimation met en évidence le net décalage entre le besoin estimé et la somme des espaces en projet (près de 100 hectares uniquement pour les ZAE, cf tableau offre foncière destinée au développement économique).

Enfin, il convient de souligner que les besoins d'espaces d'activités diffèrent selon la typologie des entreprises concernées :

- Les PME et grandes entreprises industrielles et commerciales vont avoir des besoins d'espaces dédiés (ZAE), afin de faciliter leurs activités mais également de limiter les impacts de leurs activités sur les espaces d'habitat. Les attentes de ces entreprises sont généralement fortes en matière de desserte numérique (attentes par rapport à la fibre optique).
- Les équipements et services peuvent nécessiter une proximité par rapport aux populations, qui suppose une approche différente, avec des besoins mixtes en ZAE et hors ZAE. L'accès au numérique est également un paramètre important pour les principales entreprises de services.
- Les activités artisanales, qui se développent de manière plus diffuse au sein des villes et des villages, n'appellent pas forcément au développement d'espaces d'activités dédiés, mais leur présence dans les tissus urbains et villageois mérite d'être anticipée. Des besoins spécifiques liés à des équipements mutualisés peuvent également être envisagés (hôtels d'entreprises, pépinières artisanales).
- Enfin, les activités d'exploitation des ressources (foresterie, carrières, transformation agricole et forestière, énergie) peuvent nécessiter des espaces à proximité directe des ressources, y compris en milieu rural à distance des grands axes de développement. Le développement de ce type d'espaces d'activités pourra être anticipé dans le cadre du PLUi.

### ↳ Une offre commerciale importante, concentrée à Avallon

La ville-centre, Avallon, joue un rôle important dans l'offre commerciale locale (cf SCOT) :

- La commune possède l'intégralité des moyennes et grandes surfaces (300 m<sup>2</sup> et plus). Son aire d'influence est bridée par les pôles de Clamecy à l'ouest, d'Auxerre au nord et de Semur-en-Auxois à l'est. On retrouve à Avallon une offre alimentaire et généraliste importante, ainsi qu'une offre commerciale spécialisée avec des grandes enseignes : Villaverde, Conforama, Kiabi, Weldom... Cette offre semble suffisante en termes de gammes d'achat pour répondre aux besoins du bassin de vie.
- Les pôles secondaires (Vézelay, Quarré-les-Tombes et Châtel-Censoir) sont pour la plupart équipés de supérettes répondant aux besoins quotidiens, mais souffrent d'une certaine instabilité (changements fréquents de propriétaires).
- Pour des besoins plus exceptionnels, les habitants doivent se tourner vers les pôles commerciaux supérieurs, notamment Auxerre et Dijon.

### ↳ Une fragilité des petits commerces dans les centralités urbaines et villageoises

Le maintien de l'offre commerciale de proximité dans les centralités d'Avallon et des bourgs ruraux représente un enjeu important pour répondre aux besoins des habitants. Les petites cellules connaissent des difficultés à se maintenir (taux de rotation élevé, vacance commerciale). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs paramètres :

- La dévitalisation des centralités, avec une croissance de la vacance et un éloignement des ménages vers des quartiers périphériques ou vers les communes rurales, limite le dynamisme des cellules commerciales.
- L'ancienneté et la dégradation du bâti complexifient l'implantation de cellules, les locaux existants étant trop souvent vétustes et inadaptés par rapport aux besoins des porteurs de projets – la commune d'Avallon porte un projet de programme FISAC, avec un programme d'actions spécifiques pour intervenir à ce niveau.
- L'évolution des comportements des ménages reste faiblement intégrée dans l'organisation de l'offre commerciale de proximité (horaires, accessibilité, vente en ligne...) et la compétitivité de l'offre périphérique des grandes et moyennes surfaces s'est fortement accrue, ce qui limite la rentabilité des petits projets commerciaux. L'équilibre de l'offre entre ces centralités et espaces commerciaux périphériques représente un enjeu important, notamment à Avallon.

*Commerces de proximité dans le centre-ville d'Avallon*

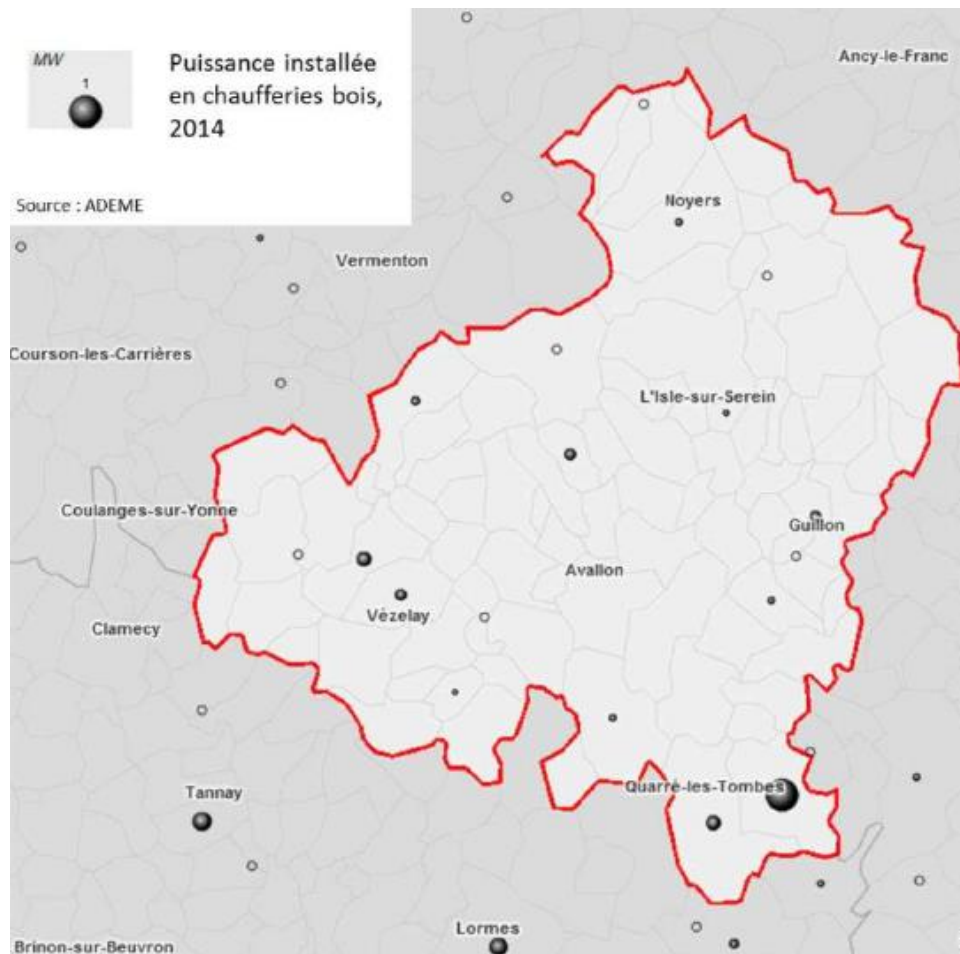


## L'agriculture

*Cette thématique est approfondie dans le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture (cf. p.127)*

### La filière bois

On peut constater, à l'échelle régionale, un développement progressif de la filière bois, avec en particulier un développement des équipements de première transformation et des équipements de valorisation énergétique (chaufferies bois publiques ou industrielles) dont la présence génère un besoin en ressource primaire qui tend à augmenter (par exemple la chaufferie de Saint-Léger-Vauban).



Les enjeux d'aménagement suivants mériteront d'être anticipés afin d'accompagner efficacement le développement de la filière bois et en particulier la mobilisation de la ressource locale pour alimenter les structures de transformation :

- L'organisation des déplacements forestiers représente un enjeu important, avec à la fois la question de la desserte des massifs à faciliter, et la question de la circulation des grumiers qui nécessite des infrastructures adaptées – actuellement, la RD944 (route de Lormes) est fortement utilisée par les grumiers pour exporter le bois du Morvan, ce qui génère des nuisances au niveau de la traversée d'Avallon.
- L'accueil des équipements liés à la filière bois pourra également être réfléchi dans le projet de territoire, avec des besoins qui peuvent se développer en termes d'espaces logistiques (plateformes de stockage) et d'équipements de transformation (scieries, plaquetteries, chaufferies biomasse).

## Le tourisme

↳ Une offre touristique diversifiée, composante importante de l'économie locale

Le territoire accueille de nombreux sites touristiques, à l'attractivité relativement variable :

- D'une part, on retrouve le site de Vézelay, premier site touristique du territoire, qui accueille entre 800 000 et 1 000 000 de visiteurs par an, avec une fréquentation particulièrement importante sur la période estivale, mais également sur une période plus large entre le mois d'avril et le mois d'octobre.
- D'autre part, le territoire accueille de nombreux sites secondaires, avec quelques musées (Avallon, Saint-Père, Saint-Léger-Vauban), des sites religieux (Abbaye de la Pierre qui Vire, église Notre-Dame à Saint-Père) et patrimoniaux (centre historique d'Avallon et de Vézelay).
- Enfin, la densité des résidences secondaires dans certains secteurs du territoire (Morvan et Vézélien) met bien en évidence l'attractivité de la CCAVM en termes de tourisme vert et patrimonial, le cadre de vie rural offert sur le territoire constituant une réelle plus-value au-delà de la présence des sites touristiques.

Les principaux sites touristiques sur le territoire de la CCAVM et leur fréquentation en 2015 (source ADT Yonne)

Les lieux de visite	Visiteurs en 2015
Basilique Sainte-Marie-Madeleine à <b>Vézelay</b>	848 956
Église Notre-Dame à <b>Saint-Père</b>	40 336
Cardo Land, Parc préhistorique imaginaire à <b>Chamoux</b>	17 668
Musée Zervos à <b>Vézelay</b>	10 150
Musée et site des Fontaines salées à <b>Saint-Père</b>	9 328
Maison Jules Roy à <b>Vézelay</b>	8 018
Musée de l'Avallonnais à <b>Avallon</b>	4 060
Écomusée du Morvan / Maison de Vauban à <b>Saint-Léger-Vauban</b>	1 762

La diversité de l'offre touristique met en évidence le potentiel de développement du territoire à ce niveau, avec en particulier un enjeu de mise en réseau de l'offre afin de mieux capter les visiteurs et les inciter à séjourner plus longtemps sur le territoire.

# TOURISME



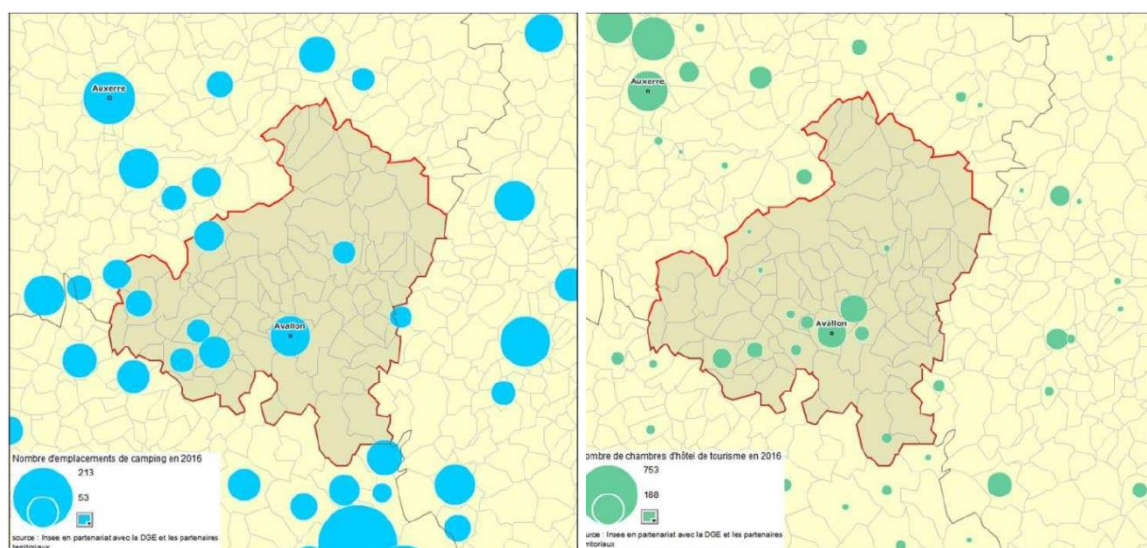
Source : SCOT du Grand Avallonnais

↳ *Un déficit d'hébergement, notamment concernant l'offre hôtelière*

L'offre d'hébergement touristique représente à la fois un potentiel de développement économique et un prérequis à l'accueil de visiteurs, dans un territoire relativement éloigné des grands pôles hôteliers régionaux (Auxerre, Dijon, Beaune...).

Il existe une offre d'hébergement non négligeable, mais qui pourrait être améliorée :

- L'offre d'hébergement de plein air est relativement développée dans le secteur de Vézelay / Châtel-Censoir. On dénombre 326 emplacements de camping à l'échelle de la CCAVM (source : INSEE, 2016). Toutefois, cette offre est saisonnière et ne permet pas de répondre à la demande actuelle qui s'étale tout au long de l'année, en particulier pour les camping-caristes.
- L'offre hôtelière est présente sur le territoire, avec en particulier une offre à Avallon et dans sa proche périphérie, et une offre orientée « haut de gamme » sur le Vézélien. Globalement, il existe une demande d'hébergement importante entre Vézelay et Avallon, et l'offre peut être développée de manière proportionnée en matière de capacités d'accueil. L'adaptation de l'offre en matière de qualité constitue un enjeu particulier à Avallon, les hôtels du centre-ville étant particulièrement vieillissants (bâti, offre d'accueil). Le territoire souffre, en outre, d'un déficit de capacités d'accueil de groupes qui gagnerait à être comblé.
- Le territoire accueille une offre diffuse de gîtes et de chambres d'hôtes, à la fois à Avallon et dans les villages. Cette offre est importante pour répondre aux besoins des visiteurs qui recherchent un cadre rural.
- Enfin, il faut souligner l'importance de la quantité de résidences secondaires, en particuliers dans les secteurs du Morvan et du Vézélien. La présence des résidents secondaires constitue une plus-value pour le territoire, car elle génère une présence et une consommation régulière sur le territoire, bien que saisonnière.



Potentiel d'hébergement touristique sur le territoire de la CCAVM (source INSEE et SCoT), année 2013

Type d'hébergement	Nombre d'établissements	Capacité
Hôtels	28	627 chambres
Campings	6	326 emplacements
Chambres d'hôtes (échelle du SCoT)	25	86 chambres
Gîtes ruraux et meublés de tourisme	53	164 chambres

### **Sur la population active.**

Le territoire connaît **une situation plus favorable que le département en matière de population active**. En effet, son taux d'actifs est supérieur à la moyenne départementale, en augmentation depuis 15 ans.

Le **chômage touche également moins le territoire**, même si cela peut cacher un exode rural des jeunes au moment des études, qui ne retournent que rarement dans le territoire. On peut en conclure que **le chômage résiduel est un chômage assez dur**.

### **Sur les dynamiques économiques.**

Le tissu économique du territoire **se construit autour de gros employeurs** (groupe Schiever et Pneu Laurent), mais également **sur un tissu dense d'artisans locaux**, répartis sur l'ensemble du territoire.

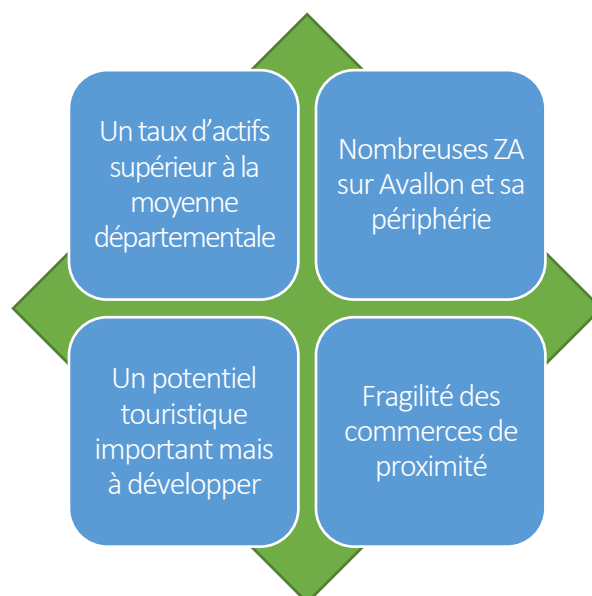
**L'offre commerciale reste concentrée à Avallon**, avec la présence de grandes enseignes en périphérie et de petits commerces en centre-ville. Ceci confère au territoire une **densité commerciale supérieure à la moyenne nationale**, traduisant ainsi une attractivité commerciale portant au-delà de la CCAVM. **Toutefois, l'équilibre entre centre-ville et périphérie reste fragile et le pérenniser est un enjeu important**.

Le foncier économique est hétérogène ; certaines zones récentes sont de haute qualité, quand d'autres, plus datées, commencent à montrer des signes d'obsolescence. **Les requalifier et assurer l'optimisation foncière des nouvelles est un passage obligé**.

### **Sur le tourisme.**

Le territoire est indubitablement touristique, avec de **nombreux hauts-lieux** comme Vézelay ou Avallon. Ceci permet d'avoir de **nombreux commerces de bouche et hébergements répartis sur l'ensemble du territoire**. Malgré cette offre, on note **une carence en hébergement de groupes**.

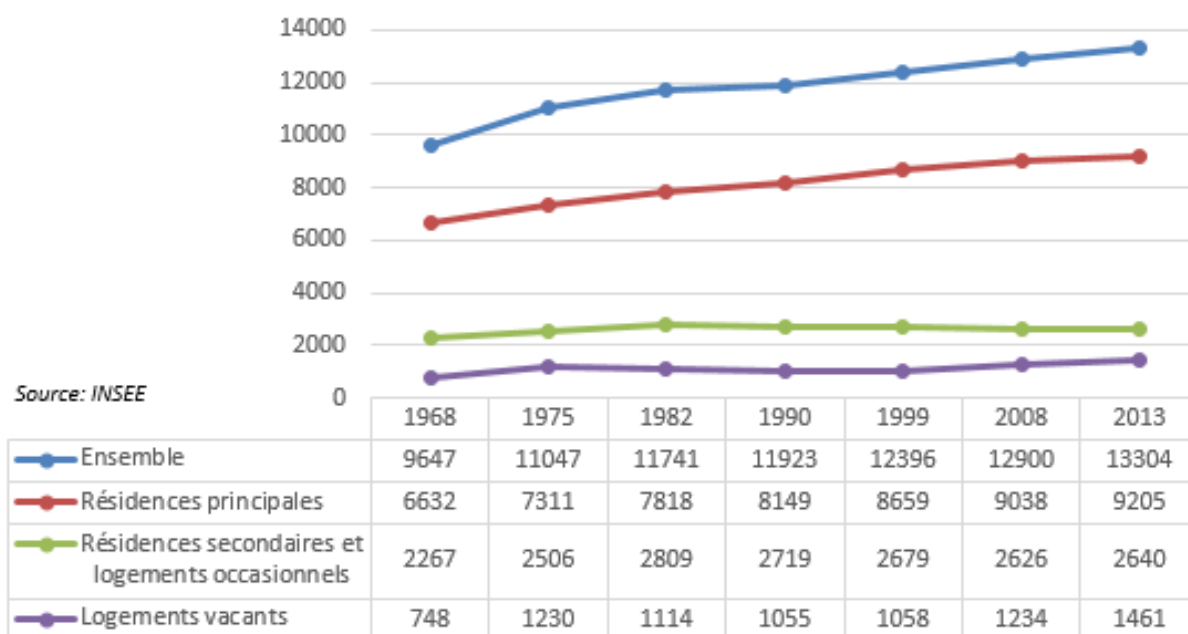
Toutefois, **la difficulté à prolonger les séjours des excursionnistes, réussir à relier les sites entre eux et coordonner une saison culturelle foisonnante** sont des sujets majeurs pour le territoire.



# Dynamiques et fonctionnement du parc de logements

## STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

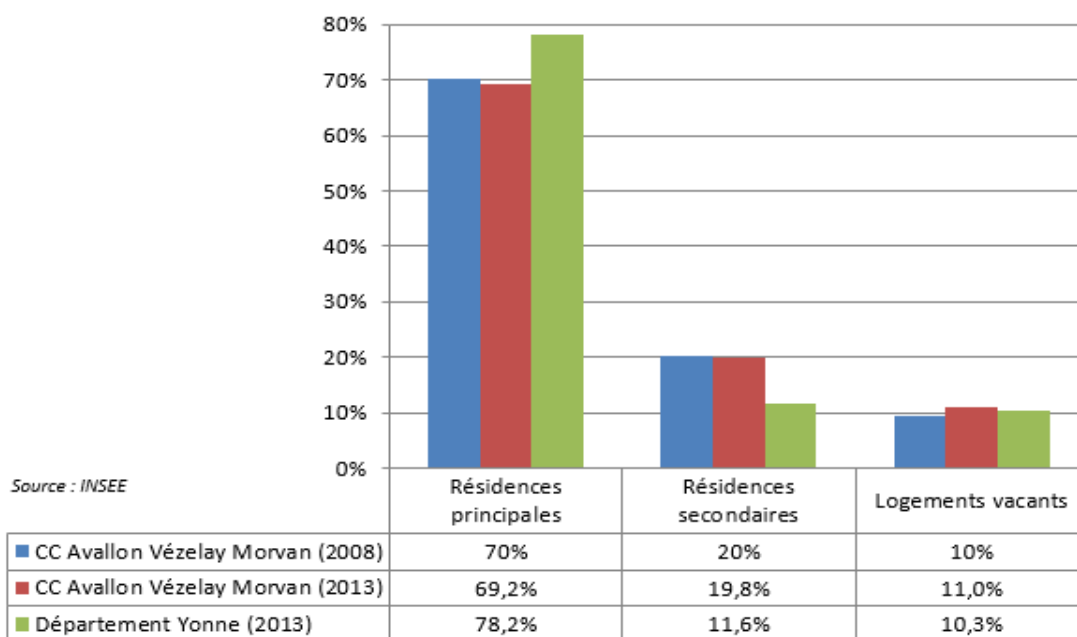
Évolution du parc de logements de la CC d'Avallon, Vézelay, Morvan par catégorie depuis 1968



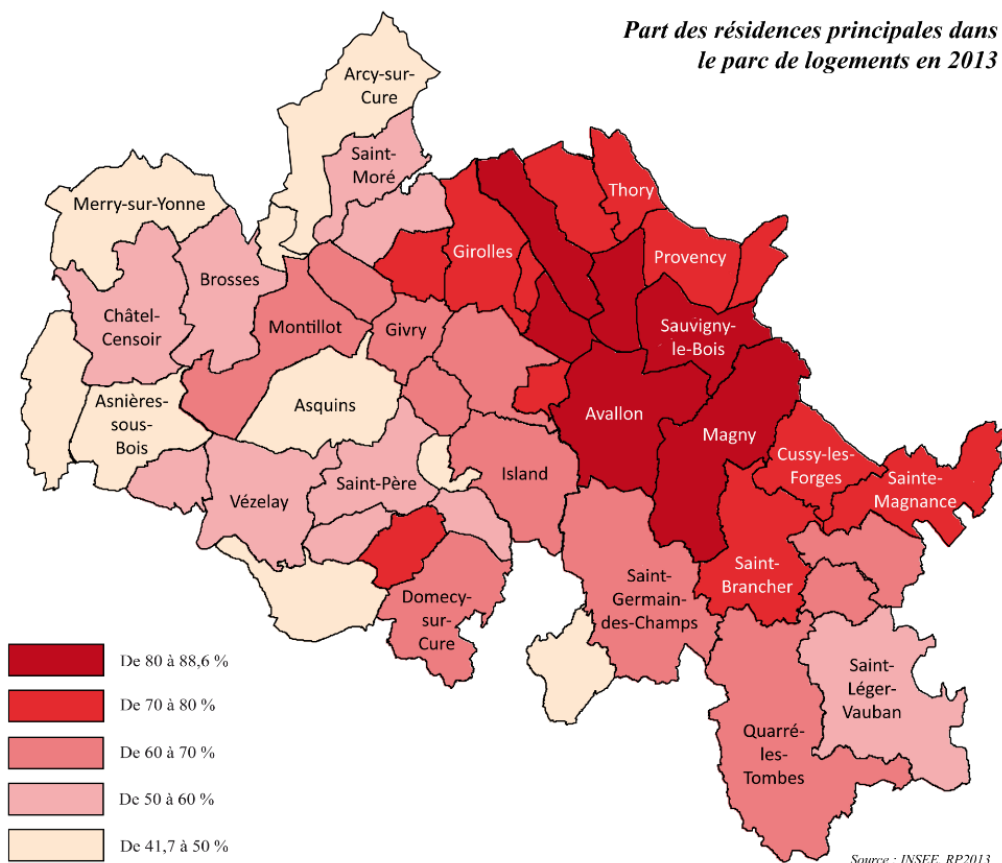
Le nombre de logements à l'échelle de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN augmente continuellement depuis 1968, passant ainsi de 9 647 logements en 1968 à 13 304 logements en 2013. Cette hausse est principalement due à un agrandissement du parc de résidences principales (6 632 résidences principales en 1968 contre 9 205 en 2013). De plus, le nombre de résidences secondaires a augmenté entre 1968 et 2013 passant de 2 267 à 2 640 logements. Enfin, les logements vacants ont connu une augmentation entre 1968 et 1975 passant de 748 à 1 230 unités. Leur nombre s'est ensuite stabilisé entre 1982 et 1999 avec environ 1 000-1 100 logements vacants sur le territoire intercommunal. Depuis 1999, ce chiffre augmente de nouveau passant de 1 058 à 1 461 unités entre 1999 et 2013.

En valeur relative, le parc de logements à l'échelle de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est plutôt stable depuis 2008. En effet, la part des résidences principales et celle des résidences secondaires se stabilisent depuis 2008 (respectivement -0,8 points et -0,2 points entre 2008 et 2013). À l'inverse, la part des logements vacants sur le territoire intercommunal est en légère hausse depuis 2008, passant de 10 % à 11 % entre 2008 et 2013.

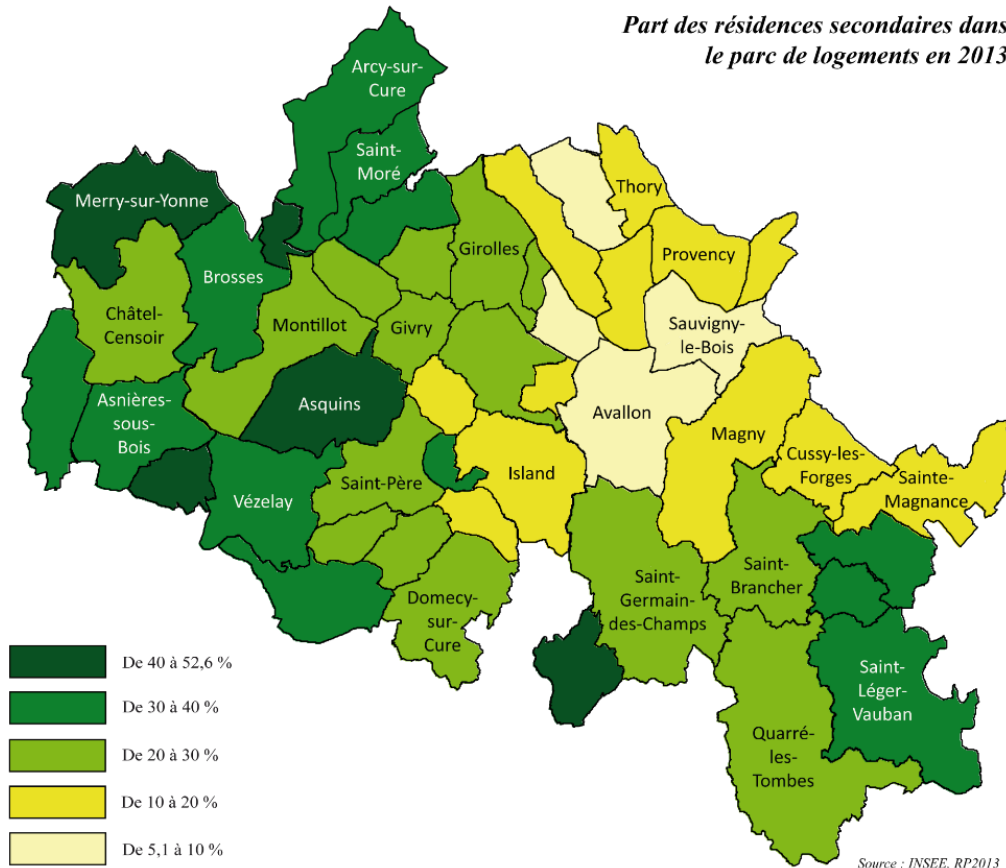
## Structure et évolution du parc de logements



En comparaison avec la moyenne départementale, le territoire de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN comprend une part plus importante de résidences secondaires (19,8 % pour l'intercommunalité en 2013 contre 11,6 % pour le département de l'Yonne). En revanche, la part des résidences principales est plus faible à l'échelle intercommunale (69,2 % en 2013) qu'à l'échelle départementale (78,2 % en 2013). Enfin, le taux de vacance est similaire entre ces deux échelles (environ 10-11 %).



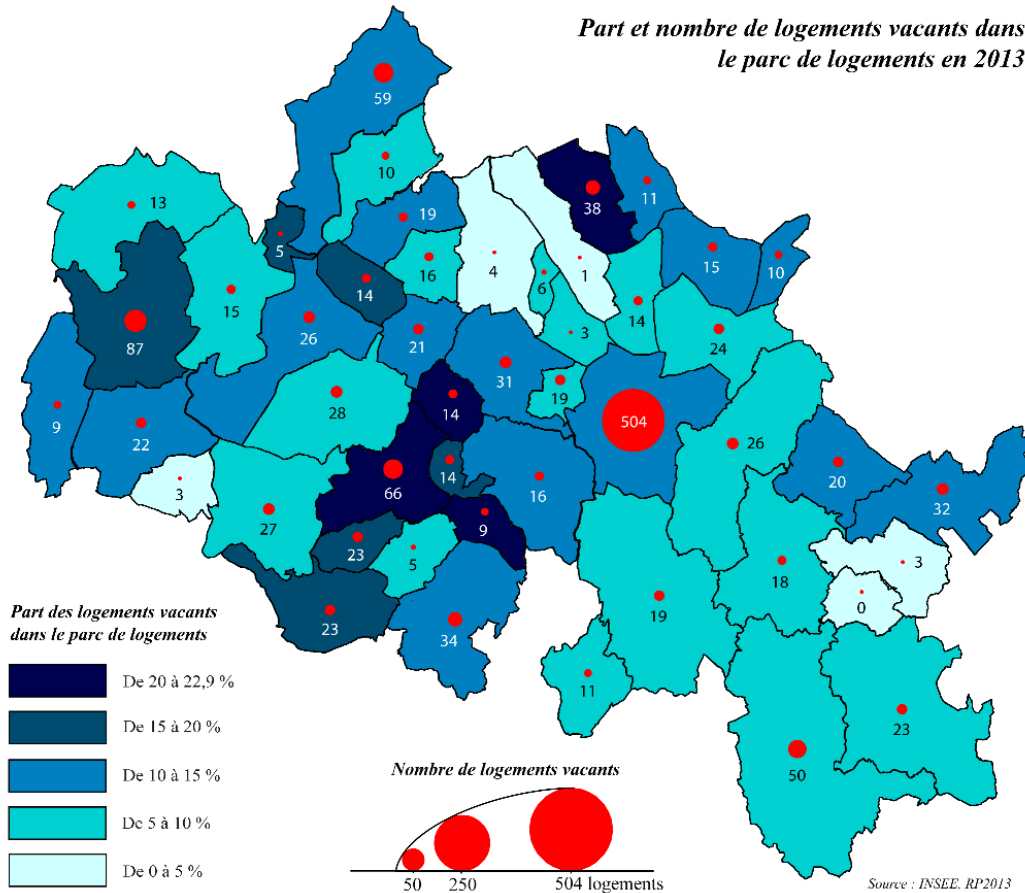
*Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2013*



Cependant, il existe des disparités territoriales entre les communes membres de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN sur la répartition du parc de logements. En effet, les communes du nord-est de l'intercommunalité sont constituées en majorité de résidences principales (plus de 70 % de leur parc de logements). Cette part dépasse même les 80 % à Avallon et en périphérie de cette dernière telle que Magny (82,3 %) ou bien encore Sauvigny-le-Bois (88,5 %). En revanche, dans la partie ouest du territoire intercommunal, les communes ont généralement un taux de résidences principales inférieur à 60 % (par exemple 53,6 % à Vézelay ou bien encore 54,8 % à Châtel-Censoir). Certaines de ces communes ont même une part de résidences principales inférieure à 50 % telles que Merry-sur-Yonne (41,7 %), Arcy-sur-Cure (48,2 %), Asnières-sous-Bois (49,2 %) ou bien encore Asquins (49,7 %).

Cependant, la part des résidences secondaires est beaucoup plus importante dans le Vézélien et le Morvan. En effet, les communes situées dans ces secteurs ont au minimum des taux de résidences secondaires supérieur à 20 % de leur parc de logements (par exemple 28,2 % à Montillot, 37,1 % à Vézelay ou bien encore 39,9 % à Saint-Léger-Vauban). De plus, ce taux dépasse parfois les 45 % telles qu'à Merry-sur-Yonne (52,6 %), Chamoux (47 %) ou bien encore Chastellux-sur-Cure (47,3 %). L'attractivité touristique dans ces régions (la basilique de Vézelay, sentiers de randonnée etc.) explique en grande partie ce fort taux de résidences secondaires où viennent s'installer de nombreux parisiens, des Hollandais... En revanche, les communes du nord-est du territoire sont peu constituées de résidences secondaires (par exemple 5,6 % à Avallon et 5,1 % à Sauvigny-le-Bois).

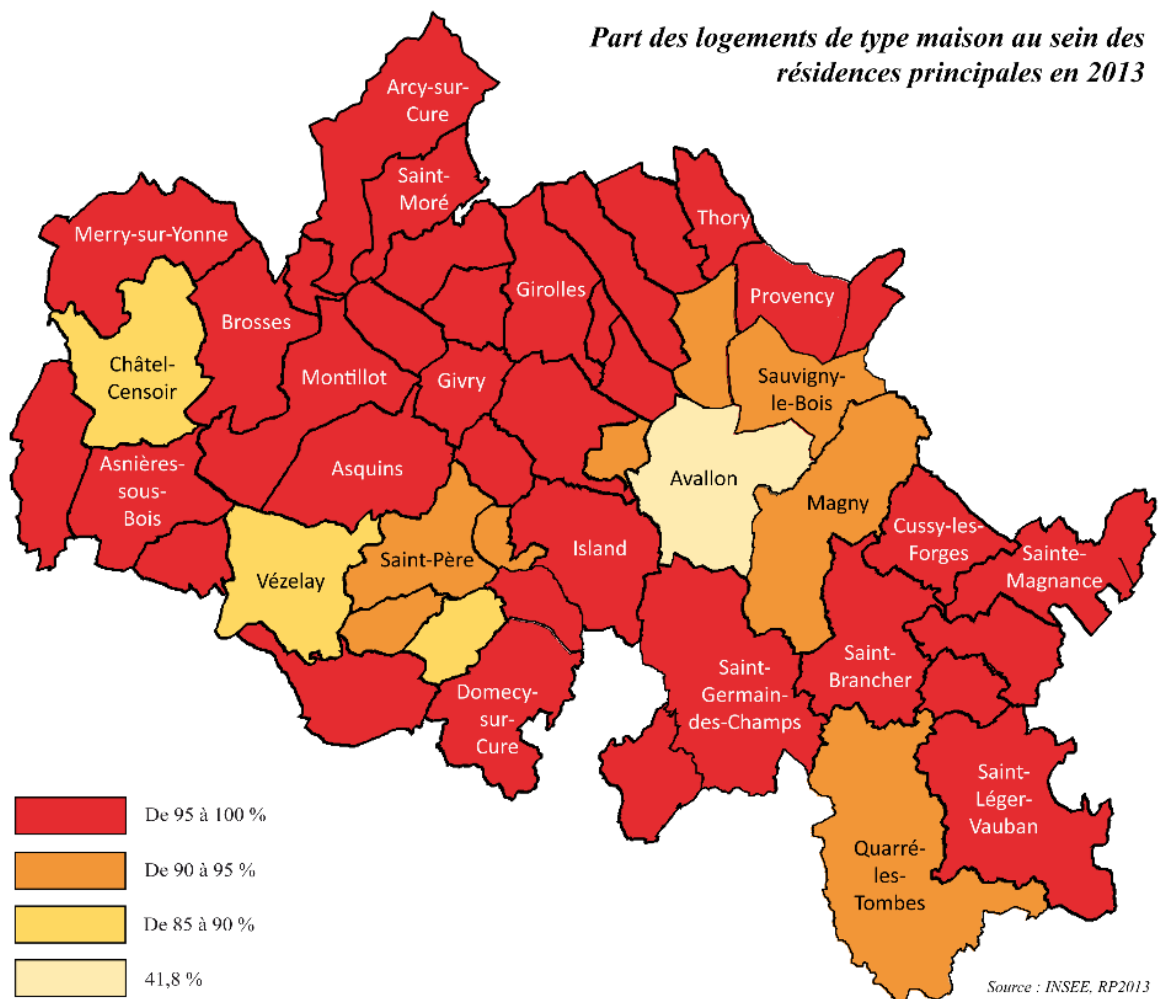
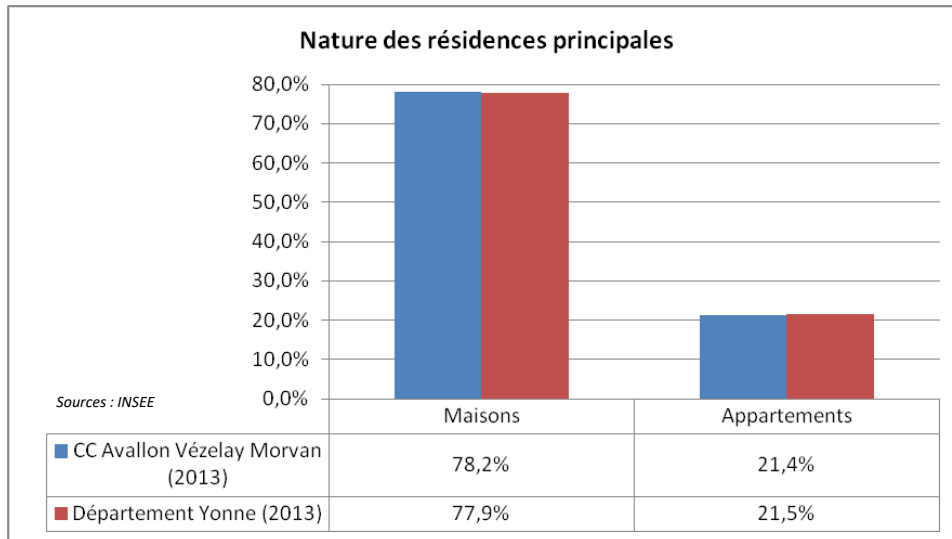
*Part et nombre de logements vacants dans le parc de logements en 2013*



La commune d'Avallon concentre une très grande partie des logements vacants recensés sur le territoire intercommunal (504 logements vacants en 2013 et un taux de vacance de 12,2 %). Néanmoins, le taux de vacance à Avallon est moindre par rapport à d'autres communes de l'EPCI où ce taux peut dépasser les 15 % (15,3 % à Blannay, 18,2 % au Bois d'Arcy ou bien encore 19,3 % à Tharoseau) voire les 20 % (20,6 % à Domecy-le-Vault, 22,9 % à Ménades ou bien encore 22 % à Saint-Père). Pour assurer une bonne rotation de la population, on estime qu'il faut un taux de vacance proche de 6 %. Or, près de la moitié des communes de l'intercommunalité ont un taux de vacance supérieur à 10 %. On parle alors de vacance structurelle, due à un parc très ancien ne répondant plus aux attentes des ménages (taille, vétusté, confort, etc.) Il peut également s'agir d'une offre bien supérieure à la demande témoignant d'un manque d'attractivité du territoire. Certains logements sont vacants de fait, mais étant trop anciens, ils ne sont plus recensés dans le parc de logements. Ainsi, certaines communes au sein de l'intercommunalité ont un faible taux de vacance (3,5 % à Bussières, 2,9 % à Chamoux, 3,6 % à Girolles et 0,5 % à Annay-la-Côte) voire nul (0 % à Beauvilliers).

Une prédominance de la maison individuelle

Le parc de logements de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est principalement composé de maisons (78,9 % en 2013). À l'inverse, les logements collectifs sont peu présents sur le territoire intercommunal (20,7 % en 2013).



De plus, ces valeurs sont semblables à celles du département de l'Yonne (77,9 % de maisons et 21,5 % de logements collectifs).

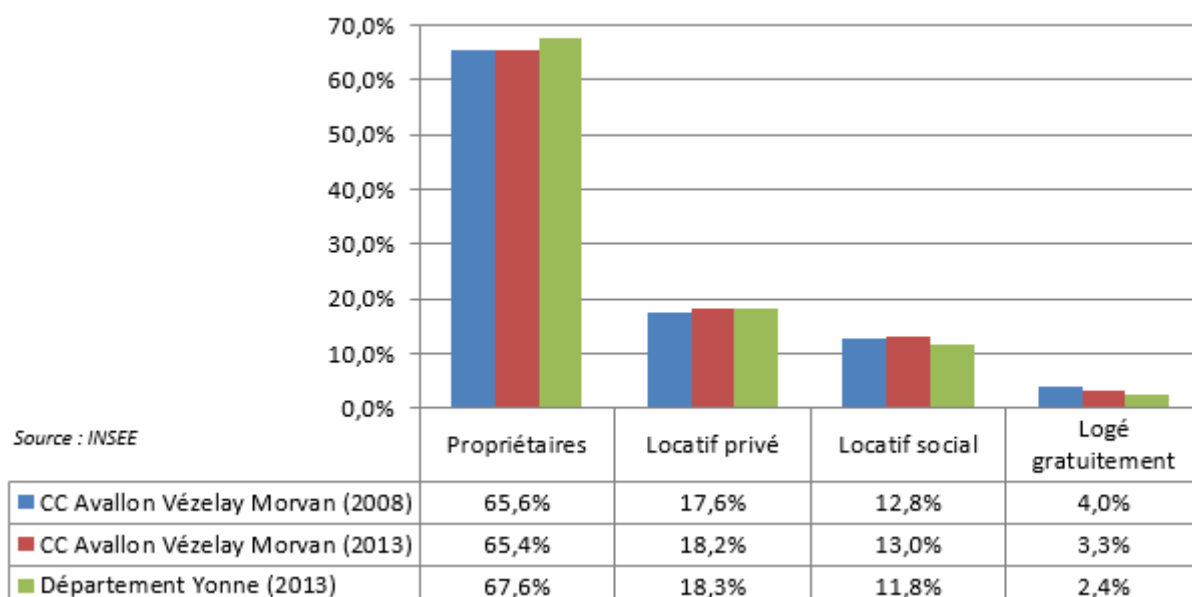
La carte ci-jointe à droite illustre cette prédominance de la maison individuelle sur la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. En effet, toutes les communes de l'EPCI (à l'exception d'Avallon) ont au moins 85 % de maisons individuelles sur l'ensemble de leur parc de logements. Elles sont mêmes près de ¼ (36 communes sur 48 communes) à avoir au moins 95 % de maisons sur leur territoire.

Avallon fait figure d'exception au sein de l'intercommunalité puisque les maisons ne représentent que 41,8 % de l'ensemble de son parc de logements. A l'inverse, les logements collectifs sont majoritaires à Avallon (57,8 % en 2013).

### Une majorité de propriétaires occupants

Le parc de logements de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est principalement occupé par des propriétaires (65,4 % en 2013). De plus, le parc locatif privé représente 18,2 % du parc total de l'intercommunalité en 2013 contre 13 % pour le parc locatif social.

**Résidences principales selon le statut d'occupation**



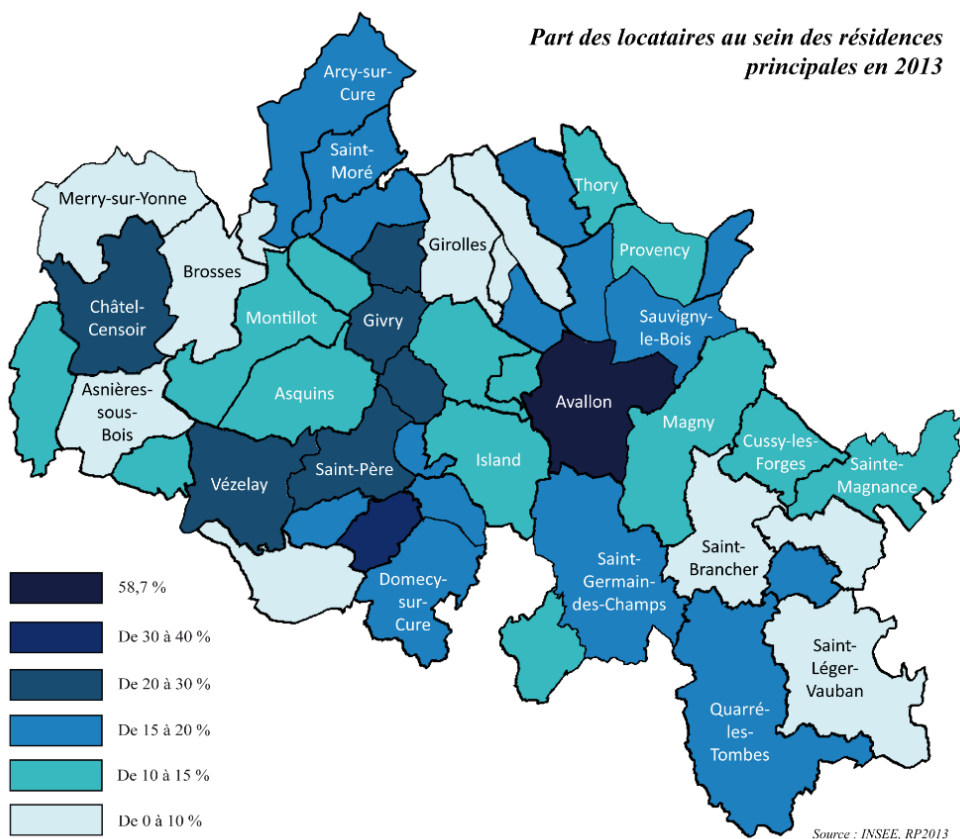
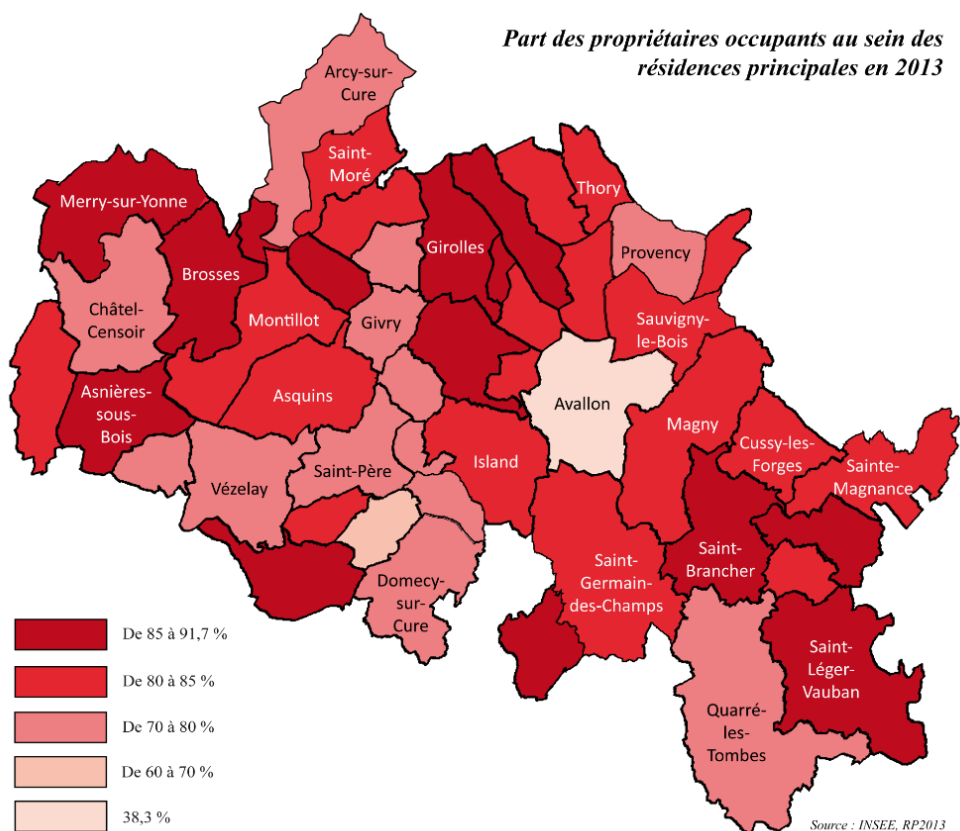
Cette répartition des logements selon le statut d'occupation est stable depuis 2008. De plus, ces valeurs sont proches de la moyenne à l'échelle du département de l'Yonne (67,6 % de propriétaires, 18,3 % de locataires dans le secteur privé et 11,8 % de locataires dans le parc social).

Les propriétaires occupants sont majoritaires sur la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN puisque l'ensemble des communes membres (hormis Avallon) ont une part de propriétaires d'au moins 60 % au sein de leur parc de logements (voir carte jointe à la page suivante). Plus de deux tiers d'entre elles (33 communes sur 48) ont même une part de propriétaires supérieure à 80 % telles que Brosses (90 %), Girolles (90 %), Island (85 %), Cussy-les-Forges (83 %) ou bien encore Saint-Léger-Vauban (86 %).

Avallon fait figure d'exception au sein de l'intercommunalité puisque les propriétaires occupants ne représentent que 38,3 % de l'ensemble de son parc de logements. A l'inverse, les locataires (parc privé et parc social) y sont majoritaires (59,7 % en 2013).

Malgré une forte majorité de logements occupés par des propriétaires, le marché locatif est également présent sur l'ensemble du territoire intercommunal et certaines communes membres ont une part de

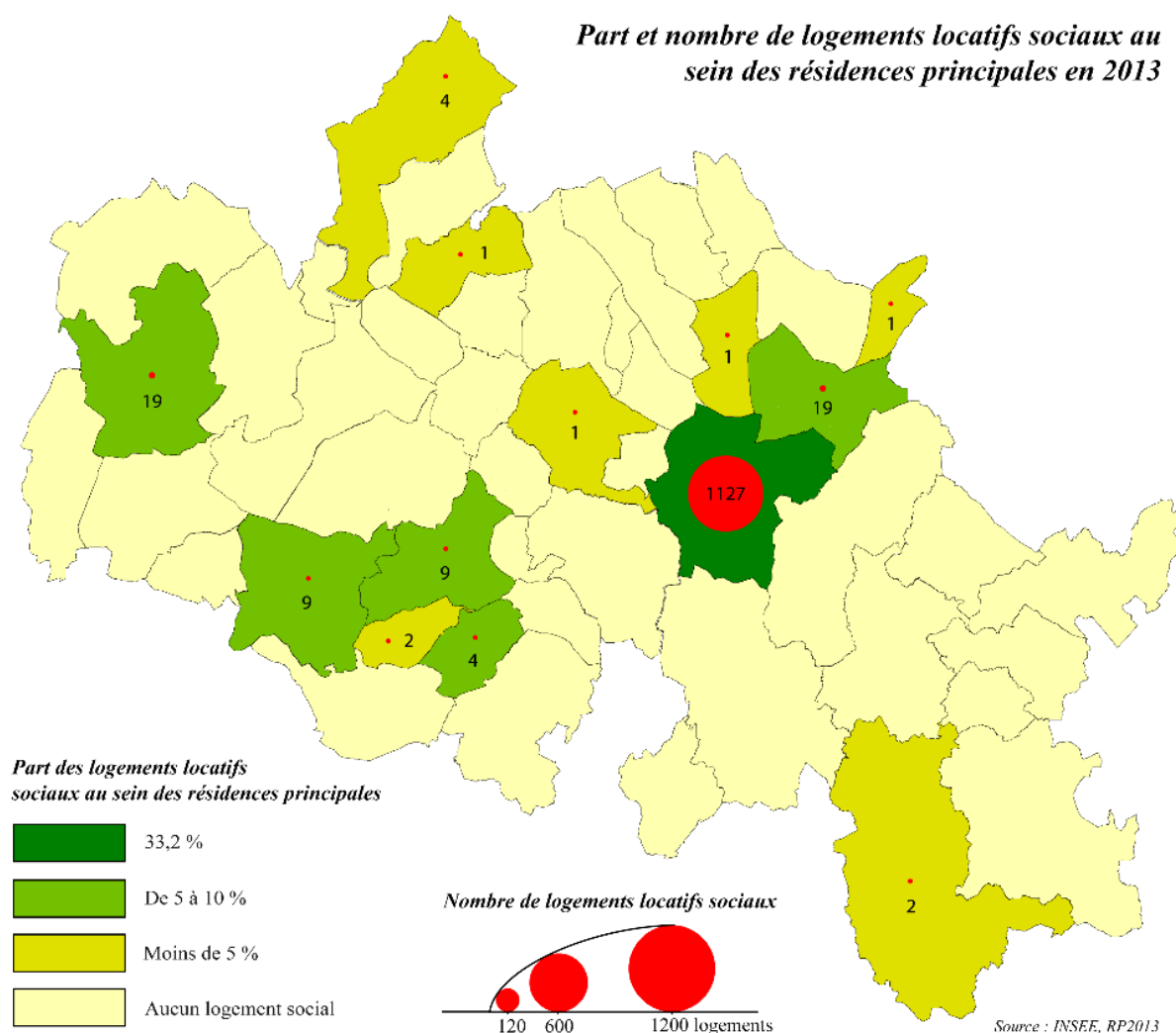
locataires non négligeable. C'est le cas à Châtel-Censoir (27 %), Vézelay (20 %), Saint-Père (21 %), Domecy-sur-le-Vault (25 %), Sermizelles (21 %) ou bien encore Pierre-Perthuis (37 %). Le parc locatif de ces communes est essentiellement sous la forme de maisons (cf. partie 2.1 p.13).



Cette répartition des propriétaires et locataires sur le territoire de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est la traduction de la répartition spatiale des logements selon leur type au sein de l'intercommunalité. En effet, les propriétaires occupants sont majoritaires dans les communes ayant une part de maisons importante. A l'inverse, dans les communes ayant une part majoritaire de logements collectifs (Avallon en particulier), la part des locataires y est importante.

### Un parc locatif social réduit en contexte rural

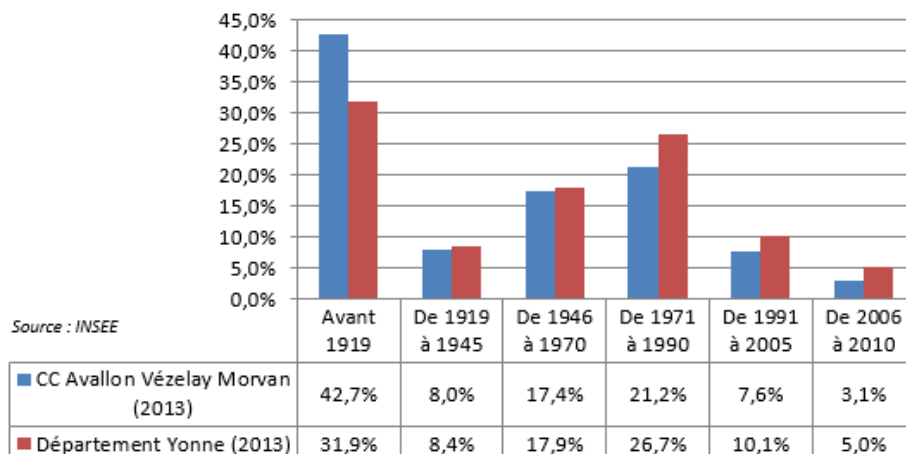
Les logements locatifs sociaux sont seulement présents sur quelques communes de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. Ce parc locatif social est principalement concentré sur la commune d'Avallon avec 1127 logements locatifs sociaux en 2013 soit 33,2 % de son parc de logements. La part des logements locatifs sociaux dans les autres communes de l'intercommunalité est minime puisqu'elle représente moins de 10 % de leur parc de logements (6 % à Châtel-Censoir, 6 % à Vézelay, 6 % à Saint-Père, 7 % à Pierre-Perthuis et 6 % à Sauvigny-le-Bois) voire moins de 5 % (3 % à Foissy-lès-Vézelay, 1,7 % à Arcy-sur-Cure, 1 % à Vault-de-Lugny, 1 % à Voutenay-sur-Cure, 1 % à Étaule, 2 % à Athie et 1 % à Quarré-les-Tombes). De plus, la majorité des communes de l'EPCI ne possède aucun logement social (35 communes sur 48).



## Un parc de logements relativement ancien

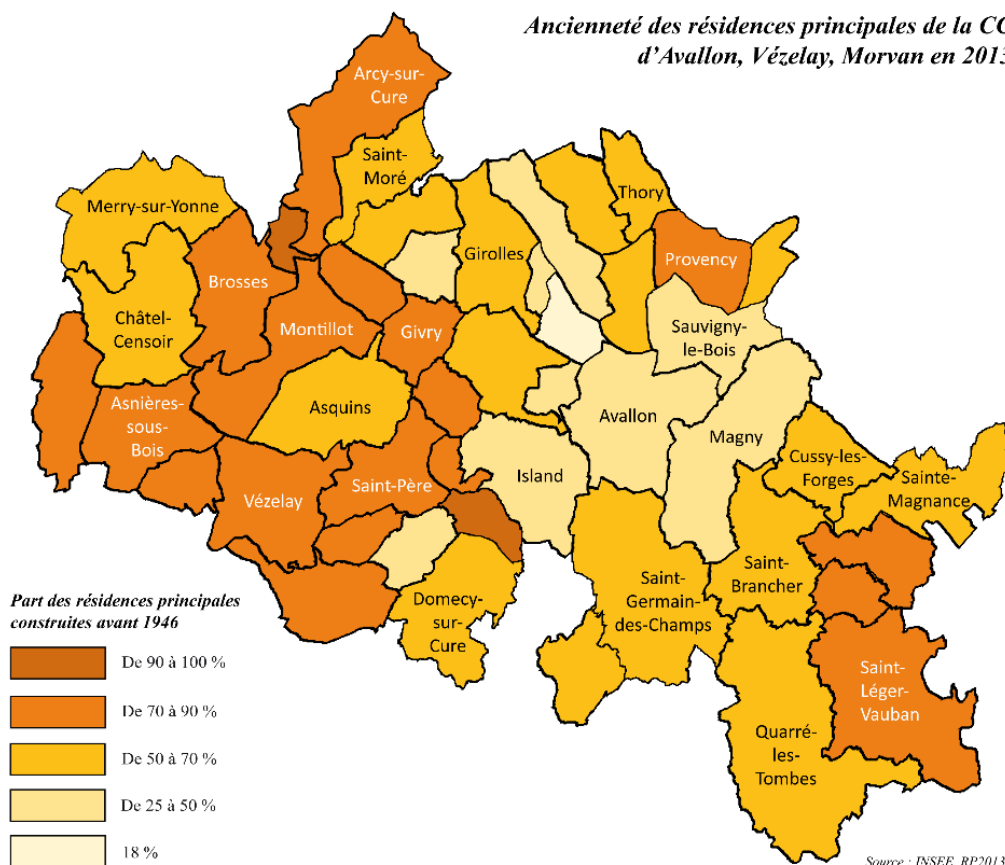
Le parc de logements de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est assez ancien puisque 50,7 % des logements sur le territoire ont été construits avant 1946 contre seulement 10,7 % de logements récents (construits entre 1991 et 2010).

**Ancienneté des résidences principales de la CC d'Avallon, Vézelay, Morvan en 2013**



En comparaison avec le département de l'Yonne, le parc de logements de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est beaucoup plus ancien (50,7 % pour l'intercommunalité contre 40,3 % pour la moyenne départementale). De plus, la part des logements récents (construits entre 1991 et 2010) est plus importante au niveau départemental (15,1 %) qu'à l'échelle de l'EPCI (10,7 %).

*Ancienneté des résidences principales de la CC d'Avallon, Vézelay, Morvan en 2013*

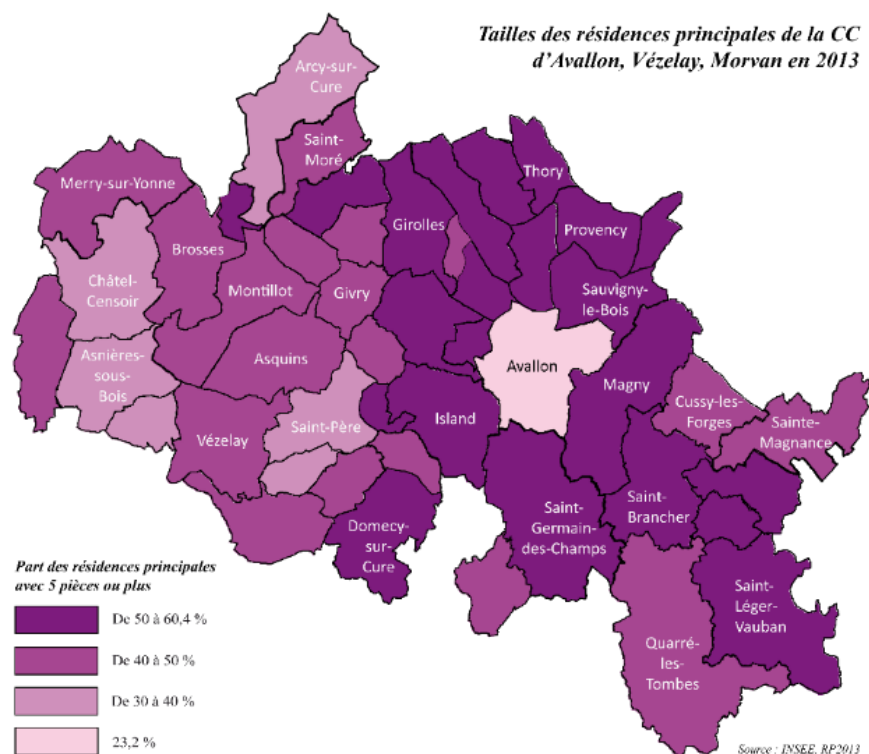
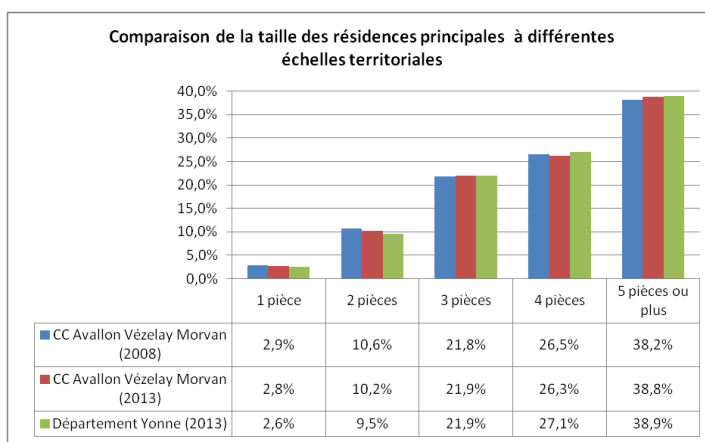


Il existe cependant des disparités au sein du territoire intercommunal puisque  $\frac{3}{4}$  des communes membres ont une part de logements anciens (construits avant 1946) d'au moins 50 % contre seulement 10 communes qui ont une part inférieure à 50 %. Les communes du Vézélien ont un taux de logements anciens supérieur à 70 % (par exemple 83 % à Asnières-sous-Bois, 88 % à Brosse, 72 % à Montillot, 75 % à Givry, 70 % à Saint-Père ou bien encore 73 % à Vézelay) voire supérieur à 90 % (92 % à Ménades et 100 % au Bois-d'Arcy).

À l'inverse, les communes ayant un parc moins ancien sont Avallon (31 % de logements construits avant 1946) ou des communes à proximité de cette dernière (par exemple, 38 % à Island, 30 % à Sauvigny-le-Bois ou bien encore 18 % à Annéot). Cela s'explique par le développement du lotissement pavillonnaire ces dernières années dans ce secteur.

### Une prédominance des logements de grande taille

Le parc de logements de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est constitué en majorité de logements de grande taille (38,9 % de logements avec 5 pièces ou plus en 2013). Les petits logements (2 pièces ou moins) ne représentent que 12,8 % du parc de logements de l'intercommunalité. La part élevée de logements avec 3 ou 4 pièces (48,4 %) s'explique en grande partie par le poids important du parc de logements de la commune d'Avallon et de la typologie de ses logements (principalement des appartements) par rapport aux autres communes du territoire.



Cette répartition des logements selon le nombre de pièces est stable depuis 2008 à l'échelle de l'intercommunalité. De plus, ces données sont semblables à la moyenne départementale (voir graphique ci-dessus).

Hormis la commune d'Avallon, l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité ont une part importante de logements de grande taille (voir carte ci-jointe à droite) puisqu'elles

ont au minimum 30 % de logements avec 5 pièces ou plus. Cette part est encore plus importante autour d'Avallon avec au minimum 50 % de logements de grande taille (développement de lotissements pavillonnaires et foncier très attractif).

Les disparités en termes de taille de logements entre la partie ouest et est du territoire intercommunal s'expliquent en partie par la typologie du bâti. En effet, les communes dans l'ouest du territoire sont principalement constituées de maisons individuelles très anciennes alors que dans l'est du territoire on recense de nombreuses maisons pavillonnaires dont le nombre de pièces est généralement plus élevé que dans le logement ancien.

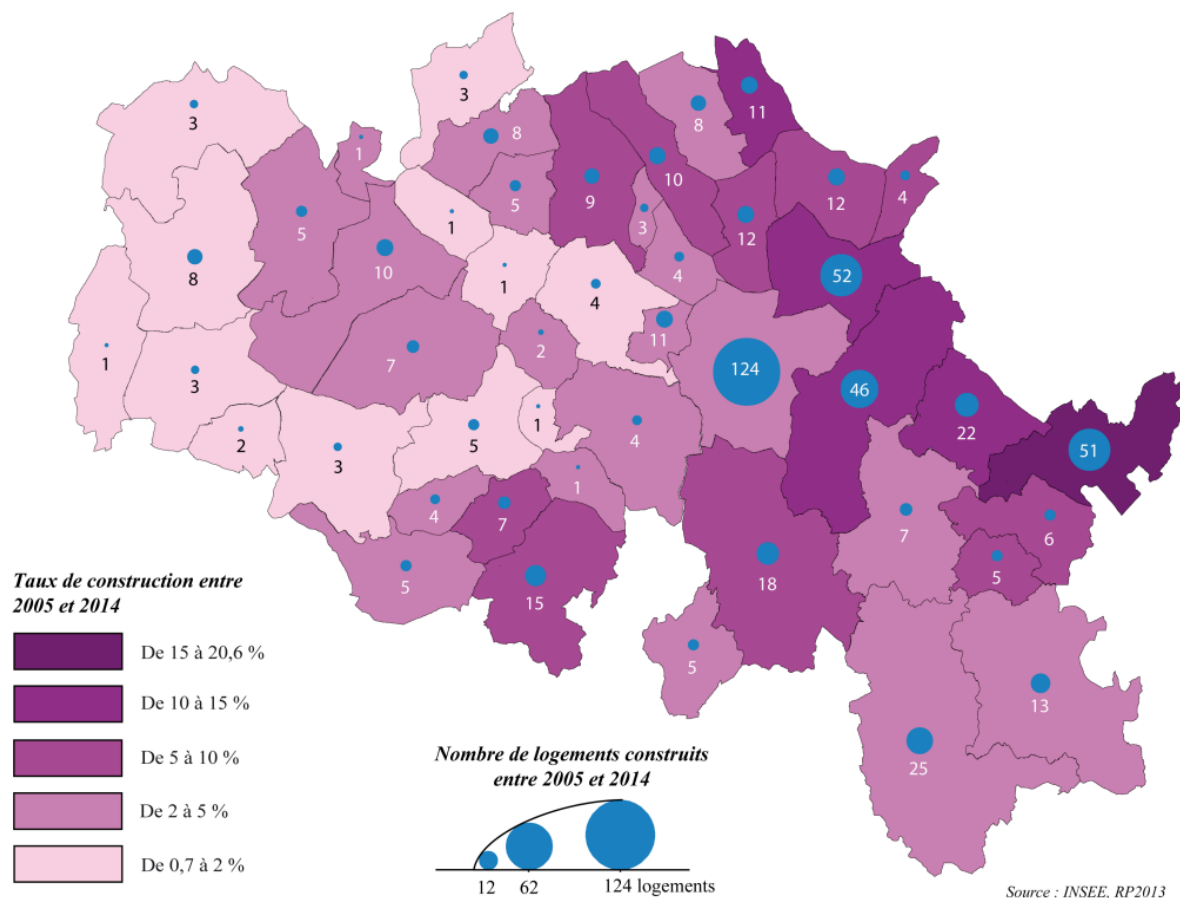
### Une dynamique de construction principalement dans l'est du territoire

L'effort de construction de logements se concentre principalement sur la partie Est de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. En effet, le taux de construction y est au minimum de 2 % sur la période 2005-2014. Ce taux dépasse les 10 % sur certaines communes (12 % à Cussy-les-Forges, 10 % à Magny, 14 % à Sauvigny-le-Bois et 10 % à Thory) et même les 20 % (21 % à Sainte-Magnance).

A l'inverse, dans la partie ouest du territoire intercommunal, le taux de construction est proche de zéro expliquant ainsi la forte ancienneté du parc de logements.

Sur la période 2005-2014, le nombre de constructions neuves se concentre principalement sur quelques communes de l'EPCI (124 logements neufs à Avallon, 52 à Sauvigny-le-Bois, 51 à Sainte-Magnance et 46 à Magny).

### Rythme de construction de logements neufs dans la CC d'Avallon, Vézelay, Morvan entre 2005 et 2014



### Les personnes âgées

#### ↳ *Le maintien à domicile sur le territoire intercommunal*

Le maintien des personnes à domicile peut être mis en œuvre de plusieurs manières.

Le maintien d'un certain nombre de petits logements sur le territoire de chaque commune, permettant aux personnes âgées de déménager tout en restant dans leur village. Ces logements doivent être configurés de manière cohérente pour anticiper une location de ce type.

L'UNA Yonne, véritable structure de professionnels assurant un service à domicile précieux pour les territoires ruraux, propose une aide et un accompagnement à domicile des personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie, que ce soit par le biais d'un travail de jour ou de nuit (aide à l'habillage, repas, toilette, ...).

### Les gens du voyage

Dans la loi du 3 janvier 1969 et le décret du 31 juillet 1970, les gens du voyage (GDV) sont des personnes Sans Domicile ni Résidence Fixe, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes. La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 impose la rédaction d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage dont l'objet est la définition des aires d'accueil permanentes à réaliser et à gérer ainsi que la détermination des communes où elles doivent être implantées. Ce schéma détermine également les emplacements à mobiliser quelques semaines par an pour les grands rassemblements.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne a été arrêté le 7 juin 2013. Ce schéma réalise un diagnostic de l'état des lieux et élabore un ensemble de propositions d'aménagement de plusieurs aires d'accueil (aires de grand passage, de petit passage, ...).

La loi du 5 juillet 2000 fait obligation aux villes de plus de 5 000 habitants de mettre à disposition des aires d'accueil pour les gens du voyage qui circulent. Huit communes sont concernées dans l'Yonne dont Avallon (mise en service depuis 2011, 40 places).

La compétence « Accueil des gens du voyage » est devenue intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017. De plus, une aire de grand passage a été réalisée à Avallon en 2015 (1,35 ha soit 70 places). La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en est le maître d'ouvrage.

### Les personnes en situation de handicap

Les nouveaux logements, publics ou privés, doivent être aux normes d'accessibilité.

En matière de logements spécifiques, deux centres d'accueil sont présents sur le territoire intercommunal :

- Le premier est situé à Avallon et fait partie du centre hospitalier de la commune
- Le second est localisé à Vézelay, il s'agit de la résidence « Girard de Roussillon ».

### Les logements étudiants

Les jeunes sont peu représentés sur le territoire intercommunal (cf. partie démographie). La majorité des étudiants se tournent vers Auxerre, Dijon, Troyes ou encore la région parisienne. Ceux qui restent sont soit sans qualification, soit en formation courte (Bac, Bac+2, apprentissage...).

La spécificité des jeunes en apprentissage ou en alternance les amènent à avoir souvent deux lieux d'habitation (un vers la structure de formation et l'autre vers le lieu de travail).

De plus, il existe une nécessité pour les jeunes d'avoir un habitat proche du lieu de travail ou permettant l'accès à un transport collectif ou à défaut de garer une voiture.

Par ailleurs, il existe une nécessité pour ce public très mobile d'avoir une offre facilement mobilisable, accessible financièrement et de petite taille.

Il existe une offre de logements dédiés à cette population spécifique sur le territoire de la CCAVM :

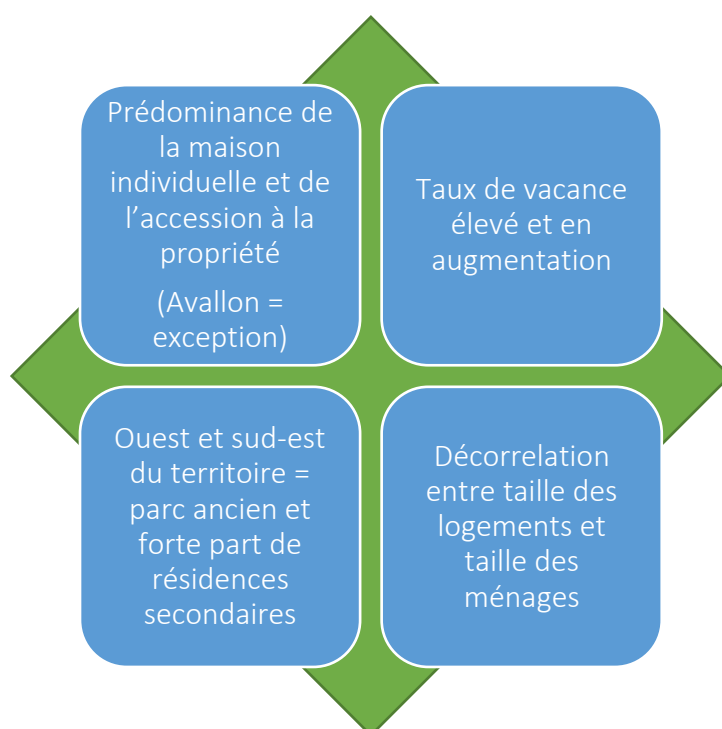
- La résidence sociale Victor Hugo à Avallon (78 logements) qui accueille un public jeune (étudiants, apprentis, stagiaires...)
- Une offre en internat gérée par les structures de formation.
- Des projets d'accueil des apprentis sont en cours d'élaboration sur la commune de Quarré-les-Tombes.

## SYNTHÈSE LOGEMENT

Pour résumer, le territoire de la CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN se caractérise par :

- Un parc de logements en constante augmentation depuis 1968
- Une **prédominance de la maison** sur le territoire intercommunal, exceptée à Avallon (une majorité d'appartements)
- Un **parc principalement occupé par des propriétaires**, excepté à Avallon (majorité de locataires)
- **Une concentration du parc locatif social à Avallon**
- Un parc de **logement très ancien** (avant 1946) concentré sur le Vézélien et le Morvan, où la part de **résidences secondaires est également très importante**.
- Un parc plus récent, autour d'Avallon et le long de la RD606, où la résidence principale domine.
- **Un taux de vacance en hausse depuis 2008** (10,9 % en 2013), prenant la forme d'une vacance structurelle (manque de confort, vétusté, faibles performances énergétiques, etc.) et dû à un déclin de l'attractivité concernant certaines parties du territoire.
- Une dynamique de **construction principalement dans l'est du territoire**
- Une **prédominance des logements de grande taille sur la partie est de l'intercommunalité** liée à la construction de maisons individuelles (pavillons) et au phénomène de périurbanisation autour d'Avallon (foncier très attractif).
- Une **décorrélation entre la taille des logements, de plus en plus grande, et la taille des ménages, de plus en plus petite**, bloquant le parcours résidentiel de certains ménages.

**Ce constat accentue la nécessité de s'appuyer sur les pôles, qui permettent de concentrer logements variés, services et commerces accessibles, offrant ainsi à chaque ménage une offre adaptée.**



---

# Organisation de l'offre de services et d'équipements

---

*L'ensemble des données présentes dans cette partie sont issues du diagnostic du SCoT, réalisé par le bureau d'études URBICAND.*

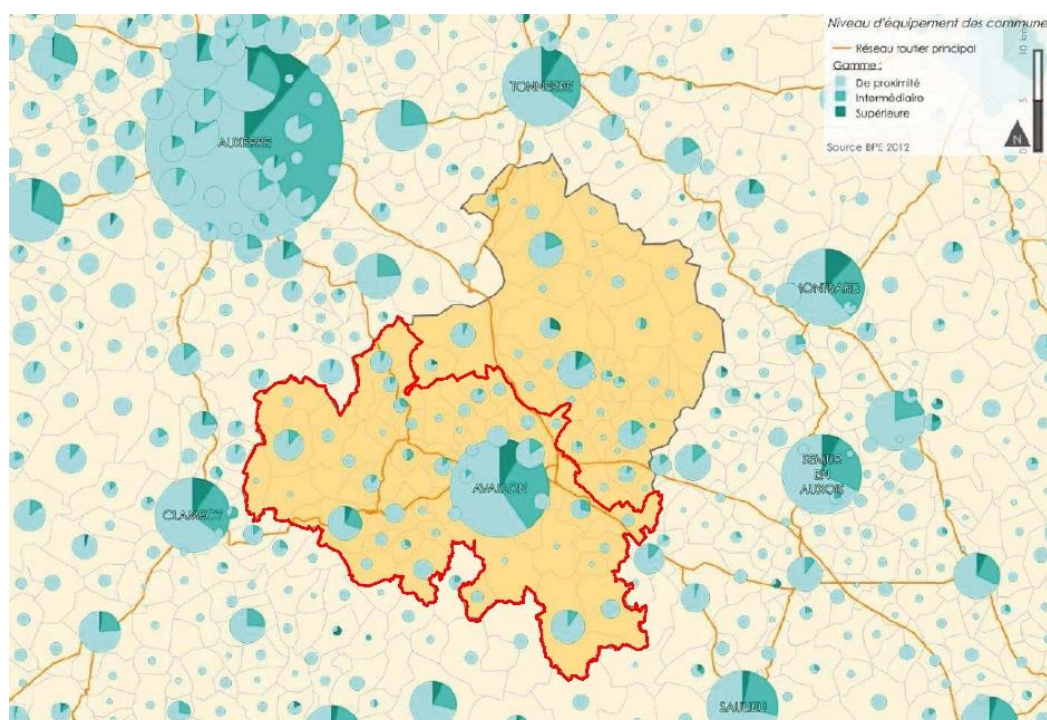
## UNE OFFRE DE SERVICES SUPÉRIEURS POLARISÉE À AVALLON, CONDITIONNANT L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

---

La ville d'Avallon joue un rôle structurant en matière d'offres de services sur le territoire, sa position centrale permettant d'assurer une accessibilité correcte des équipements de premier ordre aux autres communes du territoire. La ville rayonne au-delà des limites du PETR et apporte des services pour un bassin de vie rural important, en particulier dans le secteur du Morvan au sud où l'offre est limitée.

On retrouve notamment à Avallon :

- Des services aux particuliers : bureau de poste banques, gendarmerie, artisans divers
- Des commerces rayonnants à l'échelle du SCoT, complétant l'offre locale de proximité et permettant d'éviter les déplacements sur Auxerre : grandes surfaces généralistes, magasins de bricolage, habillage, etc.
- Une offre éducative complète : plusieurs écoles maternelles et élémentaires, trois collèges et deux lycées
- Une gamme importante d'équipements sportifs et culturels (terrains de sport, piscine, musées, cinéma, etc.)
- Un centre hospitalier (urgences, donc de nombreux médecins spécialistes et des services connexes (infirmiers, laboratoires d'analyses, etc.). La pérennité du centre hospitalier est un enjeu important, certains services étant manquants (gériatrie) ou restreints (dermatologie, chirurgie). La mise en place d'une « maison des internes » est envisagée afin de faciliter le maintien de l'offre de soins sur Avallon



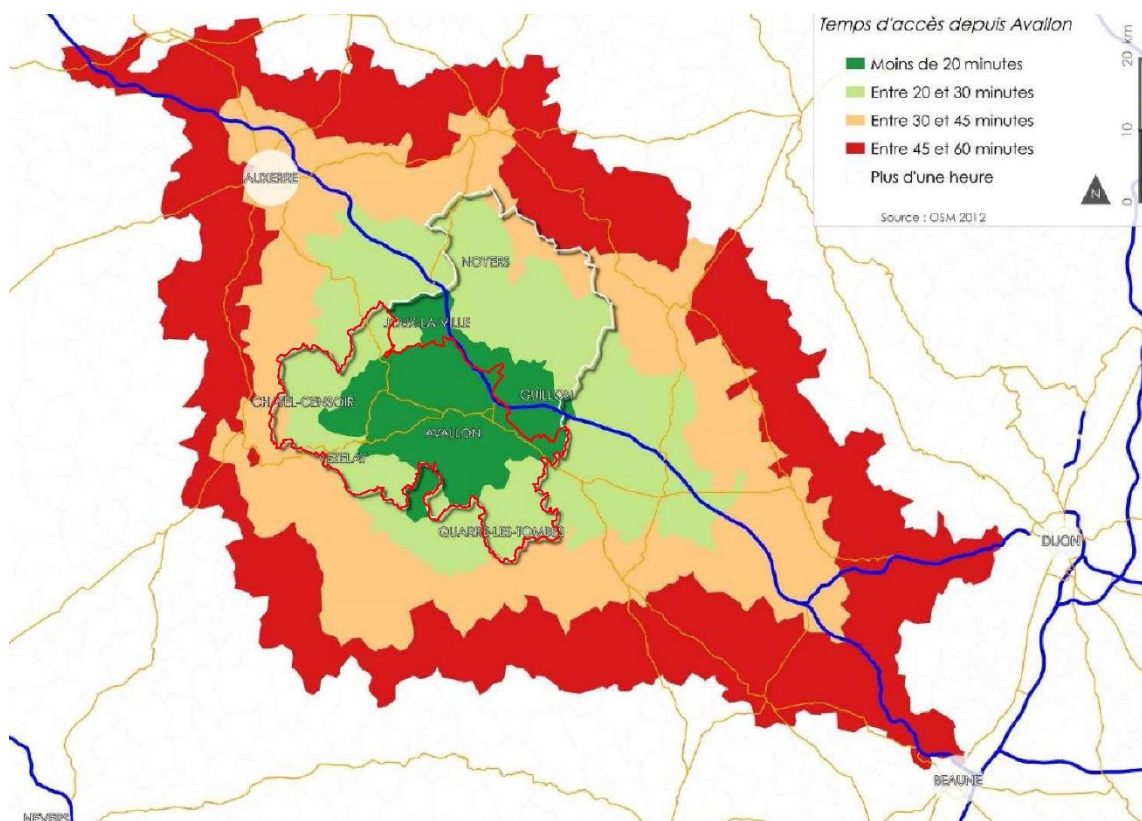
## DES TEMPS D'ACCÈS AUX SERVICES SUPÉRIEURS QUI CONDITIONNENT LE DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS DU SCOT

Bien que le territoire soit traversé par l'A6 et par des axes de communication d'importance départementale, les communes ne bénéficient pas toutes de la même accessibilité en matière de temps de trajet :

- On accède à la majeure partie du territoire en moins de 30 minutes depuis Avallon
- Mais certaines communes les plus éloignées (Châtel-Censoir par exemple) nécessitent des temps de trajet légèrement plus conséquents.

Le premier pôle urbain d'importance, Auxerre, est accessible en près de 45 minutes en partant de la ville centre. L'aire urbaine de Dijon se rejoint en 1 heure et 15 minutes en moyennes. Si l'on rajoute à ces durées les temps de trajet nécessaires aux autres communes du territoire pour rejoindre les axes de communication principaux, on ne dépasse globalement pas 1h30 de trajet.

Les temps de déplacements pour des trajets réguliers sont relativement importants : achats hebdomadaires, offre de santé, services divers, etc. L'accès aux services intermédiaires, qui se fait principalement à Avallon, Tonnerre ou Auxerre nécessite des temps de trajet pouvant aller jusqu'à 45 minutes pour les secteurs les plus enclavés (la partie Morvan notamment). Ce constat souligne l'importance de renforcer les pôles de commerces et de services maillant le territoire, pour qu'ils restent attractifs auprès des populations en présence et futures.



## DES PÔLES SECONDAIRES QUI JOUENT UN RÔLE IMPORTANT POUR OFFRIR DES SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

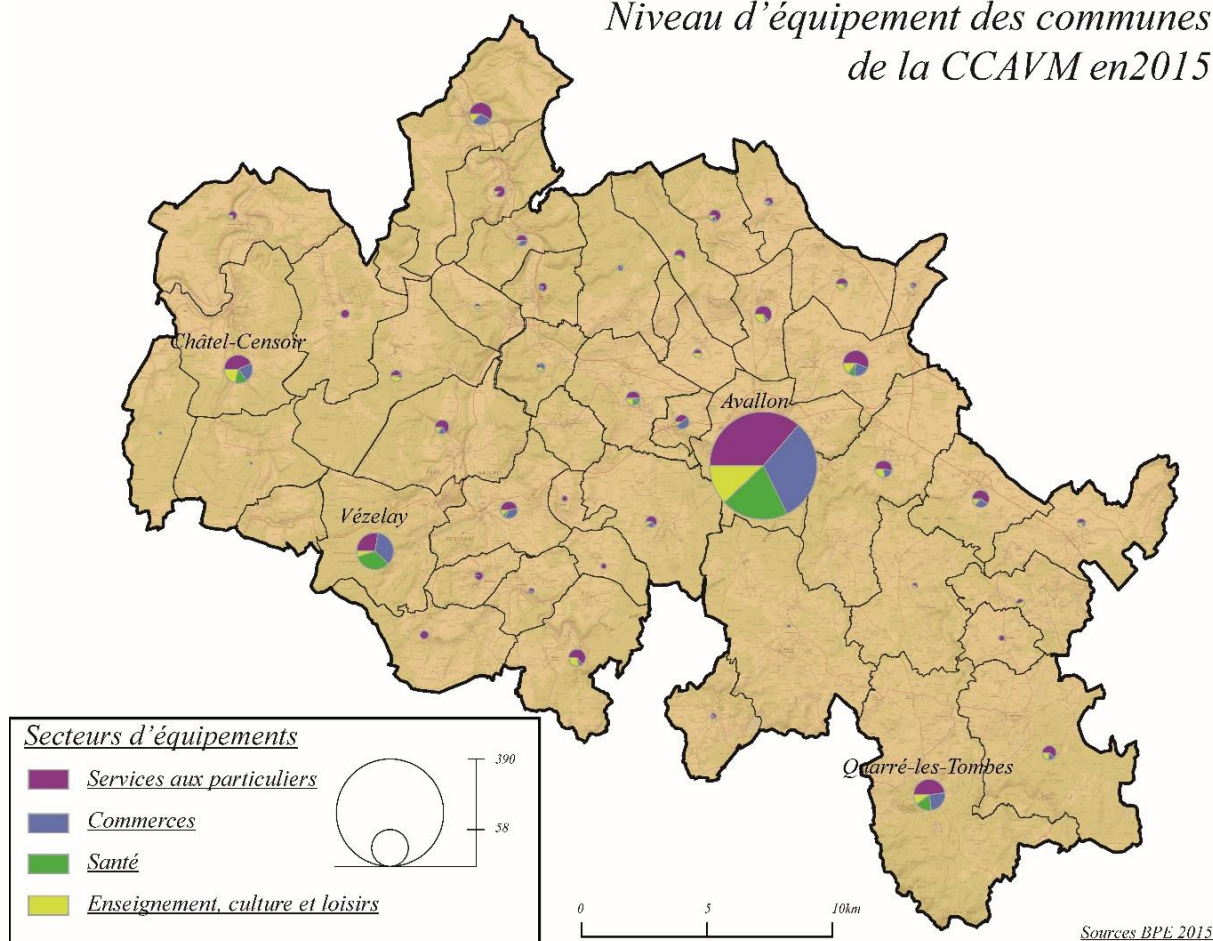
L'offre de services et d'équipements du territoire portée par Avallon est soutenue par 3 pôles secondaires (bourgs centres) : Châtel-Censoir, Vézelay, Quarré-les-Tombes.

Ces pôles comportent en général des services d'importance locale, assurant une réponse aux besoins quotidiens des habitants des villages environnant. L'offre, bien que modérée en volume, est diversifiée : boulangerie, épicerie, restauration, banques et assurances, bureau de poste, etc.

L'offre scolaire y est présente, notamment sous forme de petites structures d'enseignements primaire : 1 école primaire et maternelle publique à Vézelay, 1 groupe scolaire à Quarré-les-Tombes, etc. Ces établissements assurent une certaine proximité de l'enseignement aux enfants des villages éloignés d'Avallon.

Lorsque l'offre est insuffisante, les habitants des villages peuvent se tourner vers l'extérieur du territoire. Les communes situées à l'ouest du territoire bénéficient de la proximité du pôle de Clamecy, d'ordre légèrement inférieur à celui d'Avallon ; celles de l'est peuvent choisir de s'orienter vers les pôles de Montbard ou de Semur-en-Auxois ; celles du sud vers Saulieu ; celles du nord vers Auxerre ou Tonnerre.

### *Niveau d'équipement des communes de la CCAVM en 2015*



## LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE SOINS, UN ENJEU POUR LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DU TERRITOIRE

---

Avallon joue un rôle central dans l'offre de santé, avec le centre hospitalier d'une capacité de 306 lits, qui fait partie du groupement de coopération sanitaire Sud de l'Yonne et Haut Nivernais, avec les centres hospitaliers d'Auxerre, du Tonnerrois et de Clamecy.

Le centre hospitalier dispose, en plus des personnels médicaux, de plusieurs médecins spécialistes présents en continu ou certains jours de la semaine (chirurgie, neurologie, pneumologie, cardiologie, gynécologie obstétrique, orthopédie, néphrologie, oncologie, gériatrie, rhumatologie) et d'un service des urgences. Sa position centrale par rapport au territoire permet de conserver des temps d'accès raisonnables à l'offre de santé hospitalière.

Le maintien de l'offre supérieure à Avallon représente un enjeu important, dans un contexte de concurrence territoriale avec le pôle de Semur-en-Auxois qui offre des services de soins importants et qui attire une partie des populations pour l'accès à la santé.

En dehors de la ville centre, l'offre de santé est fragile et inégalement répartie entre ses secteurs. En 2014, une vingtaine de médecins généralistes était recensée à l'échelle du territoire dont 13 à Avallon.

Au regard des pratiques de consommation des habitants (consommation intra-zone, données ARS), le manque de praticiens sur le territoire se fait sentir au niveau du secteur de Quarré-les-Tombes. Les pôles d'attraction mettent en évidence le fait que les habitants de ces zones doivent se rendre sur les secteurs environnants pour leurs besoins de santé. Les résidents du secteur de Quarré-les-Tombes se rendent préférentiellement vers Saulieu ou vers Avallon.

## L'ORGANISATION DES SERVICES SCOLAIRES, UNE QUESTION QUI POURRA IMPACTER L'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT

---

La répartition des établissements d'enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires) est hétérogène sur le territoire du Grand Avallonnais :

- Avallon concentre un certain nombre d'écoles primaires, avec des offres relativement étoffées qui s'expliquent par le niveau de population de la ville
- À l'échelle de la CCAVM, plusieurs RPI sont en place afin d'assurer un service scolaire aux communes ne pouvant pas bénéficier d'un établissement autonome. Ces regroupements concernent majoritairement des communes du secteur d'Avallon.

Le vieillissement de la population et le départ des jeunes couples sont à l'origine d'une forte baisse du nombre d'enfants scolarisés sur le territoire et donc une fermeture progressive de classes faute d'effectifs. Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) permettent de maintenir une offre d'éducation primaire afin, d'une part, d'assurer la scolarité des jeunes restants et d'autre part, de pérenniser l'utilisation des écoles existantes du territoire. Le RPI dispersé dispense l'enseignement dans différentes écoles selon le niveau d'enseignement.

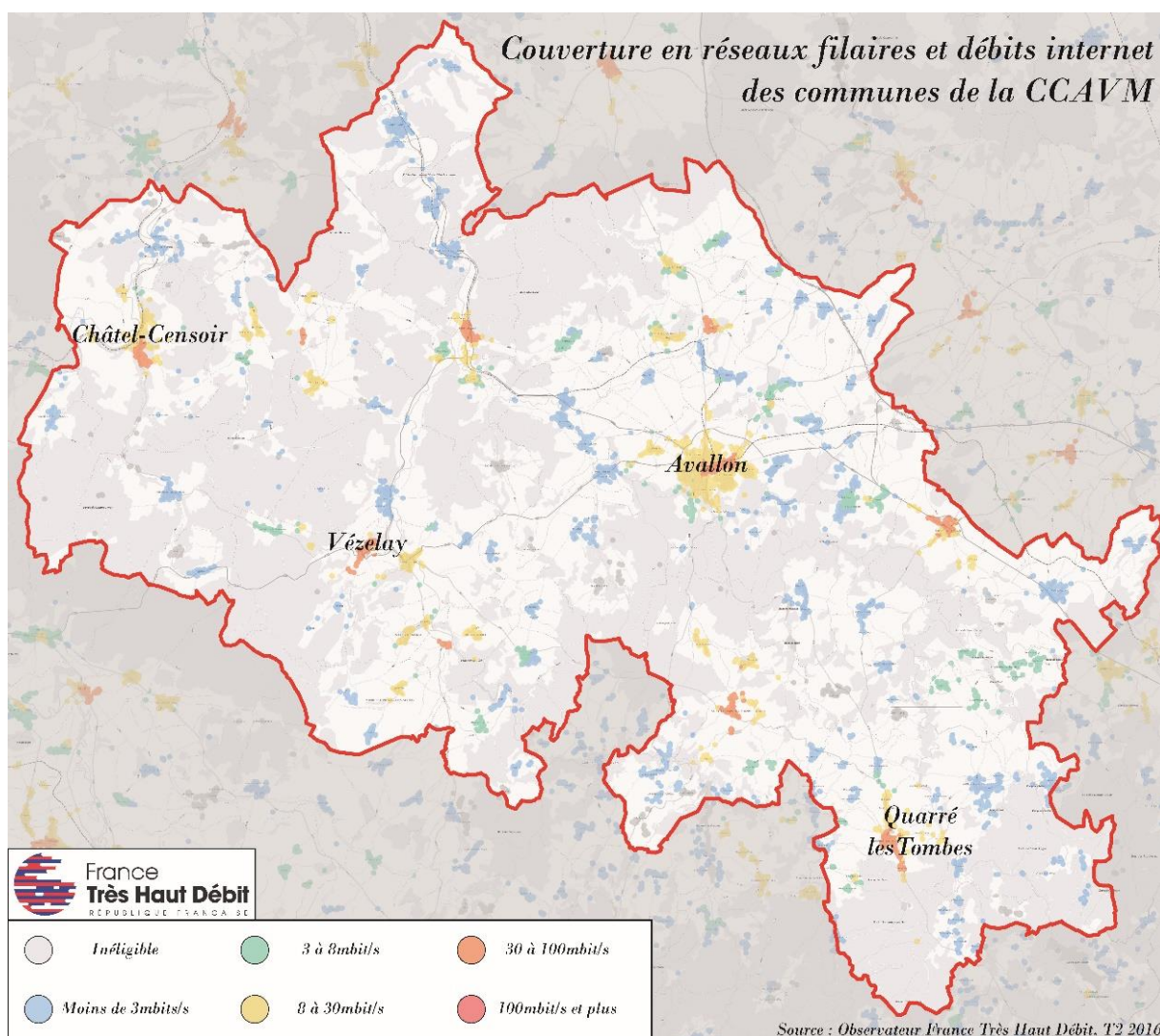
### Des débits DSL relativement faibles et hétérogènes

Le développement du réseau DSL des communes du SCoT fait apparaître un différentiel est-ouest assez important.

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, possède de nombreuses zones où le débit est inférieur à 512 Kbit/s. Avallon et ses communes périphériques ne bénéficient d'ailleurs pas des meilleurs débits du territoire, le débit local ne dépassant pas les 10 Mbit/s.

L'amélioration des débits DSL représente un enjeu important, qui conditionne de plus en plus l'accueil et le maintien des populations, mais également des entreprises.

Le développement du très haut débit (fibre) gagnerait à être favorisé à proximité des zones d'activités économiques importantes à Avallon et à proximité de l'autoroute A6, dans les secteurs où la desserte en fibre optique devrait être plus rapide et moins coûteuse.



Des solutions alternatives à la couverture type « filaire » sont aujourd'hui possibles. On peut notamment utiliser la solution Wimax.

Contrairement au Wi-Fi qui est destiné à un usage local, le Wimax doit couvrir des surfaces beaucoup plus vastes. Son rayon peut atteindre 10 à 50 kilomètres en moyenne, en fonction de la nature du territoire concerné et bien évidemment, des obstacles rencontrés par les ondes. Sur le papier, le Wimax devrait permettre un haut débit de données pouvant aller jusqu'à 75 Mb/s. Dans les faits, son débit dépasse rarement les 20 Mb/s bien que la technologie soit vouée à évoluer et donc, à s'améliorer avec le temps.

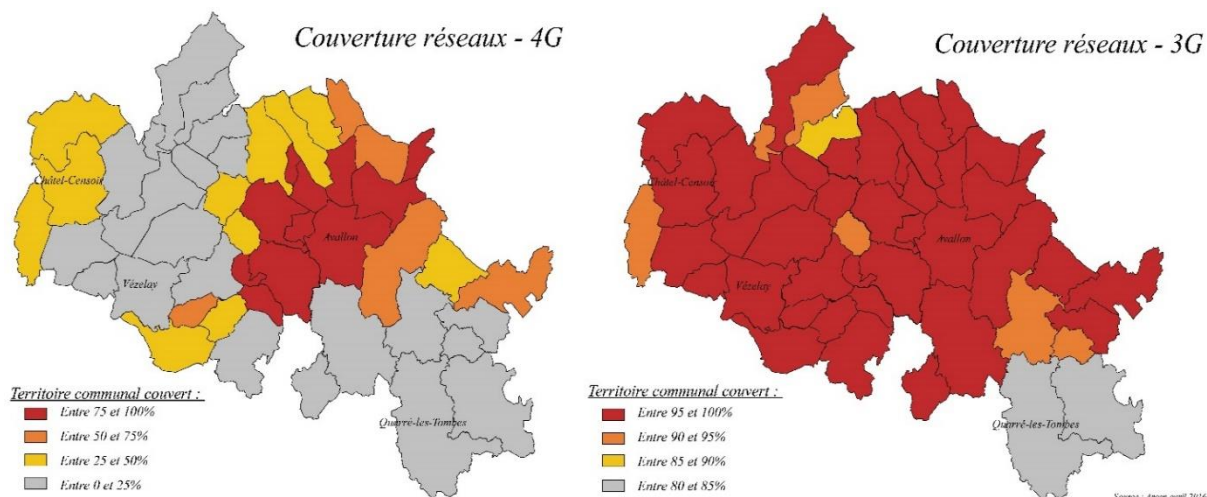
L'avantage majeur de cette solution est qu'elle peut fournir une couverture haut débit à des zones qui avaient été jusque-là délaissées par l'ADSL ou la fibre. Elle est donc particulièrement utile en zones rurales et peu denses.

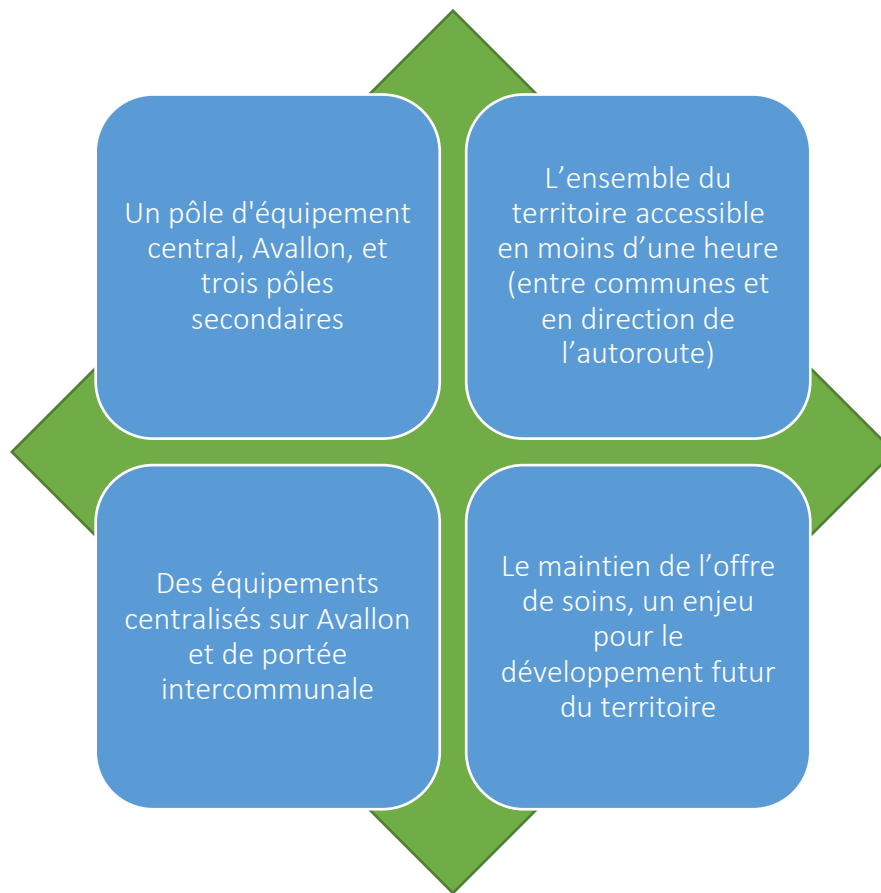
En revanche, et même si les ondes peuvent passer outre les arbres ou les habitations, elles perdent considérablement en puissance lorsqu'elles se trouvent face à de nombreux immeubles ou face à du relief.

### Une couverture correcte pour la téléphonie mobile, mais avec des zones blanches qui restent problématiques

La couverture 2G et 3G est de bonne qualité sur la majeure partie du territoire, mais une zone de couverture moyenne faisant même apparaître quelques zones blanches est perceptible au nord Morvan, dans le secteur de Quarré-les-Tombes. Si ponctuellement des zones de moindre couverture sont visibles sur le territoire, elles correspondent actuellement à des zones de faible densité démographique et ont donc un impact mineur sur la population.

À noter qu'un programme a été engagé récemment pour améliorer la couverture GSM dans les zones blanches, via le développement de pylônes relais. Ce programme devrait permettre de limiter les zones blanches à l'échelle du territoire.





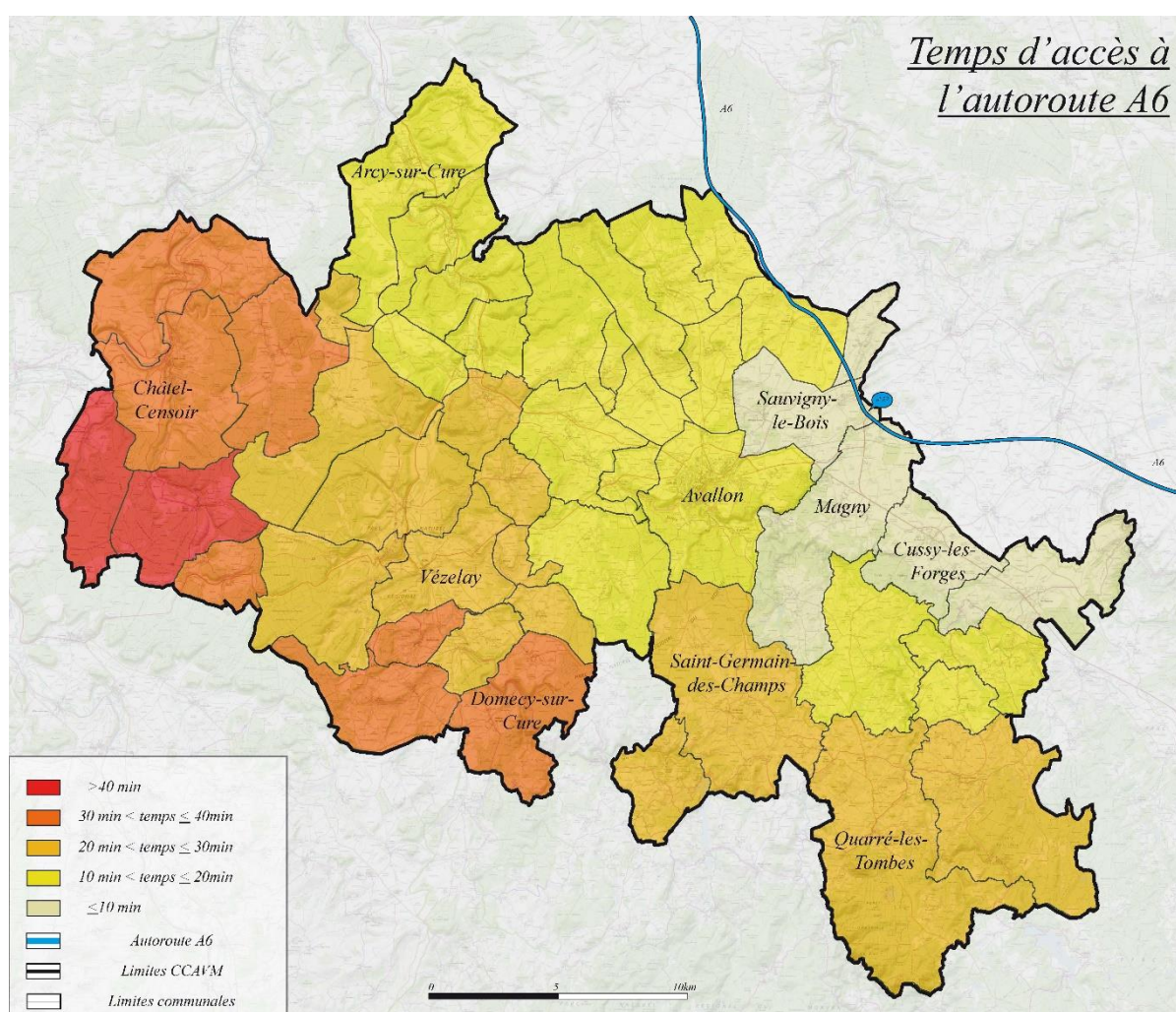
# Organisation des déplacements et de la mobilité

## UNE BONNE DESSERTE ROUTIÈRE ET UNE FAIBLE ACCIDENTOLOGIE

L'ensemble des données présentes dans cette partie sont issues du Diagnostic du SCoT, réalisé par le bureau d'études URBICAND.

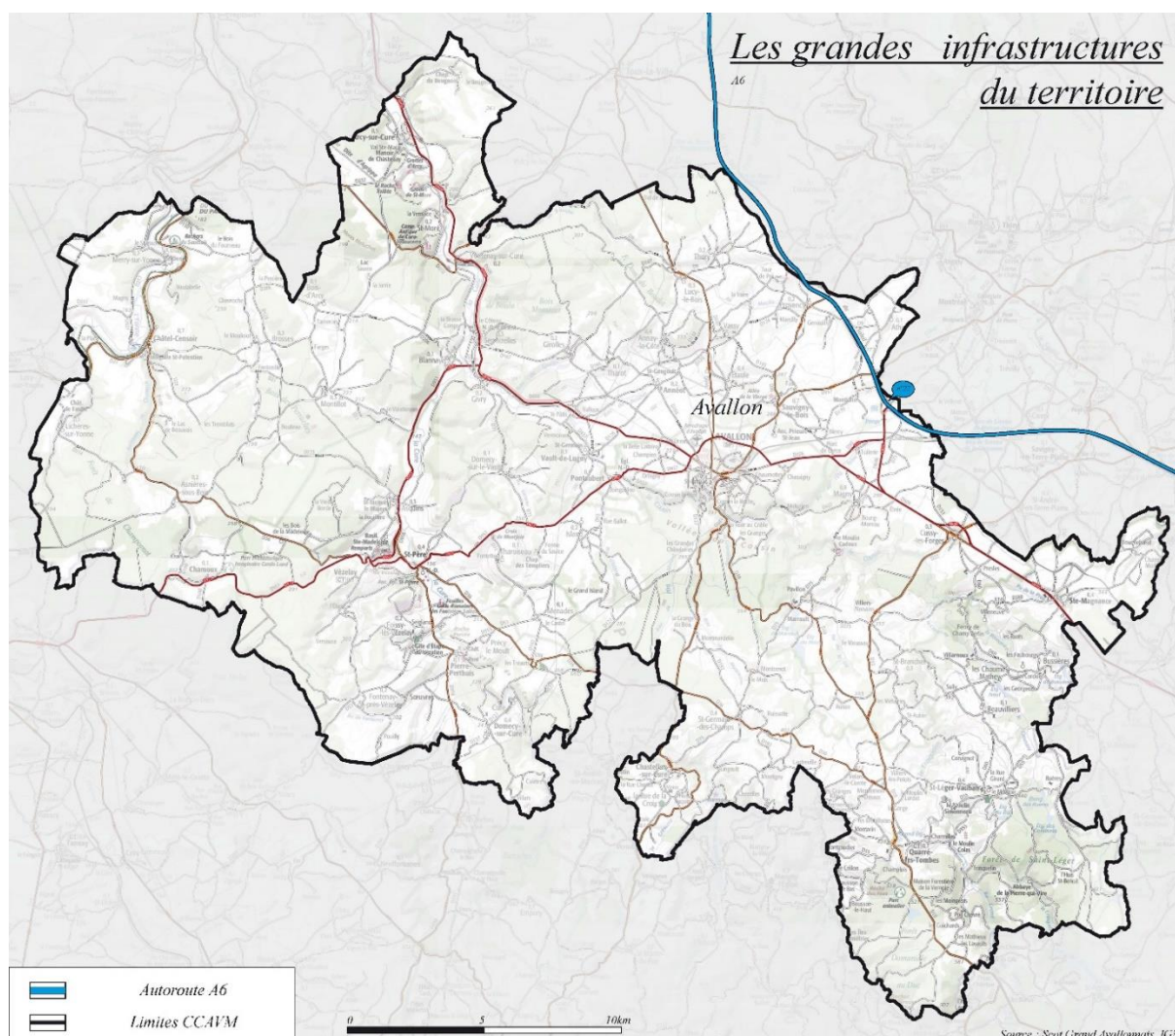
### Inscription dans le réseau régional et départemental

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN est traversée sur son flanc est par une infrastructure majeure de transport : l'autoroute A6 entre Paris et Lyon. Un échangeur est inscrit dans le territoire (échangeur 22 – Avallon) et un second se trouve à proximité immédiate (échangeur 21 – Nitry).



Selon les communes, le temps d'accès à l'autoroute peut être très important mais il n'excède jamais les 45 minutes. Ainsi, plus des deux tiers de la population (72.2 %) résident à moins de 20 minutes d'un échangeur via le réseau routier et près de 91 % à moins de 30 minutes. Les habitants des huit communes les plus au sud-ouest du territoire mettent entre 30 et 45 minutes pour se rendre à l'échangeur le plus proche : Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne, Chamoux, Asnières-sous-Bois, Brosse, Vézelay et Fontenay-près-Vézelay.

En complément de l'autoroute A6, le territoire est desservi par la RD606 puis la RD944 qui permettent de rejoindre Vitteaux à l'est et Auxerre au nord-ouest. Elles supportent un trafic compris entre 3 500 et 7 500 véhicules par jour, dont une grande part de poids lourds (entre 17.8 et 19 %).



## Le réseau routier local

### ↳ Les principales routes

Le territoire de la CCAVM est globalement bien desservi par les infrastructures routières avec de nombreuses routes départementales et communales qui permettent d'irriguer le territoire. On peut notamment citer les RD957, RD954, RD951, RD944, RD646, RD86, RD33, et RD10 pour les principales.

Les routes départementales D606 (ex RN6), D944 (Avallon / Niry) et D954 (Cussyles-Forges / limite Côte d'Or) sont classées Route à Grande Circulation (RGC).

L'autoroute A6 traverse la pointe nord-est de la communauté de communes sur environ 9 km reliant Paris à Lyon. Elle supporte un trafic moyen de 32 300 véhicules par jour (chiffres Sétra 2010). L'échangeur n°22 permet un accès direct à l'autoroute à partir de la RD606 via la RD646 (la gare de péage étant située sur la commune de Sauvigny-le-Bois).

La route départementale 606 (ex RN6) est classée dans le réseau d'intérêt régional du Conseil Départemental de l'Yonne (réseau routier d'intérêt national). Elle est l'axe principal du Grand

Avallonnais et le traverse du Nord au Sud/Est sur environ 37km. Elle supporte un trafic de 4100 véhicules/jour environ, dont 500 poids lourds (comptages 2013 qui sont le reflet d'une mesure réalisée sur une semaine complète et non sur la base d'un trafic moyen journalier annuel (TMJA)).

La mise en place d'une déviation à Avallon, en juillet 2014, a permis de réduire fortement le trafic dans le centre-ville et de fluidifier celui-ci.

Enfin, de nombreuses petites routes départementales (RD32, RD49, RD101, RD950, RD35, etc.) et communales complètent le réseau routier du territoire et permettent une bonne irrigation des communes. Les trafics sont plus faibles que sur les autres voies, sauf à proximité d'Avallon, qui concentre les flux.

Les routes départementales D957, D954, D951, D646, D86, D33, et D10 sont classées dans le réseau d'intérêt régional du Conseil Départemental de l'Yonne (réseau de désenclavement 1<sup>ère</sup> catégorie).

La route départementale D944 est classée dans le réseau d'intérêt local du Conseil Départemental de l'Yonne (réseau de désenclavement 2<sup>ème</sup> catégorie).

Les trafics observés sur le territoire correspondent, pour les sections les plus fréquentées du territoire, autour d'Avallon et de Vézelay, à des trafics modérés. Le territoire n'a aucun problème de saturation de ces axes ce qui encourage l'usage de la voiture individuelle, en dehors de la période estivale. Durant l'été, l'attractivité touristique de Vézelay, avec plus de 1 000 000 de visiteurs par an, augmente fortement la circulation et engendre des désordres localisés en entrée de bourg.

Le réseau routier, avec de grandes lignes droites, favorise la vitesse des véhicules. Ces vitesses importantes sont constatées dans les entrées et cœurs de ville. Les communes concernées par ces vitesses excessives sont Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Asquins, Vézelay, Saint-Père, Sauvigny-le-Bois, Avallon, Pontaubert, Quarré-les-Tombes, Voutenay-sur-Cure, Sainte-Magnance et Lucy-le-Bois.

Certaines communes ont mis en place des aménagements afin de limiter la vitesse et de sécuriser les déplacements des autres usagers.

#### ↳ *Les convois exceptionnels*

Les routes départementales D606 (Avallon / limite Côte d'Or), D944 (Avallon / Niry) et D954 (Cussy-les-Forges / limite Côte d'Or) sont des itinéraires à convois exceptionnels toutes catégories.

Les autres routes départementales du territoire communautaire ne sont pas des itinéraires à convois exceptionnels. Des autorisations ponctuelles sont délivrées pour satisfaire aux besoins de l'économie locale. Ceux qui y circulent sont généralement des convois de 1<sup>ère</sup> catégorie (longueur inférieure ou égale à 20m, largeur inférieure ou égale à 3m et masse totale inférieure ou égale à 48t).

Le tunnel de Saint-Moré, sur la route départementale D606 entre Arcy-sur-Cure et Saint-Moré, est le seul ouvrage de ce type dans le département de l'Yonne. Tunnel bidirectionnel d'une longueur de 245m (dont 220m creusés dans la roche), il a une largeur de 9,60m (7,20m de chaussée + 2 trottoirs de 1,20m) pour une hauteur de 4,80m. Il dégage un gabarit routier libre de circulation de 7,60m x 4,35m. En service depuis 1852, il a fait l'objet en 1994 d'importants travaux de modernisation par sa mise au gabarit européen actuel. À noter la présence d'un tunnel ferroviaire de 233 m sur la ligne SNCF Avallon / Cravant, parallèle au tunnel routier.

La D606 entre Avallon et Auxerre est interdite aux convois exceptionnels (sauf cas particulier).

### ↳ *Mesure de l'accessibilité*

En ce qui concerne l'accessibilité, on remarque que les pôles majeurs permettent une bonne couverture du territoire. En effet, c'est dans ces pôles que se trouvent la plupart des services et des commerces de la CCAVM.

Afin de mesurer de manière précise cette accessibilité, nous avons réalisé les isochrones. Nous avons estimé à 20 minutes la durée acceptable pour atteindre le pôle principale (Avallon) et à 10 minutes la durée acceptable pour atteindre les pôles secondaires (Vézelay, Quarré-les-Tombes, Châtel-Censoir).

Grâce à ces isochrones nous pouvons estimer que près de 39 % du territoire est accessible en moins de 20 minutes depuis Avallon. Nous pouvons également estimer que 12,1 % du territoire est accessible en moins de 10 minutes depuis les trois pôles secondaires. On a donc 51 % du territoire qui est à une distance acceptable des pôles majeurs du territoire.

Une distance euclidienne (distance à vol d'oiseau) a également été calculée à partir du pôle principal et des pôles secondaires. Cette distance a ensuite été comparée aux isochrones afin de mesurer la densité du réseau routier.

Afin de déterminer la distance parcourable en 10 ou 20 minutes, la vitesse moyenne a été fixée à 54,1 km/h. Cette vitesse correspond à la vitesse moyenne mesurée entre les différents pôles de la CCAVM.

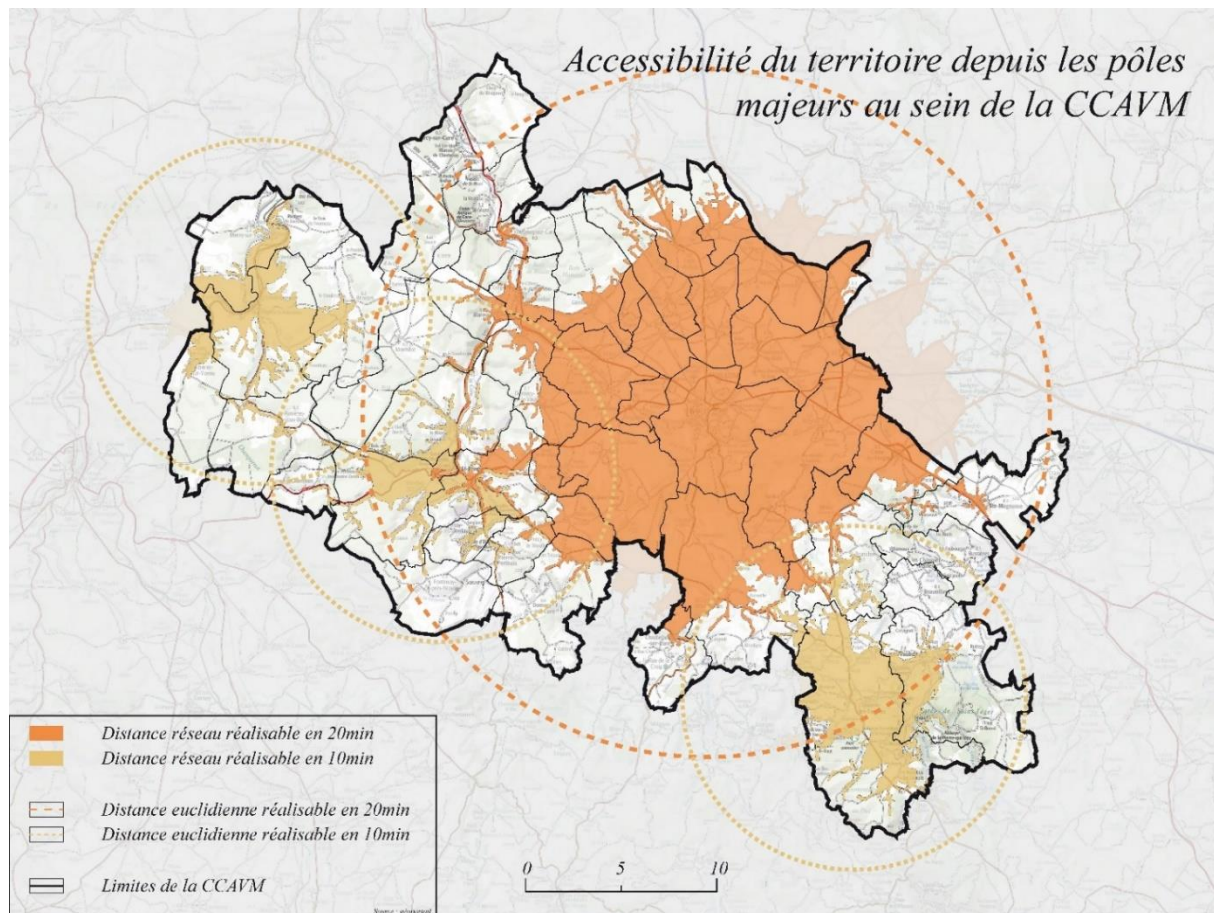
Départ	Arrivée	km	min	Vitesse
Avallon	Vézelay	16	21	45,7
Avallon	Quarré-les-Tombes	18,6	23	48,5
Avallon	Châtel-Censoir	26,9	28	57,6
Quarré-les-Tombes	Avallon	18,6	23	48,5
Quarré-les-Tombes	Vézelay	25,7	28	55,1
Quarré-les-Tombes	Châtel-Censoir	41,4	41	60,6
Châtel-Censoir	Avallon	26,9	28	57,6
Châtel-Censoir	Vézelay	15,9	18	53,0
Châtel-Censoir	Quarré-les-Tombes	41,4	41	60,6

Avallon, ville centre de la CCAVM se voit bien desservie grâce aux nombreuses départementales qui la traverse. Cependant, la distance parcourue selon le réseau routier ne représente seulement que 27.6 % de la distance théorique réalisable en 20 minutes. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs points :

- Une vitesse mesurée inférieure à la vitesse moyenne théorique
  - o relief ;
  - o traversée de village ;
  - o stop, intersection ;
  - o etc.
- Une distance supérieure parcourue
  - o pas de chemin direct ;
  - o déviation ;
  - o etc.

En ce qui concerne les pôles secondaires, les distances parcourues selon le réseau routier est encore moins élevé que celle d'Avallon (10.6 % pour Châtel-Censoir, 8.8 % pour Vézelay et 14.9 % pour Quarré-les-Tombes). On peut donc en conclure que le pôle principal, Avallon, est mieux desservi que les pôles secondaires.

On peut également en déduire une différenciation d'accessibilité entre les différents pôles secondaires. En effet, Vézelay n'est accessible que par 8.8 % du territoire alors que Quarré-les-Tombes peut atteindre 14.9 %. Ces différences sont notamment dues au relief aux alentours de Vézelay et au caractère sinueux des routes (vitesses réduites).



### L'accessibilité des communes pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

À l'initiative du Maire ou, le cas échéant, du Président de l'établissement public de coopération intercommunale, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE) est établi dans chaque commune de 1 000 habitants et plus.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

La commune d'Avallon a adopté son Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Les communes ayant élaboré un PAVE mais ne l'ayant pas adopté : Sermizelles, Girolles, Annav-la-Côte, Lucy-le-Bois, Thory, Provency, Étaule, Tharot, Annéot, Vault-de-Lugny, Domecy-sur-le-Vault, Pontaubert, Island, Sauvigny-le-Bois, Magny, Menades, St Germain-des-Champs, Chastellux-sur-Cure, Saint-Brancher, Beauvilliers, Bussières, Saint-Léger-Vauban, Quarré-les-Tombes.

Les communes ayant réalisé leurs diagnostics Établissement Recevant du Public (ERP) : Sermizelles, Girolles, Annav-la-Côte, Lucy-le-Bois, Thory, Provency, Étaule, Tharot, Annéot, Vault-de-Lugny, Domecy-sur-le-Vault, Pontaubert, Island, Sauvigny-le-Bois, Magny, Menades, Avallon.

Les communes dont la réalisation des diagnostics est en cours : Saint-Germain-des-Champs, Chastellux-sur-Cure, Saint-Brancher, Beauvilliers, Bussières, Saint-Léger-Vauban, Quarré-les-Tombes.

Depuis le 1er janvier 2015, les Agendas D'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'Établissement Recevant du Public (ERP) ou d'Installation Ouverte au Public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.

Les communes ayant déposé des Agendas D'Accessibilité Programmée (AD'aP) :

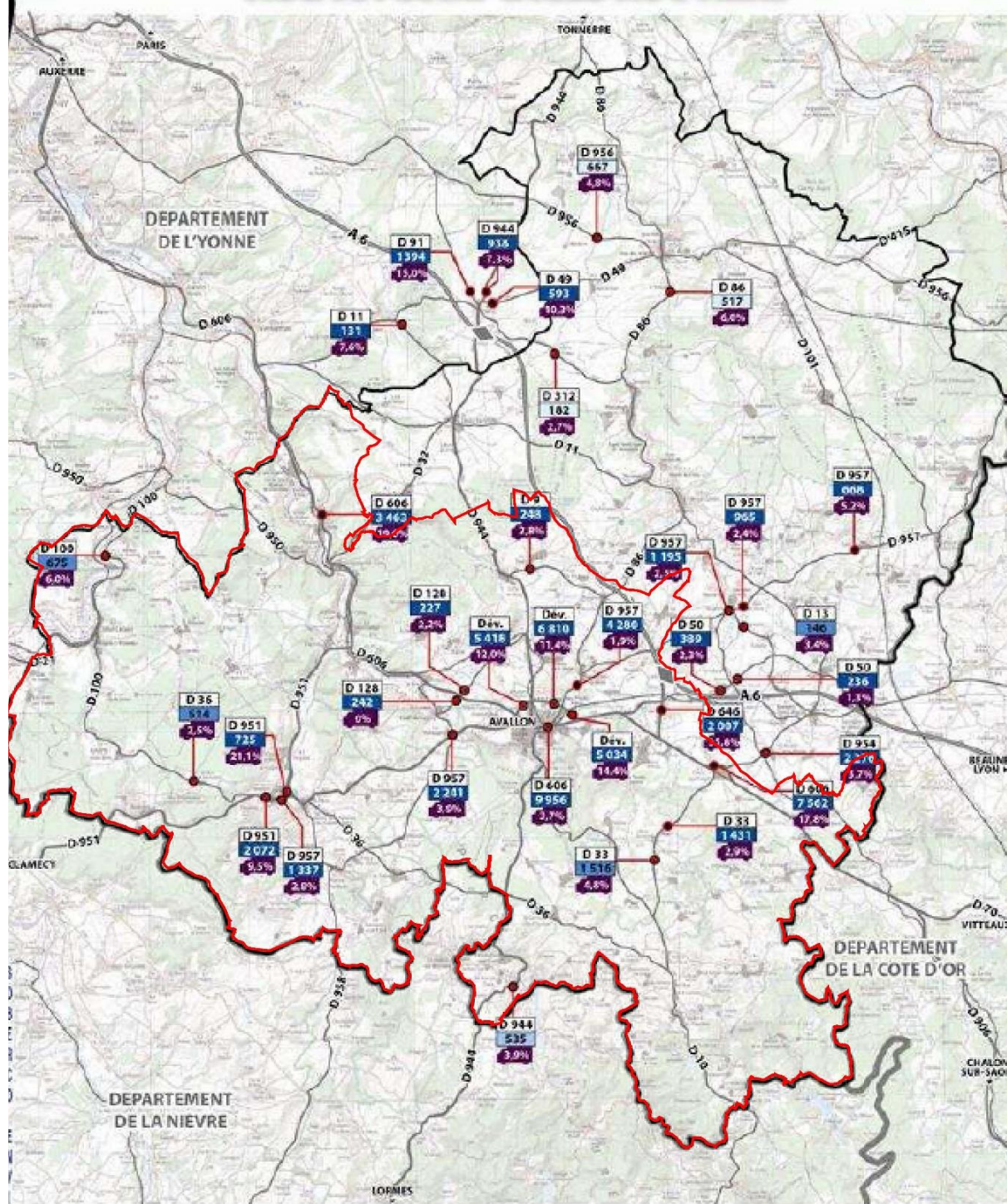
Arcy sur Cure, Annay la Côte, Annéot, Asnières sous-bois, Athie, Avallon, Brosse, Chamoux, Chastellux-sur-Cure, Châtel-Censoir, Cussy-les-Forges, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Fontenay-près-Vézelay, Girolles, Givry, Island, Lichères-sur-Yonne, Lucy le Bois, Magny, Montillot, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Provency, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger-Vauban, Sainte-Magnance, Saint-Moré, Saint-Père, Sermizelles, Tharot, Thory, Vault-de-Lugny.

### Accidentologie

Selon la DDT de l'Yonne, le nombre d'accidents tend à baisser depuis 2008. Les accidents sont plutôt rares sur le territoire de la CCAVM. Ils sont bien moins nombreux qu'au nord du département. Entre 2011 et 2012, 4 tués ont été recensés sur la RD10 et la RD606.

10 accidents mortels se sont produits sur le territoire de la communauté de communes depuis le 01/01/2010, ayant causé le décès de 11 personnes dont 2 piétons. Tous ces accidents ont eu lieu sur des routes départementales et principalement sur le réseau structurant.

# TRAFIC : COMPTAGES ROUTIERS



Comptage réalisé sur une semaine complète 2 sens confondus  
Tous véhicules  
% Poids lourds

Comptage :  
● Ponctuel  
● Fixe depuis 2011

Année 2015  
Année 2014  
Année 2013  
Année 2012

Infrastructures principales  
Secteur urbanisé  
Périmètre du SCOT  
Départements

0 2,5km 5km

Fd IGN 128 & 135

Source : Conseil Départemental de l'Yonne Février 2016

### Transport ferroviaire de voyageurs

Bien que la ligne TGV Sud-Est reliant Paris à Lyon traverse le territoire, aucune gare TGV ne dessert le territoire de la CCAVM. La gare la plus proche est à Montbard, à environ 45 min en voiture, au nord-est, depuis le centre d'Avallon.

Le territoire est desservi par le réseau TER Bourgogne-Franche-Comté via la ligne 8 Corbigny/Avallon-Paris. Cette ligne dessert en tout quatre gares sur le territoire : Avallon, Sermizelles, Châtel-Censoir et Arcy-sur-Cure. D'autres gares sont localisées à proximité et desservies par cette ligne : Vermenton, Lucy-sur-Cure, Clamecy, Coulanges-sur-Yonne et Mailly-la-Ville. Cette ligne permet de rejoindre Auxerre ou Paris directement. Cependant, elle est constituée d'une voie unique non électrifiée qui implique des temps de parcours importants. En tout, ce sont cinq allers-retours (soit dix services) pour chacune des gares de la ligne 8 qui sont proposés aux usagers en semaine, le matin, vers midi et à partir de 16h30, permettant ainsi de rejoindre Auxerre en 50 minutes.

La gare d'Avallon concentre près de 83 % des montées/descentes sur la ligne (source SNCF janvier 2014). La seconde gare la plus utilisée est celle de Sermizelles, avec 11 % des montées/descentes, mais cela est en lien avec l'attractivité touristique de Vézelay. Une hausse de fréquentation en été est d'ailleurs observée sur le territoire.

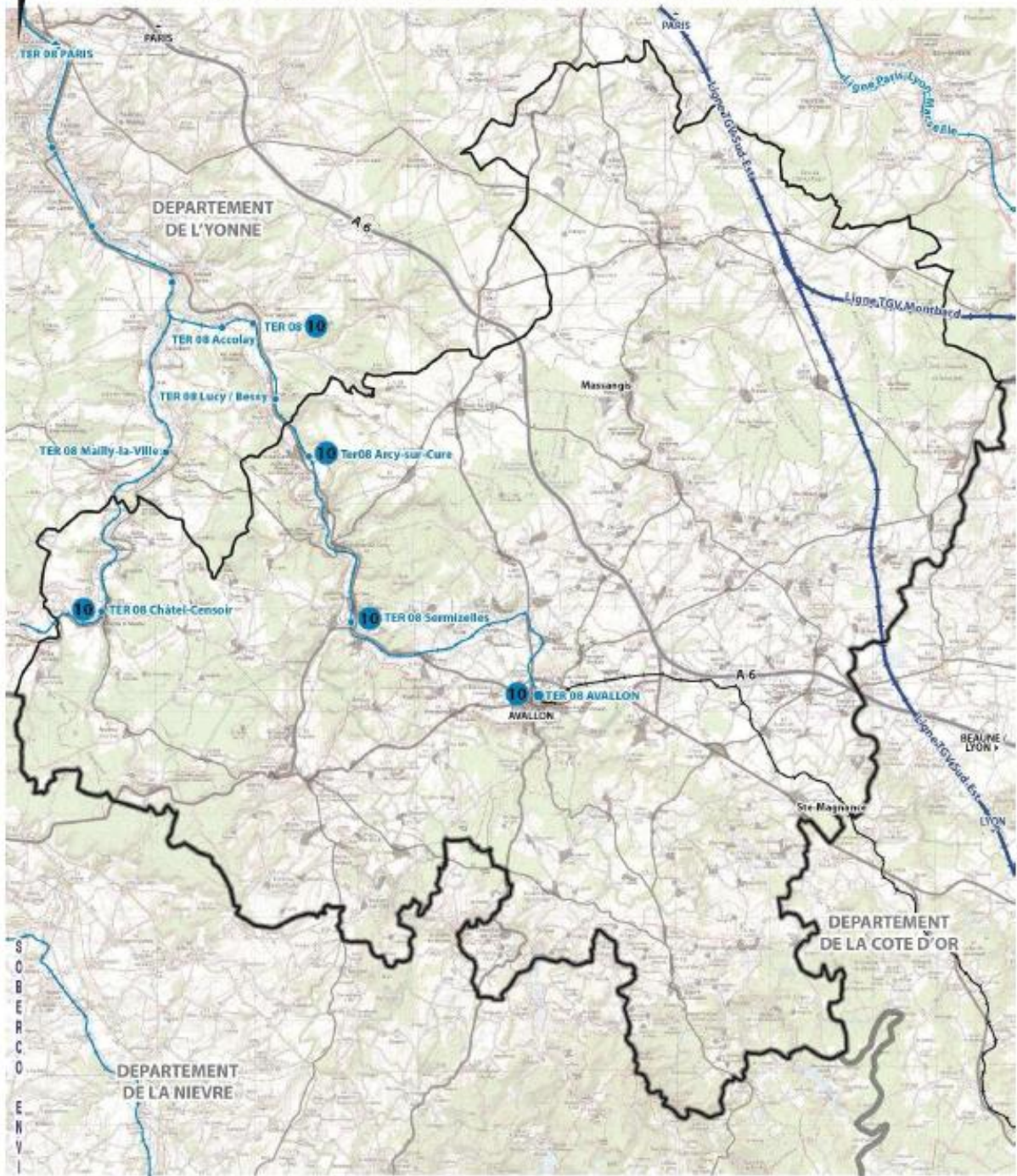
Deux autres lignes de train sont localisées à proximité et sont susceptibles de desservir le territoire : Dijon-Laroche Migennes-Auxerre et Lyon-Dijon-Paris. Ces deux lignes desservent les gares de Montbard, Nuits et Tonnerre (45 minutes depuis Avallon) au nord-est. La gare de Montbard est desservie par le TGV. Elle dispose de 14 services en gare par jour, sept par sens et permet de rejoindre Paris, Dijon mais aussi Beaune, Chalon-sur-Saône et Besançon. Un aller/retour par jour permet de rejoindre directement Marne-la-Valle et l'aéroport de Roissy. Il faut une heure pour relier la gare de Lyon à Paris depuis Montbard contre 2h40 à 3h depuis Avallon pour rejoindre la gare de Bercy. On notera ainsi que la gare de Montbard constitue, avec 14 TGV et 26 TER, une offre conséquente à proximité du territoire. Les quatre communes du territoire d'études équipées d'une gare représentent 43 % de la population de la CCAVM. Ainsi, près de la moitié des habitants résident à proximité d'une gare.

### Taxi'TER

L'offre Taxi'TER mis en place par la région Bourgogne permet de rejoindre une gare grâce à un taxi. Le service fonctionne sous la forme d'un transport à la demande. L'utilisateur qui réside dans une commune concernée réserve au préalable son taxi qui l'emmènera à une des deux gares de rattachement de son choix. Le centre de relations clients Mobigo prend en charge les réservations par téléphone. Au moment de la course, l'usager paie le service de taxi 3€50 auquel il faudra ajouter ensuite le coût du trajet en TER. Six communes sont desservies par des taxi'TER.

Commune desservie	Gare de rattachement 1	Gare de rattachement 2	Lignes concernées
Arcy-sur-Cure	Vermenton	Sermizelles	Avallon / Corbigny Paris / Avallon / Autun
Voutenay-sur-Cure			
Annay-la-Côte	Avallon		
Étaule			
Vault-de-Lugny			
Saint-Moré	Sermizelles	Arcy-sur-Cure	Avallon / Corbigny / Paris

# SCHEMA DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES



ENVIRONNEMENT

- Ligne TGV
- Ligne TER / Gare
- 10 Nbre de services / Gare
- Autre ligne ferroviaire

- Secteur urbanisé
- Périmètre du SCOT
- Départements

0 2,5km 5km  
Fd IGN 128 & 135

Source : Réseau TER Bourgogne

## L'intermodalité en gare

Afin de qualifier la qualité de l'intermodalité au droit des différentes gares du territoire, plusieurs critères ont été pris en compte : qualité d'accès en vélo, à pied, en transport en commun, en voiture, présence d'un stationnement voiture et vélo de qualité, présence de services à la mobilité comme l'information multimodale, l'achat des titres de transports, la location de voiture, etc.

Le niveau d'intermodalité est très inégal selon les gares comme le montre le tableau ci-après. Ainsi, les accès modes doux sont dépendants de la localisation des gares, celles situées dans le bourg étant plus facilement accessibles tandis que celle de Sermizelles, à l'écart, est plus difficile à rejoindre à pied. Presque toutes les gares ont au moins deux arceaux à vélo.

Gares	Accès modes doux	Stationnement vélo	Accès TC	Accès VP	Stationnement VP	Informations multimodales	Autres services
Arcy-sur-Cure							
Avallon							
Châtel-Censoir							
Sermizelles							

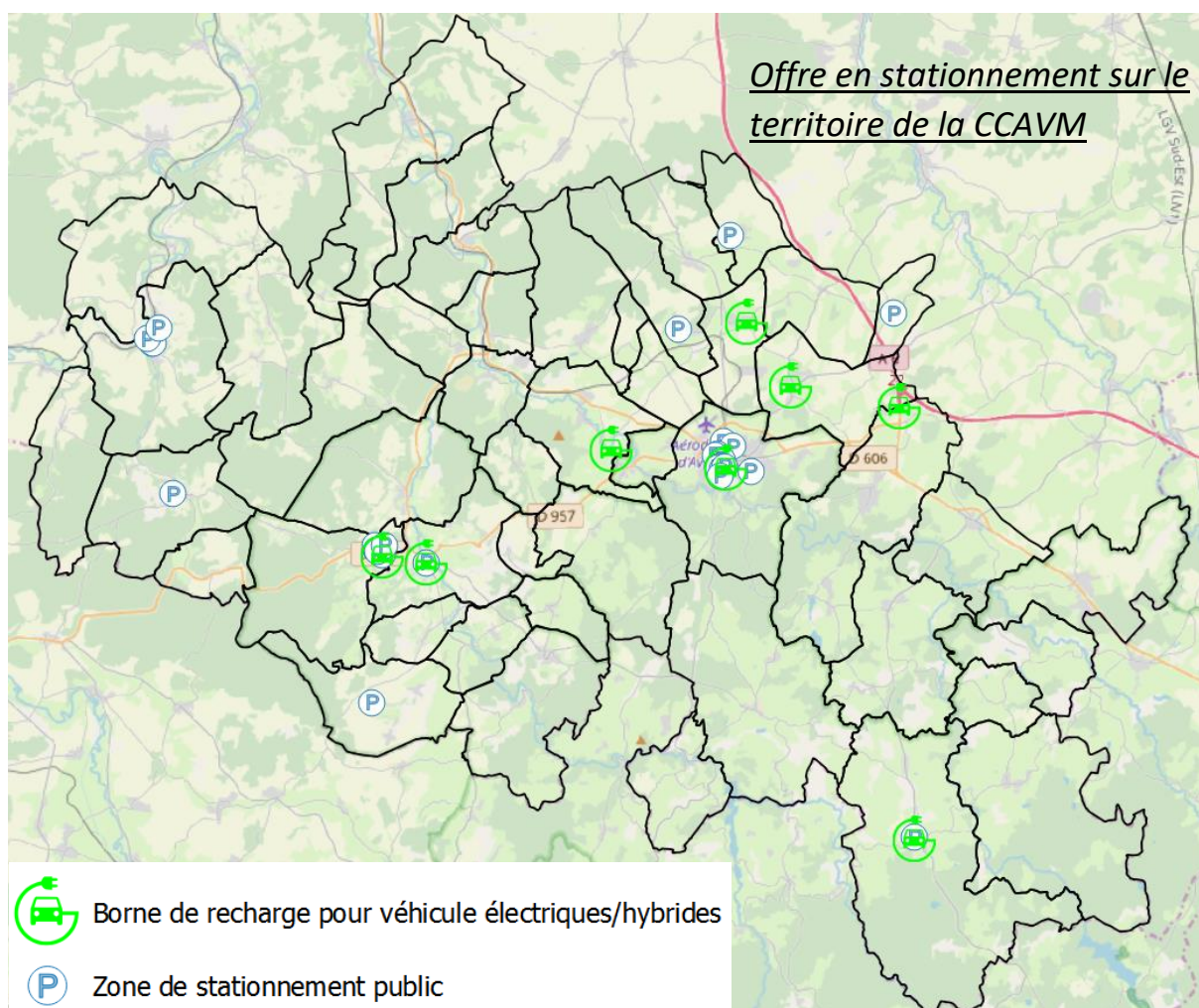
Aménagement ou service de qualité	Aménagement ou service présent mais dont la qualité peut être améliorée	Aménagement ou service absent ou de très mauvaise qualité
-----------------------------------	---	---

## L'aérodrome d'Avallon

Mis en service en 1961, l'aérodrome est la propriété de la commune d'Avallon depuis 2006. Il est situé à environ 1,5km au nord-ouest de la commune, à la zone d'activités de la Grande Corvée. Il dispose d'une piste en herbe, orientée est-ouest, longue de 750 mètres et large de 60 mètres. Une aire de stationnement, des hangars et une station de ravitaillement en carburant (du 100LL) et en lubrifiant sont également présents.

Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme, avec des baptêmes de l'air, des initiations au pilotage, de l'aéromodélisme ou encore la découverte des paysages du territoire vu du ciel.

En tout, ce sont 2 500 mouvements qui sont enregistrés chaque année sur l'aérodrome d'Avallon. Les installations se faisant vieillissantes, un projet de réaménagement des pistes est envisagé depuis 2014. Il s'agirait, en plus des travaux de rénovations, de réaliser une extension de la piste (de 750m à 1 200m, piste en dur au lieu d'en herbe) afin de pouvoir accueillir des avions 6 places. Ce projet s'inscrit dans une réflexion de développement touristique lié au Grand Site du Vézélien mais également économique avec la présence des grandes infrastructures que sont Schiever, Pneu Laurent, SKF... A cela s'ajoute l'opportunité d'installation d'un treuil pour les planeurs.



L'offre en stationnement public se concentre sur Avallon et les pôles secondaires de Avallon, Quarré-les-Tombes, Vézelay, et Châtel-Censoir. On retrouve d'autres zones de stationnement sur les communes de Asnières-sous-Bois, Thory et Fontenay-près-Vézelay. On retrouve également sur l'ensemble de ces zones de stationnement quelques bornes de recharges pour véhicules électriques/hybrides.

La majorité des stationnements sont gratuits à l'exception de Vézelay. Les places de stationnement sont situées au cœur des villes et villages. Ces espaces publics sont utilisés comme zone de stationnement. Il serait intéressant de réaménager/requalifier ces espaces de manière à le rendre plus fonctionnel. On remarque également que ces espaces publics sont très peu végétales (La réintégration du végétal dans l'aménagement de ces espaces publics permettrait de limiter l'imperméabilisation des sols et les risques de ruissellement présent notamment en fond de Vallée comme à Châtel-Censoir).

Place Quarré-les-Tombes



Place Aristide Briand à Châtel-Censoir



On retrouve de nombreuses places de stationnement le long des rues.

Places de stationnement le long de la rue à Sauvigny-le-Bois



Places de stationnement le long de la route à Beauvilliers



Les capacités de stationnement des ménages sont de 5 346 places (INSEE 2013). Par rapport au parc de véhicules, les capacités de stationnements privés sont déficitaires de 2 060 places. Dans les faits, dans la mesure où les données de l'INSEE sur les emplacements réservés au stationnement ne font pas de distinction entre les ménages d'une ou de plusieurs places de stationnements, il manque au maximum 5 295 places de stationnement sur l'ensemble du territoire. De fait, les surplus se retrouvent stationnés sur les voies et espaces publics.

### Transport en commun

Le transport collectif d'échelle départementale est assuré par le réseau de transport du département de l'Yonne (TransYonne). La CCAVM est desservie par deux lignes principales mais qui présentent une grande complexité de lecture en raison des sous-lignes existantes :

- Ligne 5 : Avallon-Tonnerre : elle fonctionne du lundi au samedi et dessert 5 arrêts sur le territoire pour 3 communes et propose plus de 3 allers / retours par jour ;
- Ligne 6 : Auxerre – Avallon : elle ne dessert que les communes de Voutenay-sur-Cure, Arcy-sur-Cure et Avallon et présente :
  - o Deux sous-lignes scolaires fonctionnant du lundi au vendredi (Auxerre-Avallon) et du lundi au samedi (Auxerre - Arcy-sur-Cure) avec deux services par jour, le matin et le soir.
  - o Une ligne classique ne fonctionnant que le samedi (Arcy-sur-Cure – Avallon) avec seulement deux services par jour, le matin et le soir.

En complément de ces lignes, on recense une ligne du réseau départemental de Côte-d'Or, Transco, qui dessert Avallon depuis Dijon (ligne 49). Cette ligne fonctionne toute la semaine à raison de 8 services par jour ouvrable et deux services le samedi et le dimanche. Elle dessert les communes de Guillon, Savigny-en-Terre-Plaine, Saint-André-en-Terre-Plaine, Magny, Cussy-les-Forges et Avallon.

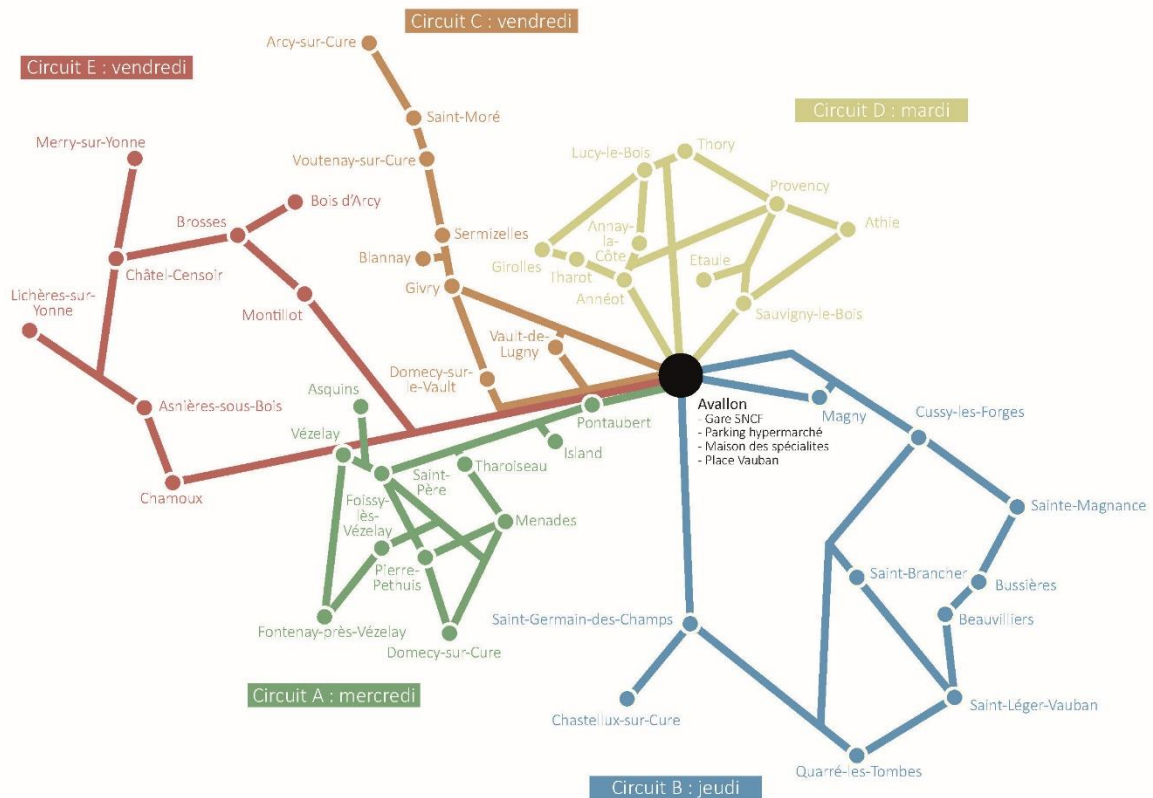
Enfin, trois lignes principales de car TER, certaines en complément de l'offre de train TER, d'autres en remplacements de cette offre, sont identifiées :

- Ligne Autun-Avallon : ligne fonctionnant 4 jours par semaine (lundi, vendredi, samedi et dimanche), elle propose 2 services par jour et dessert les communes de Cussy-les-Forges et Avallon.
- Ligne : Clamecy-Avallon-Montbard : traversant le territoire, elle dessert 4 communes (Vézelay, Sermizelles, Avallon et Cussy-les-Forges) avec une fréquence d'un service par jour du lundi au vendredi.
- Ligne Avallon/Corbigny - Auxerre - Paris : trois sous-lignes sont identifiées, desservant les communes de Vézelay, Saint-Père, Avallon et Sermizelles, du lundi au vendredi (6 services par jour) et du lundi au dimanche pour la ligne Sermizelles-Corbigny avec une fréquence de 4 services par jour.

Le territoire ne bénéficie que d'une desserte partielle en transport en commun d'échelle interdépartementale. Seulement 24 communes sur les 87 du territoire du Grand Avallonnais sont desservis par au moins un moyen de transport en commun, soit près de 55 % de la population. Le sud du territoire, au niveau du Morvan ne dispose d'aucune desserte en transport en commun interdépartemental. Pour les autres communes, elles sont globalement à moins de 15 minutes en voiture d'une gare ou d'un arrêt de car TER.

Au niveau de la CCAVM, on recense deux types d'offre :

- Citéo, la navette inter-quartiers d'Avallon : la ville bénéficie d'une navette inter quartiers et fonctionne le mercredi après-midi et le samedi matin. Deux circuits sont proposés de manière à desservir les principaux quartiers de la ville dont le centre-ville ainsi que les équipements importants comme la gare, l'hôpital, le complexe sportif ou encore le centre-commercial. En 2012, environ 12 300 personnes ont utilisé ce mode de transport, entièrement gratuit.
- Un outil de Transport à la Demande (TAD), géré par la CCAVM, permet de réserver la veille pour le lendemain un taxi permettant à l'usage d'être récupéré et déposé à son domicile. Les quatre points de dépôt à Avallon sont la place Vauban, la gare SNCF, le parking d'Auchan et la maison des spécialistes.



*Lignes de transport à la demande mises en place par la CCAVM*

Les lignes de transport collectif sont peu fréquentées par les habitants (3 à 9 passagers par semaine sur les lignes de la CCAVM), seuls les scolaires les utilisent. Ce désintérêt du transport collectif peut être expliqué par un cadencement très faible, une faible lisibilité des arrêts, des horaires peu adaptés (sauf pour les scolaires), des temps de trajets peu concurrentiels par rapport à la voiture individuelle, un tarif unique que ce soit pour les courtes ou les longues distances.

# TRANSPORTS EN COMMUN



## Le covoiturage

Phénomène difficilement quantifiable, le covoiturage est certainement pratiqué sur le territoire d'une manière informelle. Il est bien identifié par les différents acteurs du territoire.

Le Conseil régional encourage le développement du covoiturage via le site Mobigo et sa rubrique dédiée qui permet la mise en relation des covoitureurs. Le territoire du Grand Avallonnais compte ainsi 72 inscrits sur ce site de mise en relation sur un total de 4 266 inscrits. Les trajets les plus proposés se font au départ d'Avallon à destination d'Auxerre et de ses environs et les trajets les plus demandés sont vers l'agglomération auxerroise mais également vers Dijon.

Des aires de covoiturage ont été réalisées sur l'ensemble de la région, notamment au niveau de la sortie 22 de l'autoroute A6 où une aire de covoiturage de 49 places a été réalisée en 2018. Sur la commune d'Avallon, un parking de covoiturage a également été balisé, il se situe en face du cimetière.

## Les autres initiatives

Basée à Auxerre avec une antenne à Avallon, l'association Club'Mob prête des véhicules motorisés aux personnes qui trouvent un emploi dans des territoires difficilement accessibles en transports en commun. Des voitures, mobylettes et scooters sont mis à disposition pour des baux d'un mois renouvelable 6 fois maximum. Cela constitue un coup de pouce dans l'attente de pouvoir acquérir son propre véhicule pour devenir plus autonome dans ses déplacements pendulaires. Les bénéficiaires de cette initiative sont envoyés par le Conseil départemental de l'Yonne, le Pôle Emploi, les missions locales et les entreprises d'intérim.

## Les modes doux

Les aménagements liés aux déplacements doux sont peu présents. Il n'existe aucune voie-verte ou véloroute sur le territoire mais un projet de voie verte est en cours de réalisation le long de la vallée du Serein. On notera la présence de la véloroute du canal du Nivernais, à l'ouest du territoire du Grand Avallonnais. La majorité des axes de déplacements en dehors des zones urbaines ne sont pas équipés de trottoirs ou de surfaces réservées. Les espaces dédiés aux modes doux sont ainsi présents uniquement dans les centres-bourgs mais pas dans toutes les communes. Leurs emprises ne permettent pas toujours des déplacements aisés. Des efforts ont néanmoins été faits au sein de certains bourgs pour ménager des espaces aux piétons et inciter aux déplacements actifs (réaménagement de l'espace public, gestion du stationnement, ...).

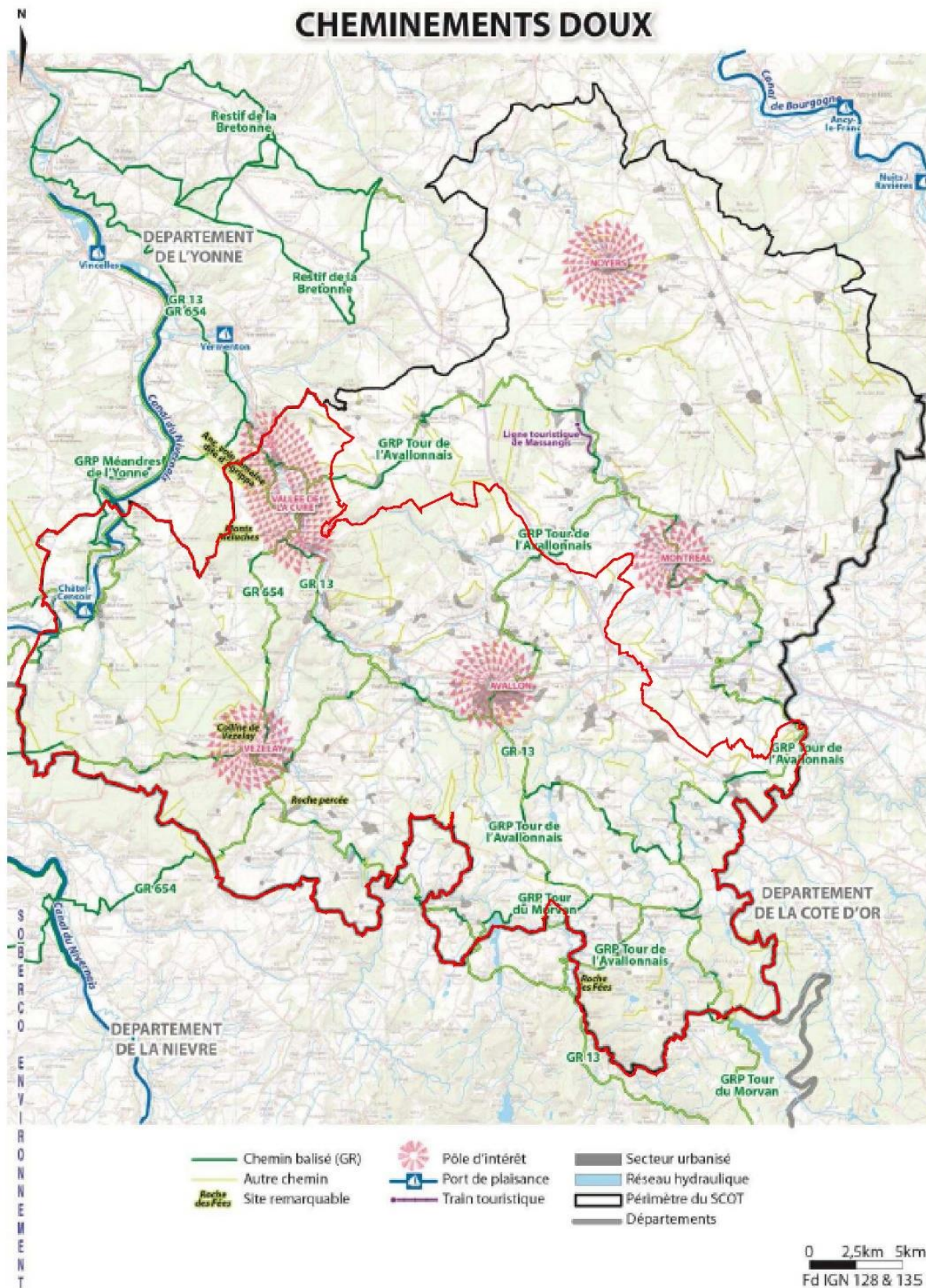
Les cycles ne sont que très peu utilisés sur le territoire pour les déplacements utilitaires (domicile-travail, course, ...), du fait du manque d'infrastructures dédiées et des distances à parcourir pour rejoindre les pôles attractifs. Les conditions de circulation, la topographie et le climat sont également des facteurs limitant à la pratique du vélo sur le territoire. Cependant, on notera le potentiel de ce mode de déplacement au sein de certaines communes dont plus de 50 % des actifs travaillent au sein de leur propre commune, telle qu'Avallon. Cependant, on notera le potentiel de ce mode de déplacement au sein de certaines communes dont plus de 50 % des actifs travaillent au sein de leur propre commune, telle qu'Avallon. Le territoire est toutefois doté d'équipement modes doux à destination touristique et de loisirs avec plusieurs sentiers de randonnées, des cheminements au sein des sites touristiques, etc. On recense ainsi :

- Le GRP Tour de l'Avallonnais qui permet de traverser le territoire, depuis Massangis au nord jusqu'au parc naturel régional du Morvan (Quarré-les-Tombes, Domecy-sur-Cure, etc.)
- Le GRP Tour du Morvan, qui permet de découvrir le parc naturel régional du Morvan, depuis les communes de Chastellux-sur-Cure et Quarré-les-Tombes,

- Les GR654 et 13 qui relient les principaux sites touristiques du territoire, dont Vézelay, en direction de l'Yonne et d'Auxerre.

Les différentes véloroutes du territoire (GRP Tour de l'Avallonnais, Tour du Morvan, Méandres de l'Yonne/Canal du Nivernais) s'inscrivent dans le grand itinéraire régional qu'est le Tour de Bourgogne en vélo et qui attirent près d'un million de cyclistes chaque année.

# CHEMINEMENTS DOUX



## LE SCHÉMA DE MOBILITÉ DU GRAND AVALLONNAIS

---

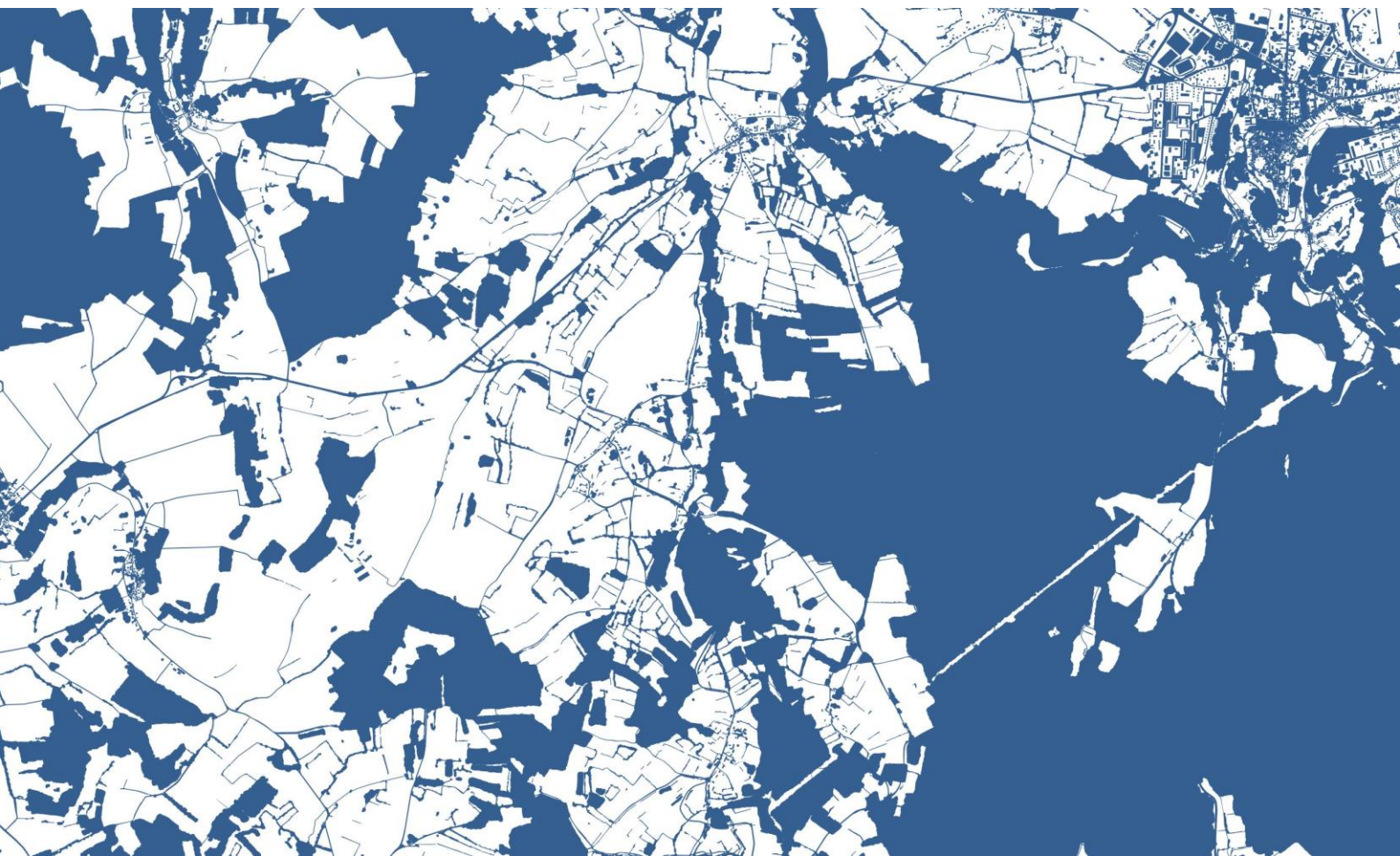
En 2014, un schéma de mobilité a été élaboré sur le territoire dans sa configuration de 2014, incluant les Communautés de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, Entre Cure et Yonne et du Serein. Ce schéma a conduit à la rédaction d'un plan d'actions. En tout, ce sont 17 actions, déclinées en cinq thématiques, qui concernent le territoire d'étude :

- Territoire, besoins et pratiques de déplacements : l'objectif est de limiter l'usage de la voiture individuelle en réduisant les besoins en déplacements, notamment pour ceux du quotidien.
  - Maintenir et renforcer les polarités du territoire en matière de commerces services, etc. pour structurer la mobilité autour de ces pôles, en lien avec l'armature territoriale,
  - Amener les services aux personnes (services publics et commerces ambulants, portage à domicile, télétravail, etc.) en développant les maisons de services au public ou en créant des espaces relais intercommunaux par exemple.
- Le réseau viaire et circulation : l'objectif est de permettre une réappropriation de l'espace public par ses habitants en sécurisant les traversées de villages et bourgs et en libérant les centres-bourgs d'une partie des stationnements.
  - Réduire les vitesses automobiles dans certaines traversées de bourgs/villages (Avallon, Pontaubert, Voutenay-sur-Cure, Vézelay, Asquins, Saint-Père, Quarré-les-Tombes, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Lucy-le-Bois, Joux-la-Ville, Arcy-sur-Cure) et développer des zones pacifiées pour sécuriser et favoriser les déplacements doux, en mettant en place de nouveaux aménagements piétons par exemple,
  - Améliorer la gestion des espaces de stationnement sur les sites touristiques, comme Vézelay ou Montréal, et développer les aires d'accueil des campings cars, en périphérie des bourgs.
- Les transports collectifs : l'objectif est de renforcer l'utilisation des transports en commun en proposant de nouvelles liaisons vers les pôles générateurs (tourisme, gare TGV, Dijon, etc.) et les besoins des usagers.
  - Améliorer la liaison Transport en Commun (TC) vers l'offre TGV, sur la commune de Montbard, mais aussi vers Dijon, qui proposent une desserte plus importante, tout en organisant l'offre de transport depuis et vers les principales gares et pôles touristiques du territoire
  - Améliorer la lisibilité de l'offre en TC du territoire, notamment des arrêts de bus du réseau TransYonne et ouvrir les lignes scolaires, qui bénéficient d'un cadencement adapté, à tous les usagers,
  - Mettre en place une offre de transport pour permettre les déplacements ponctuels des captifs pour les besoins de santé, d'achats, de services ou de marchés, en lien avec les pôles du territoire.
- Les modes doux : l'objectif est de limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de courtes distances (moins de 5km) en lien avec le développement touristique du territoire mais aussi au sein des pôles principaux
  - Développer les aménagements piétons de qualité dans les pôles pour encourager l'usage de la marche pour des déplacements courts,
  - Développer les aménagements cyclables utilitaires et de loisirs, pour favoriser l'usage du vélo pour les déplacements courts et le tourisme. L'usage du vélo électrique peut également être un moyen de locomotion pour des distances plus longues et sur des secteurs où le relief est important.

- Service de mobilité/Information/Communication : l'objectif est d'encadrer et de favoriser la pratique du covoiturage sur le territoire mais aussi de faire découvrir les autres modes alternatifs à la voiture individuelle existants.
  - Aménager et jalonner les aires de covoiturage existantes sur le territoire (A6, Avallon, Blannay, Sainte-Magnance), pour instaurer une pratique plus formelle et l'encourager,
  - Accompagner les initiatives locales comme le Club'Mob ou les associations qui facilitent la mobilité (Union Nationale des Associations d'Aide de Soins et de Services aux Domiciles du Vézélien, de l'Avallonnais, ATOME de Quarré-les-Tombes, ...)



## Chapitre 2 : Diagnostic urbain



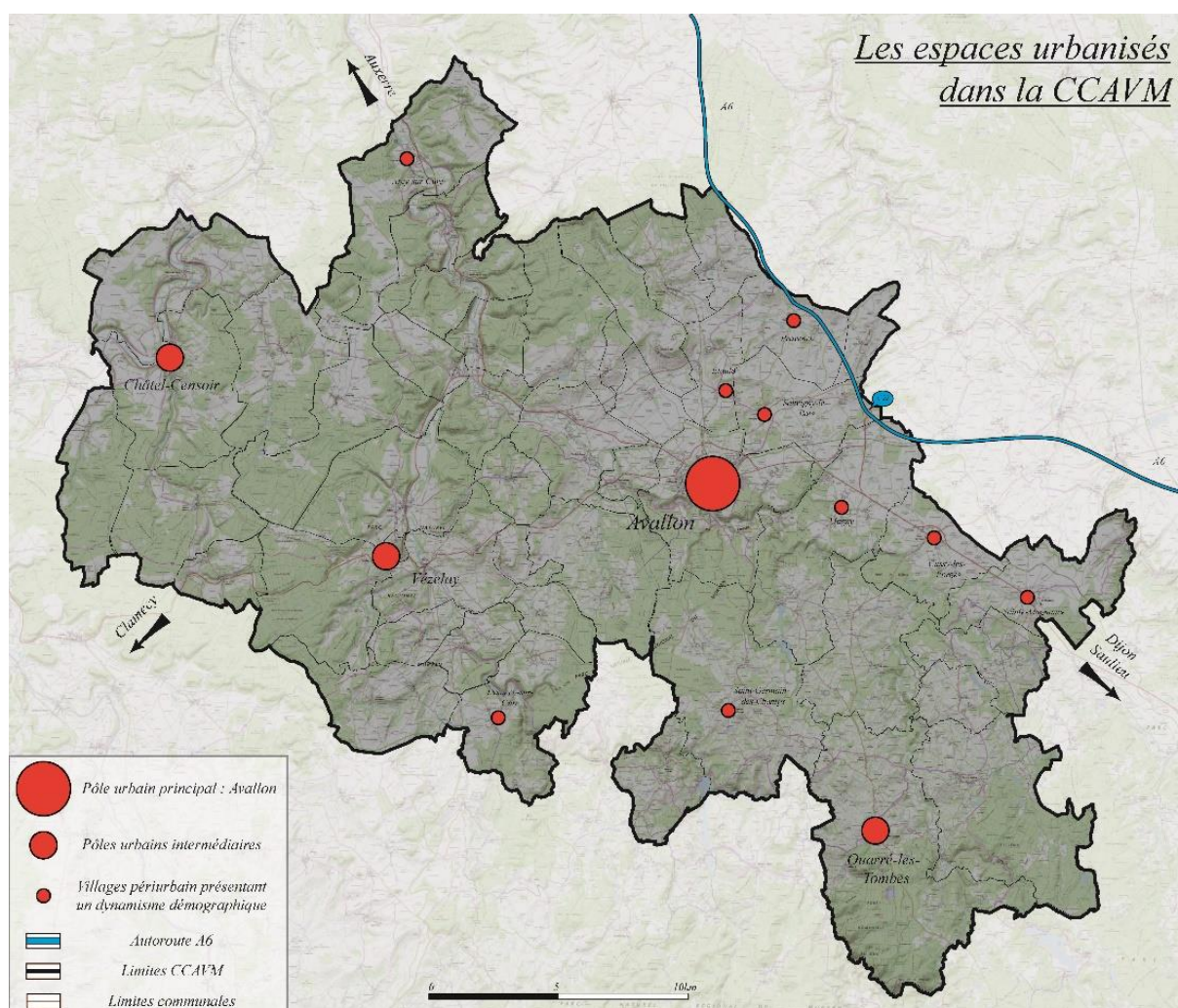


# Une armature urbaine intercommunale structurée

À l'échelle de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM), le territoire est structuré autour d'une ville-centre, Avallon, et de plusieurs pôles urbains intermédiaires. On recense notamment Châtel-Censoir, Vézelay ou Quarré-les-Tombes.

Ces pôles urbains intermédiaires sont généralement des pôles de secteur intercommunaux. Ils correspondent aux villes centres des anciennes Communautés de Communes (CC du Vézélien, CC Morvan-Vauban et CC de l'Avallonnais). La plupart des commerces sont présents dans ces bourgs-centres, proposant une offre de services et de commerces de proximité aux villages alentour.

En plus de ces bourgs, on retrouve deux échelles supplémentaires disséminées sur le reste du territoire. Les villages péri-urbains, situés à la périphérie d'Avallon et présentant un dynamisme démographique ainsi que les villages ruraux (moins de 400 habitants). Parmi les villages périurbains on compte Magny, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs etc.



---

# Des implantations différenciées des bourgs et villages

---

On distingue plusieurs implantations des bourgs et des villages par rapport à leur environnement immédiat. Ces implantations sont dues à l'expérience acquise par nos aînés au cours des siècles. Ces implantations pouvaient être influencées par le relief, l'hydrographie, les ressources naturelles, le contexte géopolitique, etc.

Il est important d'analyser et de comprendre ce qui est à l'origine d'une formation urbaine afin de penser et de permettre un développement cohérent et réfléchi avec son environnement.

## UN TERRITOIRE FORTEMENT IMPACTÉ PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU

---

Que ce soit dans la morphologie du territoire ou bien des espaces urbains, l'eau a joué un rôle primordial dans la formation et le développement de la CCAVM.

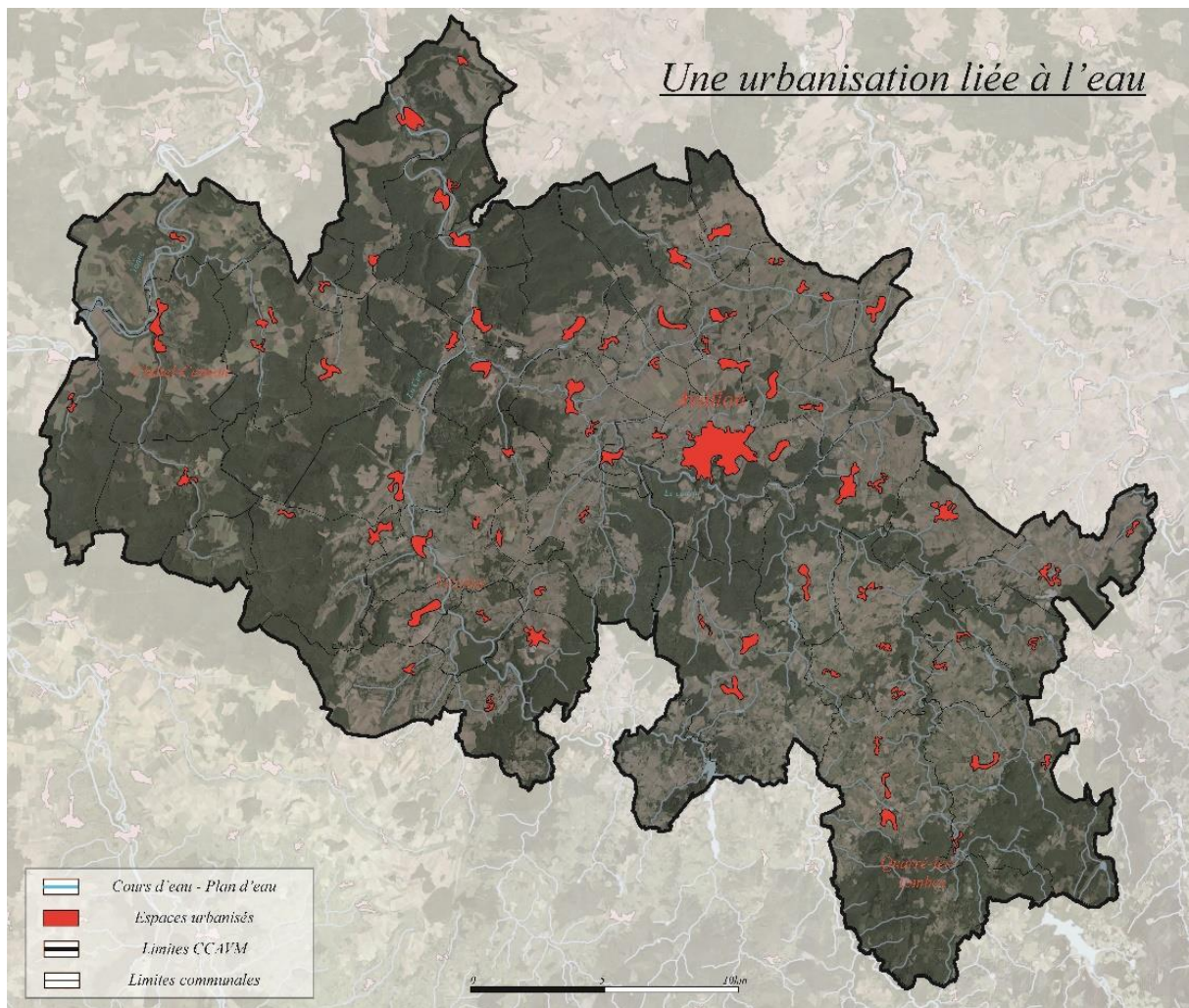
La nature des sols a joué sur l'influence de l'eau dans le paysage. En effet, les sols calcaires présents au niveau du Plateau de Bourgogne et d'une partie de la Terre Plaine sont très perméables, rendant la présence de l'eau à la surface assez rare et ponctuelle. En revanche, les sols granitiques du Morvan sont quant à eux imperméables rendant l'infiltration de l'eau plus difficile. On retrouve donc plus de rivières, lacs ou étangs dans la partie sud du territoire : le Morvan.



*Fontenay-près-Vézelay à gauche, Sainte-Magnance à droite*

On remarque qu'un certain nombre de bourgs et de villages se sont développés à proximité d'un cours d'eau. On peut notamment citer Merry-sur-Yonne, construite dans un méandre de l'Yonne, Saint-Père, installée au pied de la Cure ou bien encore Avallon à proximité du Cousin. D'autres communes se sont développées via l'artificialisation de certains cours d'eau comme le village de Châtel qui s'est construit en lien avec le Canal du Nivernais

De plus, l'abondance de l'eau dans le territoire a également joué sur la typologie des espaces urbains. Les entités urbaines présentes dans le Morvan ont plus tendance à être dispersées, comparées au Plateau de Bourgogne, plus sujet à l'habitat groupé.



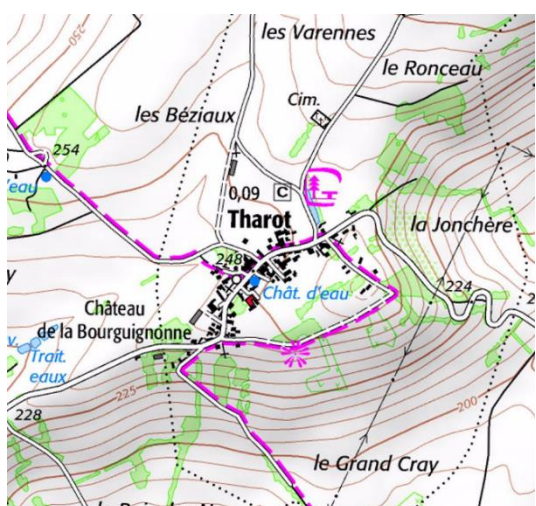
## L'IMPLANTATION SPATIALE DES ESPACES URBAINS

On retrouve sur le territoire de la CCAVM plusieurs types d'implantation des espaces urbains. On peut notamment citer :

- Les bourgs et villages de plateau, surtout présents au niveau du Plateau de Bourgogne et de la Terre Plaine.
- Les bourgs et villages en éperon ou sur une ligne de crête. On les retrouve dans le Vézélien ou dans le paysage collinaire du Morvan.
- Les bourgs et villages en fond de vallée, généralement le long d'un cours d'eau.

## LES BOURGS ET VILLAGES DE PLATEAU

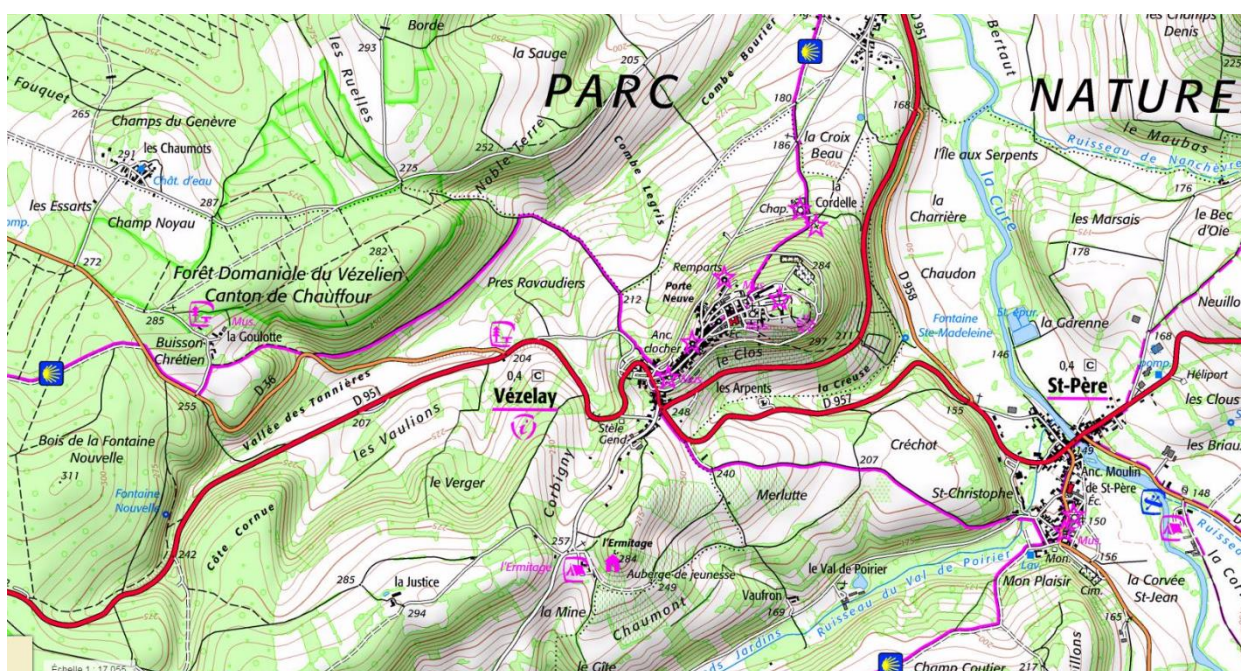
Cette typologie est surtout présente vers le Plateau de Bourgogne ou au niveau de la Terre Plaine. Du fait du faible relief avoisinant, les bourgs et villages de plateau occupent une place importante dans le paysage. Implantées au cœur d'espaces agricoles ouverts et dégagés, les constructions peuvent s'avérer être les seuls éléments verticaux du paysage. Quelques arbres isolés ou bosquets viennent rompre cette monotonie et apporter une touche végétale au paysage.



## LES BOURGS ET VILLAGES EN ÉPERON OU SUR UNE LIGNE DE CRÊTE

Surplombant le reste du territoire sur un éperon rocheux ou sur une ligne de crête, cette implantation pouvait se faire pour des raisons militaires (position défendable, meilleure vision, etc.), religieuses (position élevée, vue de tous, etc.) ou stratégique (grands axes de circulation). On peut notamment citer Vézelay, Châtel-Censoir, Avallon ou Broches.

Du fait de leur position surplombante, ces entités sont fortement présentes dans le paysage, il s'agit de points de repère. Cependant, cette « mise en avant » entraîne également une certaine vulnérabilité face aux changements dans le territoire.



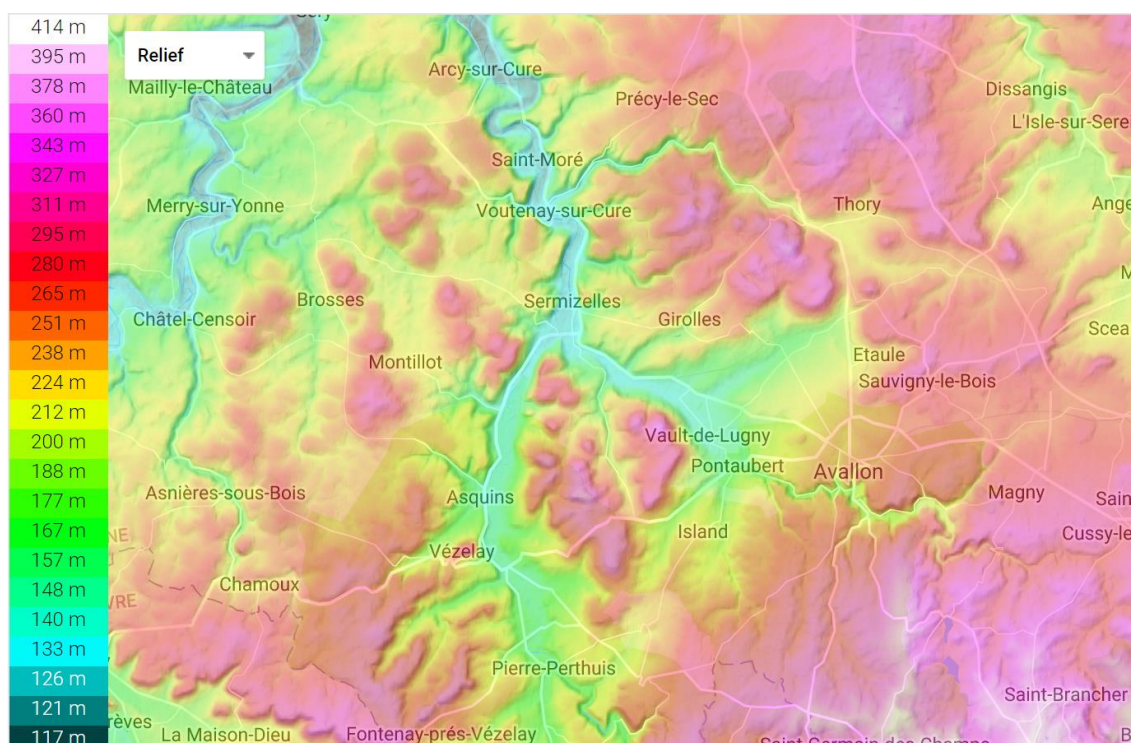
## LES BOURGS ET VILLAGES EN FOND DE VALLÉE

Construits le long d'un cours d'eau, les bourgs et villages en fond de vallée s'étendent généralement de façon linéaire. Selon que la vallée soit étroite ou non, les espaces urbanisés peuvent être de chaque côté du cours d'eau. Ce type d'implantation concerne Saint-Moré, Arcy-sur-Cure ou même Saint-Père. Dans ce dernier exemple, la ville s'est développée de chaque côté de la Cure, reliant les deux parties par un pont à deux voûtes.

Sur la carte ci-dessous, on distingue la partie linéaire, adossée au coteau, et un développement moins contraint au nord de la Cure.



Sur la carte topographique ci-dessous, on remarque bien les différents vallons et cours d'eau présents autour d'Avallon et de Vézelay. Cette carte vient donc renforcer le fait que la plupart des bourgs et villages sont construits à proximité immédiate d'eau.



---

## Des typo-morphologies urbaines variées

---

Lors des relevés de terrain, quatre typo-morphologies urbaines différentes se sont révélées :

- Le village rue
- Le village intersection
- Le village groupé
- Le village diffus

À noter qu'il s'agit d'une typo-morphologie propre à chaque espace urbain et donc que l'on peut retrouver plusieurs entités différentes au sein d'une même commune (bourg centre et hameaux). De plus, un village peut être composé de plusieurs typo-morphologies. Il est donc difficile de classer l'ensemble des bourgs et villages du territoire en catégorie bien distinctes.

### LE VILLAGE RUE

---

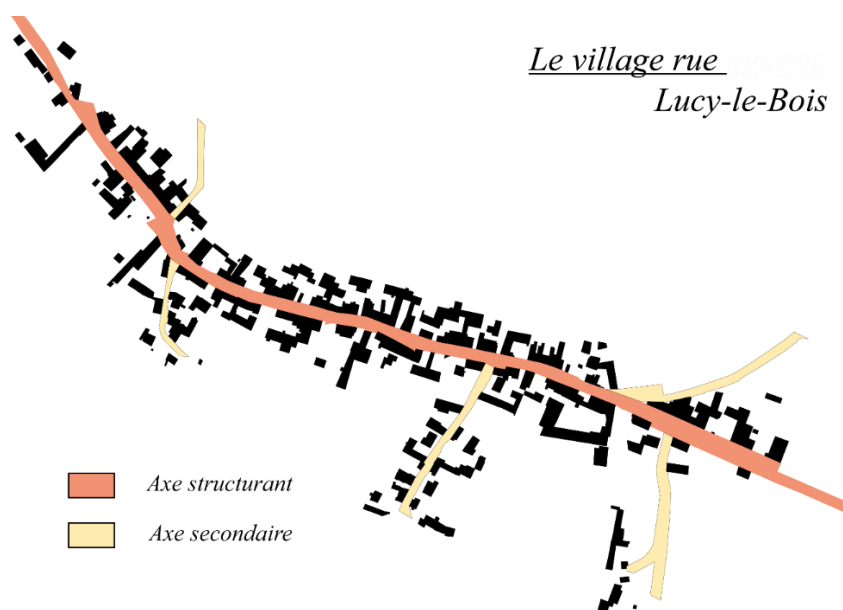
Le village rue est organisé autour d'un axe structurant, organisant le bâti de façon linéaire. Le relief avoisinant peut également amener à ce genre de morphologie (bourg logé dans un vallon resserré).

Les constructions peuvent être soit alignées sur la voirie, soit présentant un léger retrait. Généralement, ces retraits sont composés par des jardins ou des cours intérieures. Cependant, on note que ces espaces sont en majorité fermés par des murs en pierre. De cette façon, la rue devient l'espace public central.



*Traversée de Lucy-le-Bois*

Plusieurs bourgs sont concernés par cette morphologie urbaine. Lucy-le-Bois, située au nord du territoire et construite le long de la départementale 944, en est un parfait exemple.



*Sur le cadastre ci-dessus, on remarque bien le caractère linéaire du bâti, organisé le long de la voirie. On note également le fait qu'il n'y a peu ou pas de second rideau sur ce genre d'organisation.*

## LE VILLAGE INTERSECTION

Le village intersection (ou bien en étoile) s'organise autour de plusieurs voies structurantes (que ce soit sous forme de T ou bien de X). Ici aussi le bâti est aligné sur la rue donnant l'impression d'un couloir / cadrage visuel. Souvent, la matérialisation de l'intersection est renforcée par la présence d'une place. Autour de cet espace public central, le bâti est légèrement en retrait de la voirie permettant d'ouvrir l'espace.



Cette typologie concerne par exemple les bourgs de Saint-Père, de Montillot, Asquins ou bien encore Quarré-les-Tombes.

### Le village Intersection Asquins





## LE VILLAGE GROUPÉ

Le village groupé (ou le village tas) est organisé autour d'un maillage plus complexe que les villages rue ou intersection. On retrouve donc plusieurs voies principales, des voies secondaires et des chemins de desserte. On retrouve ici également l'implantation des bâtiments le long des voies de circulation. Certains retraits peuvent être observés donnant sur des jardins ou des petites cours.

Ce maillage complexe du bourg a pour conséquence la création d'îlots urbains ou le cœur se voit aménagé en jardin ou en potager. On retrouve beaucoup de ces îlots dans le centre du bourg de Châtel-Censoir entre les départementales 100 et 21.



### Le village groupé Châtel-Censoir

-  *Axe structurant*
-  *Axe secondaire*



## LE VILLAGE DIFFUS

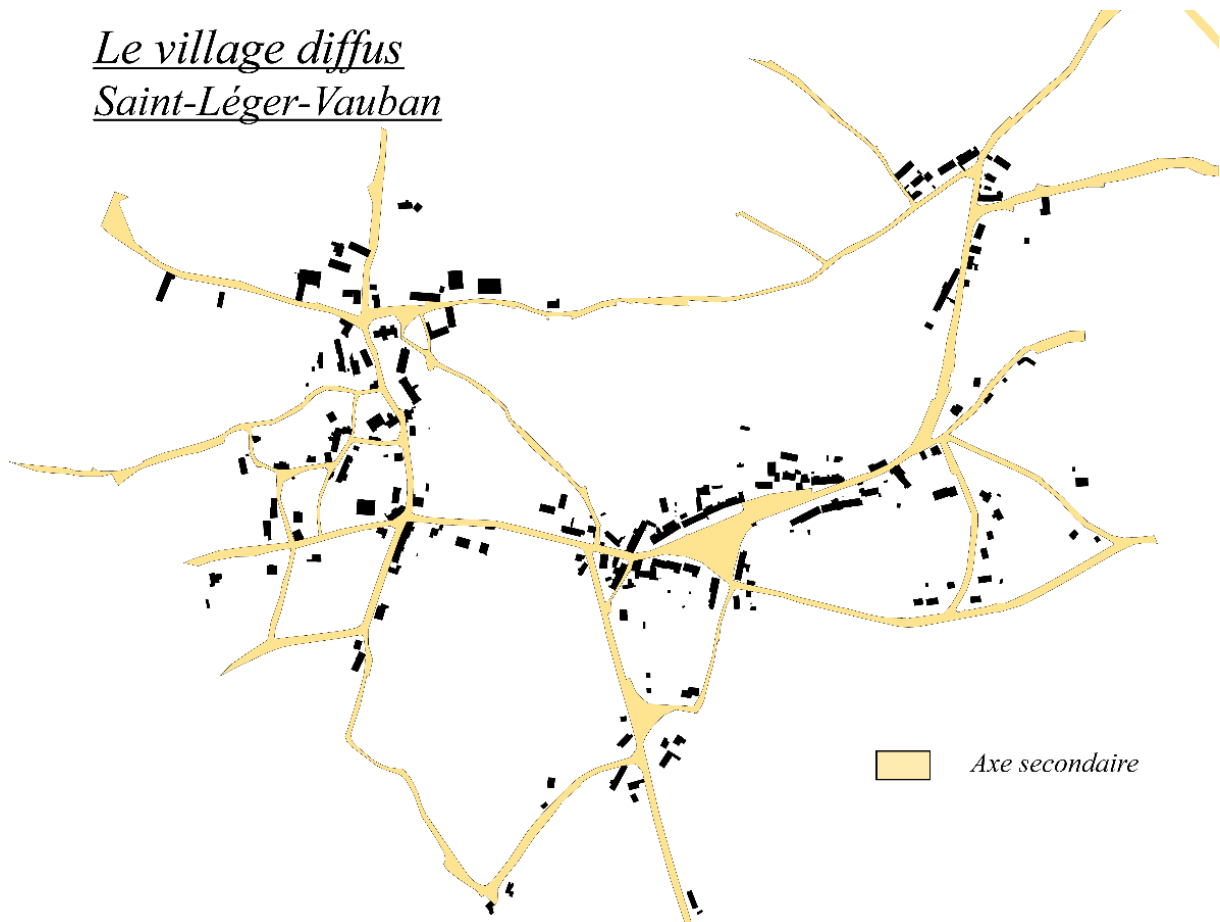
Le village diffus présente une organisation urbaine lâche ce qui a pour conséquence un mitage de l'espace conséquent. Cet important étalement empêche la création de véritables centralités dans le bourg mais engendre également la formation de nombreuses dents creuses.

De plus, et contrairement aux autres entités urbaines, on ne retrouve pas forcément ici d'axe structurant, de voirie principale. Comme le montre l'exemple de Saint-Léger-Vauban, c'est une multitude de voies de desserte qui permet de relier les différentes constructions.



On retrouve traditionnellement cette morphologie urbaine dans le Morvan, mais on recense également certains cas sur le reste du territoire. On peut notamment citer les bourgs de Sainte-Magnance, Saint-Léger-Vauban, Girolles ou Usy (Domecy-sur-Cure).

### Le village diffus Saint-Léger-Vauban



---

## Les typologies du bâti

---

On retrouve de nombreuses typologies de bâti au sein du territoire de la CCAVM. Ces typologies peuvent être liées à un mélange complexe entre fonction, volumétrie, implantation ou bien l'époque.

### LE BÂTI AGRICOLE ANCIEN

---

Souvent composés du logis et des dépendances, les bâtiments agricoles sont de formes relativement simples, avec des ouvertures réduites en taille et proportion. L'urbanisation s'étant faite généralement autour de ce type de bâtiment, on peut les retrouver à l'intérieur des bourgs et faubourgs.

On remarque deux types d'implantation sur la parcelle. Soit les bâtiments sont implantés perpendiculairement à la voie, permettant la création d'une cour intérieure, soit ils sont implantés de façon parallèle à la voirie et des usoirs sont disposés entre la voirie et le bâtiment.

Ils sont généralement construits avec les matériaux traditionnels. Les formes sont également simples, de forme longiligne avec une toiture à deux pans. À noter que selon l'implantation, les matériaux et les formes peuvent être différentes. Une exploitation agricole du Morvan pourra donc présenter un aspect totalement différent d'une exploitation en Terre Plaine. Toutefois on trouvera indifféremment dans ces secteurs de grandes avancées de toit protégeant les porches et permettant les travaux extérieurs à l'abri de la pluie.



*À gauche Foissy-lès-Vézelay, à droite Domecy-sur-le-Vault*

## LE BÂTI AGRICOLE RÉCENT

Bâtiments construits à l'extérieur du bourg, il s'agit de constructions aux formes simples et adaptées à l'agriculture moderne. Ces bâtiments sont majoritairement utilisés comme espace de stockage ou comme stabulation.

Ce sont, pour la plupart, des bâtiments à ossature métallique, avec bardage en bois ou en tôles bac-acier ou fibre ciment. On peut remarquer que selon les localisations et les acteurs locaux, ces bâtiments sont plus ou moins bien intégrés dans le paysage. Dans le Parc Naturel Régional du Morvan, on retrouvera donc des bâtiments avec des bardages bois, à la hauteur réduite permettant de s'intégrer dans le paysage boisé.



*Saint-Léger-Vauban à gauche, Montillot à droite*

## LES MAISONS DE VILLAGE OU DE MANŒUVRIER

Petites maisons, assez anciennes, elles forment un front continu sur rue (façade alignée). Il s'agit pour la plupart d'habitation d'origine agricole, aux formes simples, étroites et hautes. On peut retrouver un jardin en fond de parcelle ou bien un usoir entre la voirie et les bâtiments.

On peut facilement déduire de l'observation des façades la configuration initiale du bâti (granges, étables, logis, grenier, etc.). Elles sont généralement construites avec des matériaux traditionnels et encore souvent recouvertes d'un enduit. Ces petites maisons forment le cœur de la plupart des entités urbaines de la CCAVM.



*Saint-Léger-Vauban à gauche, Thory à droite*

## LES MAISONS DE BOURG

Petits immeubles pouvant accueillir plusieurs logements, les maisons de bourg forment un front bâti sur rue ou autour d'une place. À noter que certains rez-de-chaussée peuvent accueillir un commerce. On retrouve cette typologie dans les bourgs centres des communes d'Avallon, de Châtel-Censoir ou bien encore de Quarré-les-Tombes.

Il s'agit de bâtiments aux formes géométriques simples, construits généralement avec deux étages ainsi que les combles. Contrairement à la maison de village, on retrouve ici de nombreuses ouvertures aux volumes généreux. Les décorations y sont également plus présentes. Les façades sont symétriques et agencées, avec des décorations (lucarnes, moulures sous les toits, encadrements en pierre de taille, etc.). De plus, certaines maisons peuvent dater du Moyen Age et sont donc toujours dotées de colombages apparents.

Selon la complexité du maillage parcellaire et viaire, certaines cours communes peuvent exister aux centres des Ilots.



*Avallon à gauche, Châtel-Censoir à droite*

## LES MAISONS VIGNERONNES

Anciennes constructions dédiées à l'exploitation viticole et à l'entreposage du vin, les maisons vigneronnes représentent une particularité architecturale locale. On les retrouve essentiellement dans le Vézélien.

Il s'agit de petites maisons de village présentant la particularité d'avoir un sellier (semi-enterré) ou une cave (enterrée) en plus du logis. L'entrée dans la partie habitation, qui se situe à l'étage, se fait par l'extérieur afin de conserver la fraîcheur de la cave. L'accès aux parties enterrées se fait sous l'escalier permettant d'accéder au logis.

Les matériaux et les formes restent identiques à ceux des maisons de villages, plus communes.



*Pouilly (Fontenay-près-Vézelay) à gauche, Foissy-lès-Vézelay à droite*

## LES DEMEURES BOURGEOISES

---

Grandes bâtisses aux façades décorées, les demeures bourgeoises se démarquent des autres constructions. Elles sont généralement entourées de parcs, de jardins décorés et sont clôturées par de hauts murs de pierres.

L'idée est ici de mettre en scène le bâtiment aux yeux du reste de la ville. On a donc des décorations riches et variées, des ouvertures nombreuses et ordonnancées ainsi que des matériaux nobles (ardoises, pierre de taille, etc.)



*Domecy-sur-le-Vault*

## LES MAISONS FORTES

---

Bâtisses lourdement fortifiées, les châteaux ont comme principale fonction la défense du territoire. Ces constructions se tenaient à des endroits stratégiques ou à proximités d'édifices religieux d'importances.

De formes simples, principalement carrées ou rectangulaires, les ouvertures y étaient peu nombreuses et équipées de lourds barreaux et devaient permettre aux occupants de se défendre efficacement en cas d'attaque.

Aujourd'hui certains de ces châteaux existent toujours mais ont été transformés en résidences secondaires ou en gîtes.



*Bussièrès à gauche, Thory à droite*

## LES CHÂTEAUX

---



*Sauvigny-le-Bois à gauche, Domecy-sur-le-Vault à droite*



*Château de Vassy*

## LE BÂTI RÉCENT

---

Constructions sous la forme de pavillons « standardisés », datant pour les plus anciens des années 60. Les bâtiments récents comme les pavillons sont implantés au milieu des parcelles souvent clôturées (haies ou murets).



Il s'agit ici de bâtiments aux formes simples, construits avec des matériaux industriels dans l'optique de réduire les coûts de constructions. Les façades ne présentent que très rarement des décorations. Ces pavillons sont pour la plupart construits sur des terrains nus, en extension par rapport à l'enveloppe urbaine.

## LES BÂTIMENTS COLLECTIFS ANCIENS

Les premiers bâtiments collectifs datent des années 60 – 70 et ont été construits sous la forme de barres ou de tours. Il s'agit de la période des « grands ensembles ». Ces constructions avaient pour but d'absorber la croissance démographique importante de l'après-guerre mais également de répondre à la question des logements insalubres.

Construits avec des techniques modernes avec des matériaux innovants (béton banché, éléments préfabriqués, etc.), le coût de revient par logement était donc faible. La simplicité des formes et de l'architecture sont également des éléments permettant de réduire les coûts.



*Avallon, quartier de la Morlande*

De nouveaux ensembles plus récents viennent compléter ces bâtiments collectifs, de taille plus modeste en bandes ou en étages avec terrasses, ils améliorent peu à peu ces quartiers.

## LES LOCAUX COMMERCIAUX ANCIENS

---

Bâtiments souvent composés de l'échoppe au RDC et d'un ou plusieurs logements à l'étage, on retrouve ces échoppes et commerces principalement dans les centre-bourgs. On peut notamment citer le centre-ville d'Avallon, de Quarré-les-Tombes ou de Châtel-Censoir. Ces commerces sont généralement regroupés en rue ou bien autour de places.



Un certain nombre de ces locaux commerciaux ont conservé leur ancienne enseigne en bois, donnant un caractère traditionnel aux commerces. Les vitrines et enseignes participent également à l'animation de l'espace public.

## LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

---

Ces bâtiments se trouvent à l'extérieur de l'enveloppe urbaine, généralement le long de grands axes de circulation. Ils sont pour la plupart regroupés en zone d'activités permettant de concentrer les commerces et les parkings.

Comme pour les bâtiments agricoles récents, ce sont des bâtiments de grands volumes, construits autour d'une armature métallique doublée d'un bardage acier. Ce sont généralement des espaces très minéraux où la voiture et les parkings sont omniprésents.



## LES BÂTIMENTS À VOCATION RELIGIEUSE

On compte de nombreux bâtiments possédant une fonction religieuse. On peut notamment citer les églises, les monastères, les abbayes, les chapelles, etc. Il s'agit pour la plupart de bâtiments imposants de par leurs volumes, construit avec des matériaux locaux et richement décorés (vitraux, sculptures, fresques, peintures, etc.).

On peut les retrouver soit dans les centres villes (églises), soit autour des cimetières (presbytère) soit à l'extérieur du bourg (abbaye et chapelles).



## LES BÂTIMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

---

Ils se répartissent sous diverses fonctions dont les plus courantes sont la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. On y retrouve donc les bâtiments communaux comme les écoles, les mairies, les hôpitaux ainsi que tous les bâtiments plus représentatifs du pouvoir régalié (préfecture, sous-préfecture, conseils généraux, etc.).

En ce qui concerne les bâtiments anciens, les matériaux utilisés sont généralement des matériaux nobles (ardoise, pierre de taille, etc.). Il s'agit de bâtiments de tailles importantes et aux façades riches en décoration et en ouverture.

Ces bâtiments peuvent être soit alignés sur la rue soit en retrait. Dans ce cas-là, des portails richement décorés peuvent venir en alignement de la rue. On retrouve ici l'idée de mise en scène déjà présente pour les demeures bourgeoises.



---

## Le petit patrimoine ou patrimoine vernaculaire

---

Riche et varié, le petit patrimoine est présent de façon uniforme sur le territoire. Il peut être lié à l'eau, à la religion, à l'activité agricole. Ce patrimoine vernaculaire se matérialise sous la forme de lavoirs, murs en pierre sèche, préaux, puits, abreuvoirs, colombiers et pigeonniers, etc.



Il peut s'agir de construction en matériaux traditionnels ou bien comme le montrent certains exemples en matériaux plus nobles comme la pierre de taille. Au vu de cette richesse et cette variété, il est important de conserver et de mettre en valeur ces petits monuments sur l'ensemble du territoire.



---

# Les matériaux utilisés

---

## DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS

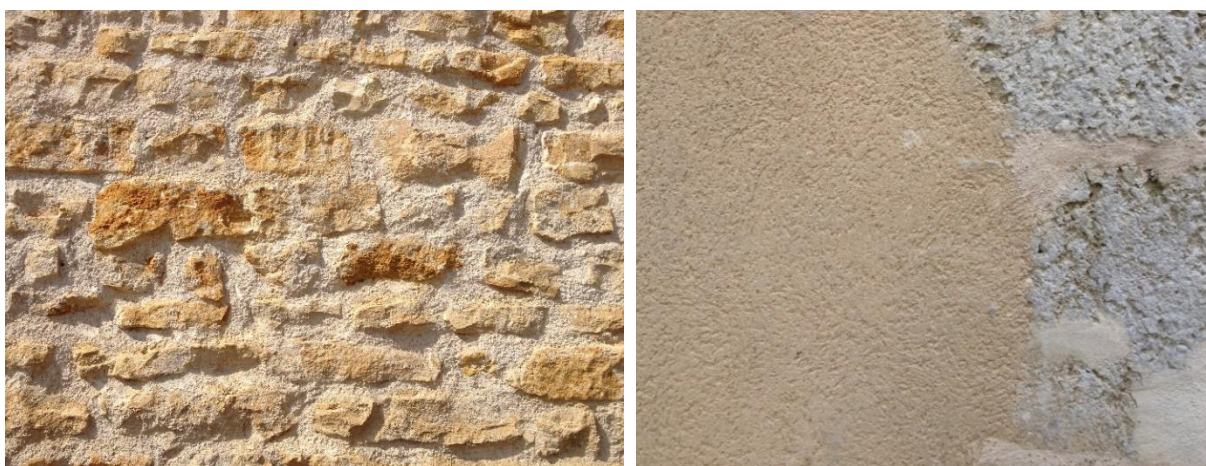
---

### Les murs, la pierre, moellonnage ou enduit.

Généralement, les constructions étaient construites avec des matériaux locaux, extraits sur place ou à proximité immédiate afin de limiter les coûts de construction. Seuls les plus riches pouvaient faire importer des matériaux. On a donc, selon la localisation, des matériaux différents. On retrouve notamment dans la partie nord et nord-ouest des constructions plutôt claires avec des moellons à base de calcaire. En revanche, dans le Morvan, la pierre, extraite des monts granitiques, est de couleur sombre.



*À gauche du granit, à droite du calcaire*



*Joints beurrés à gauche et enduit à droite*

Cependant, à l'origine, ces murs de moellon étaient rarement laissés à nu. En effet, afin de protéger les constructions, un enduit était rajouté sur les façades afin de les rendre étanche à l'air et à l'eau. Il s'agissait également d'un signe de richesse. Les façades des habitations donnant sur la rue étaient généralement enduites afin de montrer sa richesse.

En revanche, les façades des bâtiments agricoles ou des dépendances étaient montées à pierre vue ou beaucoup plus rarement avec un simple joint (joint creux ou beurré).

Les couleurs des enduits s'apparentent le plus souvent à la couleur des pierres de la région, plus clair dans le Vézélien et le nord de l'avallonnais, plus soutenu avec les pierres granitiques du Morvan. On retrouve des tons ocres particuliers à la région.

Les encadrements de portes ou fenêtres, les angles de murs étaient appareillés avec des pierres de tailles plus importantes. La recherche de performances dans les portées des voûtes et portails ont donné des formes variées, arcs en plein cintre ou en anse de panier, décharges au-dessus des appareillages pour les soulager du poids du mur à supporter.



*Murs en pierre calcaire à joints vifs, appareillage de voûte et joints beurrés*

Aujourd'hui, selon un effet de mode assez récent, de plus en plus de propriétaires décident d'enlever l'enduit afin de laisser les pierres apparentes. Il s'agit d'une pratique pouvant endommager les murs, ces derniers n'étant plus protégés. Cette pratique nuit également au patrimoine, ne respectant pas les traditions et techniques locales.

### Les couvertures

En ce qui concerne les toitures, on distingue plusieurs matériaux différents : la tuile l'ardoise, plus rarement le chaume et la lave, les tôles en bac acier ou en fibre ciment et parfois du zinc. Plus récemment on trouvera des toitures terrasses, avec protection en gravier ou non, éventuellement végétalisées sur des maisons individuelles ou collectives, des bâtiments publics ou tertiaires.

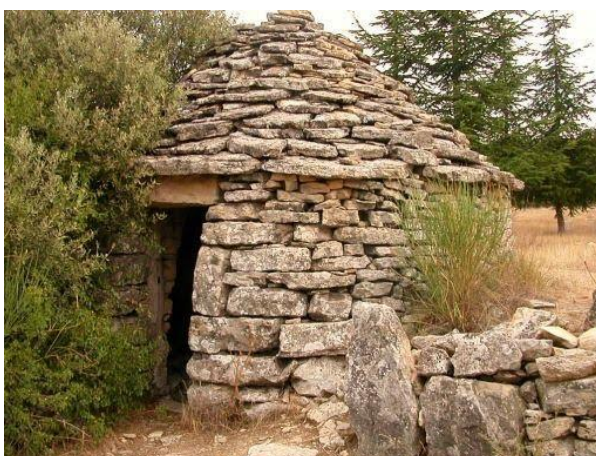
Faites à base d'argile, les tuiles de terre cuite étaient plates à l'origine puis ont été remplacées petit à petit par des tuiles à emboîtement. On les retrouve principalement au nord et à l'est d'Avallon.

Cependant, dans le sud du territoire, et particulièrement dans le Morvan, l'ardoise était majoritaire. Les ardoises sont venues remplacer les toitures des chaumières, maisons traditionnelles du Morvan. Il s'agit généralement d'ardoises provenant de la Savoie.



Le chaume, traditionnellement utilisé pour couvrir les chaumières, constitué de pailles, de tiges de roseau, de genêt et de bruyère avait l'avantage de posséder un bon pouvoir isolant. Malheureusement les entreprises de couverture connaissant les techniques de pose ou d'entretien sont de moins en moins nombreuses.

D'autres matériaux traditionnels sont utilisés dans le territoire de la CCAVM. On peut notamment parler de plaques de pierres plus ou moins travaillées (Lave). Ces plaques pouvaient être utilisées pour les murs de soutènement (lissées) ou pour la construction des cabanes de vignerons dans le Vézélien voire pour certaines toitures (brutes).



### *Toiture en lave et en chaume*

D'autres types de couvertures sont courantes notamment pour couvrir des bâtiments agricoles, des entrepôts ou des bâtiments industriels : Le bac acier ou aluminium, les tôles en fibre-ciment ou de facture plus contemporaine, le zinc prépatiné que l'on peut trouver également sur des maisons d'habitation actuelles ou des bâtiments publics.



*Toiture en bac acier et tôle en fibre ciment*

### Les menuiseries

Les menuiseries traditionnelles sont principalement en bois. Elles s'insèrent le plus souvent dans des encadrements en pierre pourvus parfois de linteaux en bois. Dans les deux cas le linteau est soulagé par des décharges formées de pierres appareillées en arc de cercle ou en triangle pour les linteaux de petite portée.

Les fenêtres à 6 carreaux sont les plus courantes. Elles sont pourvues de fermetures en bois. Il existe aussi des fenêtres à 8 carreaux ou plus complexes sur les maisons bourgeoises, les bâtiments publics ou les châteaux.



Les fenêtres sont pourvues de fermetures en bois. Volets à barres sans écharpes ou volets persiennés.



Les portes de granges ou portails de cour de grandes dimensions sont de formes variées. L'appareillage de pierres donnent à ces portes une esthétique particulière dans la façon de traiter les linteaux. Plus sobres pour les portes de granges les encadrements sont plus affinés pour les portails d'entrées de cour.



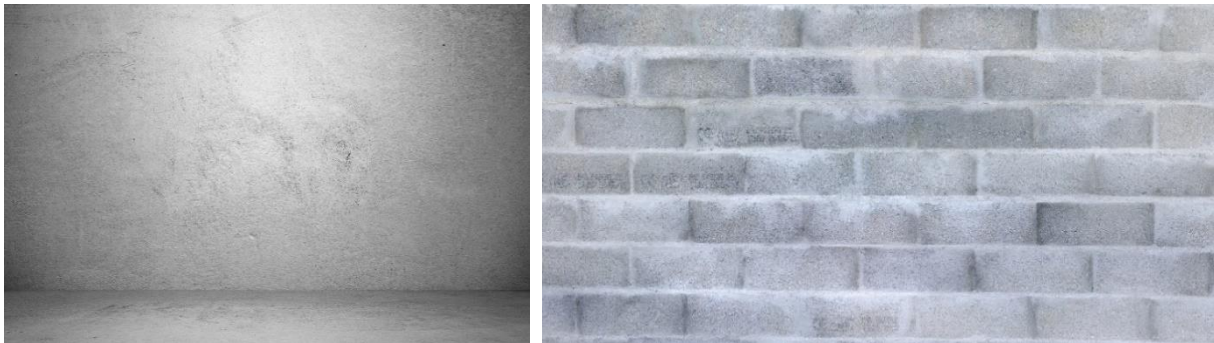
Les encadrements de différentes dimensions apportent de nombreuses variantes dans la composition des façades.



## LES MATÉRIAUX RÉCENTS

De nouveaux matériaux, généralement plus économiques, sont apparus à partir des années 60-70. En ce qui concerne les murs, on peut retrouver les parpaings, ou les briques mono-mur (briques creuses rouges), qui sont généralement utilisés pour la construction individuelle. Il s'agit de matériaux standards et fabriqués de manière industrielle d'où leur faible coût à l'unité.

Pour les bâtiments de plus grande envergure, le béton (avec des éléments parfois préfabriqués) est le plus utilisé. Grâce à des techniques de banchage il est possible de construire des murs de surfaces importantes rapidement et à des coûts acceptables.



En plus de ces matériaux, certains bâtiments sont construits autour d'une ossature métallique. On utilise alors dans ces cas-là des bardages (ce qui correspond à la peau du bâtiment). Ces bardages peuvent être soit métallique soit en bois. Cette technique est surtout utilisée pour des bâtiments d'activités ou agricoles nécessitant de grands volumes.



Les toitures modernes sont pour la plupart composées de tuiles mécaniques. On peut également observer d'autres types de tuiles tels que les tuiles plates ou, de manière plus sporadique, les tuiles romanes. De nos jours, ces tuiles peuvent être de différentes couleurs.

On peut également retrouver des toitures plates (végétalisées ou non). On voit ce genre de toiture pour des bâtiments collectifs mais également pour certains pavillons au style moderne.



---

## La place de la végétation dans l'urbain

---

Du fait du caractère rural du territoire, la végétation est très présente même au sein de la plupart des espaces urbanisés. Il s'agit d'une végétation riche et variée, présente sous différentes formes.



On peut notamment parler des nombreuses haies bocagères, des petits jardins et vergers, des arbres remarquables isolés, etc. Ces nombreuses touches végétales sont importantes et appréciées car venant contraster avec un aspect minéral très présent à l'intérieur des bourgs.



---

## L'omniprésence de l'eau

---

Comme cité précédemment, l'eau est présente sous différentes formes en fonction de la géologie. L'eau a donc plus ou moins sculpté le paysage du territoire de la CCAVM. Cette diversité dans les sols marque également une grande diversité dans la forme que peut avoir l'eau.

On retrouve donc de nombreux étangs et mares dans le Morvan mais aussi plusieurs cours d'eau au niveau du Plateau de Bourgogne et de la Terre Plaine.



L'urbanisation s'est donc développée à proximité de ces espaces. On recense un certain nombre d'ouvrages permettant d'exploiter ou de contourner l'eau. On peut notamment citer les multiples ponts présents sur la Cure ou le Cousin ou bien encore les nombreux canaux que l'on peut retrouver sur le territoire.



L'eau a ensuite été exploitée sous de multiples aspects. Du fait de la nature rurale du territoire, cette utilisation est fortement tournée vers l'agriculture comme le montre le nombre important d'abreuvoirs encore présents sur le territoire de la CCAVM. De nombreux lavoirs sont encore debout et les communes investissent pour la plupart dans leur restauration.



---

## Les jardins terrasses d'Avallon

---

Construits vers l'an 600, les jardins terrasses appartenaient à l'origine à l'abbaye d'Autun. Ils ont été construits et exploités par les frères pour y faire pousser légumes et herbes médicinales. De nos jours, ce sont plus d'une centaine de propriétaires qui se partagent ces jardins.



Construits entre les rues et le centre-ville, les jardins sont aménagés en forme de terrasse afin d'absorber le dénivelé important présent entre la rivière (190 m d'altitude) et le centre-ville (252 m d'altitude). Il s'agit d'un patrimoine naturel remarquable à préserver et à mettre en valeur car celui-ci retrace une partie de l'histoire du territoire.

---

## Les ambiances urbaines

---

Plusieurs ambiances urbaines ont été recensées au sein des espaces urbains de la CCAVM. Ces ambiances sont basées sur le perçu, le ressenti que l'on peut avoir de l'espace. Elles ont été définies lors de nos enquêtes réalisées sur le terrain et lors d'entretiens avec les élus du territoire.

Ces ambiances ont donc été définies à un moment T, il s'agit d'une vision d'ensemble. Ces ambiances pourraient être légèrement différentes à un autre moment. En effet, un paysage, un ressenti peut s'avérer être complètement différent d'une saison à l'autre (une végétation beaucoup plus marquée en été qu'en hiver).

De plus, des « sous-ambiances » peuvent également exister.

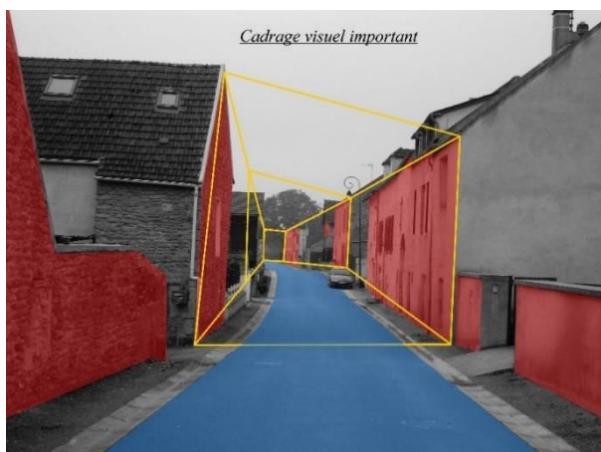
Nous avons défini lors de cette étude 6 ambiances urbaines distinctes :

- Ambiance urbaine de type villageois
- Ambiance urbaine de faubourg résidentiel
- Ambiance urbaine à faible densité : front urbain aléatoire
- Ambiance urbaine citadine
- Ambiance urbaine type grands ensembles
- Ambiance urbaine type zone d'activités

### AMBIANCE URBAINE DE TYPE VILLAGEOIS

---

Dans cette ambiance, le minéral occupe une place très importante. Il s'agit d'une impression que l'on peut avoir dans les bourgs avec un bâti ancien dense (village rue ou village intersection par exemple). Du fait de la densité du bâti, la végétation y est très peu présente.



La typologie urbaine, comme on peut retrouver au niveau des villages rue, entraîne la création d'un couloir visuel marquant voire oppressant. Ce couloir découle notamment de la faible largeur de la route et du front bâti créé par l'implantation des bâtiments. En revanche, leur faible hauteur permet de « s'évader » de ce couloir assez facilement.



Du fait de l'organisation urbaine et de la nature de la voie, les nuisances, principalement sonores, sont particulièrement importantes, rendant l'expérience moins agréable.

### AMBIANCE URBAINE DE FAUBOURG RÉSIDENTIEL

Comme dans la première ambiance, on retrouve ici un bâti dense et très minéral. En revanche, le paysage, plus ouvert, moins oppressant laisse de la place à la végétation. Que ce soit sous la forme de haies, d'arbres isolés ou bien encore de pares-terre de fleurs, ces touches de couleurs viennent égayer le paysage.



Malgré que le bâti soit implanté et aligné le long de la rue, on observe un certain nombre d'ouvertures permettant de traverser ce front bâti. En plus de ces ouvertures, on remarque également que le bâti peut se retrouver en retrait par rapport à la route, venant renforcer l'ouverture du paysage. Parfois, un alignement peut être recréé avec des clôtures (en pierre, murs bahut).



La caractéristique principale de cette ambiance et donc l'alternance. Cette alternance se retrouve dans l'ouverture du paysage (opposition bâti alignée et ouverture / bâti en retrait), le végétal (opposition

entre bâti dense peu végétalisé et ouverture avec végétalisation). Les nuisances sonores se font ici moins sentir grâce à l'ouverture de la trame urbaine qui laisse moins de place au phénomène d'écho.

### AMBIANCE URBAINE À FAIBLE DENSITÉ : FRONT URBAIN ALÉATOIRE

La principale différence avec les autres ambiances est la faible densité du bâti. Le végétal est également omniprésent. De plus, les constructions sont principalement sous la forme de pavillon laissant de la place à la végétation autour des maisons. On peut donc retrouver des haies en limite de propriété ainsi que certains arbres ponctuels.



Cette faible densité a également pour conséquence une faible visibilité du front bâti et de l'espace urbain dans son ensemble. On retrouve donc des constructions implantées directement dans les espaces naturels ou agricoles.



## AMBIANCE URBAINE CITADINE

Il s'agit de l'ambiance urbaine présentant la plus grande densité. On perçoit cette ambiance dans les centres bourgs des villes comme Avallon, Châtel-Censoir, ou bien Quarré-les-Tombes. Le végétal est très peu présent, ponctuel, et très artificiel (sous la forme de fleurs).



Dans cette ambiance on retrouve des alternances entre espaces ouverts et dégagés (place et grandes avenues) et couloirs oppressants (rue commerçante ancienne). Cette impression de couloir est renforcée par la grande hauteur des bâtiments (R+2+C) et de la faible largeur de la rue.



La présence de commerces et donc d'une certaine activité est également un critère important dans cette ambiance. C'est un aspect que l'on ne retrouve pas dans les autres ambiances urbaines. De plus, cette « foule » produit des nuisances sonores qui peuvent devenir désagréables.

## AMBIANCE URBAINE DE GRANDS ENSEMBLES

Construits dans les années 60-70, les grandes tours et barres présentes dans le quartier de la Morlande à Avallon, créent une ambiance unique sur le territoire de la CCAVM. On a principalement une forte présence du minéral avec d'importants espaces dédiés à la voiture. Cependant, on remarque une présence végétale très ponctuelle mais également très artificielle avec des alignements d'arbres, des parterres d'herbes très limités et bordés.



En revanche, et contrairement aux idées reçues, la densité dans ces quartiers est relativement faible du fait de la surface importante des espaces publics. On a donc un quartier bien aéré et lumineux où les cheminements doux sont faciles et nombreux.



## AMBIANCE URBAINE DE TYPE ZONE D'ACTIVITÉS

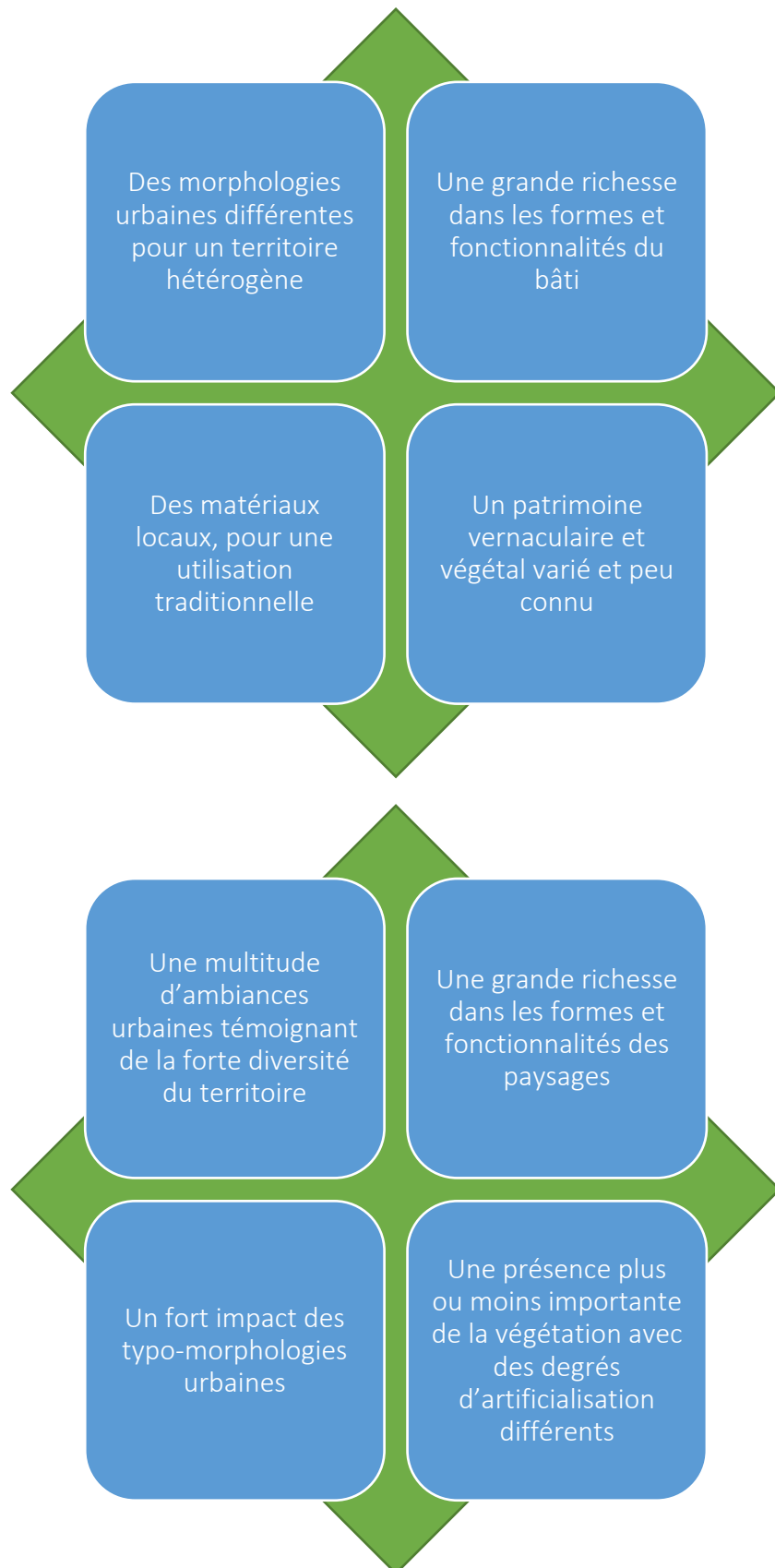
On retrouve ces espaces à plusieurs endroits au niveau du territoire. On peut notamment citer Avallon, Magny, Sauvigny-le-Bois, etc. Il s'agit d'espaces mono-fonctionnels, développés autour d'axes de circulation importants.



---

## Synthèse Analyse urbaine

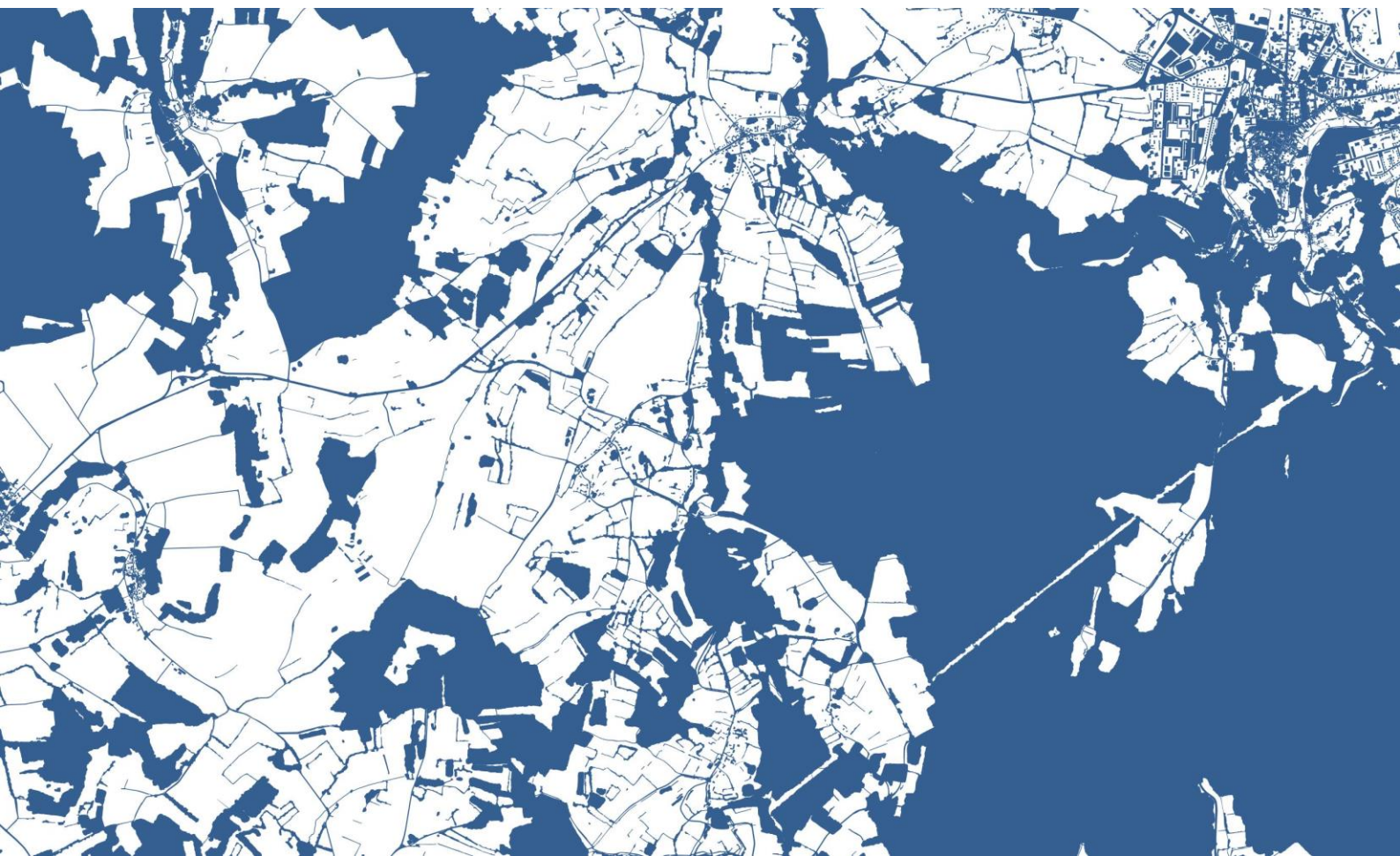
---







## Chapitre 3 : Diagnostic agricole





---

# Un diagnostic agricole basé sur la concertation

---

## CONCERTATION COLLECTIVE

---

L'objectif de la concertation collective est une sensibilisation à la démarche entreprise par les élus et aux enjeux pour l'agriculture dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Deux réunions de lancement se sont déroulées le 6 octobre 2016, le matin à Montillot et l'après-midi à Sauvigny-le-Bois. Ces réunions ont permis aux participants d'échanger avec les représentants de la communauté de communes et d'exprimer leurs interrogations sur le zonage du PLUi et la constructibilité agricole, les interactions entre le site inscrit, le site classé et le PLUi, ...

La Chambre d'agriculture a introduit le travail participatif qui s'est réalisé en concertation individuelle.

## CONCERTATION AGRICOLE INDIVIDUELLE

---

Tous les agriculteurs gérants de ces structures individuelles ou sociétaires ont été conviés par courrier à se rendre à un rendez-vous fixé en mairie sur la cadence de 2 agriculteurs invités par demi-heure avec 2 techniciennes de la Chambre d'Agriculture pour les recevoir : Elisabeth TROUSSARD et Émilie SCHAEFFLER. La veille du rendez-vous une relance téléphonique a été effectuée.

Déroulé de l'entretien : après quelques explications sur le contenu technique d'un PLU et son déroulement, les techniciennes recueillaient les éléments suivants :

- Les problèmes de circulation avec les engins agricoles sur fonds de carte IGN au 1/25000,
- Le positionnement des bâtiments techniques agricoles, des sièges d'exploitation et des zones de projets (reportés avec le logiciel Mapinfo sur le fond cadastral et la Bd Ortho),
- Les caractéristiques de l'exploitation sur le foncier, les productions et la transmission sont enregistrées.

Nombre de jours de collecte : 12 jours répartis sur 13 localités.

Lieu de collecte	Communes concernées	Date du RDV
<b>QUARRÉ-LES TOMBES</b>	Saint-Brancher, Quarré-Les-Tombes	Vendredi 14 octobre
<b>ST-GERMAIN-DES-CHAMPS</b>	Saint-Germain-des-Champs, Chastellux-sur-Cure	Mardi 18 Octobre
<b>SAINTE-MAGNANCE</b>	Bussières, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance	Jeudi 20 octobre
<b>SAINTE-LÉGER VAUBAN</b>	Saint-Leger-Vauban, Beauvilliers	Vendredi 21 Octobre
<b>SERMIZELLES</b>	Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Bois-d'Arcy, Sermizelles, Girolles, Blannay, Givry, Voutenay-sur-Cure	Mardi 15 novembre
<b>ANNÉOT</b>	Lucy-le-Bois, Annay-la-Cote, Annéot, Tharot	Mardi 15 Novembre
<b>AVALLON</b>	Magny, Avallon	Jeudi 17 novembre
<b>PROVENCY</b>	Thory, Étaule, Provency, Athie, Sauvigny-le-Bois	Vendredi 18 novembre
<b>VAULT-DE-LUGNY</b>	Vault-de-Lugny, Pontaubert, Domecy-sur-le-Vault, Island	Mardi 22 novembre
<b>PIERRE-PERTHUIS</b>	Pierre-Perthuis, Menades, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Domecy-sur-Cure	Vendredi 25 Novembre
<b>BROSSES</b>	Merry-sur-Yonne, Brosse, Châtel-Censoir, Asnières-sous-Bois, Lichères-sur-Yonne	Jeudi 24 novembre
<b>THAROISEAU</b>	Tharoiseau, St-Père	Mardi 29 novembre
<b>ASQUINS</b>	Chamoux, Vézelay, Asquins, Montillot	Jeudi 1er décembre

## BILAN DES RENCONTRES AVEC LA PROFESSION AGRICOLE

---

Le nombre de structures juridiques agricoles répertoriées sur la CCAVM avant les rendez-vous individuels était de 326.

40 structures juridiques ont été retirées du listing pour des raisons de cessation d'activité récentes, des pluri-actifs qui ont arrêté l'activité agricole, des activités agricoles de loisirs (des propriétaires de 1 ou 2 chevaux, des détenteurs de quelques ruches).

**Sur les 286 structures juridiques présentes sur le territoire, 5 structures juridiques n'ont pu être renseignées** (non réponse à la convocation, non réponse à un mail de relance, pas de contact téléphonique ou de possibilité de laisser un message).

L'exploitation des données pour le diagnostic agricole du PLUi se réalise sur la base de 98 % des structures juridiques agricoles du territoire pour les renseignements techniques et 100 % sur les renseignements généraux (type de structure juridique, âge, localisation siège social).

# Présentation succincte du territoire et de ses petites régions agricoles

La superficie du territoire de la Communauté de communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN constitué de 48 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 représente 9,7 % du département icaunais. L'espace est scindé en petites régions agricoles et chacune d'elle a été définie à l'appui des critères géologiques et pédologiques qui déterminent une vocation agricole dominante : le Morvan, les Plateaux de Bourgogne, la Terre Plaine.

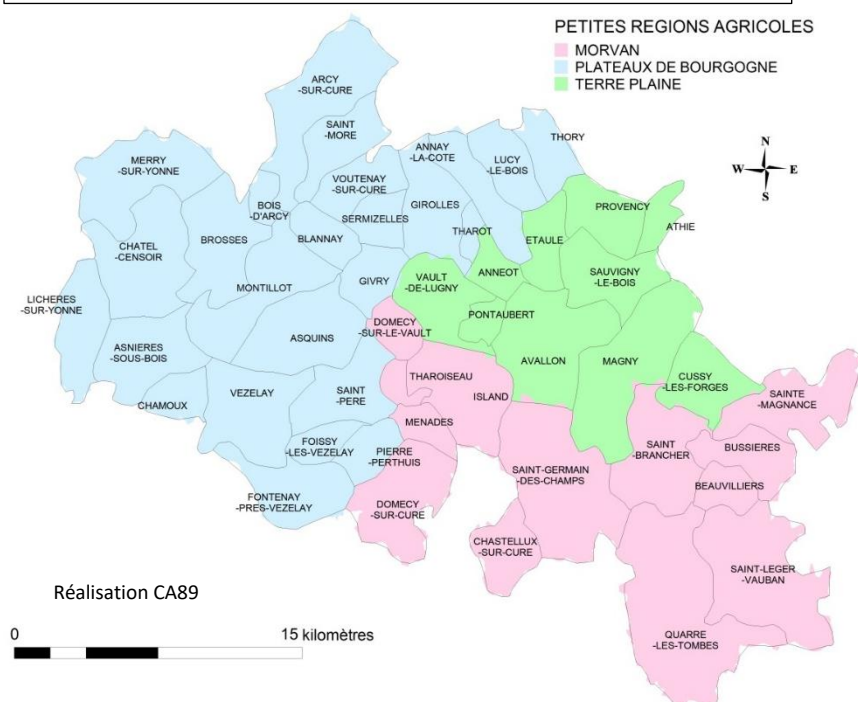
## Plateaux de Bourgogne

Globalement c'est le secteur le plus céréalier du territoire de la CCAVM. C'est un vaste système de plateaux calcaires, animé de monts très émousés et de nombreuses petites vallées (vallée de l'Yonne, de la Cure). La nature des sols calcaires et perméables à l'eau rend la présence de l'eau de surface rare et ponctuelle. L'essentiel des eaux de pluies empruntent des parcours souterrains, comme en témoignent les grottes d'Arcy-sur-Cure et de Saint-Moré. Le réseau hydrographique de surface se limite à la présence de rus et rivières.

## Terre-Plaine

En raison de la nature du sol très argileuse, les cultures y alternent avec des herbages. L'herbe domine dans les fonds de vallées plus humides. Là où des prairies sont présentes, elles sont le plus souvent accompagnées de haies bocagères, basses, taillées et ponctuées d'arbres de haut jet.

Au sud de la RD606, les sols sont plus légers et moins riches, les paysages agricoles changent et se rapprochent des paysages morvandiaux. Les cultures se font plus rares et l'herbe domine plus franchement, tandis que la taille des parcelles se resserre et que les haies taillées les entourent.



## Morvan

Secteur nord du massif du Morvan cette petite région est très orientée sur l'élevage avec quelques parcelles céréalières, à la frontière avec la Terre Plaine.

Le bocage est une caractéristique forte et identitaire du Morvan. Il prend la forme d'un quadrillage de haies basses taillées au carré et accompagnées d'arbres de haut jet.

## CLASSEMENT DU TERRITOIRE AU REGARD DE L'UNION EUROPÉENNE

Les zones défavorisées sont des zones soumises à des contraintes naturelles. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union Européenne liées à ce handicap naturel.

On distingue actuellement 3 types de zones défavorisées :

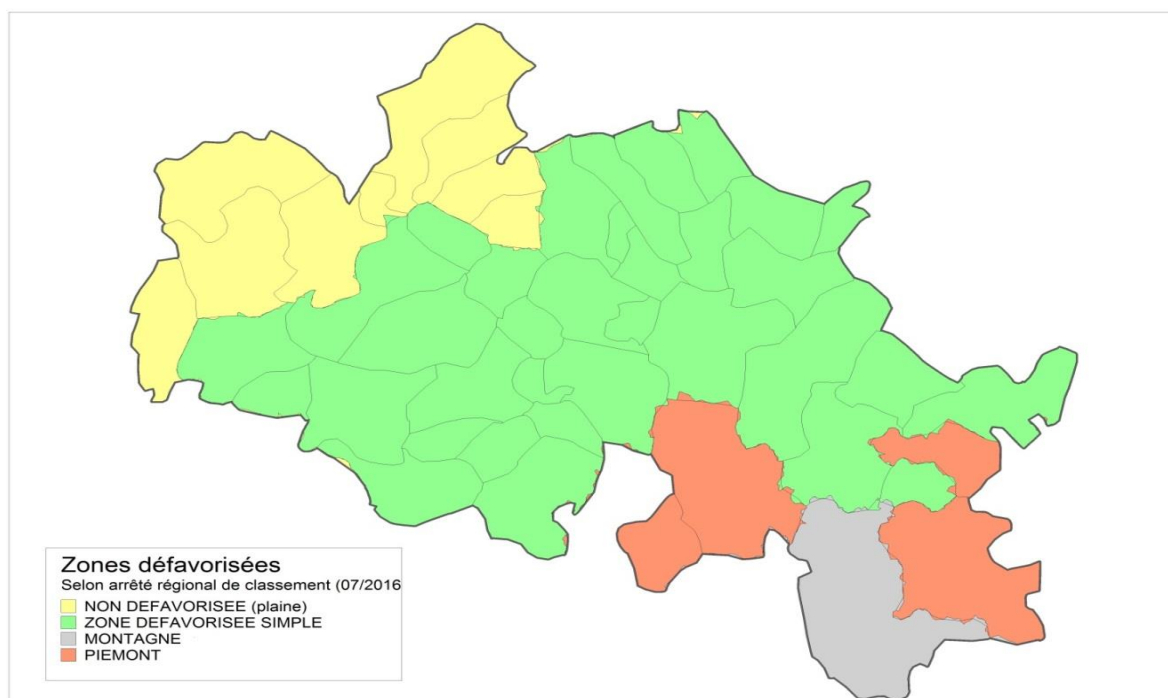
- les zones de montagne,
- les zones affectées de handicaps spécifiques,
- les zones défavorisées simples.

L'unité de base pour la délimitation est la commune. Seules les zones défavorisées simples et affectées de handicaps spécifiques font l'objet d'une révision prévue par [le règlement européen relatif au développement rural n°1305/2013](#). Les zones de montagne ne sont pas modifiées. La rance mettra en place le paiement de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) sur la base du nouveau zonage à compter de 2019.

Les ¾ du territoire de la CCAVM intègrent un zonage reconnu avec des contraintes naturelles.

Seule la commune de Quarré-les-Tombes (*couleur grise*) est en zone de montagne.

Au cours des entretiens réalisés par la Chambre d'agriculture, les agriculteurs de Saint-Léger-Vauban ont exprimé la volonté de bénéficier de ce même classement, considérant leur commune très semblable à celle de Quarré-les-Tombes et présentant les mêmes handicaps pour l'activité agricole.



Réalisation CA89

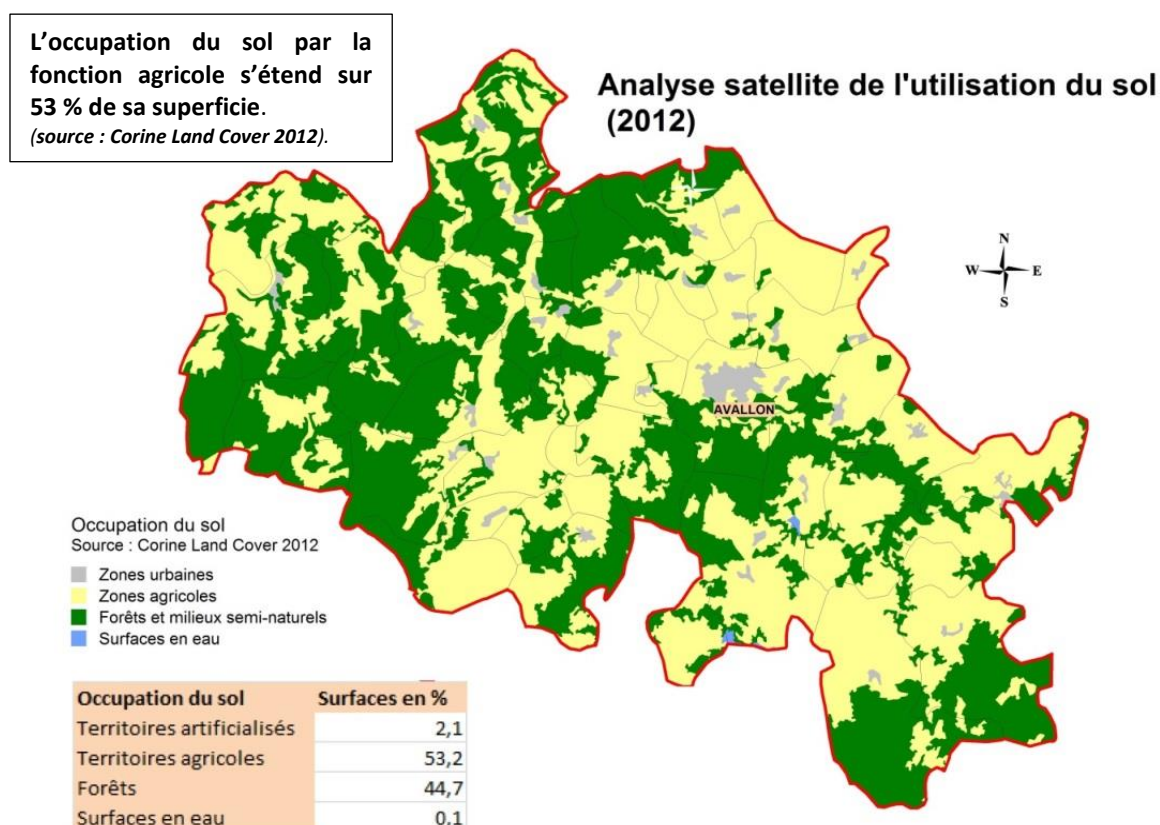
## VALORISATION DU TERRITOIRE PAR L'AGRICULTURE

Deux sources permettent une approche de la surface agricole avec chacune ses limites : la couche satellite intitulée Corine Land Cover et le registre parcellaire de la PAC.

La différence entre les deux sources s'explique en partie par l'outil à savoir que Corine Land Cover est une couche satellite repérant des « masses ». La surface PAC repose sur les déclarations cartographiques des agriculteurs, celle-ci est légèrement en dessous de la taille réelle du foncier agricole car elle ne prend en compte que les surfaces des personnes déclarantes.

Sont exemptes de la PAC, les surfaces détenues par des particuliers pour des fonctions de loisirs (vergers, pré pour les chevaux, ...), de très petites surfaces conservées par des retraités agricoles et ne sollicitant pas d'aides PAC, des surfaces ayant vocation à être urbanisées mais dans l'incertitude de la date de perte de ces parcelles l'exploitant ne les déclare pas à la PAC, toutes les parcelles viticoles ne sont pas intégrées dans le zonage PAC ou encore quelques cas très exceptionnels d'agriculteurs refusant l'aspect administratif de cette démarche.

L'analyse satellite de l'occupation du sol révèle un territoire agricole et forestier.

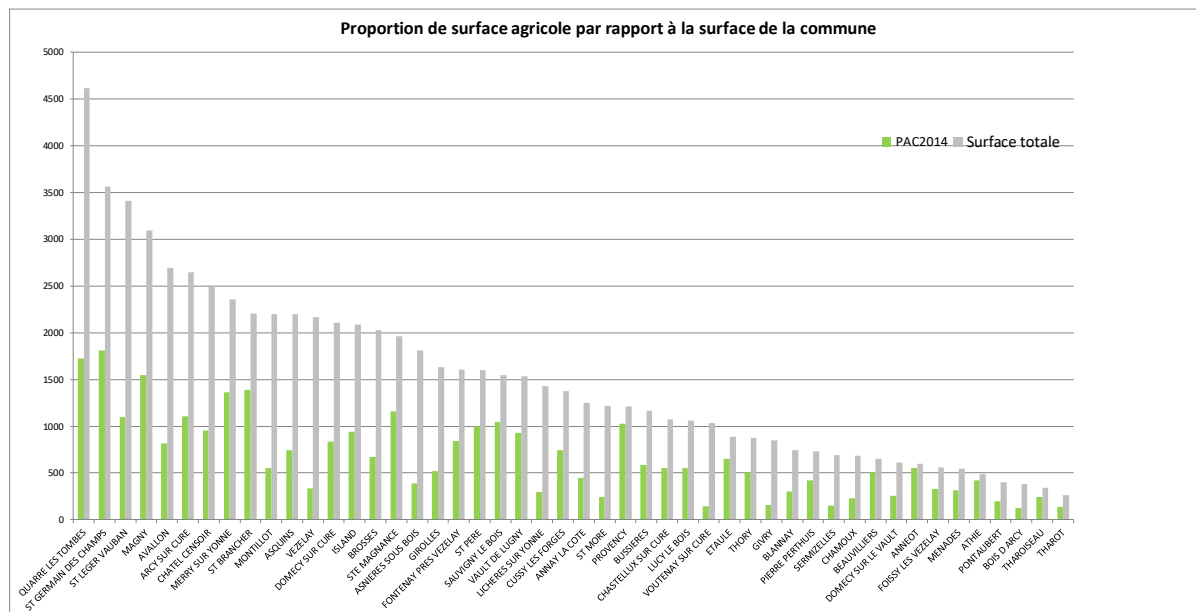


La valorisation de l'espace par l'agriculture est toutefois très variable entre les communes : sur Vézelay et Voutenay-sur-Cure, l'agriculture occupe 15 % de la surface totale, alors que pour Annéot c'est 92 %, Provency 85 % et les communes de Tharoiseau, Sauvigny-le-Bois, Étaule et Beauvilliers se situent aux alentours de 70 %.

La **superficie totale** du territoire est de **72 622 ha**. Le registre parcellaire graphique (issu des déclarations PAC) du territoire de la CCAVM de 2014 totalise 31854 ha. La CCAVM représente 7,5 % de la surface PAC de l'Yonne.

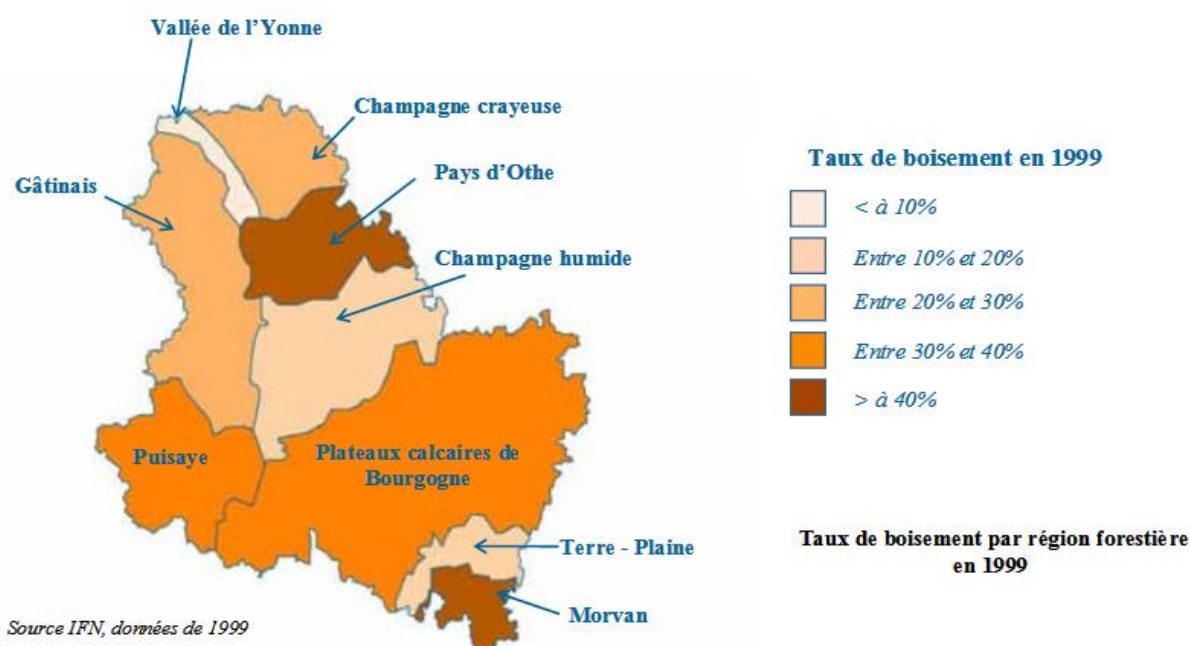
La proportion de surface PAC par rapport à la surface totale représente 44 % pour la CCAVM et 56,4 % pour l'Yonne.

Sur les communes rurales, les surfaces bâties occupent peu d'espace aussi ce graphique laisse imaginer l'importance de l'espace occupé par la forêt et conforte la carte d'analyse satellite de l'utilisation du sol qui indique 44 % de superficie forestière.



### Le Morvan affiche une couverture forestière de 40 %

Au dernier inventaire de l'IFN (Inventaire Forestier National) de 1999, l'Yonne est qualifié de département boisé avec une surface de forêt de 221 563 hectares (hors peupleraie), soit un taux de boisement de 30 %, au-dessus du taux national de 27 %. Sur la zone étudiée, l'espace occupé par la forêt représente plus de 40 % sur le Morvan, alors que les communes les moins forestières sont sur la Terre Plaine avec 10 à 20 % d'occupation du sol (Athie, Annéot...).



Source IFN, données de 1999

# Foncier agricole

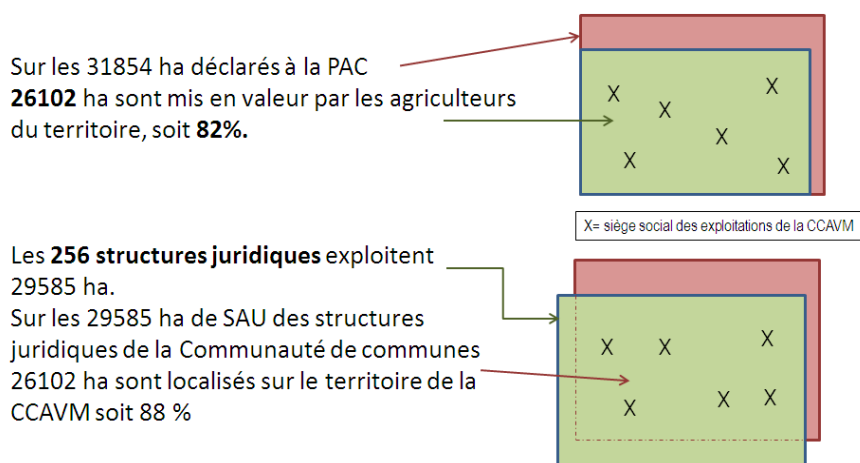
## LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)

Le tableau ci-dessous détaille le foncier agricole exploité, la SAU totale des exploitations de la commune et la somme de la SAU des exploitants ayant leur siège social sur les communes de la CCAVM, ceci explique, par exemple, que sur Étaule et Domecy s/le Vault la SAU totale est supérieure à la surface de la commune.

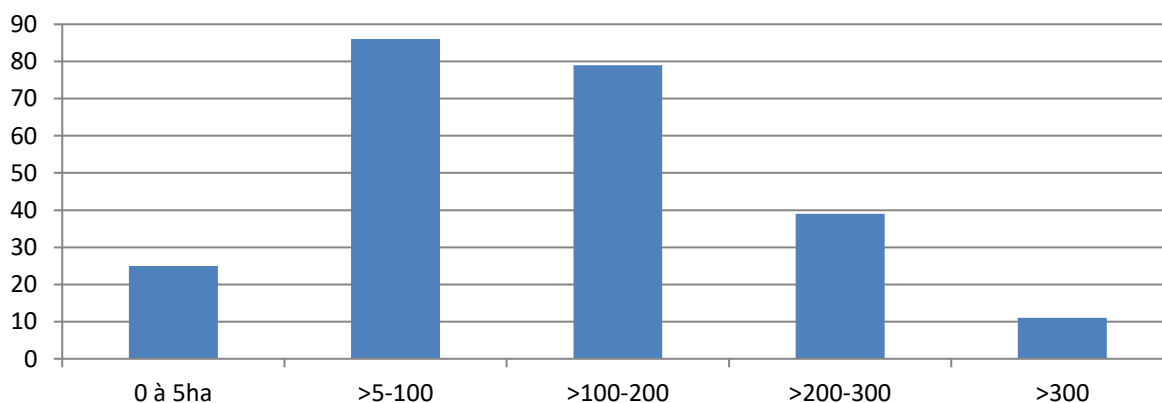
Commune	Superficie totale de la commune (en ha)	Surface PAC 2014 (en ha)	Surface PAC/surface totale (en %)	SAU totale des exploitations de la commune (en ha)	SAU sur le territoire de la CCAVM (en ha)
ANNAY-LA-CÔTE	1 249	445	36	12	12
ANNÉOT	601	552	92	490	490
ARCY- SUR-CURE	2 645	1 105	42	582	482
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	1 811	390	22		0
ASQUINS	2 196	746	34	518	518
ATHIE	484	423	87	798	409
AVALLON	2 688	817	30	667	639
BEAUVILLIERS	650	507	78	569	500
BLANNAY	745	305	41	317	317
BOIS D ARCY	379	126	33	120	120
BROSSES	2 027	670	33	1 092	1 092
BUSSIÈRES	1 162	583	50	277	277
CHAMOIX	687	228	33	65	65
CHASTELLUX-SUR-CURE	1 075	554	51	180	140
CHÂTEL-CENSOIR	2 485	953	38	993	968
CUSSY-LES-FORGES	1 375	747	54	1333	924
DOMECY-SUR-CURE	2 104	838	40	1227	1 097
DOMECY-SUR-LE-VAULT	613	260	42	778	767
ÉTAULE	887	649	73	12 046	1 140
FOISSY-LES-VÉZELAY	560	326	58	5,5	5,5
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	1 605	844	53	295	295
GIROLLES	1 631	517	32	95	93
GIVRY	850	157	18	224	224
ISLAND	2 083	940	45	685	670
LICHÈRES-SUR-YONNE	1 429	299	21	197	185
LUCY LE BOIS	1 056	549	52	278	113
MAGNY	3 092	1 549	50	1 758	1 575
MENADES	548	318	58	194	194
MERRY-SUR-YONNE	2 358	1 359	58	1 142	769
MONTILLOT	2 200	550	25	589	513
PIERRE-PERTHUIS	727	418	58	203	113
PONTAUBERT	404	197	49	60	60
PROVENCY	1 210	1 027	85	420	193
QUARRÉ-LES-TOMBES	4 611	1 725	37	1 476	1 438
SAUVIGNY LE BOIS	1 543	1047	68	459	459
SERMIZELLES	688	150	22		0

Commune	Superficie totale de la commune (en ha)	Surface PAC 2014 (en ha)	Surface PAC/surface totale (en %)	SAU totale des exploitations de la commune (en ha)	SAU sur le territoire de la CCAVM (en ha)
SAINT-BRANCHER	2 204	1 388	63	1 089	1 089
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	3 560	1 807	51	3 063	2625
SAINT-LÉGER-VAUBAN	3 406	1 096	32	1 226	1 034
SAINT-MORÉ	1 218	243	20	203	193
SAINT-PÈRE	1 602	999	62	682	682
SAINTE-MAGNANCE	1 964	1 157	59	1 441	1 194
THAROISEAU	345	243	70	353	333
THAROT	263	135	51	240	220
THORY	873	507	58	599	599
VAULT-DE-LUGNY	1 533	928	61	1 230	1 120
VÉZELAY	2 165	334	15	155	155
VOUTENAY-SUR-CURE	1 031	147	14		0
<b>TOTAUX</b>	<b>72 622</b>	<b>31 854</b>		<b>29 585</b>	<b>26 102,78</b>

## DES EXPLOITATIONS ANCRÉES DANS LEUR TERRITOIRE



On peut donc dire que, d'une façon générale, les décisions de la CCAVM sur l'espace agricole concernent très directement la profession agricole.



Répartition des exploitations par tranche de SAU

### Comparaison avec le département de l'Yonne

La typologie des structures foncières du territoire est légèrement différente du département avec davantage de petites et grandes exploitations et moins d'exploitations dans la tranche de 100 à 200 ha.

La superficie moyenne des entreprises agricoles du territoire est de 123 ha.

(Moyenne Yonne en 2014 : 120 ha)

L'amplitude entre les exploitations est très importante en matière de SAU, de moins de 1 ha à 600 ha.

Tranche de surface	CCAVM	Yonne
0 à 5 ha	10,5 %	
5 à 100ha	36,0 %	42,0 %
100 à 200 ha	33,0 %	40,0 %
>200 ha	20,5 %	18,0 %

*Répartition du nombre d'exploitations par tranche de SAU en % des exploitations*

## LE MODE DE PRODUCTION CONVENTIONNEL PRÉVALENT

Le mode de production prédominant est l'agriculture dite conventionnelle. Sur les 31854 ha de SAU des exploitations agricoles du territoire 2116 ha sont en mode de production biologique soit 6,6 % de la SAU (L'Yonne totalise 4 % de surface en production biologique).

Les 14 exploitations de la zone d'étude certifiées en agriculture biologique représentent 5,6 % des exploitations bio du département icaunais.

*Remarque : les éleveurs de bovins viande en système 100 % herbager estiment être proches du mode biologique mais ils n'envisagent pas pour autant d'entrer en conversion et certification.*

## DES EXPLOITATIONS PEU MORCELÉES

Comparé à d'autres secteurs du département le parcellaire est, dans l'ensemble, relativement groupé avec 40 % des exploitations qui ont leurs parcelles dans un rayon de 5 kilomètres. Pour les autres exploitations, les parcelles les plus éloignées sont distantes d'une dizaine de kilomètres du siège. Lorsque les structures d'exploitations actuelles sont issues d'un regroupement de plusieurs exploitations ou de biens familiaux très éloignés, les agriculteurs parcourent des distances allant jusqu'à 40 kms.

## DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES RÉALISÉES DEPUIS UNE CINQUANTAINE D'ANNÉES

### Le remembrement

La moitié des communes a été remembrée entre 1963 et 1987. Dans le cadre du remembrement, se réalisaient des travaux connexes (fossés, chemins d'accès aux parcelles...). Lorsque ces chemins sont entretenus, ils sont toujours appréciés notamment pour éviter des hameaux urbanisés ou des voies à grande circulation.

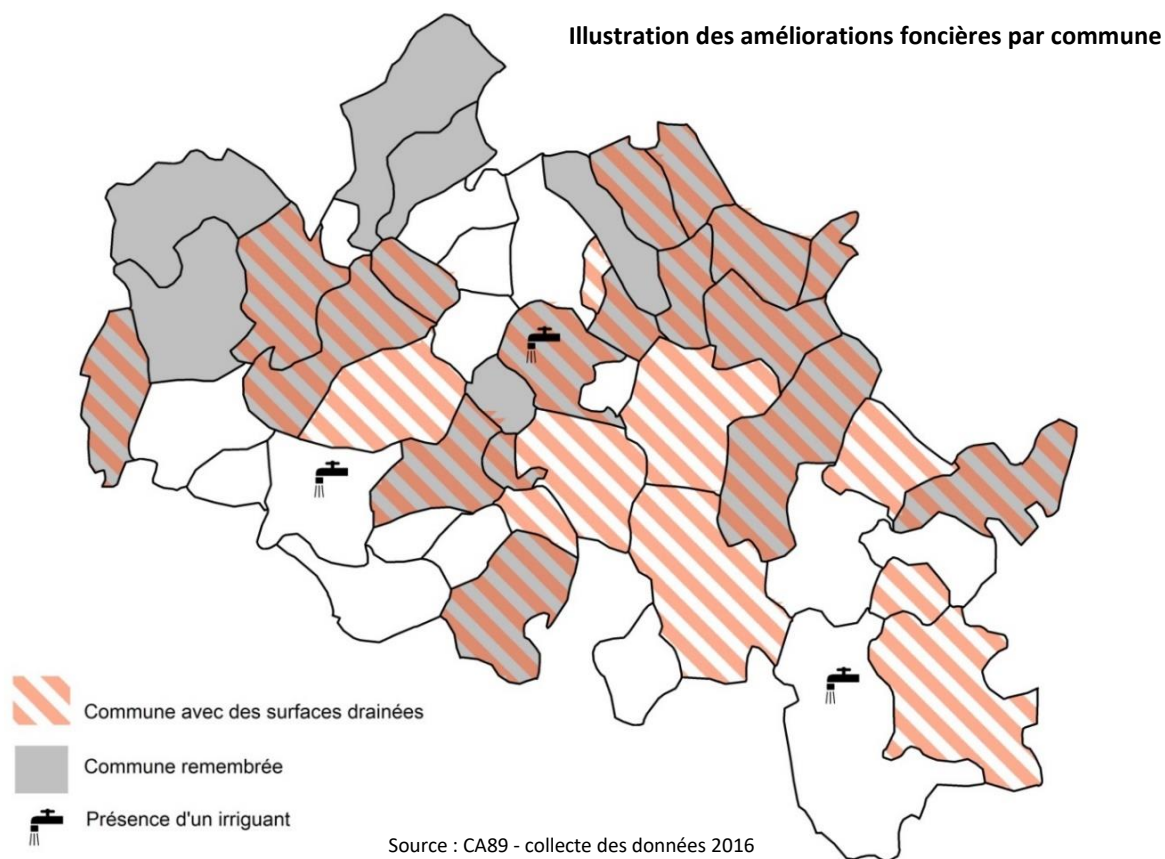
En complément des remembrements, des échanges parcellaires en propriété ou des échanges de culture se sont avérés nécessaires au fil des années et suite aux transmissions d'exploitations afin d'optimiser les travaux cultureux, limiter les déplacements...

## Le drainage

Une superficie de 2353 hectares bénéficie d'un drainage en état de fonctionnement et hors captages de mouillères soit 7,3 % de la SAU ou 3,2 % du territoire étudié ; cette donnée fait partie des éléments recueillis auprès des agriculteurs lors des entretiens individuels dans le cadre de la concertation pour le PLUi. En comparaison avec le chiffre donné par le RGA de 2000 (1845 ha) le drainage a apporté une amélioration foncière sur 500 hectares supplémentaires.

## L'irrigation

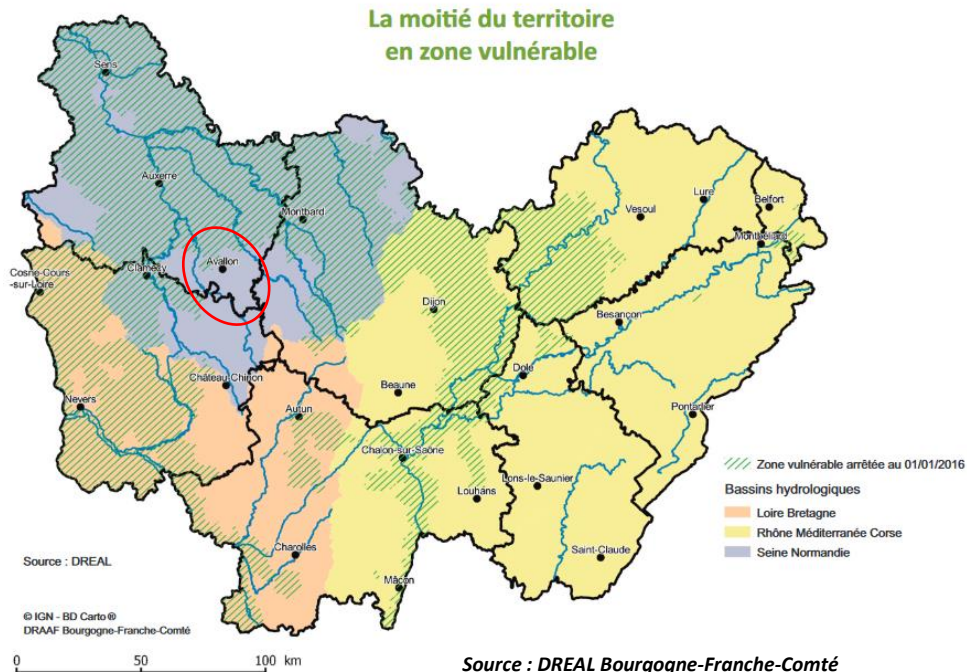
Seuls les maraîchers pratiquent l'irrigation sur les communes de Vézelay, Quarré-les-Tombes et Vault-de-Lugny ; certains ont aménagé une réserve d'eau pour assurer la production légumière par une pratique très raisonnée de l'apport d'eau.



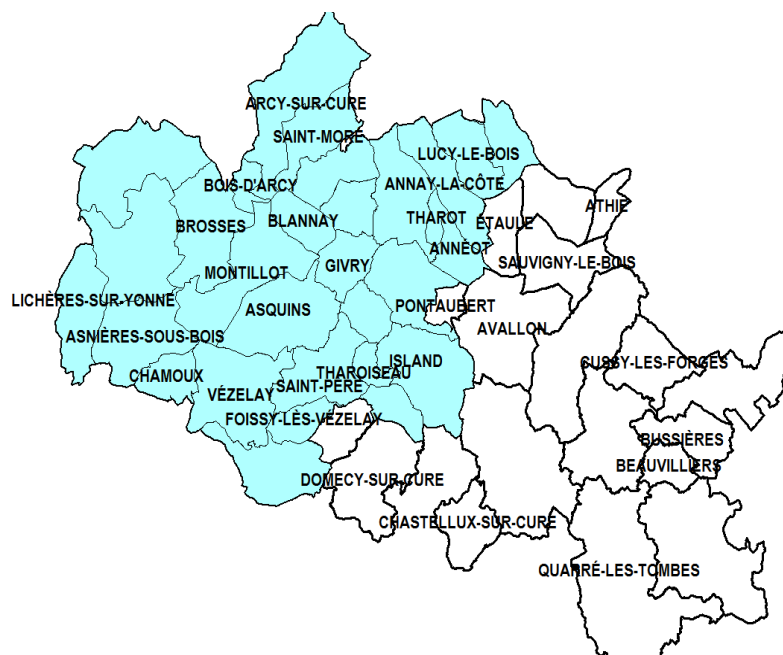
*Point de vigilance du PLUi sur les améliorations foncières : Si une nouvelle zone à urbaniser est envisagée sur des parcelles portant des ouvrages d'amélioration foncière, le porteur de projet devra prendre en compte la restauration de ces ouvrages et s'assurer de leur bonne fonctionnalité.*

## POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES ENJEUX DE LA RESSOURCE EN EAU ET LES PRATIQUES AGRICOLES

Le territoire de la communauté de communes est rattaché à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (couleur bleue) et la partie hachurée (couleur verte) correspond à la zone vulnérable au regard de la directive nitrates. Les agriculteurs ont l'obligation de respecter les pratiques contenues dans cette directive qui est révisée régulièrement. Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions est entré en vigueur en 2015 pour une durée de 3ans.



Carte des zones vulnérables au titre de la teneur des nitrates dans l'eau sur la Bourgogne-Franche Comté



Réalisation CA 89 à partir de la carte de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

18 communes de la CCAVM ne sont pas classées vulnérables (zone blanche)

## Les plans d'épandage

Le plan d'épandage, élaboré par et sous la responsabilité du producteur d'effluents d'élevage est un parcellaire reconnu par l'administration indiquant les zones où l'épandage des effluents organiques est permis et les zones où cet épandage est interdit ou déconseillé.

**Ce plan est obligatoire pour les élevages sous régime des Installations Classées (ICPE), pour les digestas issus des unités de méthanisation, pour les épandages de boues de station d'épuration urbaines ou industrielles et pour les matières de vidange traitées par entreprise.**

L'objectif du plan d'épandage est de s'assurer que la surface disponible à cet effet sur l'exploitation, ou par convention avec d'autres exploitations, est suffisante pour une bonne gestion des épandages d'effluents. Il permet la vérification du respect de la réglementation liée aux épandages des effluents organiques dans les zones autorisées : hors proximité d'habitations, des cours d'eau, des captages...

Les élevages relevant du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) n'ont pas obligation de faire agréer un plan d'épandage : les éleveurs épandent sur leur parcellaire moyennant l'application des recommandations de la directive nitrates (période d'apport, quantité...).

Producteurs de matières à épandre	Estim. surf. nécessaire sur territoire CCAVM (en Ha)
Effluents d'élevage tout type	9 200
Digestas issu des unités de méthanisation	4 000
Matières issues des stations d'épuration	125
Entreprise d'épandage	500 (dont 250 sur la CCAVM)

13 500 ha sont potentiellement concernés par un plan d'épandage : il sera tout à fait pertinent de prendre en compte cette donnée lors de la phase d'analyse de l'impact des zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLUi sur l'activité agricole.

Pour affirmer la constructibilité d'une parcelle inscrite dans un plan d'épandage, il convient de s'assurer que le changement d'affectation du foncier ne remet pas en cause l'ensemble du plan d'épandage. Auquel cas l'éleveur doit retrouver des surfaces appropriées auprès d'autres exploitants agricoles et refaire agréer un nouveau plan d'épandage, ce qui engendre des démarches et un coût.

Ce point sera étudié avec vigilance dans l'étude de l'impact de l'ouverture des zones à urbaniser sur les exploitations concernées.

## LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS

Le législateur incite à la **préservation du foncier** à partir de la notion de préservation des « meilleures terres » ou « parcelles à haut potentiel ». Apprécier le potentiel d'utilisation globale d'un sol à long terme ou très long terme est une notion difficile à appréhender et peut donner lieu à des interprétations aléatoires. Si on prend en compte la durabilité des sols, il conviendrait de raisonner au-delà de plusieurs dizaines d'années, il est donc impossible de se référer à tel ou tel agrosystème ou usage agricole et/ou environnemental du sol.

À ce titre, aucune aptitude particulière à une culture ou aucune fonction du sol n'est à privilégier par rapport à une autre, si ce n'est qu'une terre à bon potentiel est une terre répondant favorablement à toute culture.

Une terre propice à la céréaliculture ne l'est pas pour la viticulture et vice versa. Une parcelle humide peut présenter un potentiel de production herbagère par sa capacité à produire de l'herbe en été mais en l'état elle ne conviendra pas à la céréaliculture ; par contre des améliorations foncières de régulation de l'eau (drainage) pourront lui permettre d'exprimer un potentiel céréalier.

Les sols sont en effet extrêmement variables compte tenu de la multiplicité et de la variabilité des facteurs qui interagissent à leur formation (relief, géologie, occupation du sol, etc.) et du facteur humain avec les compétences et le mode de conduite des systèmes de production agricoles.

Dans le contexte départemental, la tendance est à la céréaliculture. Suite à une cessation d'activité ou à l'arrêt de l'élevage, les prairies sont retournées au profit des céréales avec une sole en blé prédominante sur les autres cultures donc **le potentiel est appréhendé sous le prisme du potentiel agricole en blé.**

Le potentiel agronomique des sols est déterminé grâce au croisement de données pédologiques (la position dans le paysage, la texture, la profondeur du sol, l'état calcaire de la terre fine du sol, la réserve utilisable en eau par les plantes, la perméabilité, les excès d'eau et la profondeur d'enracinement) et de références agronomiques (rendement moyen en blé). Le croisement de ces données (sources et méthodes décrites ci-après) a permis d'établir 4 classes de potentiel agronomique pour la culture de blé, allant d'élevé à faible. Elles sont présentées ci-dessous et il est joint également sous forme de tableau (page 20) le classement des sols par petites régions naturelles et par potentialités.

La valeur affectée au sol sera fonction de son potentiel agronomique ; elle ne pourra dépasser les maximums fixés pour les catégories définies ci-dessous :

- **Catégorie I, potentiel élevé**
  - En position plane (plateau ou fond de vallée large)
  - Texture dominante limoneuse, sauf les sols de vallée (lames) à tendance argileuse
  - Sols très profonds, plus de 90 cm
  - Non calcaires
  - Perméabilité modérée à faible, à réserve utile en eau importante (>120 mm)
  - Sols à excès d'eau temporaire (< 4 mois)
  - Enracinement très profond (> à 70 cm)
  - Rendement moyen pour la culture de référence Blé : > à 80 quintaux
- **Catégorie II, bon potentiel**
  - En position plane ou de pente faible (plateau, fond de vallon ou fond de vallée large)
  - Texture dominante limoneuse à limono-argilo-sableuse
  - Sols profonds, de 60 à 90 cm
  - Non calcaires
  - Sols à excès d'eau temporaire (4 à 2 mois)
  - Perméabilité modérée, à réserve utile en eau modérée (80 à 120 mm)
  - Enracinement très profond (> à 70 cm)
  - Rendement moyen pour la culture de référence Blé : 65 à 80 quintaux
- **Catégorie III, potentiel modéré**
  - En position de pente faible à moyenne (versant, vallon)
  - Texture dominante argileuse à sablo-argileuse
  - Sols moyennement profonds, de 30 à 60/65 cm
  - Non calcaires
  - Sols sains à excès d'eau très rares
  - Perméabilité modérée à forte, à réserve utile en eau modérée (50 à 80/90 mm)
  - Enracinement profond à moyennement profond (40 à 70 cm)
  - Rendement moyen pour la culture de référence Blé : 50 à 65/70 quintaux
- **Catégorie IV, potentiel faible**
  - En position de plane (plateau ou fond de vallée) ou de pente forte
  - Texture dominante argilo-limoneuse
  - Sols superficiels, moins de 30/35 cm
  - En général calcaires
  - Sols sains
  - Perméabilité très forte, sols «séchants» et à réserve utile en eau faible (< à 50 mm)
  - Enracinement superficiel (< à 40 cm)
  - Rendement moyen pour la culture de référence Blé : 45 à 55 quintaux

### ■ Sources des données pédologiques

Ces données proviennent des outils internet TYPESOL et WEBSOL3 qui permettent de consulter le Référentiel Régional Pédologique de l'Yonne (RRP) par Petites Régions Naturelles (PRN).

TYPESOL est un catalogue des sols de l'Yonne avec 65 références. Par sol, une fiche a été rédigée avec un descriptif et des données pédologiques, environnementales et agronomiques. Ce référentiel a été établi à partir d'une campagne de terrain et d'inventaire des données existantes. Ceci a été mené sur l'ensemble du territoire icaunais par des équipes de pédologues et sous la coordination scientifique de l'INRA et du GIS SOL4. 600 types de sol ont été recensés sur les 7 247km<sup>2</sup>. Pour chaque sol, 300 données pédologiques sont répertoriées. Le rendu est une base de données et une carte au 1/200 000ème des pédopaysages représentant des Unités Cartographiques de Sol (UCS). Au sein d'une même UCS, existent plusieurs types de sols dénommés Unité Typologique de Sols (UTS). Mais en l'absence de délimitations cartographiques de ces UTS, nous avons les caractéristiques pédologiques et leurs représentativités au sein de l'UCS.

### ■ Méthodes de traitement des données pédologiques

Le travail sur les données pédologiques a été fait en deux temps :

- Identification des sols par petites régions naturelles. 3 régions sont concernées : le Morvan, la Terre Plaine et les Plateaux de Bourgogne. 27 types de sols ont été identifiés et classifiés selon les catégories de potentiels agronomiques définis (cf. § II).
- Pour faire une représentation cartographique de ces potentiels, ne disposant pas de cartes de sols suffisamment précises pour illustrer les 27 sols identifiés, la cartographie au 1/200000<sup>ème</sup> du RRP a été choisie. En recherchant toutes les UCS concernées par les PRN, 22 UCS sur la zone d'étude ont été identifiées. Nous avons retenu le sol UTS dominant en surface au sein de chaque UCS et celui-ci a été rattaché aux sols identifiés avec TYPESOL permettant ainsi de qualifier chaque UCS par un potentiel agronomique.

Les cartes fournies dans cette étude reprennent le dessin des 22 références UTS. Mais certaines références issues de TYPESOL ne figurent pas sur la carte de potentiel car leur représentativité au sein des UCS n'était pas suffisante. Nous avons choisi de les faire cependant figurer dans l'étude en les inscrivant dans le tableau de classement en annexe 1.

### ■ Sources et méthodes de traitement des références agronomiques

Ces données proviennent de TYPESOL. Pour chacun des sols de l'Yonne ont été établis des rendements moyens en blé à partir de compilations de données agronomiques du service technique «grandes cultures» de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ces données sont issues de résultats d'essai, de résultats de groupes et d'observatoires techniques.

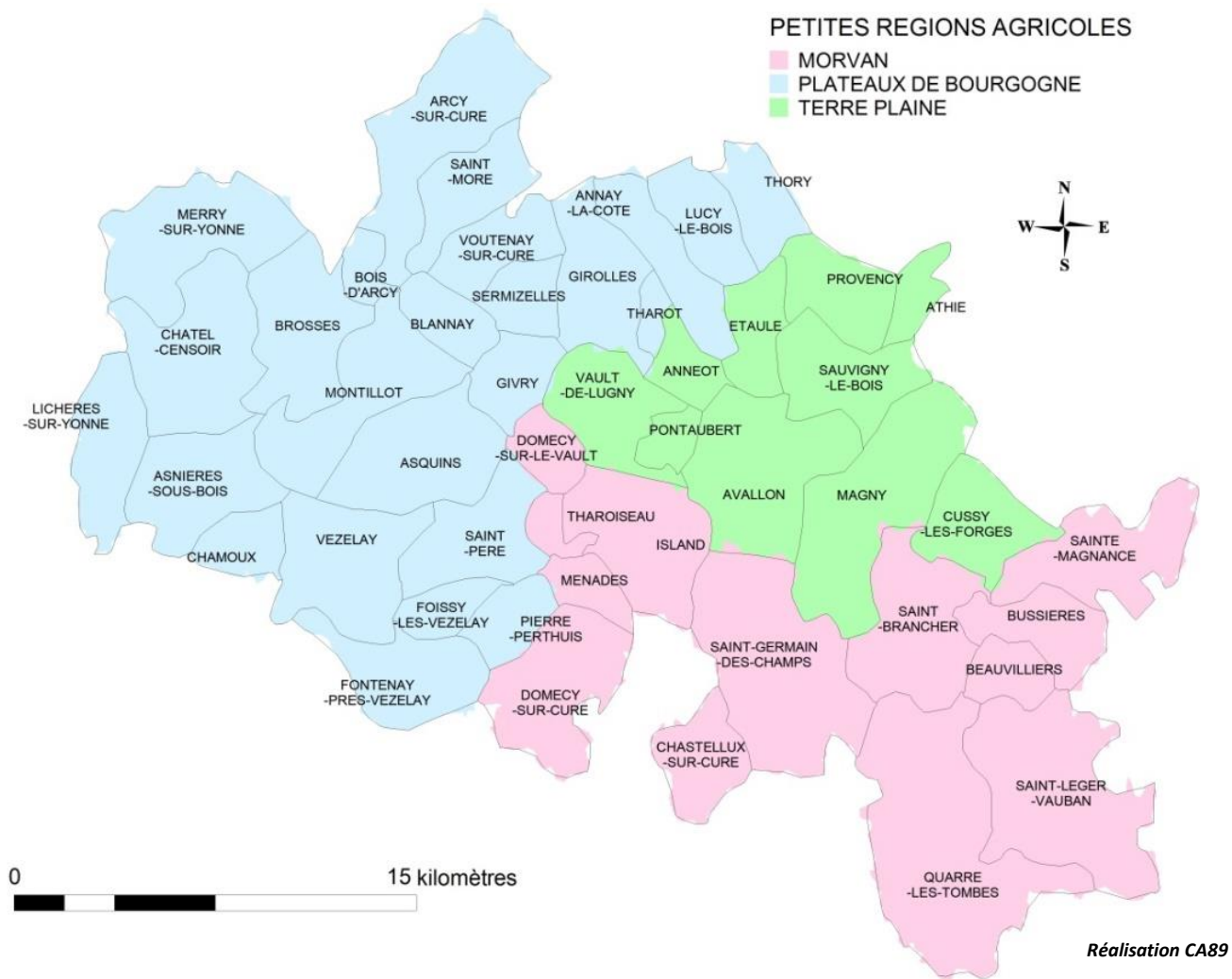
---

<sup>3</sup> WEBSOL permet d'interroger la base de données du Référentiel Régional Pédologique.

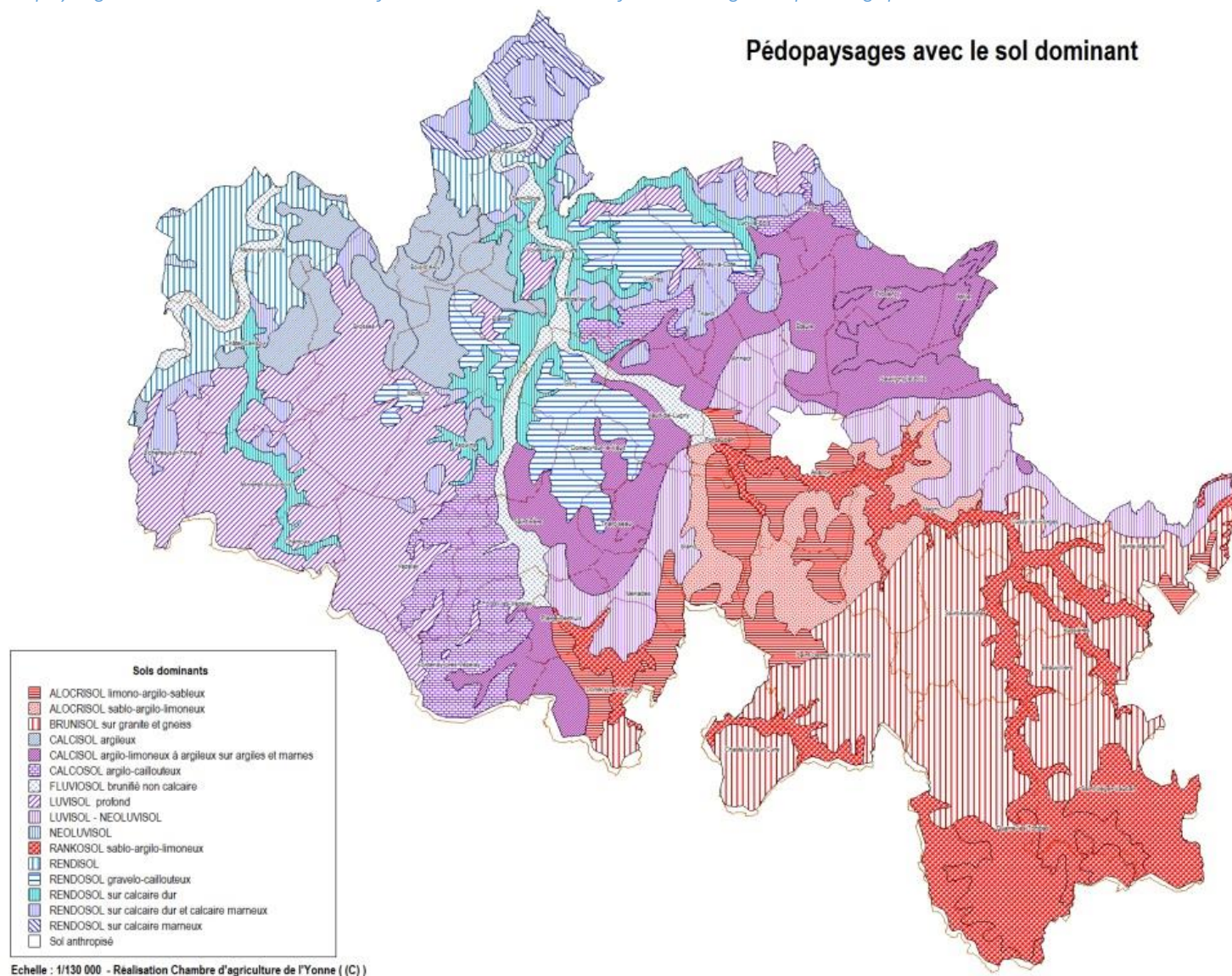
<sup>4</sup> Groupement d'intérêt scientifique Sol

## Représentations cartographiques

↳ Petites régions naturelles, issue des références TYPESOL)

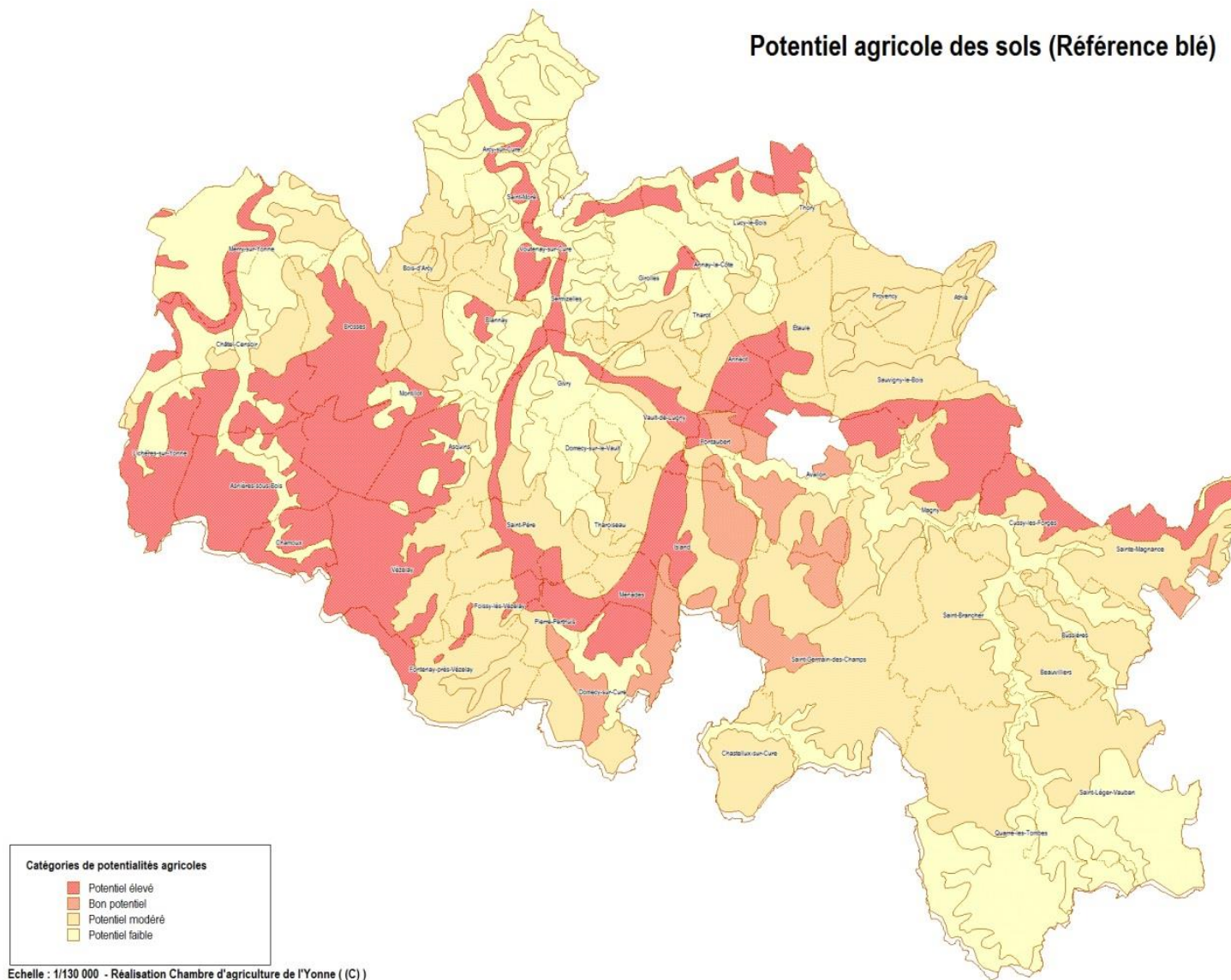


↳ Pédopaysages avec le sol dominant sur fonds de carte issu du référentiel régional pédologique



↳ *Potentiel agricole des sols (référence blé)*

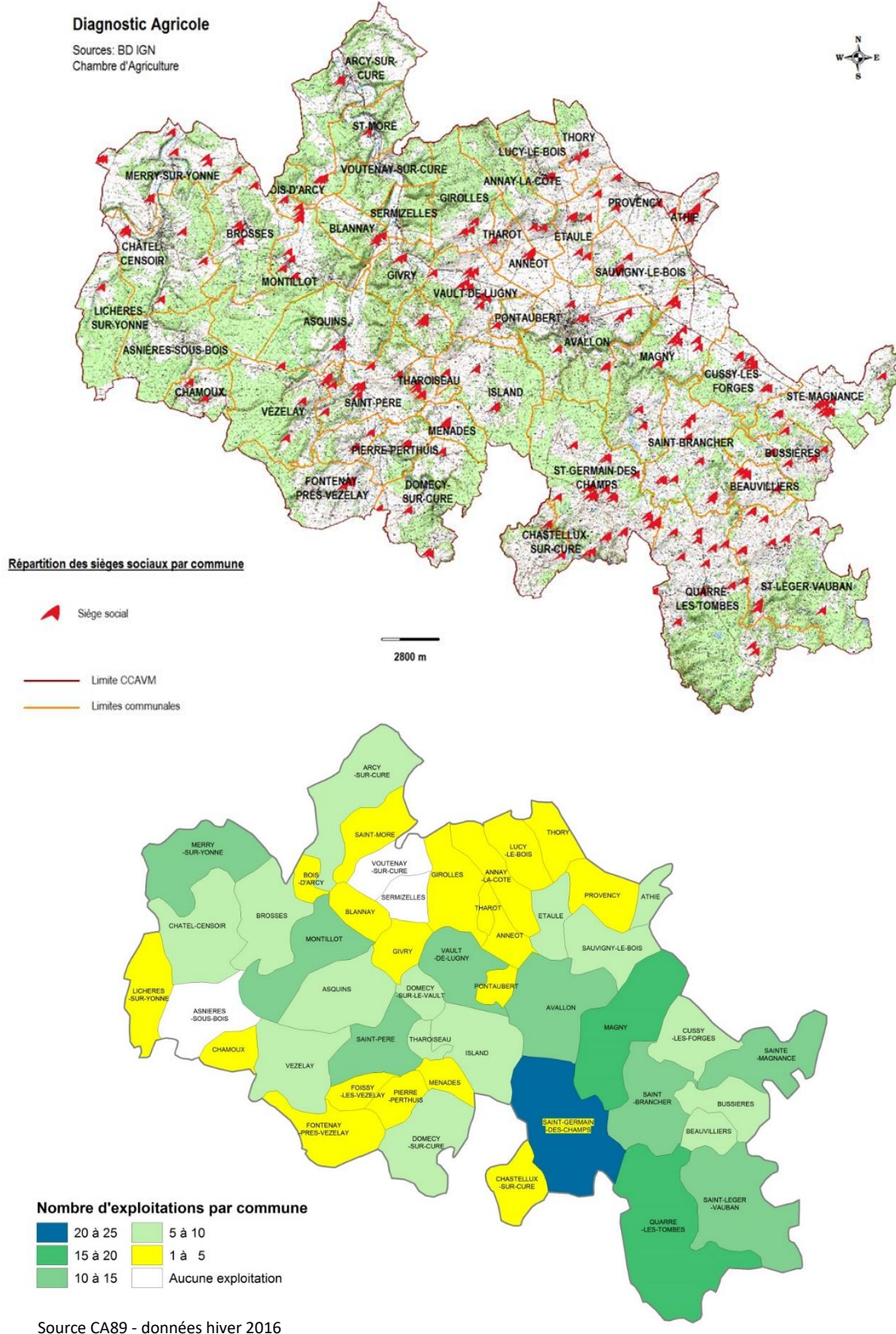
### Potentiel agricole des sols (Référence blé)



Petites régions naturelles Catégories	MORVAN	TERRE PLAINE	PLATEAUX DE BOURGOGNE
Catégorie I potentiel élevé		<p><b>Luvisol</b> (« Aubue Blanche », "Limons de l'Auxois et du Bazois" -" Limons profonds de plateau ")</p> <p><b>Fluvisol limoneux sur argiles</b> (Sol limoneux sur argile de vallée)</p>	<p><b>Neoluvisol</b> (« Aubue Blanche » limoneuse, non calcaire)</p> <p><b>Fluvisol brunifié non calcaire</b> (Lames rouges non calcaires de vallée)</p> <p><b>Fluvisol brunifié calcaire</b> (Lames jaunes calcaires des vallées)</p> <p><b>Luvisol profond</b> (Sols profonds, acides, à chailles)</p>
Catégorie II Bon potentiel	<p><b>Alocrisol limono-argilo-sableux</b> (Sol limono-argilo-sableux)</p>	<p><b>Calcisol limono-argileux à argileux sur calcaire dur</b> (Sol moyennement profond à profond, non calcaire, hydromorphe, sur calcaire dur)</p> <p><b>Fluvisol typique</b> (Sol des vallées et vallons)</p>	<p><b>Colluvisol sur dépôts cryoclastiques</b> (Colluvions limono-argileux ou criots)</p>
Catégorie III Potentiel modéré	<p><b>Alocrisol sablo-argilo-limoneux</b> (Sol sablo-argilo-limoneux sur arène granitique)</p> <p><b>Brunisol sur granite et gneiss</b> (Sol sablo-argileux moyennement profond graveleux)</p>	<p><b>Calcisol argilo-caillouteux</b> (Sol argileux, calcaire, hydromorphe, sur argiles et marnes)</p> <p><b>Calcisol argilo-limoneux à argileux sur argiles et marnes</b> (Sol argileux profond, hydromorphe sur argiles et marnes)</p>	<p><b>Calcisol argileux</b> (« Aubue Rouge » argileuse, non calcaire)</p> <p><b>Colluvisol issu de calcaire dur</b> (Sol argilo-caillouteux sur formations de pente issues de calcaire dur)</p> <p><b>Colluvisol issu de calcaires marneux et marnes</b> (Sol argilo-caillouteux de forêts et vignes sur formations de pente issues de marnes)</p>
Catégorie IV Potentiel faible	<p><b>Rankosol sablo-argilo- limoneux</b> (Sol superficiel sur granite et gneiss)</p>	<p><b>Rendisol</b> (Sol superficiel, brun-noir, non calcaire – « Terre noire »)</p> <p><b>Rendosol sur calcaire dur et calcaire marneux</b> (Petite terre à cailloux calcaire)</p>	<p><b>Rendosol sur calcaire dur</b> (Petite terre à cailloux calcaires)</p> <p><b>Rendisol</b> (Petite terre à cailloux, non calcaire - "Petite aubue")</p> <p><b>Rendosol sur marnes</b> (Petite terre sur marnes, « Terre blanche »)</p> <p><b>Rendosol gravelo-caillouteux</b> (Petite terre graveleuse)</p> <p><b>Rendosol sur calcaire marneux</b> (Petite terre sur calcaire marneux)</p> <p><b>Fluvisol typique</b> (Sol superficiel de vallée)</p>

# Les entreprises et les actifs

## SUPPORT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS



Les 2 cartes permettent de visualiser la localisation des sièges sociaux et leur répartition sur le territoire et mettent en exergue que la région naturelle du Morvan est plus dense en nombre d'exploitations.

### Répartition des structures juridiques agricoles par commune

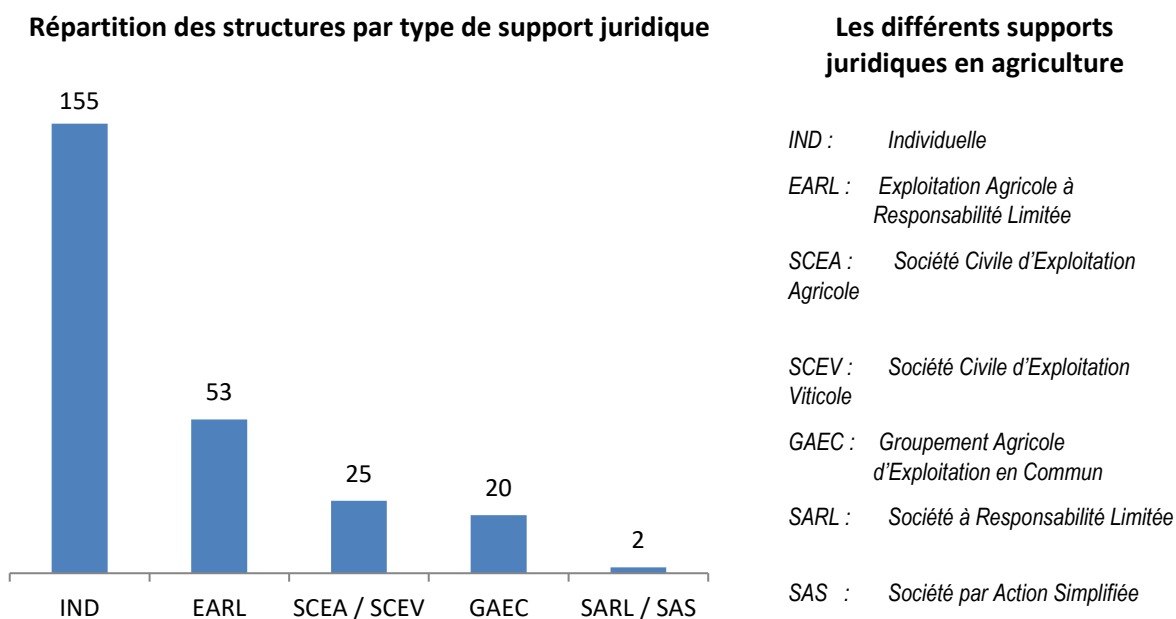
La partie sud-est se démarque par le nombre d'exploitations présentes dans chaque commune, plus la commune est vaste plus elle accueille d'exploitations, le potentiel agricole ne semble pas intervenir sur le nombre d'exploitations de la commune.

### Prépondérance de l'exploitation individuelle

L'activité agricole du territoire repose essentiellement sur l'entreprise individuelle qui représente 62 % des structures juridiques des exploitations agricoles et, le pourcentage croît à 76 % avec la prise en compte des EARL unipersonnelles, ces pourcentages sont supérieurs à ceux constatés dans le département et en Bourgogne d'une dizaine de points.

Globalement, l'économie agricole peut être fragilisée par cette situation. D'ailleurs une dizaine de chefs d'exploitation ont exprimé des souffrances liées à des problèmes de santé ; pour eux, la conduite de l'exploitation s'avère difficile dans la mesure où la ferme ne dégage pas de revenus suffisants pour embaucher un salarié.

Les 20 GAEC sont essentiellement des structures familiales avec une activité d'élevage.

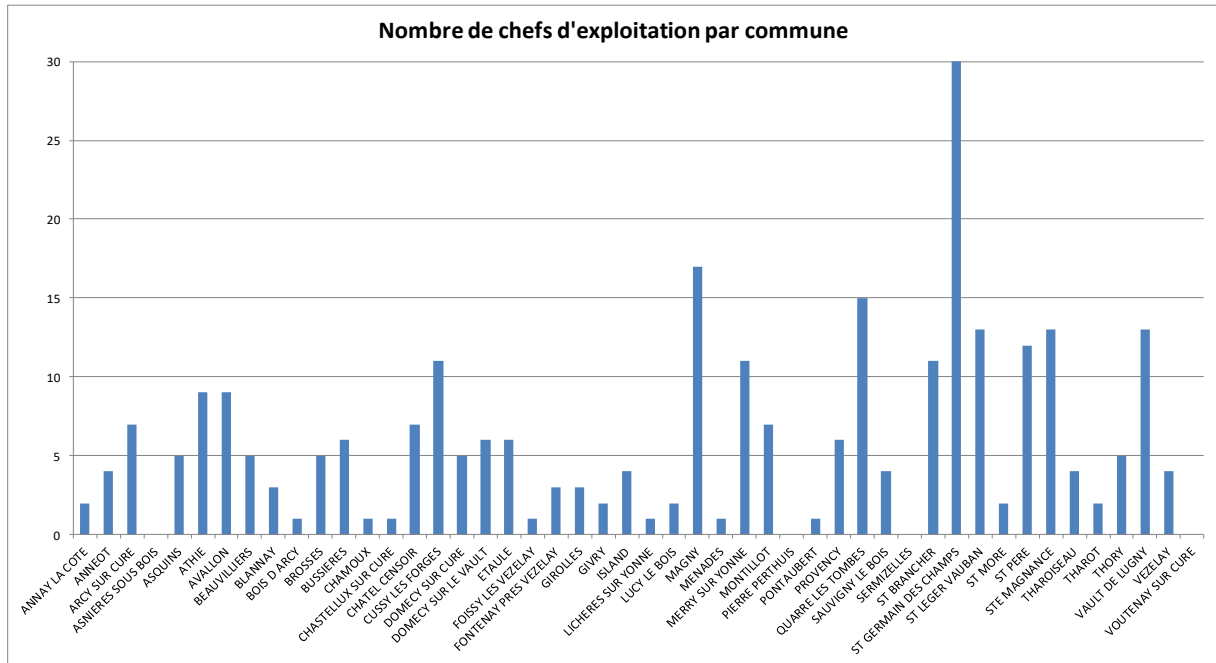


### Une régression du nombre d'exploitations en corrélation avec la tendance bourguignonne

Pour appréhender l'évolution du nombre d'exploitations, la comparaison avec le RGA de 2000 (précautions d'usage entendues) indique une disparition de 165 exploitations sur 16 ans (421 en 2000) soit 25 % sur dix ans. Cette disparition reflète la tendance générale bourguignonne affichée par le RGA qui est une perte de 25 % sur une période de 10 ans.

### Les chefs d'exploitation

En moyenne 6 chefs d'exploitation par commune



Ils sont au nombre de 280 pour 256 structures juridiques (1,09 /entité juridique).

*Remarque : les chefs d'exploitation gérant 2 ou 3 entités juridiques ne sont comptabilisés qu'une fois et certaines structures (type SAS ou SARL) n'ont personne ayant le statut chef d'exploitation.*

### La pluri activité, par obligation et par choix

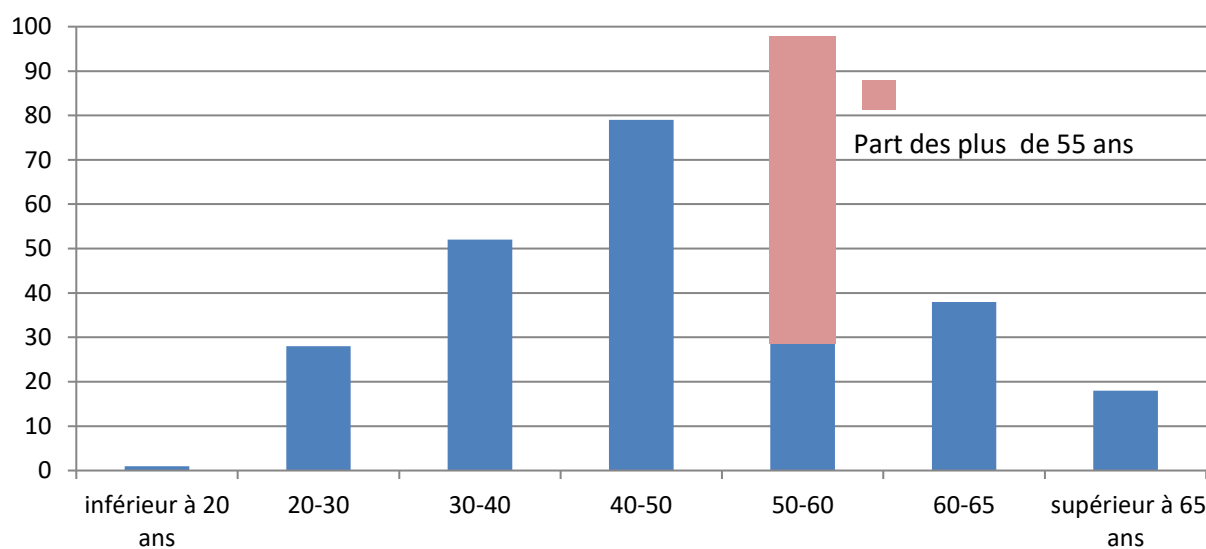
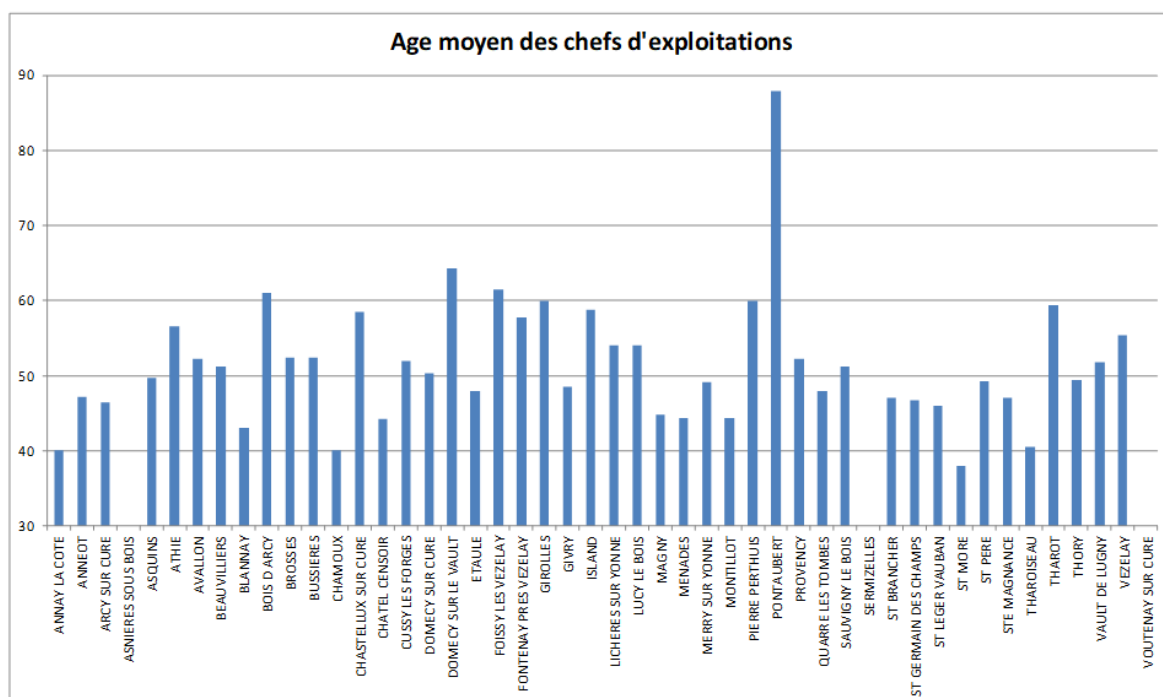
On totalise sur la CCVAM 17 chefs d'exploitations pluri-actifs, soit 6,6 % des exploitations et 6 % de l'ensemble des actifs ayant le statut de chefs d'exploitation. Parmi ces 17 exploitants, 7 ont moins de 35 ans dont 4 s'inscrivent dans une phase de pré installation en agriculture.

Quelques pluri-actifs assument une activité extérieure par obligation financière et d'autres ont mené une double activité tout au long de leur carrière par choix.

#### **Pas d'exploitation type pour la pluri activité :**

- âge moyen : 41 ans,
- Céréales cultivées par prestataire,
- 1 producteur bio,
- élevage bovin (10 à 60 VA),
- élevage ovin (26 à 200 brebis),
- chevaux,
- 1 poulailler de 1 200 m<sup>2</sup>

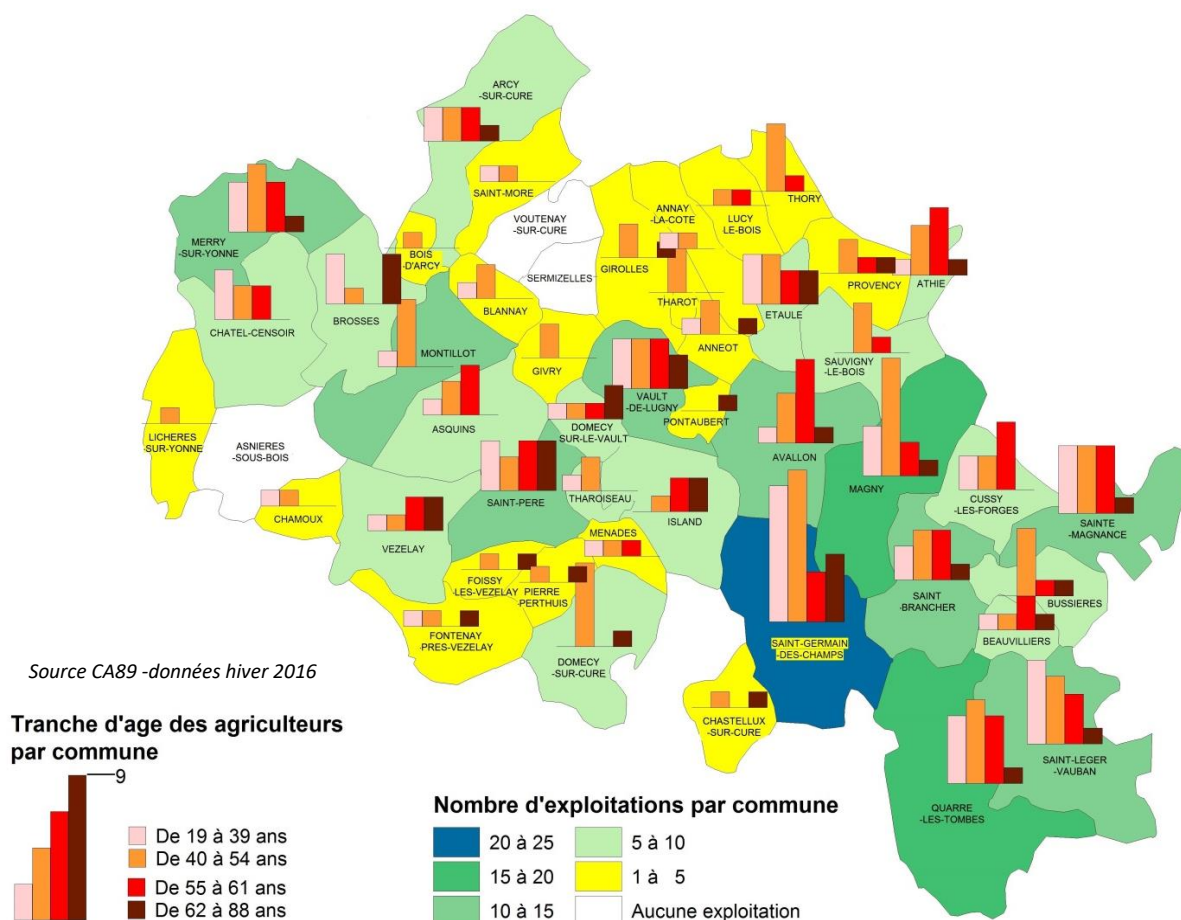
## L'âge moyen des chefs d'exploitation : 51 ans



*Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge  
Mise en évidence de la part des exploitants âgés de plus de 55 ans*

Au vu du nombre d'agriculteurs âgés de plus de 55 ans, il faut s'intéresser à leur localisation afin de détecter si une commune risque de subir de grands changements dans son agriculture : soit par un agrandissement des structures des communes voisines ou par un risque de déprise des petites parcelles, peu accessibles, enclavées en forêt, ...

## Croisement du nombre d'exploitants par commune et leur répartition par tranche d'âge



Plus il y a d'agriculteurs sur la commune, plus la répartition s'équilibre entre les tranches d'âge.

Au cours des entretiens individuels, le ressenti exprimé par les agriculteurs sur leur propre situation donnait l'impression que beaucoup d'entre eux se trouvaient en fin de carrière sur les zones plus herbagères. Les entretiens n'étaient conçus que pour recueillir des éléments chiffrés ou géographiques donc la lassitude exprimée par certains agriculteurs avec l'intention d'arrêter assez vite, avant l'âge de la retraite, ne transparaît pas dans la carte.

### Le salariat agricole peu présent sur les grandes filières

L'emploi salarié représente 73 Equivalent Temps Plein (ETP). Dans ces 73 ETP, nous avons intégré 3 aides familiaux même si ce statut s'apparente plus à celui du chef d'exploitation que de celui du salarié.

Dans les exploitations céréalières ou polyculture élevage « classiques », il y a peu d'emploi salarié car 39 ETP salariés sont procurés par 10 structures spécialisées en production fromagère, maraîchère, arbre de Noël et vigne.

### L'équipement en commun grâce aux CUMA

Pour une gestion rationnelle de la mécanisation, les agriculteurs se sont organisés en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ; elles sont au nombre de 12 et regroupent au total 332 adhérents, étant entendu qu'un agriculteur peut adhérer à plusieurs CUMA.

L'ensemble de celles-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 624 000 euros en 2015. Ce type de coopérative permet d'investir dans du matériel performant, de s'organiser, agir à plusieurs et procure une meilleure maîtrise des charges de mécanisation sur les exploitations.

La CUMA moyenne sur le territoire de la CCAVM compte 27 adhérents et 52 000 € de chiffre d'affaires, elle reflète la moyenne icaunaise composée de 24 adhérents, 22 matériels, 56 000 € de chiffre d'affaires (*source CUMA, antenne Yonne*).

Une seule de ces CUMA a l'intention d'investir dans un bâtiment sur la commune de Saint-Père, une zone de projet pour une plateforme technique dédiée au matériel de pulvérisation a d'ailleurs été reportée sur la carte répertoriant les projets de bâtiment agricole.

### L'incertitude sur la transmission des exploitations

Dans l'entretien avec les agriculteurs, 4 questions portaient sur la transmission des exploitations :

- Dans combien d'années pensez-vous transmettre votre exploitation ?
- La transmission se fera-t-elle dans le cadre familial ou hors cadre familial ?
- Les bâtiments seront-ils transmis avec les terres ?
- L'habitation sera-t-elle transmise avec l'exploitation ?

Transmission	Nombre
Dans les 5 ans	40
Dans les 5 à 10 ans	21
Au-delà de 10 ans	25 ( <i>peu de réponses sur cette tranche</i> )

Sur les 61 transmissions envisagées dans les 10 ans, **la moitié devrait se réaliser dans le cadre familial.**

Aujourd'hui, la transmission de l'activité n'est pas systématiquement liée à l'âge requis pour faire valoir ses droits à la retraite car parmi les plus de 55 ans, 15 à 20 exploitants souhaiteraient arrêter avant l'âge de la retraite pour des questions de santé physique et financière.

Sur les territoires très céréaliers du département, des considérations patrimoniales entrent en ligne de compte dans la décision de transmission (volonté de maintenir le patrimoine au sein de la famille au cas où l'un des enfants se décide à reprendre, la crainte de ne plus disposer du foncier si un bail est conclu avec un fermier). Dans les échanges avec les agriculteurs du territoire, nous avons moins ressenti ce positionnement.

Par ailleurs, les agriculteurs ont la possibilité de conserver une superficie dite de subsistance, d'un maximum de 6 ha dans l'Yonne, sans se couper des droits à la retraite, nous en avons recensé 5 (chiffre probablement non exhaustif).

Compte tenu de l'incertitude exprimée par les exploitants (souhait et réalité pressentie), une synthèse des quelques réponses ne serait pas significative sur la transmission.

Le sujet a donc été abordé sous l'aspect du bâti agricole pour envisager une pérennité à ces exploitations par la projection d'une zone de projet ou non. Le fait d'indiquer une zone de projet pour de futurs bâtiments donne une indication sur la volonté de l'agriculteur d'essayer d'installer un jeune.

## Le renouvellement des générations, plus de départs que d'arrivées dans la profession

**Sur les 5 dernières années, 13 jeunes se sont installés via le dispositif des « Installations aidées »**

Profil de ces jeunes installés sur les années 2012 à 2016 :

- - moyenne d'âge : 29 ans
- - 10 se sont installés dans le cadre familial
- - 3 femmes
- - 11 en polyculture élevage, 1 en apiculture, 1 en maraîchage
- - **sur 8 communes** : Saint-Brancher, Vault-de-Lugny, Avallon, Cussy-les-Forges, Magny, Girolles, Saint-Père, Saint-Germain-des-Champs.

Début 2017, le répertoire à l'installation (outil de mise en relation cédant - repreneur) comptabilise 37 candidats en recherche de structure pour s'installer dont 22 en viande et 6 en maraîchage, 4 en viticulture ; leur recherche ne porte pas spécifiquement sur le territoire de la CCAVM.

Peu de cédants passent par la voie du répertoire pour trouver un repreneur, à la même période ils ne sont que 4 inscrits.

*Interrogations sur « le paysage agricole » de demain*

***Combien d'agriculteurs demain sur le territoire de la CCAVM ?***

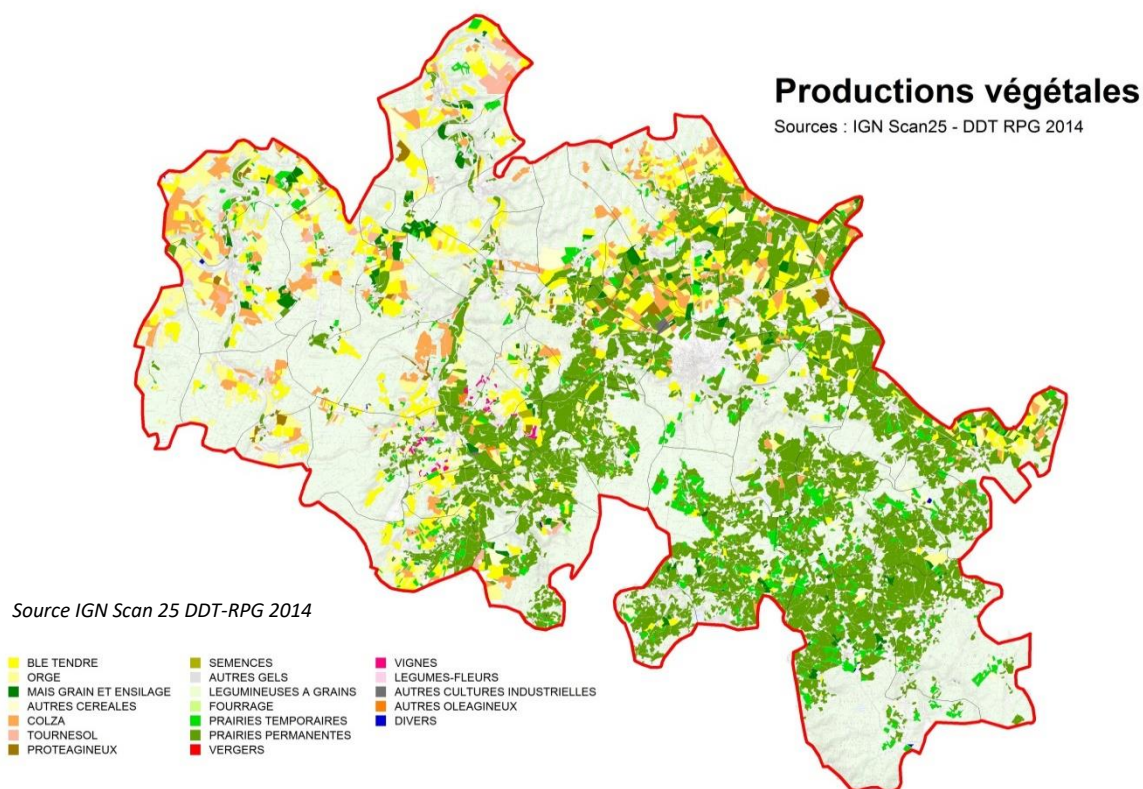
***Quel devenir pour la zone herbagère ?***

*Les 115 agriculteurs âgés de plus de 55 ans valorisent 7242 ha de prairies permanentes (sur les 14 000 ha de prairies permanentes de l'ensemble des exploitations).*

***Devenir des bâtiments techniques à l'arrêt de l'activité d'élevage?***

# Les productions végétales

## LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SELON LE REGISTRE PARCELLAIRE PAC



Aux côtés des surfaces en prairies permanentes et temporaires et des fourrages, la palette de productions affiche les cultures représentatives du système céréalier de l'agriculture icaunaise avec les céréales et les oléoprotéagineux. Quelques céréaliculteurs apportent de la diversité à la rotation par l'introduction de cultures de lentilles, luzerne et des essais de quinoa.

### Les primes herbagères majeures dans le panel des Mesures Agro Environnementales (MAE)

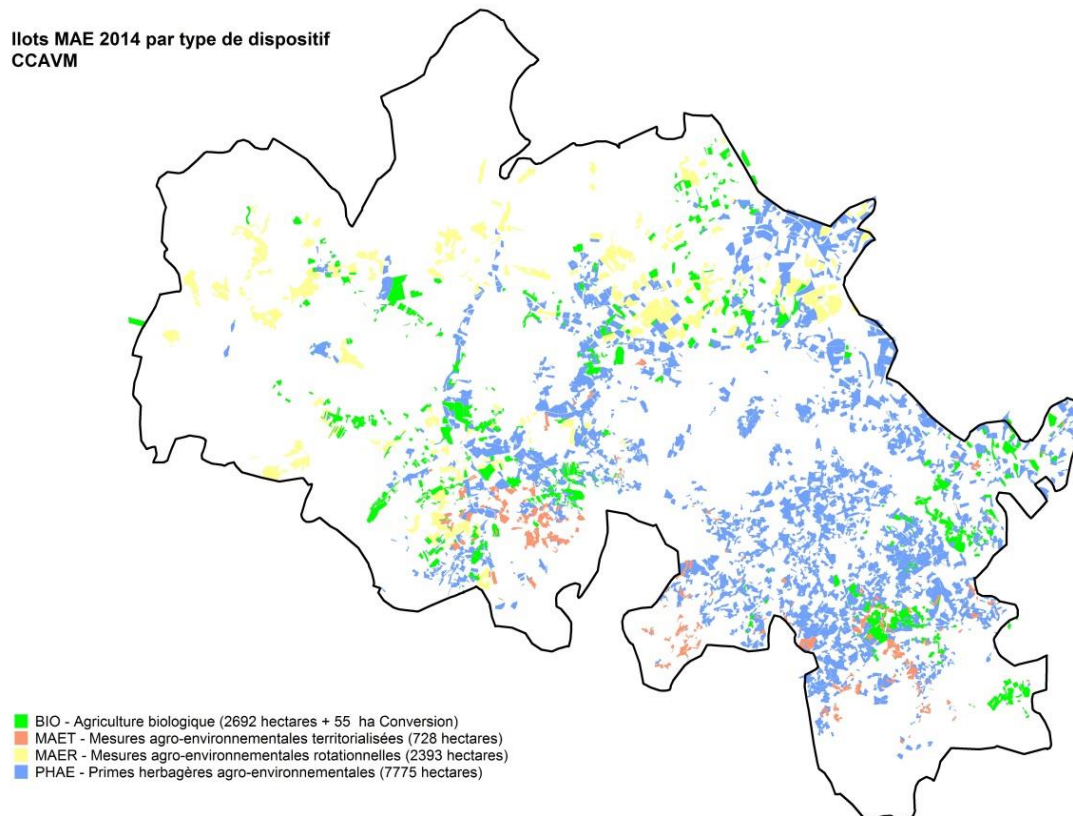
Les MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures financières sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Sur l'année 2014, les MAE se décomposent en plusieurs catégories : MAE liées à l'agriculture biologique, MAE rotationnelles, MAE territorialisées pour le maintien de la richesse floristique des prairies sèches siliceuses, MAE pour le maintien des prairies paratourbeuses avec limitation du chargement, MAE pour le maintien des prairies paratourbeuses et des prairies remarquables sur solin et les Primes herbagères agro-environnementales.

Les conditions d'attribution des MAE évoluent régulièrement sur les zones Natura 2000, elles sont mises en œuvre par les agriculteurs volontaires qui s'engagent à respecter le cahier des charges

pendant cinq ans. Il est intéressant de considérer les MAE d'une façon globale pour voir leur impact sur un territoire mais les choses n'étant pas figées, il faudra les prendre en compte à l'échelle des exploitations impactées par l'évolution de l'urbanisme.

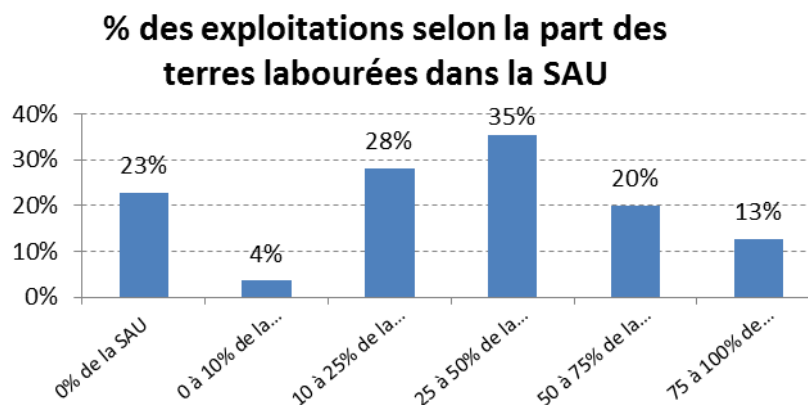
**Cette carte concerne l'ensemble des ilots PAC et pas seulement les exploitants ayant leur siège social sur le territoire de la CCAVM.**



Les primes herbagères représentent 57 % de l'ensemble des mesures agro-environnementales et, s'affichent en miroir de la carte des productions végétales. (page précédente).

### L'utilisation de la Surface Agricole Utile(SAU), reflet de la vocation herbagère

Source enquête directe Chambre d'agriculture de l'Yonne 2016



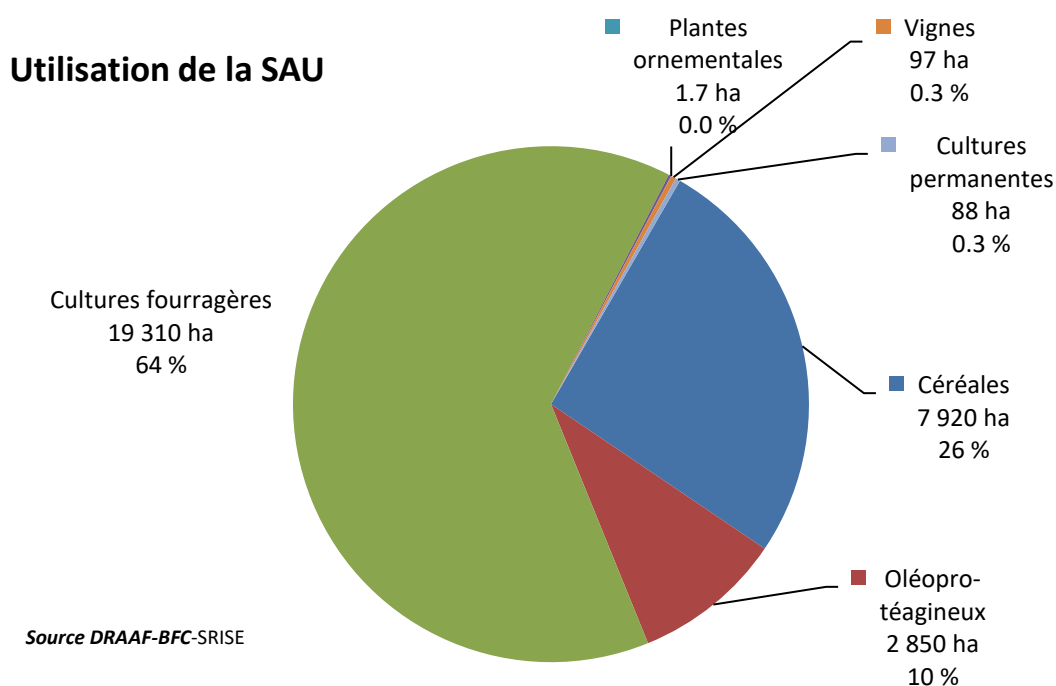
Contrairement à l'ensemble du département où les céréales et les oléagineux représentent 80 % de la SAU, dans la communauté de communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, **64 % de la surface est destinée aux fourrages, signe de la prégnance de l'élevage d'herbivores.**

96 % de la surface fourragère est en prairie et se décompose ainsi :

- 67 % de Surface Toujours en Herbe (STH),
- 18 % de surface en herbe classée «peu productive»,
- 14 % de prairies semées et prairies artificielles.

Seulement 4 % de la surface fourragère est labourée dont 3,5 % de maïs ensilage, c'est un indicateur de la faible activité d'engraissement.

Les productions végétales sont cultivées sur 10760 ha soit 36 % de la SAU.



Colza, Blé et Orge occupent 84 % de la surface consacrée aux « grandes cultures ». Ainsi, sur les terres labourables, la « coréalisation » s'est opérée de la même manière que dans le reste du département avec 3 cultures dominantes Colza, Blé et Orge.

Les terres labourables sont consacrées dans les mêmes proportions aux cultures de vente et finalement peu à des cultures vouées à l'autoconsommation en faveur de l'élevage bovin. Peu de protéagineux sont cultivés à destination de l'élevage, ce qui confirme que l'engraissement des bovins est très peu pratiqué.

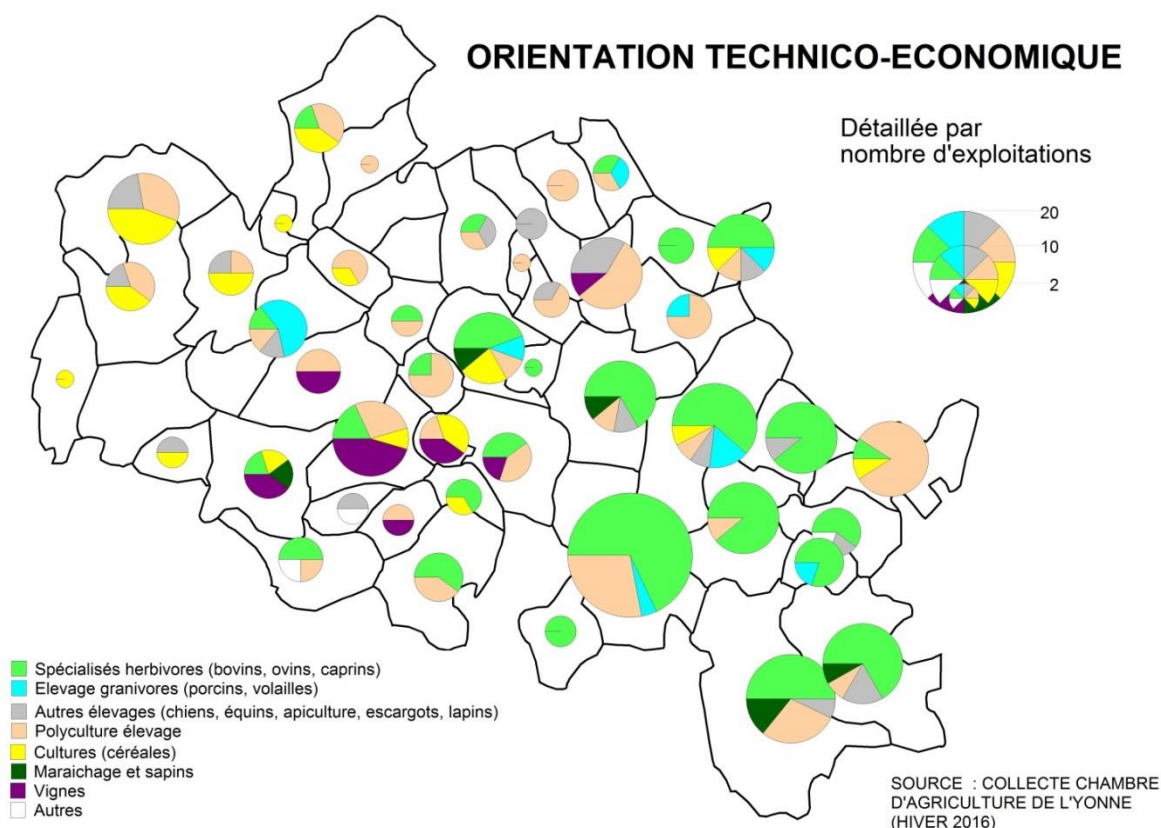
**L'activité « grandes cultures » est en fait une double activité avec l'élevage**

---

# Une orientation technico-économique des exploitations en accord avec les petites régions agricoles

---

Les éléments recueillis auprès des agriculteurs ont permis d'établir l'orientation technico-économique des exploitations. Le système spécialisé herbivore domine, suivi du système polyculture élevage et le système céréalier s'affiche sur la partie ouest.



## Lecture de la carte :

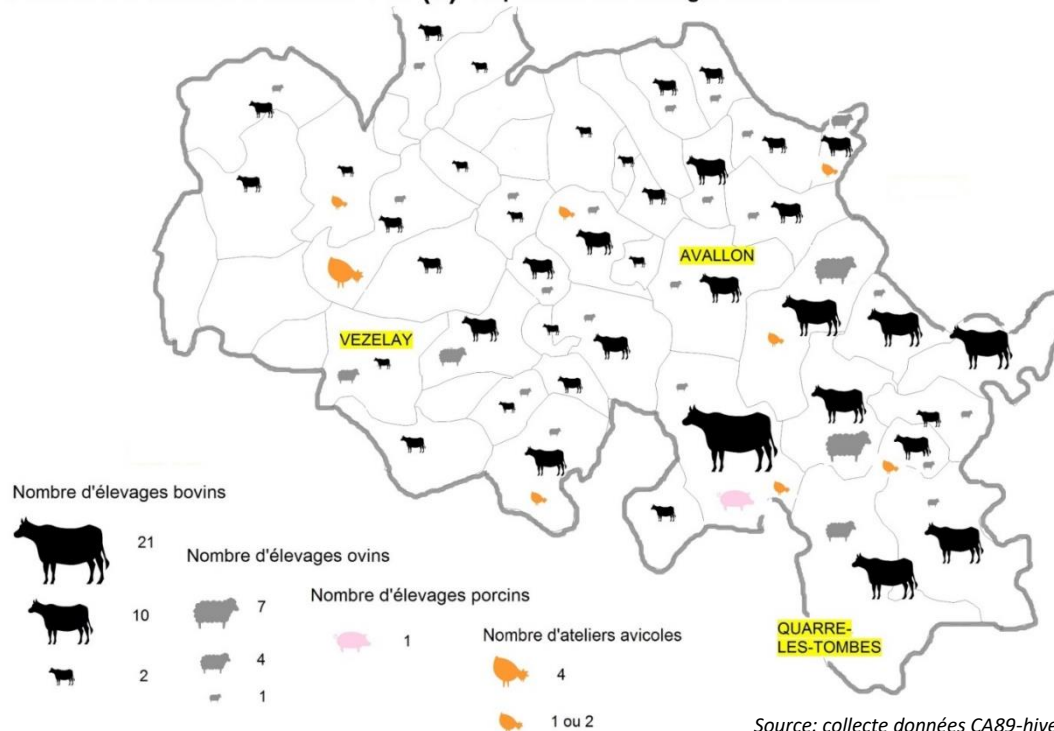
*La dimension des « camemberts » est proportionnelle aux nombre d'exploitations de la commune et les tranches représentent les systèmes d'exploitation*



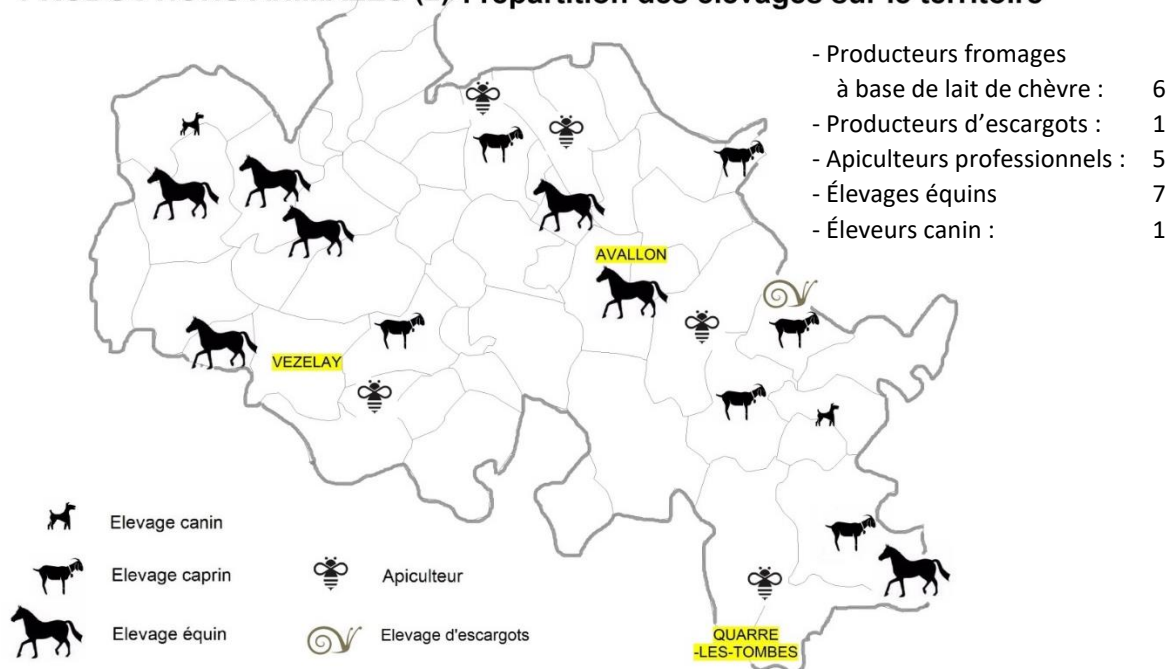
# Les productions animales

Les productions animales représentent la production agricole majeure du territoire, elles sont présentes dans **193 exploitations sur les 256 exploitations du territoire** dont **42 valorisent deux ateliers d'élevage**.

## PRODUCTIONS ANIMALES (1) : répartition des élevages sur le territoire



## PRODUCTIONS ANIMALES (2) : répartition des élevages sur le territoire

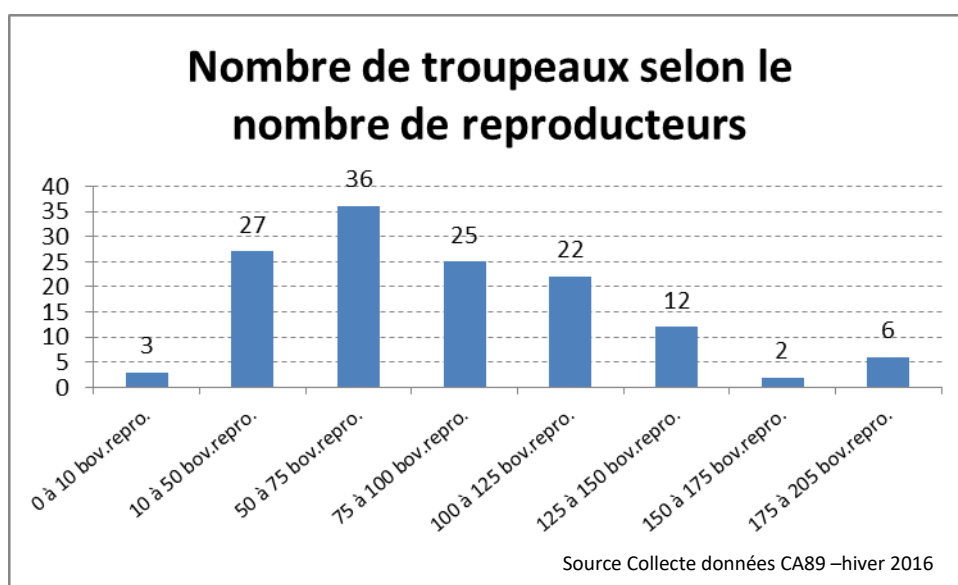


## L'ÉLEVAGE BOVIN ALLAITANT DOMINANT

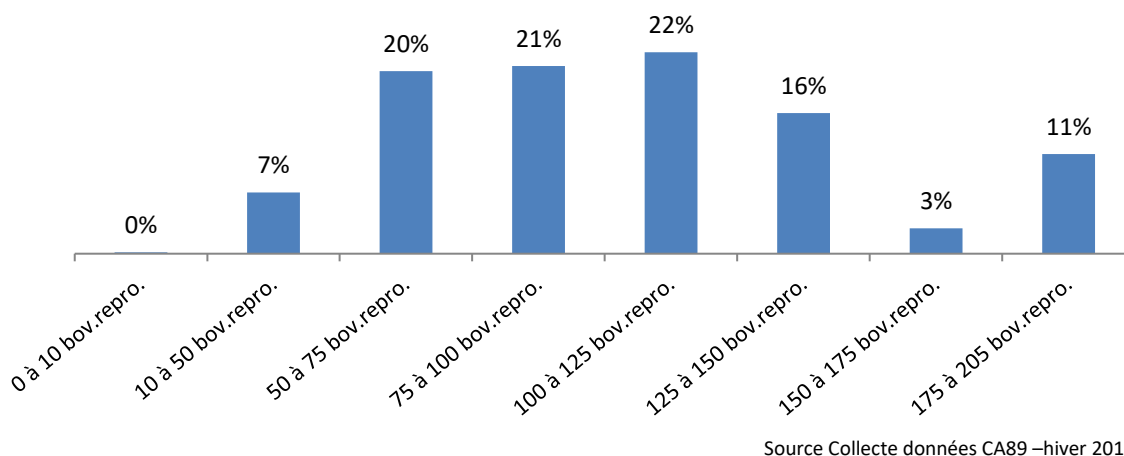
Sur le territoire de la CCAVM sont présents 10 600 bovins reproducteurs, soit environ **le tiers des vaches allaitantes du département** (28 213, source Agreste 2015) pour 136 élevages recensés, soit une moyenne de 78 reproducteurs par élevage.

Cependant cette moyenne cache une grande diversité :

- Près d'un tiers des troupeaux compte plus de 100 bovins reproducteurs,
- et pratiquement le quart totalise moins de 50 bovins reproducteurs



### % de reproducteurs selon la taille du troupeau



52 % du cheptel se trouve dans des troupeaux de plus de 100 reproducteurs alors que ce niveau constitue une taille conséquente en termes de travail au moment du vêlage.

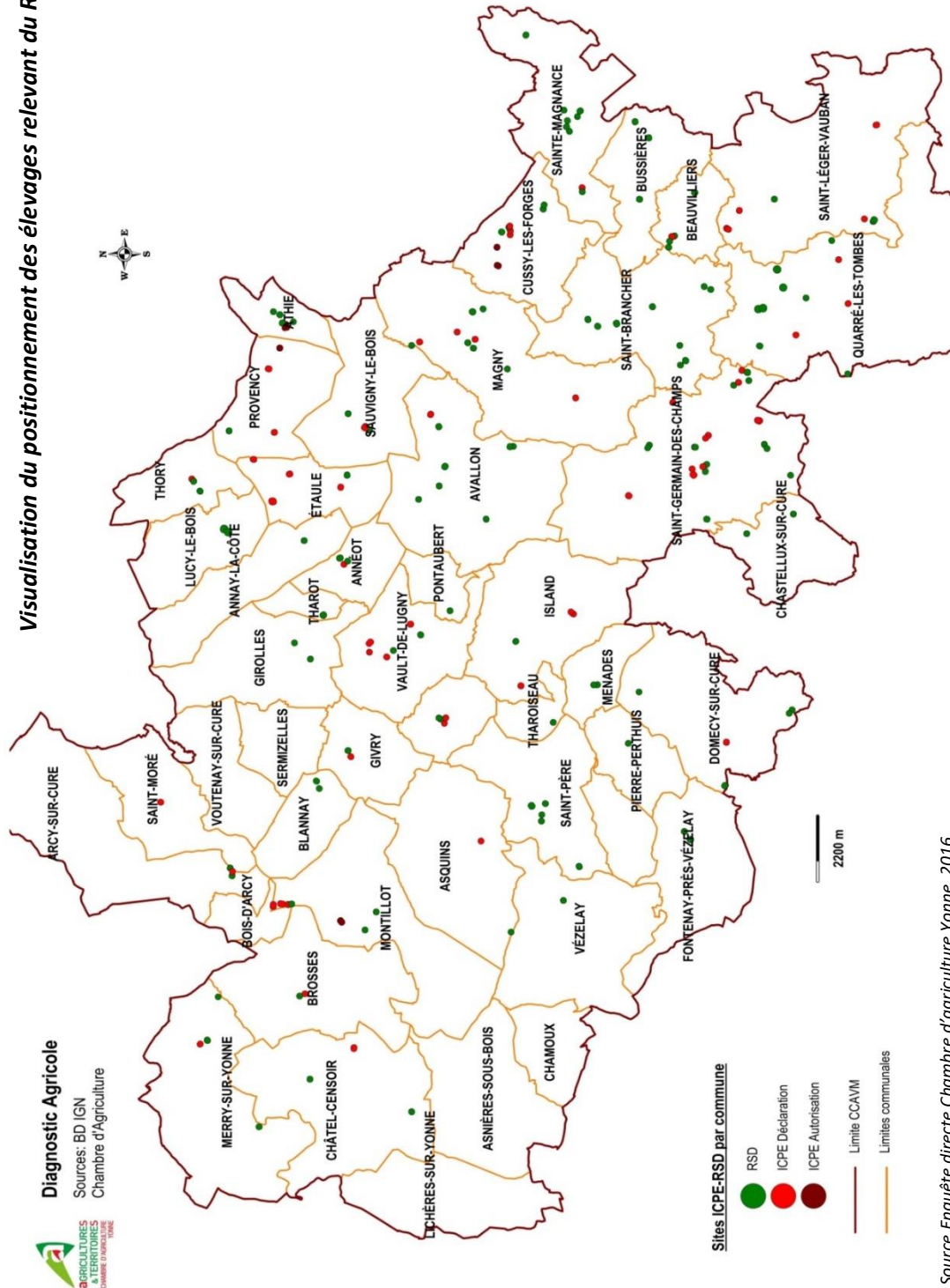
**Il n'apparaît pas de modèle dominant dans les exploitations ayant des bovins viande :**

- 46 % des troupeaux ont entre 50 et 100 reproducteurs
- 52 % des exploitations ont 10 à 50 % de la SAU en terres labourables
- 26,5 % (arrondi compris) seulement des exploitations vérifient les deux conditions.

Sur l'ensemble des exploitations d'élevages répertoriées sur les 48 communes de la CCAVM, **2/3 relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et 1/3 des Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE).**

COMMUNE	ICPE AUTORISATION	ICPE DÉCLARATION	RSD
ANNAY LA COTE			1
ANNÉOT		1	2
ARCY SUR CURE		1	2
ASQUINS		1	1
ATHIE	3		4
AVALLON		1	7
BEAUVILLIERS		1	4
BLANNAY			2
BOIS DARCY			
BROSSES		1	1
BUSSIÈRES			3
CHAMOIX			
CHASTELLUX-SUR-CURE			2
CHÂTEL-CENSOIR		1	2
CUSSY-LES-FORGES	2	3	4
DOMECY-SUR-CURE		1	4
DOMECY SUR LE VAULT		2	2
ÉTAULE		4	1
FOISSY LES VÉZELAY			
FONTENAY PRÈS VÉZELAY			2
GIROLLES			2
GIVRY		1	1
ISLAND		3	1
LICHÈRES SUR YONNE			
LUCY LE BOIS			2
MAGNY		4	6
MENADES			2
MERRY SUR YONNE		1	3
MONTILLOT	1	3	3
PIERRE-PERTHUIS			1
PONTAUBERT			1
PROVENCY		2	1
QUARRE LES TOMBES		3	8
SAUVIGNY LE BOIS		2	2
SAINT-BRANCHER			9
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS		11	13
ST LÉGER VAUBAN		5	3
ST MORE		1	
ST PERE			5
SAINTE-MAGNANCE		1	8
THAROISEAU			1
THAROT			1
THORY		1	2
VAULT-DE-LUGNY		4	2
VEZELAY			1

*Visualisation du positionnement des élevages relevant du RSD et des ICPE*



La localisation des bâtiments techniques agricoles a été précisément cartographiée avec une zone tampon représentant le périmètre de réciprocité afin de prendre en compte l'activité agricole dans le zonage du PLUi.

## Le principe de réciprocité des règles de recul

**Le principe de réciprocité** des règles de recul a pour but d'éviter une remise en cause des sites d'implantation des exploitations agricoles (*bâtiments d'élevage en particulier*) par un rapprochement de l'urbanisation. Ce principe a été introduit en 1999 à l'article L 111-3 du Code Rural.

Au titre de réglementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par le Règlement Sanitaire Départemental ou par la Réglementation sur les Installations Classées soit 50 mètres en RSD et 100 mètres en ICPE.

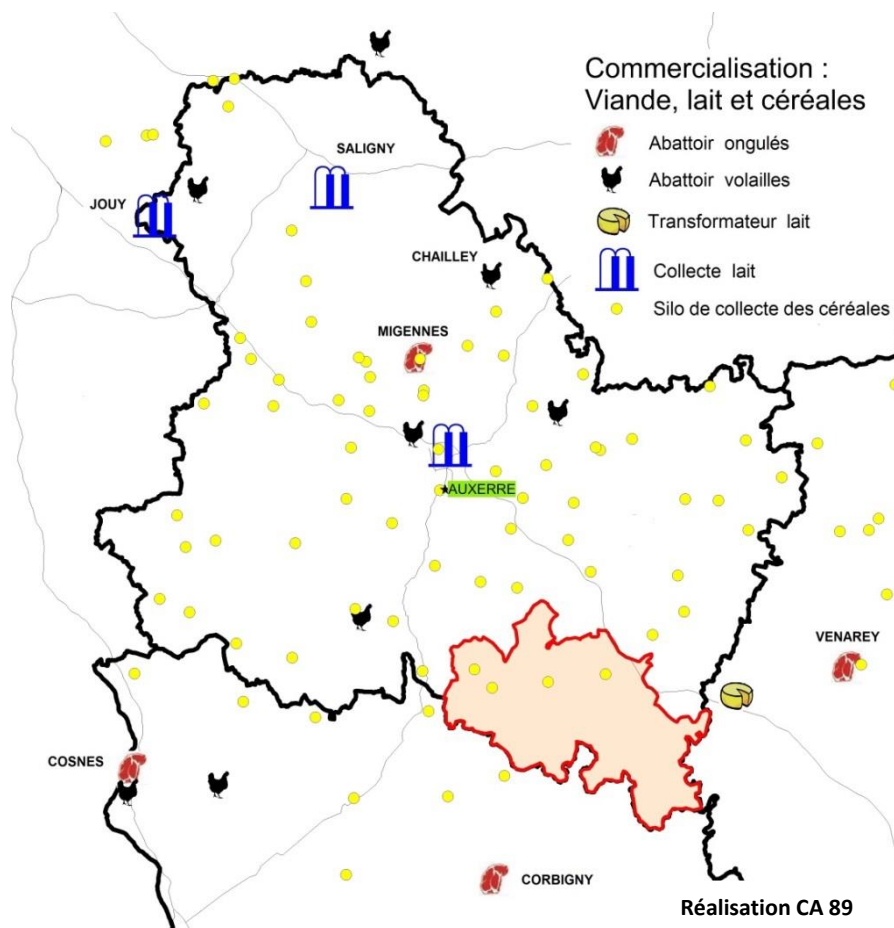
Le principe de réciprocité impose **le respect des mêmes distances** pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles. Néanmoins, **une dérogation** à cette règle peut être prise par l'autorité compétente en matière de permis de construire. Mais cette dérogation n'est possible **qu'après consultation pour avis de la Chambre d'Agriculture**. Pour ne pas bloquer le développement des petites communes rurales, une application adaptée de ce principe est préconisée pour tenir compte des spécificités locales et notamment la présence d'exploitations d'élevage en zone urbanisée.

---

# Les circuits de commercialisation des filières majeures

---

*Un territoire en carence d'opérateurs en aval de la production agricole*



Les entreprises de transformation agro-alimentaires sont généralement positionnées, soit dans un bassin de production, soit à proximité d'un bassin de consommation significatif.

La production agricole principale étant pour la filière viande « le maigre » et la densité des élevages laitiers étant faible on note donc logiquement une absence d'outils de transformation sur les communes de la CCAVM.

Seuls quelques points de collecte de céréales se répartissent sur la zone la plus céréalière.

## POIDS ÉCONOMIQUES DES GRANDES CULTURES ET DE L'ÉLEVAGE BOVIN

*Source service économique de la Chambre d'agriculture*

Considérant la nature très agricole de l'occupation de l'espace du territoire, il est intéressant d'évaluer la valeur de la production agricole et par conséquent le flux monétaire généré par l'agriculture. Il s'agit d'une approche macro-économique visant à déterminer des ordres de grandeur, ce n'est pas un calcul précis ; la marge d'erreur est certainement de l'ordre du million d'euros mais le montant dans son ensemble permet de le rapporter à d'autres grandeurs.

Les cultures de vente et l'élevage allaitant s'avérant les principales productions, elles ont été les seules étudiées.

### Production végétales

Compte tenu des surfaces du RA 2010 (DRAAF) des différentes cultures, il apparaît que colza, blé et orge totalisent 84 % de la surface ; par conséquent le calcul a été réalisé sur ces 3 seules productions puis, considérant une valorisation voisine pour les autres, une extrapolation de 84 à 100 % a été effectuée.

Les rendements sont estimés pour le territoire à dire d'expert en tentant de donner un niveau de rendement « normal » sur les 5 dernières années, la meilleure et la moins bonne étant retirée. A ce volume produit est appliqué le prix moyen de vente dans l'Yonne sur les 5 dernières années (meilleure et moins bonne retirée).

Utilisation sol	Hectares	Rendement en qx/ha	Prix €/q Yonne	Valeur CCAVM
Blé tendre d'hiver	4 286	65	189	5 270 000
Colza grain d'hiver	2 394	32	408	3 130 000
Orge d'hiver et escourgeon	2 386	65	184	2 850 000
Autres productions végétales (orge, tournesol, pois,..)	1 696		Estimation	2 104 000
			<b>Total</b>	<b>13 354 000</b>

*Source Enquête directe Chambre d'agriculture Yonne, 2016*

La valeur de la production des grandes cultures est donc estimée à **13,3 millions d'euros**

### Bovins Lait

L'enquête directe recense 14 exploitations détenant des vaches laitières avec un total de 901 VL et considérant une production moyenne annuelle par VL de 9000 l de lait, la CCAVM produit 8109 milliers de litres de lait soit 7 % de la production départementale.

Le prix moyen du lait ces 4 dernières années (source DRAAF) dans l'Yonne est de 336 €/1 000 l ce qui donne au lait produit la valeur de **2,7 millions d'euros**.

### Viande bovine

Considérant l'ensemble des sorties d'animaux d'élevage de bovin viande du territoire :

- de type racial laitier, mixte ou viande
- à destination d'autres élevages ou de boucherie
- des différents types d'animaux selon leur âge
- sur deux périodes : premier semestre et second semestre car les prix sont souvent différents et particulièrement pour les broutards
- auxquels est appliqué le prix moyen des 5 dernières années, meilleures et moins bonnes retirées

Il apparaît que la valeur de la production de viande bovine est de l'ordre de 17.9 millions d'euros arrondi à 18 millions d'euros.

### La CCAVM s'affiche premier territoire pour l'élevage allaitant du département.

Avec 7 % de la SAU du département et 7 % environ des exploitations, la CCAVM présente plus du tiers des vaches allaitantes du département. L'orientation herbagère est bien marquée avec 24 % de la STH de l'Yonne. La part de la viticulture sur le territoire de la CCAVM par rapport au département est infime (100 ha sur 7700 ha), celle de l'activité laitière est comparable à la proportion de SAU dans le département soit 7 %.

*Poids économique des productions du territoire de la CCAVM dans l'agriculture départementale*

	Yonne en millions €	CCAVM en millions €	Poids de la CCAVM/Yonne
<b>Grandes cultures</b>	<b>354</b>	<b>13.3</b>	<b>3,75 %</b>
<b>Lait</b>	<b>35</b>	<b>2.7</b>	<b>7,7 %</b>
<b>Viande bovine</b>	<b>27<sup>5</sup></b>	<b>18.0<sup>6</sup></b>	<b>66 %</b>
<b>Vignes</b>	<b>320</b>	<i>100 ha</i>	-

<sup>5</sup> Non compris sorties mâles & femelles élevages 15-24 mois et non compris sorties >24 mois mâles et femelles en élevage & mâles boucheries

<sup>6</sup> Y compris sorties mâles & femelles élevages 15-24 mois et non compris sorties >24 mois mâles et femelles en élevage & mâles boucheries ; d'une valeur estimée à 3.3 M€ pour la CCAVM.

### La méthanisation à la ferme

Deux unités de méthanisation sont en production sur les communes de :

- **Saint-Léger-Vauban** : à la « Pierre qui vire » d'une puissance de 36 KW,
- **Provency** : la plus puissante de l'Yonne fonctionne via une structure juridique dédiée SARL « AED » (Agri Énergie Dondaine) de 600 KW

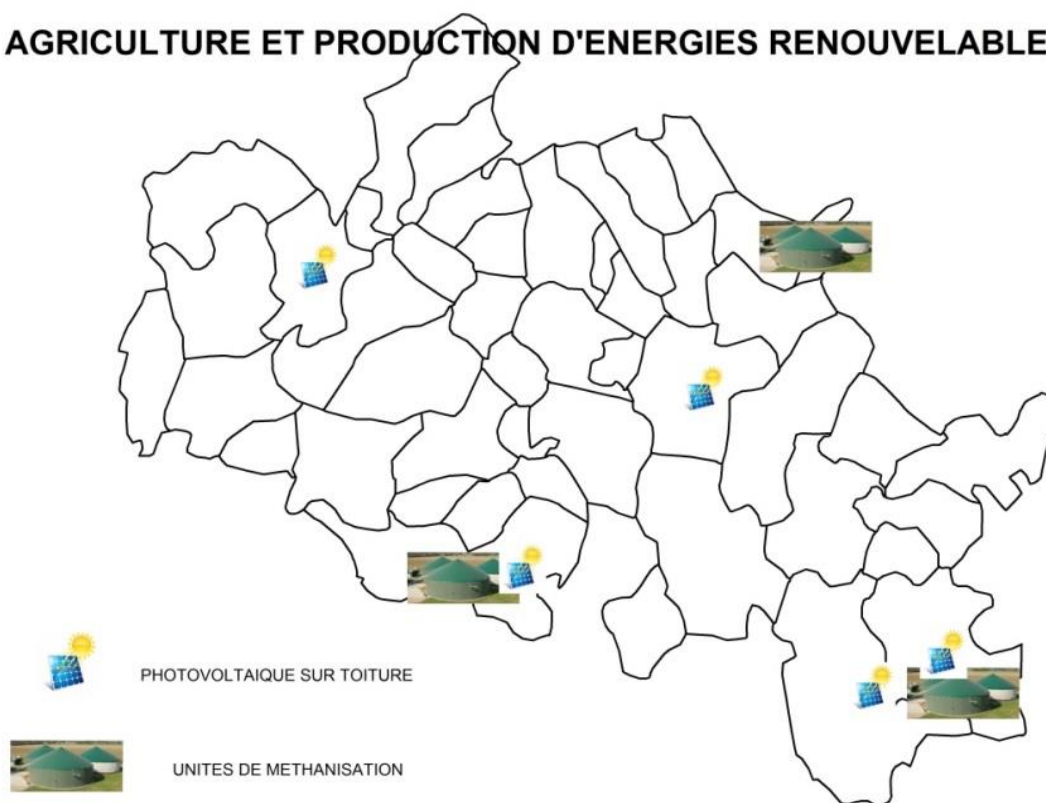
Et une troisième unité de 255 KW est sise dans la **Nièvre**, sur une parcelle **limitrophe de Domecy-sur-Cure** ; cette dernière présente l'avantage pour quelques viticulteurs du Vézélien de valoriser leurs effluents vinicoles par incorporation dans le méthaniseur. Seulement deux ou trois agriculteurs envisageraient d'étudier un projet de ce type dans les années futures.

En 2016, l'Yonne enregistre 6 unités de méthanisation à la ferme en fonctionnement, hors Domecy-sur-Cure.

### La production d'électricité via le photovoltaïque sur toitures

Quelques installations sur toitures de bâtiments agricoles sont en production. Bien qu'il y ait d'importantes surfaces de toitures sur les bâtiments techniques des fermes, différentes raisons juridiques (bâtiment sur terrain du bailleur...) et financières (montant de l'investissement, tarif de rachat...) limitent aujourd'hui le nombre d'installations.

## AGRICULTURE ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



---

# Les circuits courts locaux

---

## UNE EXPLOITATION SUR SIX PRATIQUE DE LA VENTE DIRECTE

---

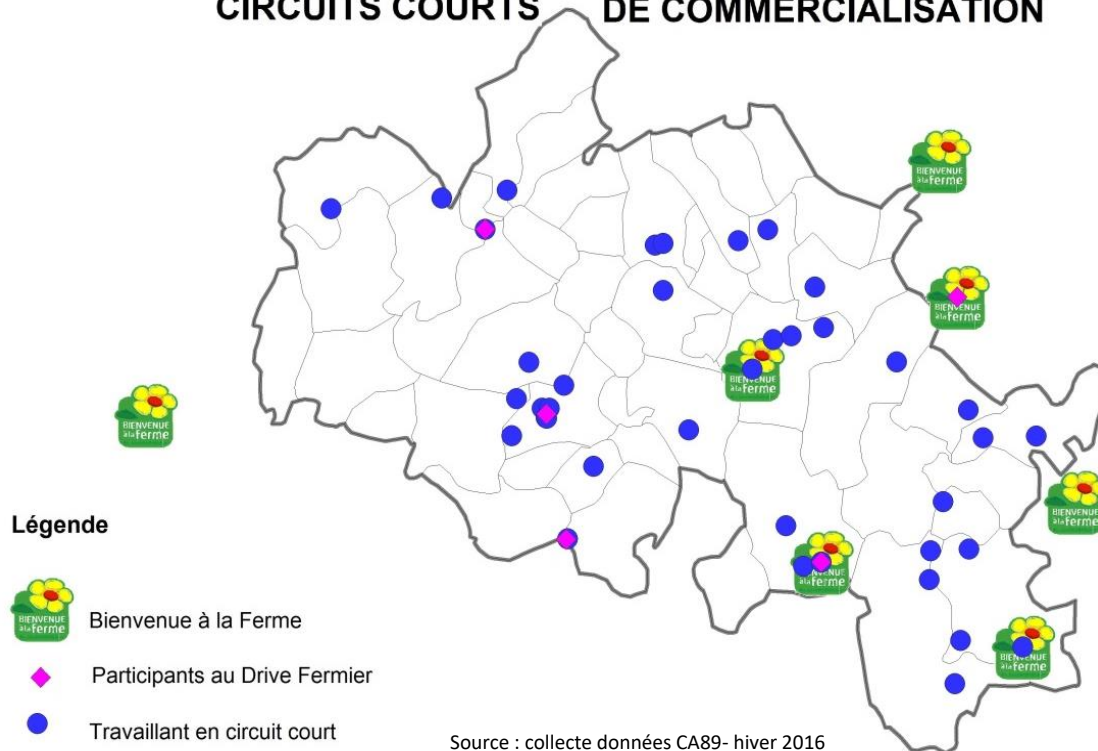
Pour certaines exploitations la vente directe est l'unique circuit de commercialisation (miel, vin, légumes). Par contre, pour d'autres productions, le circuit producteur-consommateur est complémentaire aux circuits classiques (coopérative, collecteur privé, grossiste ou négociant).

Escargots	1	
Fromages- produits laitiers	5	
Légumes	6	
Légumes +sapins	1	
Miel	3	
Viande	13	
Viande +sapins	1	
Vin	7	
Volailles	3	
Ferme auberge	1	
Sapins de Noël <i>(siège social hors département)</i>	1	
<i>(Source : collecte CA89 2016)</i>	<b>Total</b>	<b>42</b>

### Répartition selon le mode de production

Agriculture Biologique	15
Agro écologie-permaculture	1
Marque Parc Naturel Régional	1
Conventionnel	25

## CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION



*Carte de localisation des producteurs et les diverses démarches collectives*

L'adhésion au réseau « **Bienvenue à la Ferme** » concerne les exploitants agricoles à titre principal, en activité et ayant un projet de diversification en agritourisme, accueillant sur leur exploitation et s'engageant à respecter les chartes de qualité « Bienvenue à la Ferme » qui garantissent ainsi la qualité de leurs prestations touristiques et agricoles.

Sur l'aire géographique du Pays de l'Avallonnais, quelques producteurs ont instauré un « drive fermier » avec des livraisons sur Avallon, L'Isle-sur-Serein et Guillon.

Les producteurs commercialisant en circuits courts vendent à la ferme, sur les marchés ou par livraisons. Quelques-uns d'entre eux ont renforcé le circuit court en concrétisant l'ouverture d'un magasin sur Avallon « Le Silo Rouge » en 2018.

## LES SIGNES DE QUALITÉ OFFICIELS

Les signes de qualité officiels sont référencés par l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO). Cet établissement public, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation, est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires :

Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), Label Rouge (LR) et Agriculture Biologique (AB).

**L'Indication Géographique Protégée (IGP)** identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

**L'Appellation d'origine protégée (AOP)** désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un **savoir-faire reconnu** dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

**L'Appellation d'origine contrôlée (AOC)** désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple). C'est la **notion de terroir** qui fonde le concept des Appellations d'origine. Les règles d'élaboration d'une AOP sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO.



Les productions sous démarche de qualité permettent une meilleure valorisation de la matière première à travers des produits qui se démarquent dans les circuits de distribution.

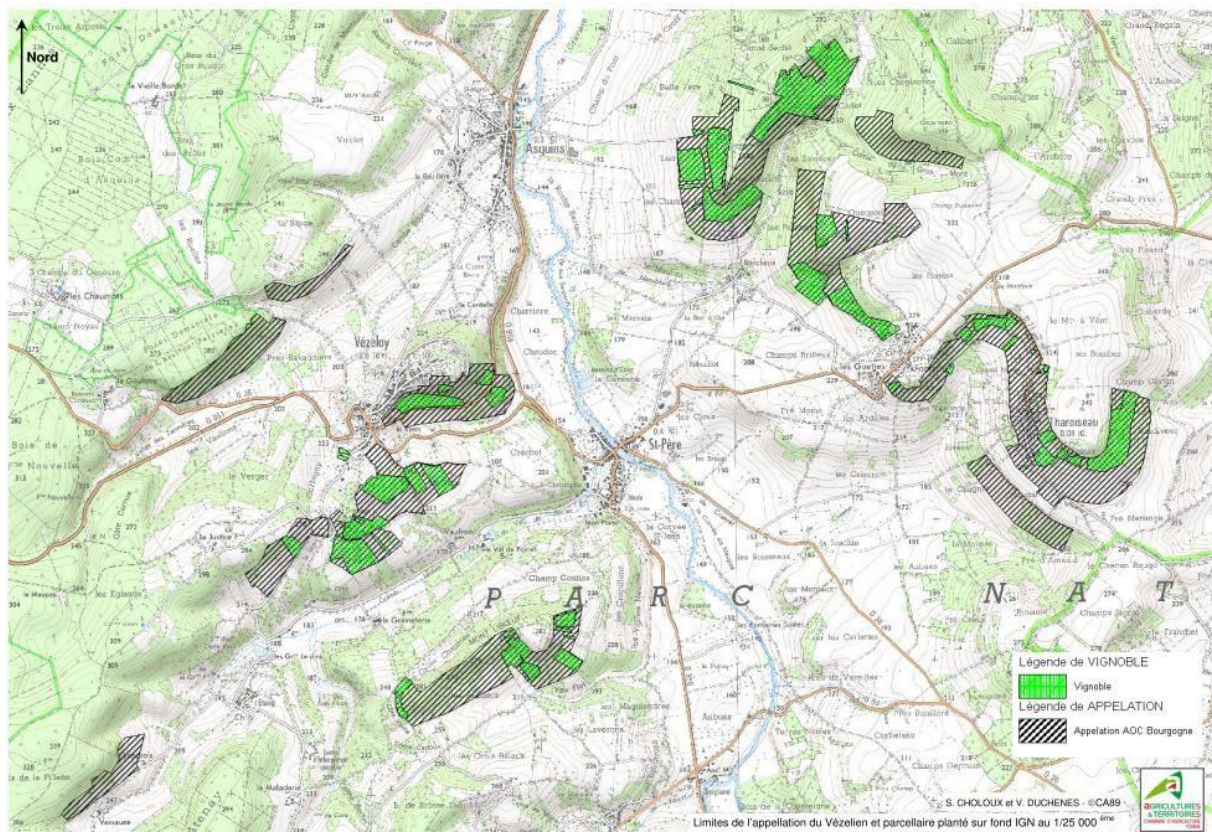
L'ensemble du département de l'Yonne bénéficie du label moutarde de Bourgogne et volailles de Bourgogne ainsi que les vins suivants : Yonne blanc, Yonne rosé, Yonne primeur ou nouveau blanc, Yonne primeur ou nouveau rosé.

Certaines communes de la CCAVM bénéficient de signes de qualité complémentaires pour la production fromagère avec l'AOP-AOC d'Époisses et la récente IGP Brillat-savarin (JOUE du 19 janvier 2017) sans oublier le zonage AOC-AOP Bourgogne Vézelay.

## LE ZONAGE VITICOLE

Depuis 1974, la vigne a repris place sur les coteaux argilo-calcaires du Vézélien, les communes d'Asquins, Saint-Père, Thariseau et Vézelay sont les seules répertoriées pour l'appellation « Vézelay ».

*Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « BOURGOGNE », homologué par le décret n° 2011-1615 du 22 novembre 2011, JORF du 24 novembre 2011, modifié par le décret n°2013-83 du 24 janvier 2013, JORF du 27 janvier 2013.*



La carte reprend en hachuré noir le zonage de l'AOC Bourgogne et sur ce zonage, les parcelles en vert foncé indiquent celles plantées en 2011.

Même si quelques ares ont été plantés depuis cette date, le potentiel restant à planter demeure de l'ordre d'une centaine d'hectares.

Le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'INAO du 3 mai 2017 a voté la reconnaissance de l'AOC « Vézelay ».

### Fromage fermier au lait cru de chèvre, le Vézelay



Le Vézelay est né en 1996 de l'initiative du jeune syndicat caprin du département de l'Yonne. L'idée était de proposer un fromage de qualité qui reprenait la forme et le nom de la colline éternelle de Vézelay. Le fromage veut ainsi s'associer à la renommée du village de Vézelay et de sa basilique qui sert de départ au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Le cahier des charges de la production veut garder la tradition fermière de la fabrication (par exemple il interdit l'ensilage et l'enrubannage des fourrages et impose que 80 % de l'alimentation du troupeau provienne de la zone).

D'un poids de 120 à 150 grammes, ce fromage lactique au lait cru s'affine pendant au moins sept jours pour prendre une couverture blanche puis légèrement bleutée. Il est ensuite recouvert d'une étiquette bandeau qui reprend le logo des chevriers de Bourgogne. Fabriqué par une poignée de fromagers fermiers, le Vézelay connaît surtout une notoriété locale.

### La viande charolaise



L'élevage bovin pour la viande est une activité traditionnelle du sud de l'Yonne et plus particulièrement la race charolaise. La qualité bouchère de cette race est réputée dans de nombreux pays pour le goût de sa viande qui allie tendreté et persillé.

Une partie des viandes est commercialisée sous signe officiel de qualité et d'origine qui ont été travaillés à l'échelle de la Bourgogne :

- deux Labels Rouge : Tendre Charolais et Charolais Terroir,
- une Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C) : Bœuf de Charolles

Les caractéristiques de la viande « Bœuf de Charolles » sont étroitement liées aux herbages sur lesquels elle est produite. 355 communes situées à l'ouest de la Saône-et-Loire et dans les départements limitrophes de la Nièvre et de la Loire constituent l'aire géographique de l'AOP. Ce territoire recouvre la zone où l'élevage s'est initialement développé, à savoir : le Brionnais, le Charollais, la Sologne bourbonnaise, l'Autunois, le Morvan, le Clunysois et le nord du Roannais.

La viande « Bœuf de Charolles » a obtenu une Appellation d'origine contrôlée (AOC) par un décret du Ministère de l'Alimentation, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation, du 31 août 2010. Ses qualités sont désormais reconnues par l'Europe par l'obtention d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) le 10 juillet 2014 :

- une démarche d'Identification Géographique Protégée (I.G.P) : Charolais de Bourgogne accordé en juin 2017
- une démarche en mode de production Bio quelques Certifications de Conformité Produit (CCP).

On constate un nombre important de démarches construites autour du charolais pour finalement peu de producteurs engagés dans l'une ou l'autre de ces filières.

## Les produits « chartés » du Parc Naturel Régional du Morvan

Les PNR développent la « marque parc » sur des produits du terroir répondant à un cahier des charges spécifiques à chaque produit et à chaque PNR. La marque permet de rassembler les professionnels de ce territoire et de les soutenir dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.

### ↳ Viande bovine et ovine

Les animaux sont nés, élevés et engraisés sur le territoire du Parc. Les pâturages doivent être situés sur le Parc (localisation des surfaces en herbe nécessaire à l'alimentation à 75 % sur le territoire). Les animaux sont de races à viande spécialisées, principalement de races charolaises, limousine et blonde d'Aquitaine pour les bovins et de race charolaise pour les ovins.

Le cahier des charges inclue plusieurs points reposant sur l'agriculture durable : les aliments achetés sont certifiés sans OGM, les apports d'engrais azotés minéraux limités, l'utilisation des produits phytosanitaires sur les céréales sont limités. Les animaux sont principalement abattus dans les abattoirs du territoire du Parc ou de proximité. La viande est généralement vendue en caissettes, sur commande.

### **1 producteur de Quarré-les-Tombes est « charté, produit PNR » pour sa viande.**

### ↳ Le miel



Les miels bénéficiant de la « marque Parc » sont produits à partir des ruchers situés sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan et bénéficient ainsi de la flore spécifique du Morvan : acacia, fleur sauvage, ronce, forêt, trèfle, châtaigner, prairie, etc.... Ces derniers sont donc très divers en matière de couleur et de consistance. En fonction des années, différentes appellations sont proposées.

Chaque année après la récolte (Octobre le plus souvent), les apiculteurs présentent leurs échantillons de miels à une commission dégustation qui attribue ou non la marque Parc, à chaque échantillon présenté.

### **1 Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) 2 associés produit du miel sous la marque Parc à Magny**

### ↳ Le vin de Vézelay

Le vin bénéficiant de la « marque parc » fait l'objet de contraintes de production et de vinification spécifiques :

Au niveau de la culture de la vigne : seuls les amendements organiques sont autorisés. La richesse du terroir est préservée par l'enherbement, le travail mécanique du sol, évitant l'usage des désherbants chimiques.

Au niveau de la vinification : la vinification, en s'appuyant sur les techniques actuelles, reste simple et naturelle tout en se référant au savoir-faire traditionnel (pas de levure OGM, limitation de l'usage de SO<sub>2</sub>, faible collage et légère filtration, gestion rigoureuse des déchets...)

### **La Cave Coopérative sise à Saint-Père commercialise le vin marqué Parc.**

*Depuis l'obtention de l'appellation Village Vézelay en 2017, le nom de la cave est devenu « **Vignerons de la Colline Éternelle** ».*

### ↳ Les autres produits du PNR

D'autres produits sont référencés sur le territoire du PNR du Morvan mais ne sont pas présents sur les communes du parc de la CCAVM :

le lait de jument, les fromages et produits laitiers, les jus de pommes, poires, les confitures et coulis, les escargots, la volaille, les fruits frais et la truite.

### Le sapin de Noël



Au cours du travail de diagnostic agricole, nous avons rencontré 3 producteurs de sapins de Noël pour 110 ha dont 1 en complément de revenu sur une dizaine d'hectares et 2 exploitants ont indiqué travailler en saisonnier dans des sapinières.

À ce jour, le sapin de Noël reste une production marginale sur le territoire icaunais.

### Les autres démarches promotionnelles de produits locaux

La toute nouvelle organisation « Morvan Nature et Talents » regroupe 5 associations à savoir : l'association Morvan Terroir, les artisans du bois de 1ère et 2ème transformation, l'association tourisme marque Parc et l'association des sapins de Noël pour une démarche de promotion collective et transversale.

Une filière autour du jambon du Morvan est également à l'étude.

---

# Les filières de diversification et circuits courts existants sur le territoire de la CCAVM

---

Dans le cadre du diagnostic agricole du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, les élus ont souhaité un approfondissement sur les filières locales afin de détecter leur positionnement dans le développement du territoire et les besoins en matière de documents d'urbanisme. Ce travail a été conduit par le Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification (CERD). Les travaux conduits par le CERD comportent deux volets :

- l'un centré sur un état des lieux des filières de diversification et circuits courts sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- l'autre sur les forces et fragilités des filières de diversification et circuits courts.

## L'ÉTAT DES LIEUX DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS

---

### L'offre sur le territoire de la communauté de communes

#### ↳ Panorama des exploitations en circuits courts

20,2 % des exploitations sont en circuits courts en Bourgogne dont 10,5 % hors viticulture

Sur la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, nous dénombrons (*source CERD*) :

TYPE D'EXPLOITATIONS	NOMBRE	TYPE D'EXPLOITATIONS	NOMBRE
Viticulture	26	Apiculture	5
Maraîchage	7	Fromage de chèvre	2
Petits fruits	2 (dont 1 en projet)	Viande bovine	16
Horticulture	1	Truffes	1
Sapins de Noël	3	Viande porcine	2
Volailles	3	Escargots	1
Œufs	1	Viande ovine	4
Fromage de vache	2	Fromage de brebis	1

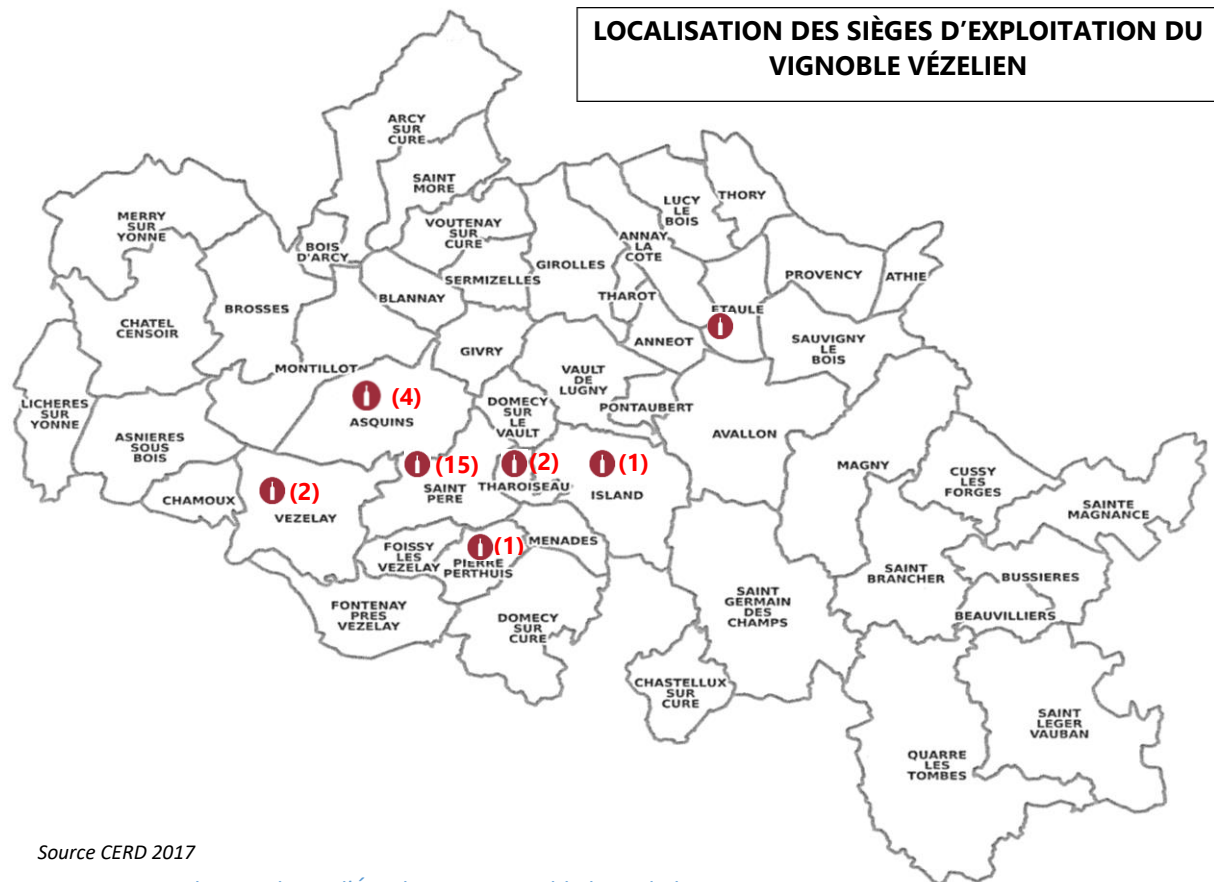
#### ↳ Réunions par filière et sur les circuits courts

Le travail sur les filières, pour être au plus près des réalités vécues par les producteurs s'est déroulé sous forme de réunions pour permettre aux producteurs concernés d'exprimer leurs besoins et difficultés, ainsi que leurs projets collectifs ou individuels.

- Vignoble de Vézelay : 3 novembre 2016
- Maraîchage et petits fruits : 16 novembre 2016 à Avallon
- Sapins de Noël : 5 janvier 2017 à Quarré-les-Tombes
- Circuits courts : 10 janvier 2017 à Avallon.

## Les filières

### ↳ Vignoble Vézélien



Source CERD 2017

Remarque: le viticulteur d'Étaule a son vignoble hors de la CCAVM

Au total, 26 viticulteurs ont été invités à la réunion.

11 ont participé dont le Président du Syndicat des Vignerons Vézéliens.

Cette réunion a été l'occasion d'identifier des besoins ou difficultés :

- L'accessibilité aux parcelles déjà plantées nécessite que les chemins d'accès soient entretenus et remis en état. La largeur de 6 mètres prévue dans le cadastre élaboré lors du dernier remembrement en 1981 doit être respectée afin de permettre l'accès aux matériels utilisés dans les parcelles de vignes. Les chemins d'accès aux futures parcelles devront être identifiés.
- La plantation de parcelles classées en appellation est parfois impossible car de nombreux propriétaires se montrent réfractaires à l'idée de laisser leur terre pour planter des vignes. Il est nécessaire de bien identifier ces parcelles dans le cadre du PLUi afin d'entamer des discussions auprès des propriétaires mais aussi de la DREAL pour la remise en état de ces parcelles. Les enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire positionnés sur les pelouses sèches du zonage Natura 2000 doivent également être pris en compte dans la réflexion car certaines contraintes peuvent empêcher l'implantation de vignes.
- Une réflexion sur les distances d'implantation des vignobles par rapport aux habitations doit être menée car l'entretien des vignes nécessite de façon ponctuelle l'utilisation de traitement. Cette réflexion devra permettre d'identifier des zones où les constructions d'habitation ne seront pas possibles.
- Le classement du site rend difficile l'accès aux terrains qui sont susceptibles d'accueillir des bâtiments. Les bâtiments déjà existants nécessitent une importante remise aux normes

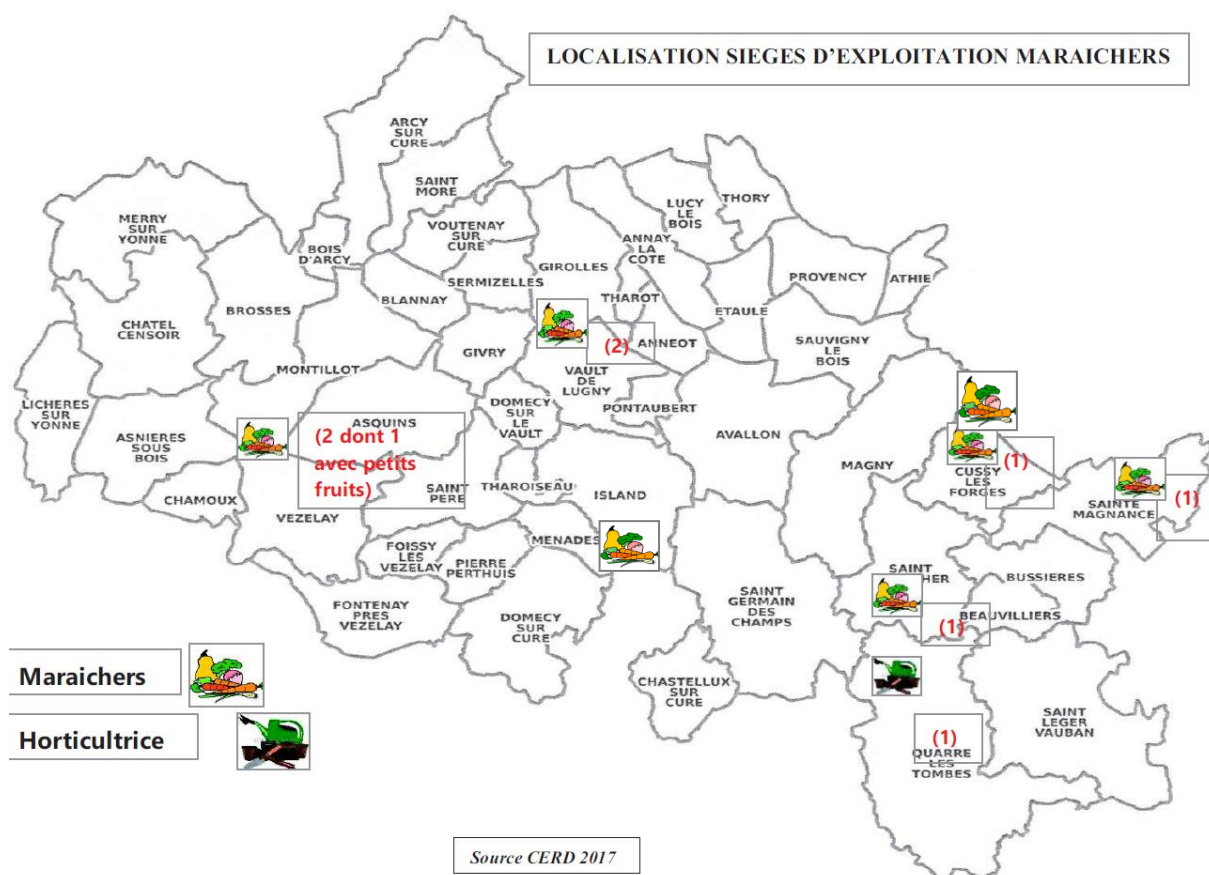
entraînant un surcoût. Il sera nécessaire d'identifier des parcelles dans le cadre du PLUi afin de les inscrire comme des surfaces où des bâtiments pourront être implantés

- Au niveau touristique, une politique de communication s'intégrant dans le paysage et respectant le site classé devra être construite afin de mieux identifier le vignoble Vézélien et permettre ainsi une meilleure mise en avant du patrimoine vinicole. Cette politique pourra s'attacher à développer des circuits touristiques avec la mise en place d'une signalétique basée sur des éléments intemporels par exemple qui s'intégreront dans l'architecture classée. Un projet de maison de vignoble est déjà à l'étude dans le cadre de l'organisation des grands sites.
- Le vignoble vézélien mène une réflexion sur la construction d'une aire de lavage collective (procédé, chiffrage...). Afin de ne pas pénaliser la réalisation de cet équipement il sera judicieux de définir une zone ou plusieurs zones dans le PLUi pouvant accueillir ce type d'infrastructures.

#### ↳ Maraîchage et petits fruits

8 producteurs recensés ont été invités.

4 d'entre eux ont participé ainsi qu'un stagiaire d'un maraîcher ayant un projet de développement sur le territoire de la CCAVM. Le maire de la commune de Montillot était également présent car il mène une réflexion sur la production de petits fruits rouges.



Différents points ont été abordés lors de cette rencontre, ils portaient sur :

- La transmission et l'installation en agriculture avec la grande difficulté de savoir transmettre son bien et trouver des surfaces pour s'installer.
- L'identification de terres qui répondent aux besoins des productions envisagées (ex : framboises qui ont besoin de terres acides), surtout avec un accès à l'eau et une eau de qualité

- L'identification des zones qui peuvent accueillir des tunnels ou des serres et connaître les modalités d'implantation et pouvoir inscrire ces zones dans le PLUi pour les projets d'installation futurs
- La sauvegarde des prairies autour du village de Montillot
- Le besoin d'un soutien politique local en faveur d'initiatives orientées vers l'agriculture biologique ou la permaculture mais aussi d'un soutien financier.
- Le soutien des projets en faveur de la production de fruits et notamment de petits fruits rouges qui sont parfois difficiles à commercialiser.

Quelques projets ont aussi été identifiés :

- Installation d'un porteur de projet en maraîchage sur la commune d'Avallon avec une petite surface
- Poursuite du développement de la production maraîchère avec l'objectif d'atteindre l'équilibre
- Création d'une activité libre cueillette de petits fruits
- Déplacement d'un siège d'exploitation sur le territoire de la CCAVM et plus précisément sur la zone de Vézelay
- Remise en place de la production de petits fruits rouges sur la commune de Montillot avec création d'un verger commun
- Création d'une réserve d'eau pour assurer l'irrigation des cultures toute l'année,
- Mise en place de nouveaux tunnels,
- Valorisation d'une source de chaleur permettant l'installation de serres chauffées par un réseau de chaleur avec une mise à disposition de foncier
- Valorisation de la traction animale.

#### ↳ *Sapins de Noël*

40 producteurs ont été invités mais seulement 4 ont participé. La production de sapins de Noël est surtout localisée sur les départements de la Nièvre (19 producteurs recensés) et la Côte d'Or (12). Le reste de la production se situe sur le département de la Saône et Loire (4) et l'Yonne avec 5 producteurs dont 3 sur le territoire de la CCAVM :

- 1 à Quarré-les-Tombes ;
- 1 à Saint-Léger-Vauban ;
- 1 à Sainte-Magnance.

*Vincent HUIS, animateur de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel, présent à la réunion a dressé un bilan du sapin de Noël dans le Morvan.*

On dénombre 800 producteurs de sapins en France. L'association, créée en 1997, compte 117 adhérents et représente 80 % des surfaces sur le plan national. Le sapin du Morvan pèse 30 % de la production nationale (soit 1,2 millions de sapins) et couvre 1 500 ha (dont 1 000 ha dans la Nièvre). Le reste de la production française est répartie sur le territoire de Bretagne (900 ha) et de Rhône-Alpes (500 à 600 ha). Le Morvan ne bénéficie pas de la marque Parc pour sa production de sapins de Noël.



Les producteurs ont cependant créé une marque « Légende du Morvan » mais seulement 4 d'entre eux l'utilisent.

Il existe une coopérative sur le Morvan, la SAMCO, qui regroupe 25 producteurs mais qui est en déclin. La production sur le Morvan s'est professionnalisée, le nombre de petits producteurs a beaucoup diminué.

Les sapins du Morvan sont commercialisés en vente directe mais aussi par l'intermédiaire de comités d'entreprise ou encore d'associations de parents d'élèves. Les exploitants ne vivant que du sapin de Noël mettent en œuvre d'autres circuits pour la commercialisation comme les grandes et moyennes surfaces ou encore les jardineries. Cependant seulement 33 % des sapins se vendent en grandes surfaces. On note que les marchés locaux sur le Morvan sont saturés.

La profession a des besoins qui se situent à différents niveaux :

- la recherche axée sur :
  - le réchauffement climatique qui interfère sur la tenue des aiguilles,
  - l'innovation commerciale : vente par internet, location de sapins de Noël en pot, proposer de nouveaux services (système de recyclage,..)
- la problématique des pesticides, insecticides et fongicides : l'association est proactive sur le sujet. L'utilisation des produits est en diminution au profit de méthodes de lutte biologique. L'association a fait l'acquisition de 2,5 ha qui permettront de tester différents modes de traitements
- la politique de communication doit être responsable et permettre de promouvoir la production mais également l'image du Morvan
- une connaissance plus facile des zones ZNIEFF et Natura 2000
- l'accès au foncier est toujours difficile. Il est plus logique de planter sur une prairie que de déboiser une forêt. Les producteurs souhaitent que les parcelles soient classées en agricole.
- la problématique gibiers : les chevreuils sont gourmands des têtes de sapins. Les seuls moyens de lutte efficaces sont la mise en place de clôtures sur les parcelles qui ne sont pas un atout pour le paysage, la biodiversité mais qui réduisent considérablement la surface mise en production.



53 producteurs ont été conviés à participer à la réunion, 12 étaient présents.

Les besoins recensés concernent :

- le foncier : recherche de parcelles pour rationaliser la production, obtenir l'autorisation de construire des bâtiments
- la connaissance des débouchés pour permettre le développement de la vente directe, pérenniser les circuits ou encore choisir un mode de commercialisation
- la communication : mise en place d'une signalétique sur les axes routiers pour permettre l'identification de l'offre en circuits courts, développement de différentes formes de communication : internet, carte, autres nouvelles technologies, ...
- le développement de l'approvisionnement de la restauration collective
- la construction de nouveaux bâtiments
- l'adaptation de locaux commerciaux pour l'accès aux handicapés
- la formation

Sur les 53 producteurs recensés, 9 ne sont pas installés sur le territoire de la CCAVM mais participent à deux projets en cours sur le territoire de la CCAVM :

- le DRIVE d'Avallon qui concerne 25 producteurs. Un local a été trouvé. Deux jours pour le retrait des produits ont été retenus : vendredi soir et samedi.
- et un point de vente collectif dont le lieu d'implantation n'est pas encore définit. Ce projet est né de la volonté de 8 producteurs. Un travail de réflexion est actuellement en cours : étude consommateurs, visites de locaux.

D'autres projets sont également à l'étude ou quasi finalisés :

- mise en place d'un atelier de vente directe de viande bovine sur l'exploitation
- installation en brebis laitières avec transformation.
- construction d'un abattoir de volailles avec salle de découpe qui sera agréé CEE qui débute au printemps 2017.

## RÉCAPITULATIF DES BESOINS

---

### En infrastructures

*Le PLUi doit prendre en compte les besoins et projets liés aux activités économiques des différentes filières : besoins de mise en place de bâtiments et autres constructions (classement de terrain en zones constructibles, exigences de constructions acceptables sur le plan économique, gestion du voisinage, de chemins accessibles aux parcelles).*

### En commercialisation

*Des difficultés et projets de commercialisation ont été évoqués par les participants dans plusieurs rencontres :*

- recherche de débouchés en petits fruits,*
- saturation des marchés en sapins de Noël,*
- besoins de connaissance des attentes des clients pour les circuits courts.*

*La réunion circuits courts a permis d'identifier un ensemble de projets collectifs de vente : point de vente collectif sur Avallon ou Vézelay, drive sur Avallon.*

### En communication

*Des besoins de communication ont été identifiés dans plusieurs réunions de filière :*

- besoin de mise en avant des exploitations et de visibilité du vignoble vézélien, besoin d'un lieu de convivialité autour du vin pour les touristes,*
- besoin d'identification et de communication des producteurs fermiers, sous différentes formes (signalétique, annuaire...) auprès des consommateurs locaux et des touristes*
- possibilités de communiquer sur les productions phares que sont les sapins de Noël et les vins.*

### En installation/développement

*La thématique de l'installation et du développement a été abordée au cours des différentes rencontres, plusieurs points ont été soulignés :*

- difficulté d'accès ou d'informations sur le foncier (maraîchage, sapin, vignoble vézélien),*
- accès à un foncier présentant un potentiel en production maraîchère,*
- appui pour remettre en place une production traditionnelle (les petits fruits).*

*Des préoccupations spécifiques à certaines filières ont été exprimées :*

- gestion de l'eau en maraîchage et petits fruits : accès à l'eau et gestion des crues,*
- plantations de vignes : difficultés administratives,*
- dégâts des plantations par les chevreuils,*
- gestion de la problématique des produits phytosanitaires pour les sapins de Noël.*

### Les lieux de vente des produits locaux sur la CCAVM

LIEUX DE VENTE
AMAP Terre de Morvan à Avallon
Marché d'Avallon
Marché de Vézelay
Magasin bio de la Butte à Vault-de-Lugny

#### **2 projets sont en cours à Avallon :**

- **1 drive fermier avec ouverture au printemps 2017**
- **1 point de vente collectif**

### Des constats nationaux sur les tendances de la consommation et la place des produits fermiers (ou agricoles locaux)

Les tendances de la consommation font une place de choix aux produits agricoles locaux. La consommation de produits fermiers a été étudiée à plusieurs reprises en France, depuis 1989. A l'échelle nationale, les études les plus détaillées sont celles de 1989, 1994 et 2006, puis plus récemment de 2014 et 2015. En 1989, l'INRA de Toulouse avec Bertyl SYLVANDER s'est intéressé à ce phénomène en menant une enquête auprès de 5000 ménages pour le Réseau Produits Fermier. Récemment, 767 consommateurs (achats réalisés dans les 4 dernières semaines) ont été questionnés. En 1994, l'étude s'est portée sur 1971 habitants français, avec une analyse conduite en parallèle en Allemagne, en Belgique et au Royaume-Uni. En France, 429 acheteurs ont été récemment distingués (MELET et SYLVANDER 1995).

L'étude nationale de 2016, a été initiée par le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD) dans le cadre d'un projet Casdar. 5673 personnes en situation d'achat ont été enquêtées dans 5 régions, et ont déclaré à hauteur de 70,8 % consommer des produits de la ferme (le taux d'achat sur Paris et Ile de France, très inférieur aux 4 autres régions, diminue fortement la moyenne nationale).

L'étude commanditée à IPSOS par l'APCA–Bienvenue à la Ferme, a concerné les produits agricoles locaux. 80 % des répondants déclarent acheter des produits agricoles locaux.

Etude nationale	Le marché de l'Agro-alimentaire Paysan - INRA Toulouse		Résultats nationaux étude consommation de produits fermiers CERD Octobre 2007	«Bienvenue à la Ferme» / IPSOS	CASDAR - CODIA (2010-2015)
	1989	1994	2006	2014	2013
Année de réalisation de l'étude	1989	1994	2006	2014	2013
% de consommateurs de produits fermiers ou locaux	52,5	59,6	70,8 (acheteurs)	80 (acheteurs de produits locaux)	42 (acheteurs circuits courts au cours du dernier mois)
Nombre d'enquêtes	5 000	1 971	5 673	1 008	1 425
% acheteurs de produits fermiers au marché			35,1 % régulièrement 20,5 % occasionnellement 7,4 % rarement 37,3 % jamais	73 % et 29 % premier lieu d'achat	37 % des acheteurs au cours du dernier mois
% d'acheteurs produits fermiers en Point de Vente Collectif			2,3 % régulièrement 2,6 % occasionnellement ou rarement	61 % directement auprès de producteurs locaux (dont fermes, magasin producteurs) et 29 % en premier	9 % des acheteurs au cours du dernier mois

Les conditions de réalisation de ces études étant différentes, il convient d'utiliser les résultats avec prudence. Toutefois, une augmentation de la consommation est mise en évidence. Elle semble liée au besoin de réassurance. Il est aujourd'hui reconnu que les différentes crises que le monde alimentaire connaît, ont ébranlé la confiance de l'acheteur. Au-delà des valeurs et qualités qui leurs sont associées, dans un contexte de mondialisation, où les produits alimentaires peuvent venir toujours de plus loin, les produits fermiers par leurs origines et proximité géographique semblent être perçus comme des produits «rassurants».

L'étude, commanditée par le réseau Bienvenue à la Ferme (BAF), réalisée auprès de 1 008 personnes représentatives de la population française de 18 ans ou plus a mis en évidence la perte de confiance des acheteurs dans leur alimentation : 50 % déclarent en effet avoir souvent ou très souvent le sentiment de ne plus trop savoir de quoi se composent les produits alimentaires qu'ils consomment (IPSOS Public Affairs 2014).

Avec l'accroissement de la distance entre production et consommation, renforcé par l'industrialisation du monde agroalimentaire et l'évolution des modes de vie, les consommateurs sont en effet nombreux à exprimer le besoin de mieux connaître l'origine de leur alimentation. Une étude réalisée dans le cadre du CASDAR CODIA (2012-2015) traduit la volonté des acheteurs de mieux connaître la provenance de leurs aliments, notamment grâce à la vente en circuits courts. Elle met en évidence le

développement des achats en circuits courts et l'élargissement des profils d'acheteurs (CASDAR CODIA 2015).

Il apparaît également un mouvement de relocalisation de l'alimentation, pour des raisons écologiques, économiques et philanthropiques. Le mouvement du «Locavorisme», terme inventé en 2005, incite ainsi à consommer des aliments de saison, produits dans un rayon de 100 à 250 km (selon les sources). Ces pratiques affichent notamment un but de réduction des transports et des emballages et de participation à l'économie locale pour le maintien d'emplois et d'activités (MERLE et PIOTROWSKI 2011).

La distribution moderne (grandes et moyennes surfaces) reste le lieu principal d'achat des produits alimentaires (source INSEE). Les acheteurs de type «Massificateurs» ou «Hard discounteurs» décrits par le CREDOC (acheteurs exclusifs en grandes surfaces ou hards discounts) restent les plus nombreux. A l'opposé, pour les produits agricoles locaux, l'achat aux producteurs sur le marché est le plus cité (cf études nationales), avant l'achat à la ferme et les magasins de producteurs. L'achat de produits fermiers en grandes surfaces ne se retrouve qu'en 5<sup>ème</sup> position avec les commerces de proximité (CASDAR CODIA 2015).

### Une demande en croissance continue des restaurants collectifs

Les restaurants collectifs de Bourgogne et de façon générale en France sont de plus en plus demandeurs de produits locaux (transformés ou non). L'intégration de produits locaux se fait progressivement à partir des volontés partagées des restaurants collectifs et des producteurs.

Le CERD à travers son service d'accompagnement des restaurants collectifs pour un approvisionnement vers davantage de produits locaux a pu mesurer cette progression :

	Nbre de restaurants collectifs
Restaurants collectifs sollicités (sur 62 rencontrés) pour le bilan de l'animation Loc'Halles Bourgogne en juin 2016	51
Restaurants travaillant des produits locaux	32
<i>Dont développement réseau fournisseur existant</i>	16
<i>Dont depuis l'animation Loc'Halles Bourgogne</i>	12
Fournisseurs travaillant avec la restauration collective :	
1 fournisseur	3
2 à 4 fournisseurs	15
5 à 8 fournisseurs	9
9 à 13 fournisseurs	5

### Agir sur l'offre

- Réfléchir à l'accès au foncier des porteurs de projet (constituer des réserves pour faciliter l'accès au foncier de candidats à l'installation)
- Faciliter les démarches administratives

### Agir sur la demande

- Penser l'organisation des marchés dont celui d'Avallon, et la facilité d'accès par les consommateurs,
- Encourager et faciliter l'intégration de produits locaux dans les restaurants collectifs des cantines locales.
- Proposer un accompagnement des restaurants collectifs vers une intégration de davantage de produits locaux.

---

## Le bâti nécessaire à l'activité agricole

---

Le travail de diagnostic a permis de recenser l'ensemble des bâtiments rattachés à l'activité agricole ainsi que des zones de projet en distinguant la fonction de chaque élément cartographié.

Type d'objets reportés sur les cartes du bâti lié à l'activité agricole	Nombre
Accueil public	2
Autre bâti agricole (stockage matériel, céréales, atelier, produits divers,...)	443
Bâtiment commercial	1
Carrière équestre	4
Cuverie	11
Élevage	459
Habitation	296
Logement	1
Méthanisation	11
Parcelle support de futur projet	265
Projet maison habitation en lien avec l'exploitation	4
Serres	21
Stockage fourrages	165
Transformation (fromagerie-découpe)	3
<b>Total général</b>	<b>1 684</b>

L'addition de la superficie des éléments cartographiés révèle 1455 ha de zones dédiées et à réserver au bâti agricole en prenant en compte les bâtiments techniques utilisés, les projets et les tampons (avec tampon de 100m pour ICPE et 50m pour RSD).

### PROPOSER UN DEVENIR DES ANCIENS BÂTIMENTS AGRICOLES REPRÉSENTATIFS DU PATRIMOINE LOCAL

---

Dans les zones A (agricole) d'un PLU les bâtiments agricoles, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole. Sur le territoire de la communauté de communes, 75 bâtiments ont été repérés dans d'anciens corps de ferme comme pouvant changer de destination dans les années à venir. Même si chaque propriétaire n'a pas d'idée précise sur la future destination du bâtiment, le panel des possibilités évoquées est large : logement, hébergement touristique, accueil pédagogique, boutique à la ferme ou atelier de transformation.

### LE PLUi, UNE OPPORTUNITÉ POUR ASSEOIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS SON MILIEU

---

Au-delà des relations de voisinage parfois tendues, ce sont des projets de constructions agricoles qui sont mis en cause par des riverains obligeant les agriculteurs à déplacer leur projet ou retarder le projet le temps de régler les conflits. Du point de vue des agriculteurs sont mis en exergue le côté «sans gêne» et «accaparement de l'espace» des habitants (par exemple stationnement anarchique des voitures).

**L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal** ne règlera pas en soi les problèmes de voisinage mais il permettra d'affirmer l'existence de l'activité agricole et donner à chacun une lisibilité sur l'évolution du territoire par son règlement zoné et écrit.

# Synthèse sur l'agriculture locale et ses enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un <b>secteur agricole de première importance</b> pour le territoire avec plus de 50 % d'occupation de l'espace.</p> <p><b>Des agriculteurs très implantés localement</b> : ils valorisent 82 % du territoire et l'ensemble du foncier de leur exploitation est à 88 % sur la CCAVM.</p> <p>La <b>SAU dans la moyenne du département</b> se situe à 129 ha.</p> <p><b>Une agriculture en harmonie avec son territoire qui rythme les paysages par des productions caractéristiques des sous-secteurs agricoles</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Morvan herbagé avec une dominante sur la production de viande,</li> <li>- Terre plaine valorisée par la polyculture élevage,</li> <li>- Les Plateaux de Bourgogne avec une orientation plus céréalière ponctué de la spécificité viticole du Vézélien.</li> </ul> <p>La présence de <b>filières complémentaires</b> plus spécifiques : maraîchage, sapins de Noël, miel, escargots...</p> <p>Un territoire référencé dans des démarches sous appellation et <b>signes de qualité sur différents produits</b>,</p> <p>Des <b>groupes de producteurs</b> (avec les territoires voisins) s'organisent sur des projets de vente directe (drive fermier, boutique sur Avallon ou le Vézélien...)</p> <p>Des <b>démarches locales se développent pour valoriser</b> des produits en circuits courts.</p> <p>Une production <b>d'énergies renouvelables</b> significative en <b>méthanisation</b> avec 3 unités en fonctionnement (dont 1 limitrophe Nièvre) et quelques installations photovoltaïques sur toitures.</p>	<p>Des exploitations fortement spécialisées sur les grandes filières icaunaises et vulnérables (volatilité des cours, évolution de la PAC, crises sanitaires),</p> <p><b>Problématique de la transmission des exploitations</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une agriculture qui repose sur des <b>structures individuelles</b> quasiment sans salariés.</li> <li>- -Le <b>renouvellement des générations</b> non assuré, beaucoup d'incertitude sur l'âge du départ en retraite et un âge moyen à l'installation qui recule.</li> <li>- -Des jeunes qui trouvent difficilement le <b>financement pour une installation en production de viande</b>.</li> <li>- -Un agrandissement des exploitations et de leurs biens productifs en voie de devenir problématique pour la transmission.</li> </ul> <p>Le <b>faible nombre d'élevages laitiers</b> limite les possibilités de travail en commun.</p> <p><b>Évolution des structures</b> Un foncier agricole relativement groupé autour du siège mais la tendance à l'agrandissement induit plusieurs sites distants rattachés à une même unité économique (Nièvre, Yonne par exemple).</p> <p>Des <b>opérateurs amont et aval localisés hors du territoire</b> ; une faible valorisation des produits agricoles par un déficit en outils locaux de transformation ne permet pas au territoire de capter la plus-value.</p> <p>Peu de producteurs en circuits courts réduit les possibilités d'équipements en commun pour la transformation</p> <p><b>Difficultés de dégager du foncier</b> pour les projets en maraîchage et du foncier à potentiel avec possibilité d'irriguer.</p> <p><b>Contraintes architecturales</b> liées au site classé et inscrit du Vézélien et autre monument historique à proximité des exploitations.</p>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<p><i>Anticiper les départs en retraite pour travailler sur le foncier, le développement de filières nouvelles, l'accueil de porteurs de projets en agriculture.</i></p> <p><i>Un réseau de CUMA (coopérative d'utilisation de matériel en commun) porteur de nouveaux projets collectifs (bâtiments).</i></p> <p><i>Des marges de progrès entre le nombre de producteurs en vente directe et l'éventail des possibilités.</i></p> <p><i>L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal : une façon d'affirmer l'existence de l'activité agricole et donner une lisibilité sur l'évolution du territoire.</i></p> <p><i>Présence d'ateliers d'élevage dans 193 exploitations (/256) 2/3 relèvent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) et 1/3 des Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE) avec des envies de projets ou de réelles intentions.</i></p>	<p><i>Une diminution conséquente du nombre d'élevages bovin lait et viande.</i></p> <p><i>S'il y a abandon progressif de l'élevage, quel devenir pour les prairies permanentes ?</i></p> <p><i>Les 115 agriculteurs âgés de plus de 55 ans valorisent 7242 ha de prairies permanentes sur les 14 000 ha de prairies permanentes de l'ensemble des exploitations. Déprise sur les parcelles du Morvan ? Céréaliculture, peupleraie... quelles productions ? Quels impacts sur le paysage et répercussions sur la vie rurale ?</i></p> <p><i>Évolution des politiques européennes sur les zones défavorisées et les mesures agro-environnementales impacteront la rentabilité donc la faisabilité des reprises en agriculture.</i></p>

### **Enjeux**

*L'agriculture un secteur vital pour le territoire en terme de valorisation de l'espace.*

*La dimension économique de l'agriculture est fragilisée par le facteur humain avec une moyenne d'âge élevée pour les chefs d'exploitation. Sur le plan des filières agricoles, le territoire est dépendant de l'extérieur mais son rôle dans l'occupation du sol demeure très important. Les fonctions productives qui s'appuient sur les structures naturelles et paysagères du territoire sont en corrélation avec les petites régions agricoles.*

*Des jeunes entreprises sont prometteuses et portent l'envie de se saisir des opportunités de diversification des productions sur des circuits courts pour la commercialisation de leur production. Grâce à une volonté politique locale d'accueil pour des porteurs de projets sur des créneaux peu consommateurs de foncier et à forte plus-value locale, l'agriculture pourra se conjuguer au pluriel avec différents visages allant de la production de masse sur de grandes structures à une agriculture locale alliant production, transformation et vente directe à l'échelle du bassin de vie.*





## Chapitre 4 : Analyse de la consommation foncière des dix dernières années





# Destination de l'artificialisation des sols

## Point d'attention :

La méthode utilisée pour analyser la consommation d'espaces par le SCoT du Grand Avallonnais, diffère de la méthode utilisée par le PLUi, notamment au niveau de la précision de la donnée orthophotographique et de la connaissance du terrain.

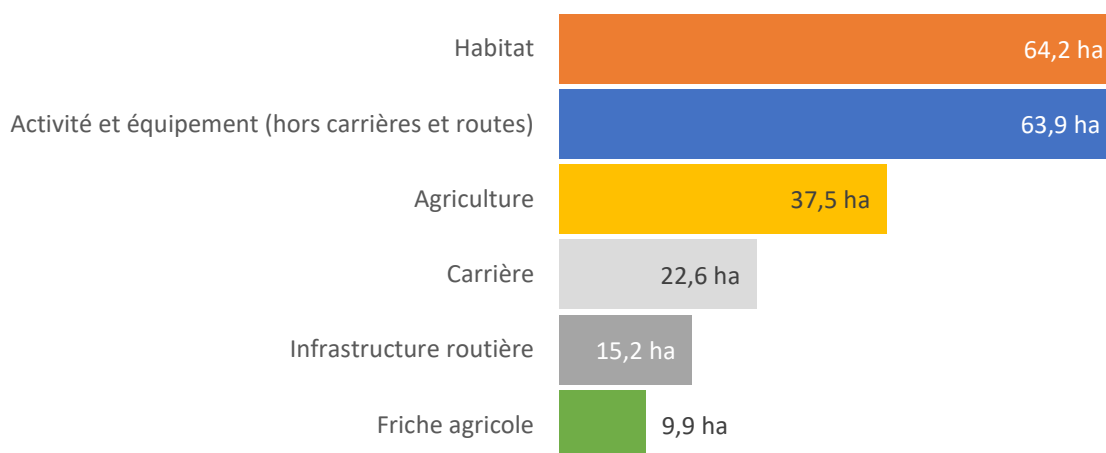
Ceci rend donc certaines comparaisons de surfaces hasardeuses, c'est pourquoi le choix a été fait de ne traiter que de la consommation d'espace réalisée dans le cadre du PLUi.

Entre les années 2007 et 2019, ce sont plus de 213 ha d'espaces agricoles et naturels qui ont été artificialisés<sup>7</sup>, soit un rythme de 17,6 ha/an. **Proratisé sur dix ans, ce sont donc 177,8 ha qui ont été consommés entre 2009 et 2019.**

Les 213,3 hectares consommés sont répartis de la façon suivante :

- L'habitat est responsable de la majeure partie de la consommation foncière avec 64,2 ha ;
- Les activités économiques et équipements publics en sont la seconde cause, occupant en 2019 63,9 ha supplémentaires par rapport à 2007 ;
- L'activité agricole est également responsable de 37,5 ha d'espaces artificialisés ;
- 22,6 ha de carrières ont été ouverts en vue d'être exploités (carrières d'Asnières-sous-Bois, de Givry et de Sainte-Magnance) ;
- 15,2 ha destinés aux infrastructures routières (routes, rues et chemins), dont la majeure partie a été dédiée au contournement d'Avallon (13,8 ha) ;
- 9,9 ha de terres agricoles ont été rendus inexploitable, du fait de l'artificialisation riveraine (parcelle rendue trop petite, enclavée, etc.).

Répartition des destinations des 213,3 ha d'espaces agricoles et naturels consommés entre 2007 et 2019



<sup>7</sup> D'après l'Observatoire National de la Consommation des Espaces : « L'artificialisation est le changement d'état effectif d'une surface agricole, forestière ou naturelle vers des surfaces artificialisées, c'est-à-dire des tissus urbains, les zones industrielles et commerciales, les infrastructures de transport et leurs dépendances, les mines et carrières à ciel ouvert, les décharges et chantiers, les espaces verts urbains (espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain), et les équipements sportifs et de loisirs y compris des golfs. Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la foresterie ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. La notion d'artificialisation ne préjuge pas de la réversibilité de l'usage des sols »

---

## Méthode d'analyse de la consommation foncière

---

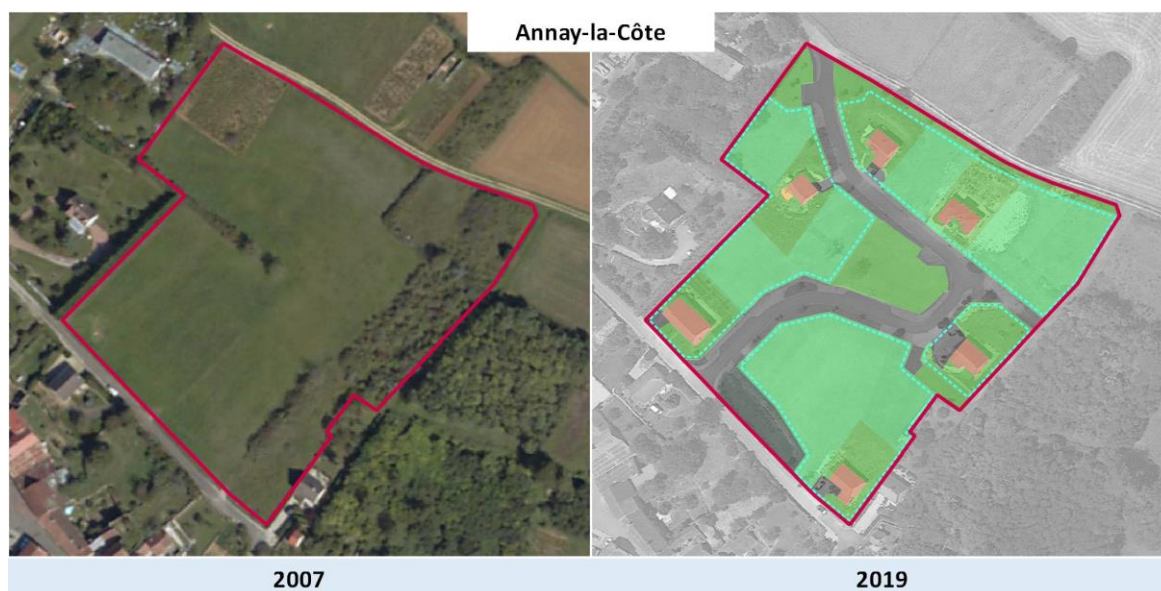
Différentes méthodes d'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers coexistent : analyse des fichiers fonciers, utilisation de la BD TOPO de l'IGN, base de données européenne Corine Land Cover, comparaison de photographies aériennes.

Si les méthodes exploitant les fichiers fonciers ou les bases de données de l'IGN sont les plus simples et les plus rapides à mettre en place, elles sont relativement approximatives dans leur approche de la consommation d'espaces. Ce constat est particulièrement vrai sur les territoires ruraux où les mouvements fonciers sont moins nombreux, moins rapidement mis à jour et où ils ne traduisent pas l'emprise réelle de l'artificialisation. Par exemple, une personne qui acquiert un terrain de 3 000 m<sup>2</sup>, pour y établir sa maison d'habitation, pourra déclarer comme « terrain bâti » ou « terrain d'agrément » uniquement 1 000 m<sup>2</sup> et déclarer en « pré » les 2 000 m<sup>2</sup> restants ; pourtant 3 000 m<sup>2</sup> ont effectivement été retirés à l'activité agricole ou à l'espace naturel, faussant ainsi l'analyse.

C'est pourquoi, dans la continuité de l'analyse réalisée par le SCoT du Grand Avallonnais, le choix a été fait de recourir à la comparaison de deux millésimes de photographie aérienne, permettant ainsi une analyse fine et exhaustive de la consommation foncière. Cette méthode offre également la possibilité de détailler l'occupation des sols à l'échelle infra-parcellaire, permettant ainsi d'analyser également « l'optimisation foncière » des parcelles artificialisées, à savoir la part dédiée à la construction principale, aux annexes, à la voirie, au jardin, etc.

Ce sont ainsi les photographies aériennes de 2007 (campagne de survol de l'IGN) et de 2019 (données de Google) qui ont été comparées, puis les données ont été proratisées sur 10 ans, comme le demande le code de l'urbanisme.

*Exemple de comparaison sur la commune d'Annay-la-Côte :*



Pour assurer une exhaustivité de la donnée, le territoire a été « découpé » en mailles, permettant ainsi de procéder méthodiquement, maille après maille, à la photo-interprétation de l'ensemble du territoire. Afin de cibler plus rapidement les changements les plus récents et pouvoir interpréter au mieux l'usage du sol, la base de données « BD TOPO » de l'IGN et les permis de construire délivrés en 2018 et 2019 ont été utilisés pour repérer les nouvelles constructions et installation et ainsi procéder à leur qualification.

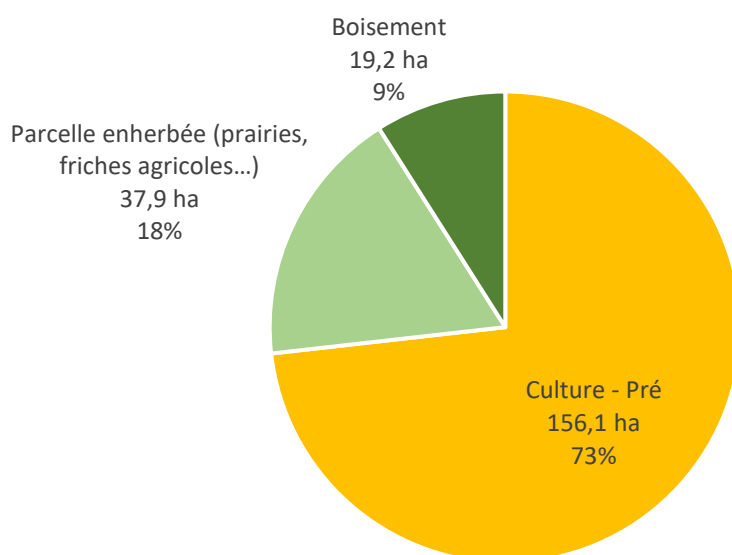
---

## Nature des espaces consommés et localisation

---

Les espaces artificialisés étaient pour les trois quarts des terres agricoles (environ 156 hectares). 37,9 hectares de parcelles enherbées non artificialisées et non productives (prairies, friches agricoles, etc.) ont été consommés et 19,2 hectares de boisements.

Origine des 213,3 ha d'espaces consommés entre 2007 et 2019



Avallon est la commune ayant consommé le plus de foncier entre 2007 et 2019 avec 43,4 hectares artificialisés :

- 18,4 hectares ont été artificialisés au titre d'activités économiques ;
- 13,8 hectares du fait du contournement routier ;
- 6 hectares ont été dédiés à l'habitat ;
- 4,7 hectares à vocation d'équipements publics sur la commune (y compris voirie et stationnement).

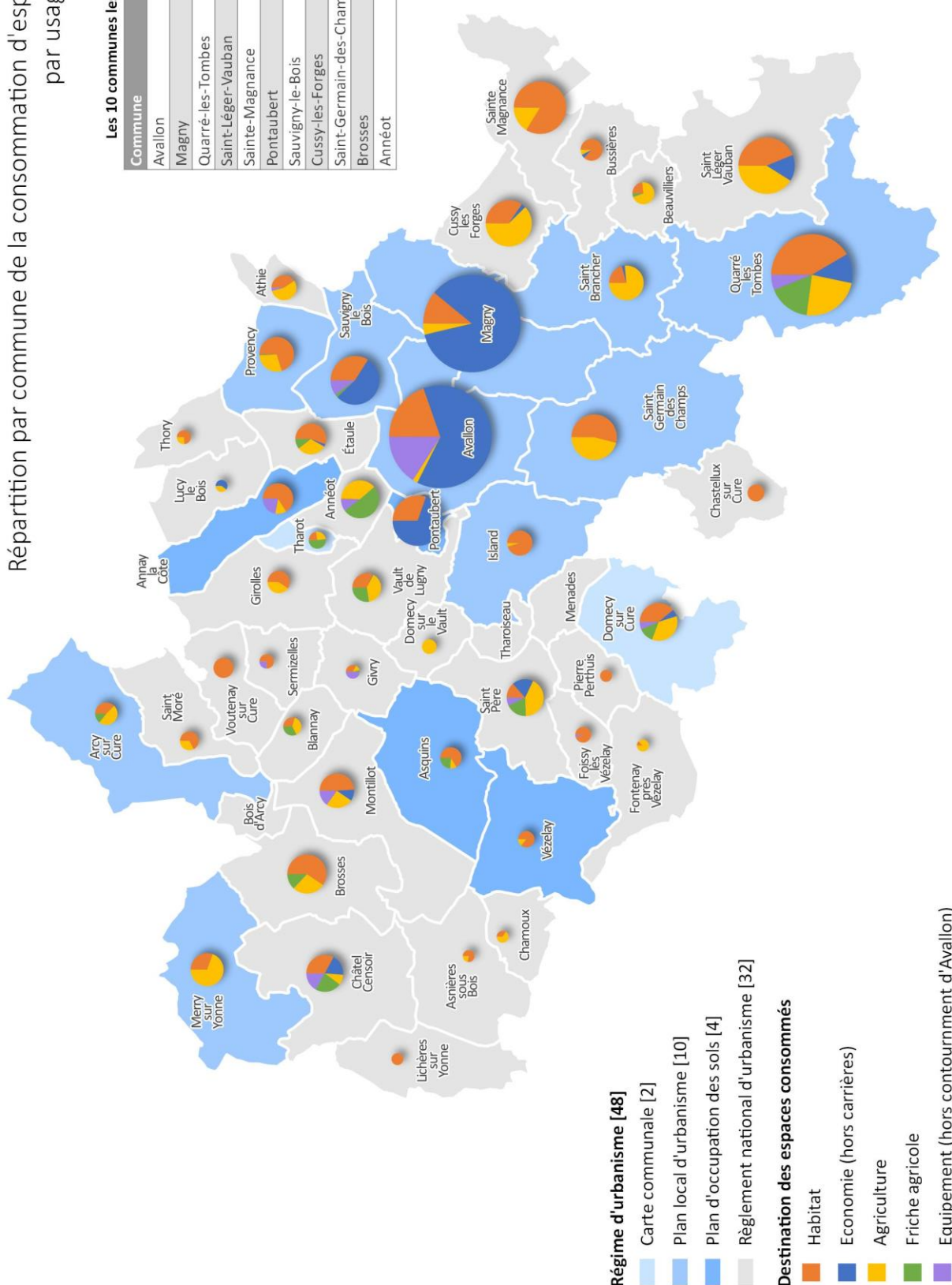
La seconde commune ayant le plus consommé est Magny avec 26,3 hectares. Il s'agit principalement d'activités économiques (22,6 ha), du fait de l'implantation de la zone d'activité communautaire « Porte du Morvan » (10,9 ha) et de l'entrepôt froid du groupe Schiever (10,2 ha). Viennent ensuite l'habitat (2,7 ha) et l'agriculture (1 ha).

En matière d'habitat, c'est à Quarré-les-Tombes que la construction a été la plus consommatrice de foncier, représentant 7,7 hectares. L'urbanisation de la commune s'est effectuée principalement de manière dispersée dans les hameaux et écarts, avec une très faible densité, notamment du fait d'un POS permissif, remplacé par un PLU ALUR en février 2019. Viennent ensuite la commune de Sainte-Magnance (6,5 ha) et Avallon (6 ha).

En ce qui concerne l'activité agricole, Quarré-les-Tombes se place à nouveau en tête et a vu s'artificialiser 4,7 ha d'espaces agricoles et naturels au profit de bâtiments, plateformes d'entreposage et voiries diverses.

Près de 50 hectares consacrés à de nouvelles activités économiques ont été artificialisés en première couronne d'Avallon (Avallon, Magny, Pontaubert et Sauvigny-le-Bois principalement), ce qui représente près de 90 % des surfaces artificialisées au bénéfice de ce poste sur le territoire de la CCAVM.

# Répartition par commune de la consommation d'espaces 2007-2019, par usage de destination

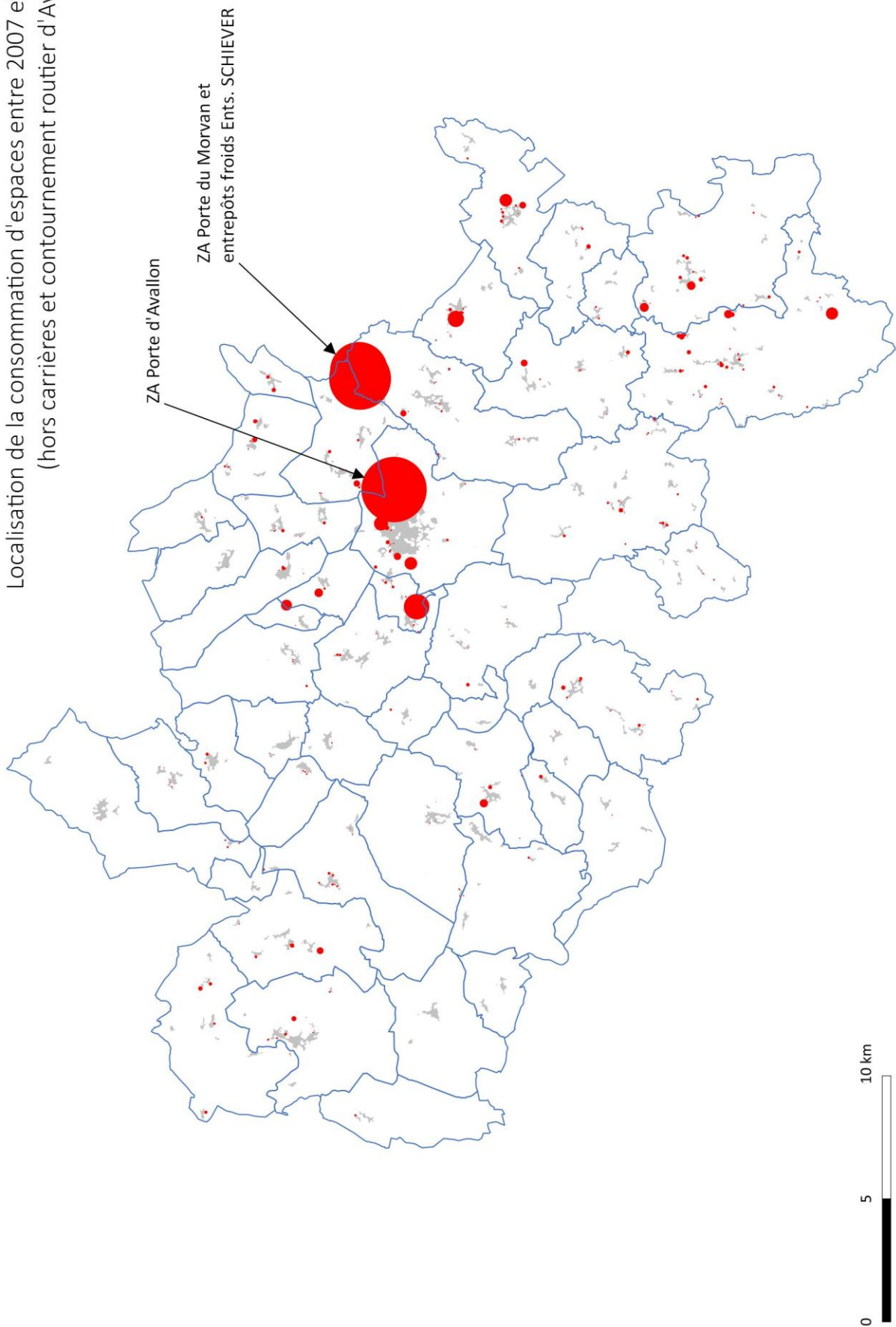


**Les 10 communes les plus consommatrices**

Commune	Régime urba	Surf. (ha)
Avallon	PLU	29,3
Magny	PLU	26,4
Quarré-les-Tombes	PLU	18,4
Saint-Léger-Vauban	RNU	8,9
Sainte-Magnance	RNU	7,7
Pontaubert	POS	7,1
Sauvigny-le-Bois	PLU	6,6
Cussy-les-Forges	RNU	5,9
Saint-Germain-des-Champs	PLU	5,8
Brosses	RNU	4,2
Annéot	RNU	4,0

- Régime d'urbanisme [48]**
- Carte communale [2]
  - Plan local d'urbanisme [10]
  - Plan d'occupation des sols [4]
  - Règlement national d'urbanisme [32]
- Destination des espaces consommés**
- Habitat
  - Economie (hors carrières)
  - Agriculture
  - Friche agricole
  - Equipement (hors contournement d'Avallon)

Localisation de la consommation d'espaces entre 2007 et 2019  
(hors carrières et contournement routier d'Avallon)

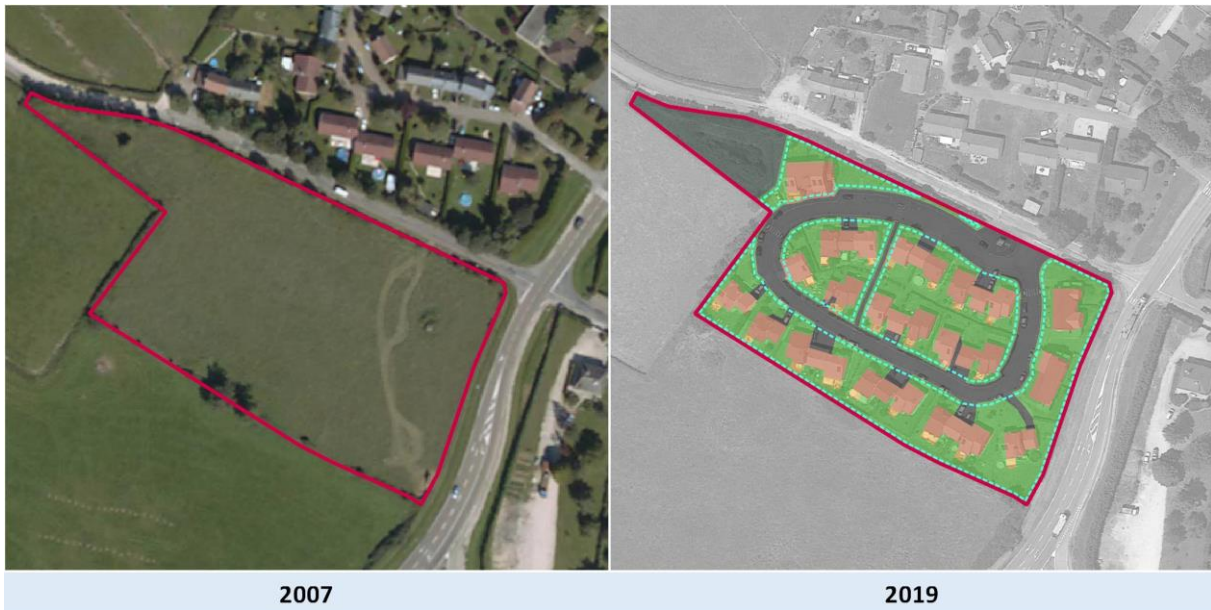


# Analyse des formes urbaines

## HABITAT

Les formes urbaines produites ces dernières années sont relativement peu denses par rapport aux formes historiques et sont donc plutôt consommatrices d'espace.

On retrouve, au niveau des projets d'habitat, des densités diverses dans la ville centre d'Avallon (10 à 25 logements à l'hectare en moyenne pour les projets d'habitat déployés sur du foncier nu), mais globalement supérieures à ce qui est produit dans les villages.



Emprise totale : 1,39 ha Nombre de logements : 26

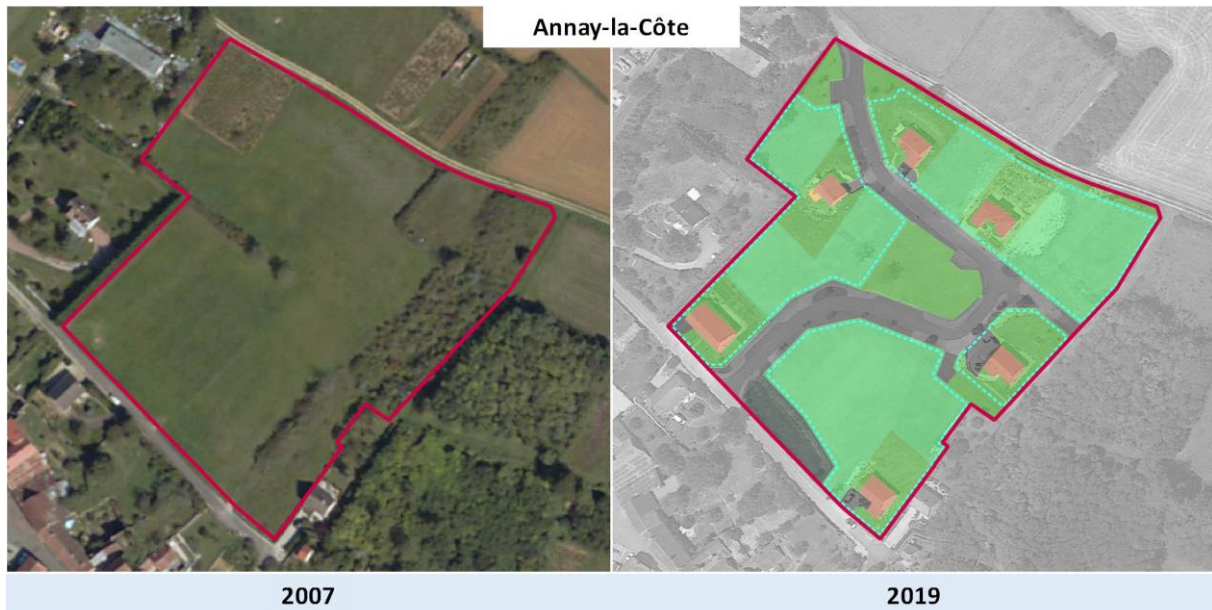
**Densité brute : 18,7 logt/ha**    **Densité nette : 26 logt/ha**



Emprise totale : 0,7 ha Nombre de logements : 6

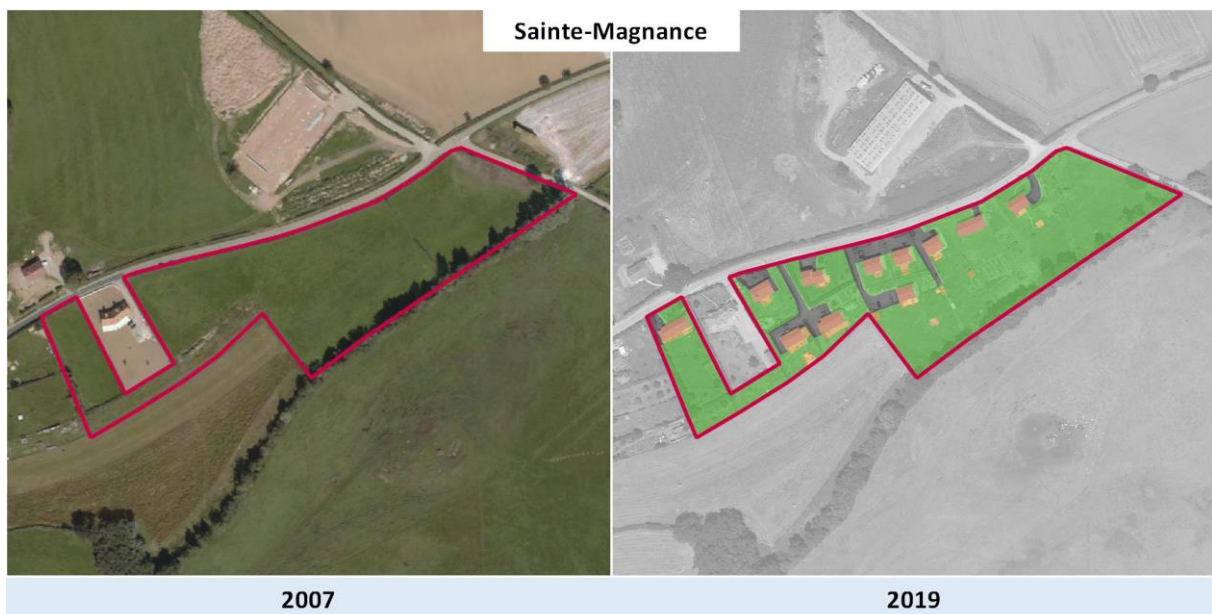
**Densité : 8,6 logt/ha**

Les densités des projets d'habitat dans les villages, où la forme de production majoritaire est le lot à bâtir, restent faibles, généralement inférieures, voire très inférieures, à 10 logements par hectare.



Emprise totale : 1,9 ha    Nombre de logements/lots : 16

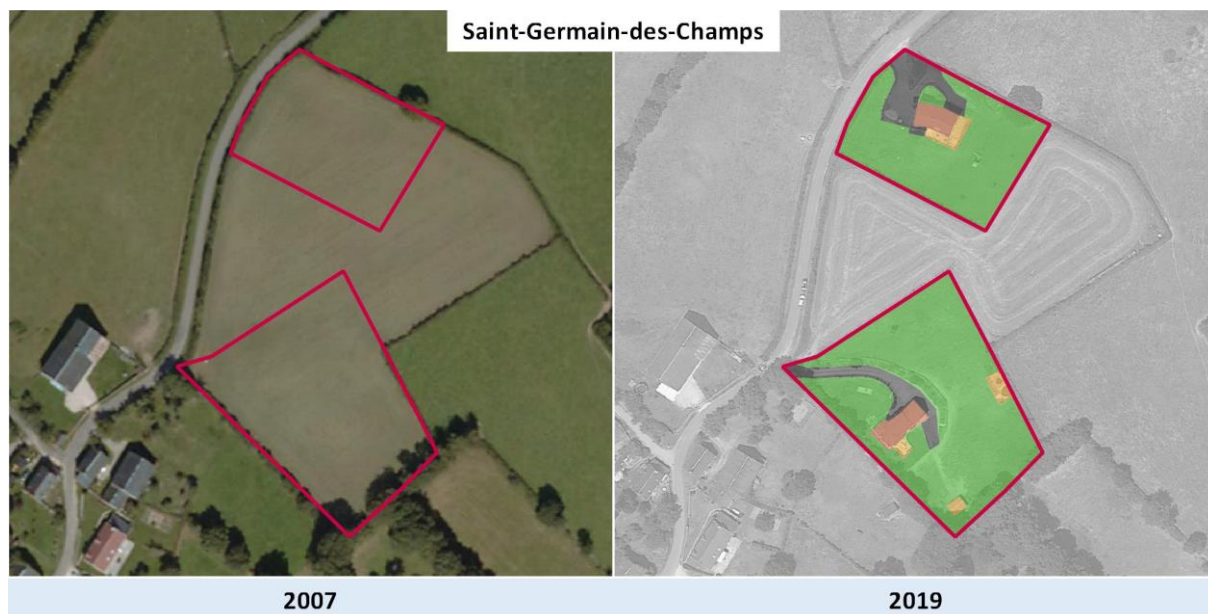
**Densité brute : 8,4 logt/ha**    **Densité nette : 11,8 logt/ha**



Emprise totale : 2,2 ha    Nombre de logements : 11

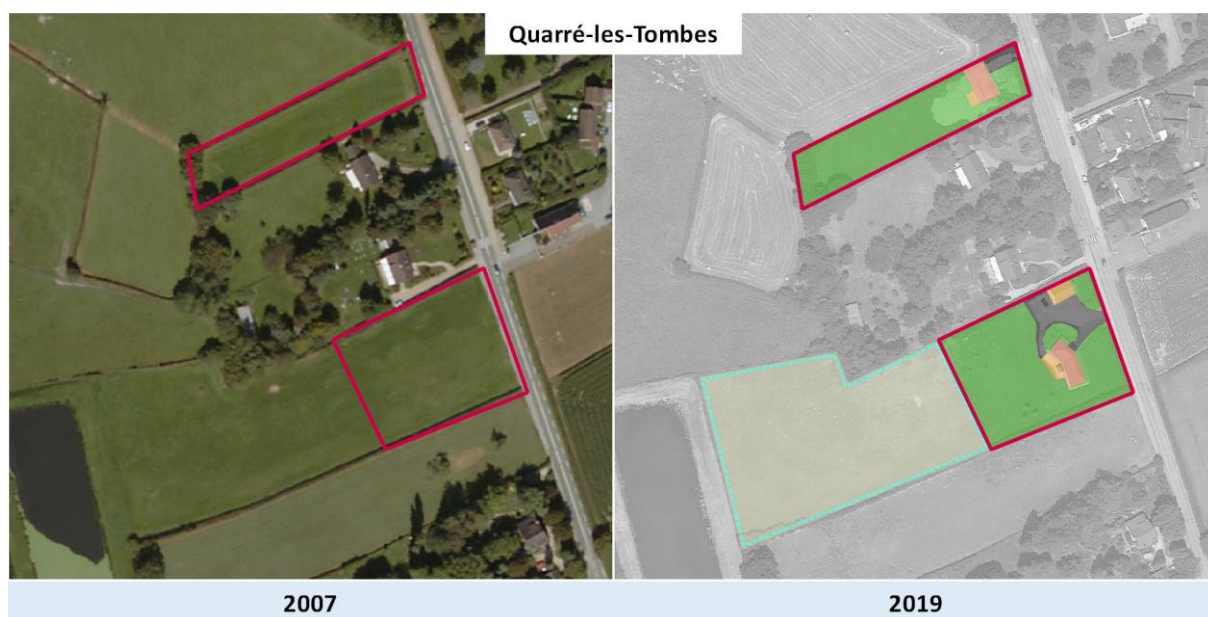
**Densité : 5 logt/ha**

Ci-après, deux exemples de consommation foncière très peu optimisée, où la construction d'une seule maison vient mobiliser entre 3 000 m<sup>2</sup> et 1,2 ha de foncier agricole, enclavant parfois des parcelles au profit de terrains d'agrément non cultivables.



Emprise totale : 0,9 ha Nombre de logements : 2

**Densité : 2,2 logt/ha**



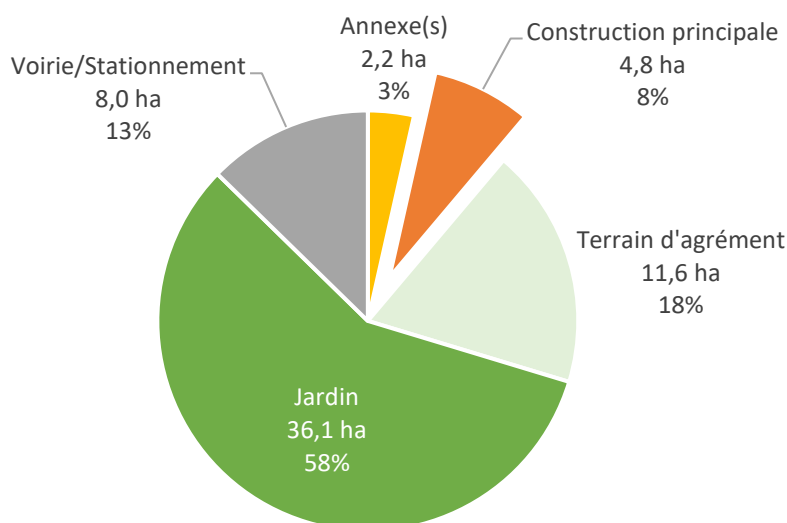
Emprise totale : 0,7 ha (+ 0,8 ha sorti de l'agriculture) Nombre de logements : 2

**Densité : 2,5 logt/ha** Parcelle retirée de l'exploitation agricole

Sur la période 2002-2019, le profil du lot à bâtir s'est donc imposé avec, pour les communes les plus périphériques, des prix du foncier relativement bas, permettant ainsi un accès à la propriété sur des parcelles importantes.

Une analyse à grande échelle (1:500) de l'usage réel du terrain permet de comprendre que les espaces naturels et agricoles consommés au profit de l'habitat le sont avec une sous-utilisation des parcelles bâties.

Répartition des 62,7 ha d'espaces agricoles et naturels consommés pour l'HABITAT (hors lots à bâtir)



En effet, l'analyse montre qu'à peine plus de 10 % des espaces consommés l'ont été pour installer la construction principale (maison, petit collectif, etc.) et ses annexes (terrasse, garage, piscine), quand les jardins et terrains d'agrément divers totalisent plus des trois quarts de la destination des espaces consommés. On peut également noter une part non négligeable (13 %) dédiée à la voirie et au stationnement (accès, allée, desserte interne, stationnement mutualisé, etc.).

Aussi, sur un lot à construire type de 1 000 m<sup>2</sup> :

- 80 m<sup>2</sup> serait dédiés à la construction principale ;
- 30 m<sup>2</sup> à ses annexes ;
- 130 m<sup>2</sup> pour réaliser l'accès et le stationnement ;
- 760 m<sup>2</sup> pour le jardin et autres terrains d'agrément.

Cette analyse indique donc que de nombreuses pistes peuvent être explorées pour densifier le tissu urbain lâche, notamment par des démarches comme le concept « Bimby<sup>8</sup> », et pour produire d'autres type de produit immobilier moins consommateurs d'espaces et mieux optimisés.

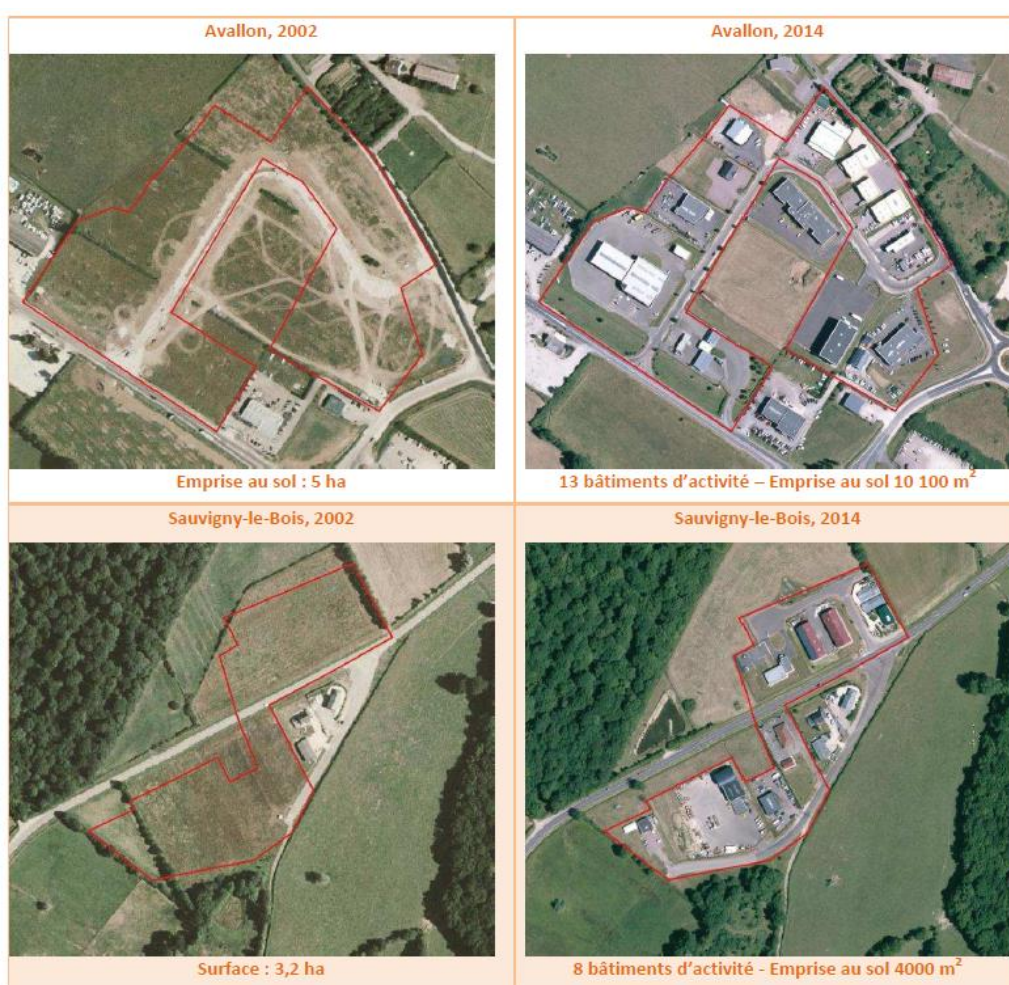
<sup>8</sup> Bimby, est l'acronyme de « Build in My Back Yard », littéralement, « construire dans mon jardin ». Le concept vise à offrir la possibilité aux propriétaires de vendre une partie de leur terrain pour la construction d'un nouveau logement. L'idée est donc de densifier les zones déjà habitées. Pour les concepteurs, les zones pavillonnaires recèleraient en effet un gisement foncier exceptionnel : il y a actuellement 14 millions de maisons individuelles et une partie des propriétaires pourrait être encline à céder une partie de leur terrain. Même si ça ne concernerait qu'1 % d'entre eux, cela représenterait déjà 140.000 terrains à bâtir.

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'aménagement des zones d'activités sur le territoire soulève également des questions d'efficacité foncière. L'aménagement des zones reste généralement peu dense, avec des parcelles très importantes par rapport aux emprises au sol des bâtiments et des surfaces de voiries ou d'entrepôts divers également importantes.

Les exemples ci-après mettent en évidence ces problématiques.

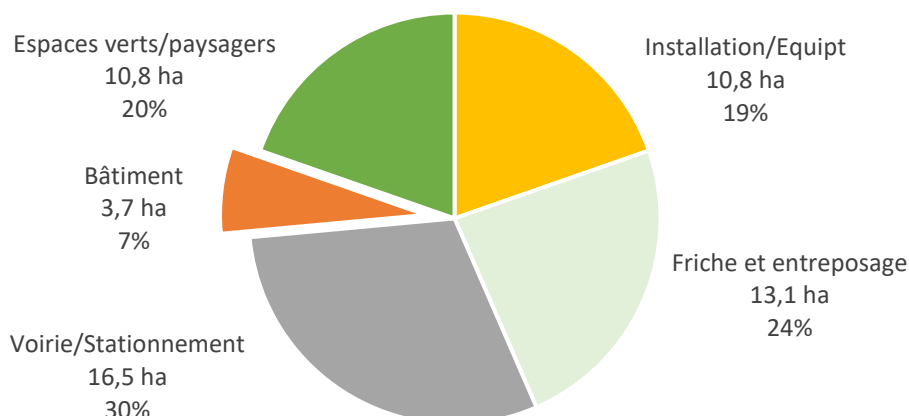
- Une zone d'activités construite au nord-ouest d'Avallon (zone de la Grande Corvée), sur une emprise de 5 hectares, a permis l'installation de 13 bâtiments d'activités pour une emprise au sol de plus de 10 000m<sup>2</sup>. Le coefficient de remplissage de la zone se situe donc autour de 20 % de surface construite.
- Une autre zone, de 3.2 hectares à Sauvigny-le-Bois, supporte 8 bâtiments d'activités pour une emprise au sol des bâtiments de 4 000m<sup>2</sup>. La zone d'activités est donc construite à approximativement 12.5 %.



*Extrait du diagnostic du SCoT du Grand Avallonnais*

Ainsi, en moyenne, les bâtiments n'occupent que 7 % de l'espace mobilisé, quand la voirie et le stationnement représentent 30 % de cet espace. Même si dans la plupart des cas, il est nécessaire de réaliser du stationnement, parfois, certains exemples démontrent d'une « bétonisation » quasi complète de la parcelle qui aurait pu être évitée. Par ailleurs, le stationnement mutualisé peut également être une piste à étudier pour réduire ce poste de consommation.

Répartition des 57,2 ha d'espaces agricoles et naturels consommés pour l'ÉCONOMIE (hors carrières et foncier économique)



Les espaces verts et paysagers, ainsi que les équipements et installations (bassins de rétention, défense incendie, etc.) représentent quant à eux 39 % du foncier consommé. Cette part importante s'explique par les nouveaux parcs d'activités communautaires, qui ont laissé une place importante aux espaces paysagers dans leurs cahiers des charges. Mais cela s'explique également du fait d'un foncier économique peu cher, qui permet à l'entreprise d'acquérir une parcelle plus grande que ce dont elle a besoin, lui permettant de voir venir dans le cas d'un éventuel développement sur site.

Enfin, le poste « friche et entreposage » (24 %) concerne le foncier à l'usage peu déterminé et peu optimisé : stockage d'épaves de voitures, de gravas, de grumes, etc. qui, bien que parfois nécessaire à l'activité installée, révèle souvent une sous-utilisation certaine du foncier économique.



Exemple d'espaces en « friche » dans la ZAE Bon Juan, à Magny

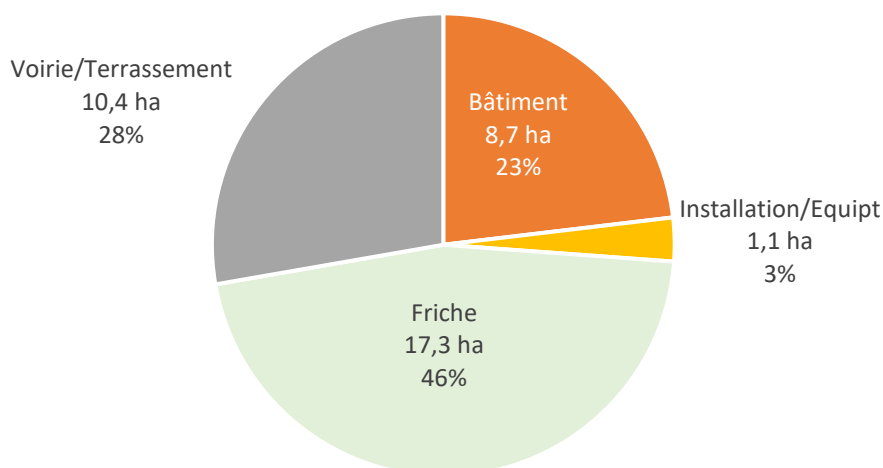
Ces chiffres mettent en évidence la possibilité de densifier les zones d'activités pour limiter la consommation foncière et éviter la dispersion des activités. Une concentration de ces dernières permet d'une part de mutualiser l'espace public et les réseaux, d'autre part de renforcer l'attractivité des entreprises grâce à des déplacements réduits pour l'utilisateur. De façon plus pragmatique, des parcelles non surdimensionnées permettent d'accueillir plus d'entreprises sur une même zone et seront bénéfiques à l'image de celle-ci (des bâtiments dispersés au sein de grands espaces vides renvoyant une image dépréciée et créant des charges d'entretien inutiles).

La plupart du temps, les zones d'activités sont localisées en entrée de ville, il sera donc primordial de veiller à l'aménagement et au traitement paysager de ces ensembles afin de ne pas dégrader les façades urbaines (et par conséquent l'image que les individus se feront de la ville).

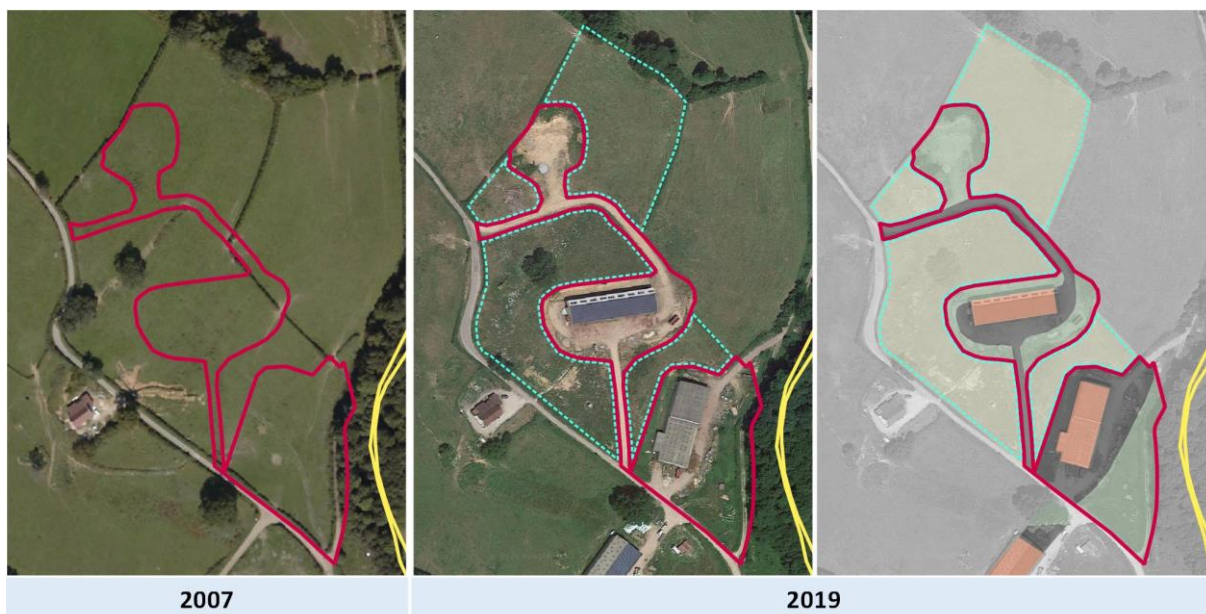
## ACTIVITÉ AGRICOLE

L'activité agricole est également très consommatrice d'espaces naturels et agricoles. Bien que ce poste bénéficie d'un statut particulier, les espaces agricoles consommés servant à exploiter les espaces restants, on note toutefois une sous-optimisation des espaces consommés avec une grande place laissée aux espaces de voiries et aux friches et entreposages divers.

Répartition des 37,5 ha d'espaces agricoles et naturels consommés pour l'AGRICULTURE



En effet, les espaces « en friche » représentent près de la moitié des espaces consommés, quand la voirie et les travaux de terrassement représentent plus du quart. Avec une part de 23 % dédiée aux bâtiments, l'activité agricole reste le poste qui utilise le mieux l'espace consommé, mais des marges de progression subsistent toutefois, notamment en ce qui concerne les implantations hors extension d'une exploitation préexistante. L'encadrement de l'implantation des nouvelles exploitations agricoles et la recherche de l'optimisation de leur foncier devront être traités par le PLUi.



Emprise totale : 1,6 ha Emprise bâtie : 0,2 ha Emprise voirie : 0,6 ha Espaces en friche : 0,6 ha

**Taux d'occupation : 12,5 % Parcelles retirées de l'exploitation agricole : 2,1 ha**

*Exemple d'implantation de bâtiment agricole peu optimisée – Quarré-les-Tombes*

---

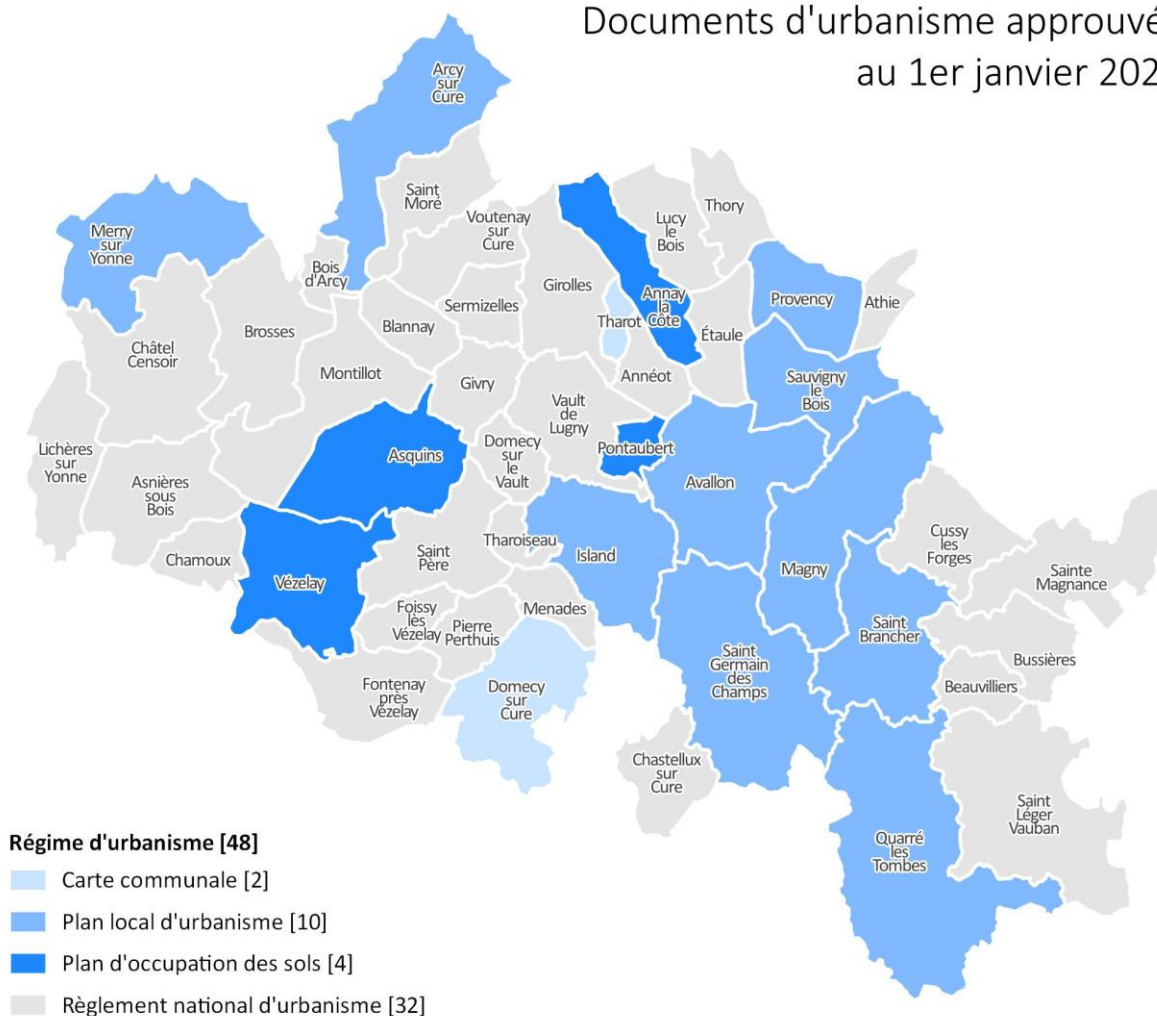
# Les outils de la planification et la maîtrise du développement

---

Le territoire de la CCAVM est peu couvert par des documents d'urbanismes, près de 70 % des communes étant actuellement soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) :

- 10 communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ;
- 4 communes sont encore couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) ;
- 2 communes disposent d'une Carte Communale.

## Documents d'urbanisme approuvés au 1er janvier 2020

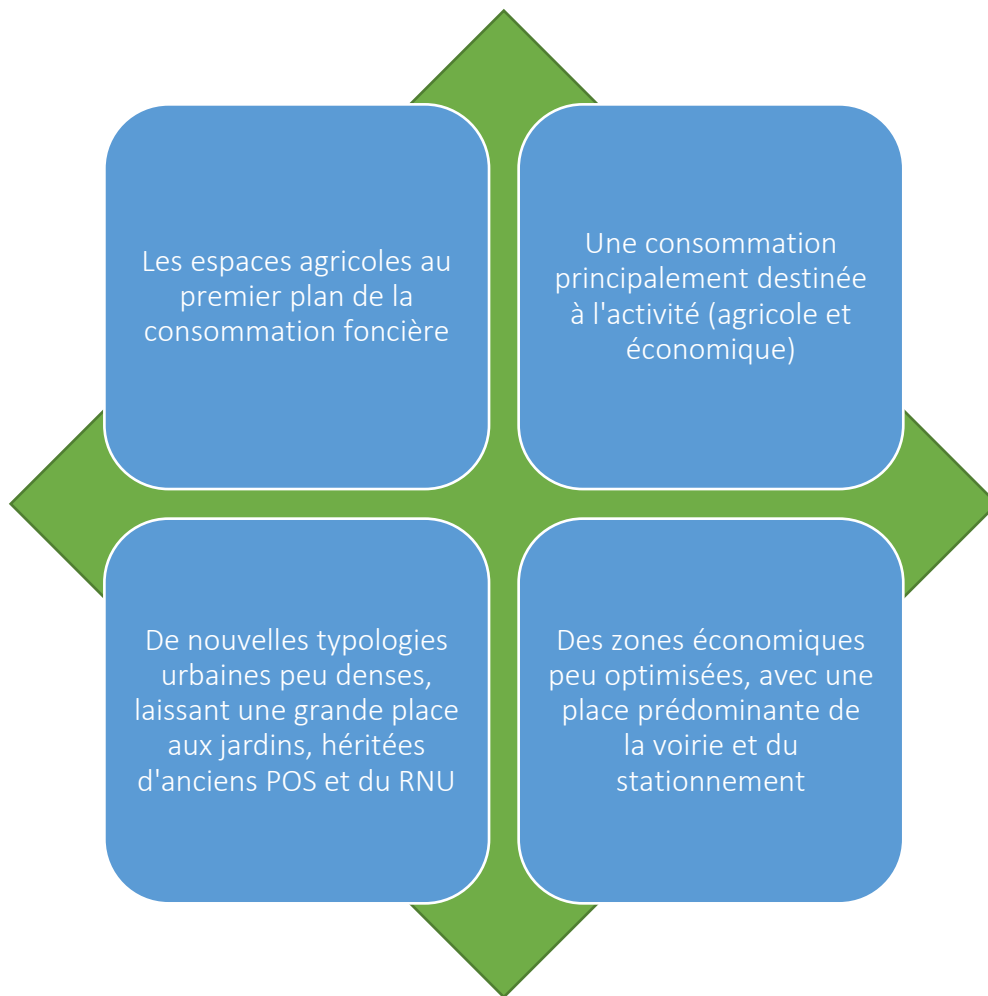


Cette situation impacte fortement le développement urbain du territoire. Les communes n'étant pas dotées d'un PLU ont peu de maîtrise sur le développement et ses modalités (absence de possibilités de réglementer les implantations, absence d'outils de maîtrise foncière, peu d'influence sur la localisation des projets, etc.) La faible couverture du territoire en documents d'urbanisme explique également que la majorité des logements produits ces dernières années sont des logements de type pavillonnaire en accession à la propriété (via la vente de lots à bâtir et le dépôt de permis au coup par coup).

---

## Synthèse Consommation de l'espace

---





## Chapitre 5 : Hiérarchisation des enjeux issus du diagnostic





Un travail collaboratif réalisé avec les élus<sup>9</sup> a permis de hiérarchiser les enjeux du diagnostic, afin de les aborder dans le PADD. Un enjeu étant ce qu'il y a à « gagner » ou à « perdre », la formulation dans le tableau suivant ne présume pas de l'action qui sera écrite dans le PADD.

La hiérarchisation retenue est la suivante :

Enjeux	Rang
<b>Une offre de santé qualitativement non satisfaisante et peu répartie</b>	1
<b>Une accessibilité Internet (mobile et fixe) hétérogène et de piètre qualité</b>	2
<b>Un bassin d'emploi économiquement autonome, dont l'équilibre repose sur quelques grands employeurs</b>	3
<b>Le potentiel touristique du territoire</b>	4
<b>Une attractivité du territoire en baisse</b>	5
<b>Des liaisons interterritoriales bus &amp; fer fonctionnelles</b>	6
<b>Une fragilité de l'appareil commercial de proximité dans les centralités</b>	7
<b>Un départ des jeunes du territoire</b>	8
<b>Un cadre de vie de grande qualité</b>	9
<b>Un air et des masses d'eau globalement de bonne qualité</b>	10
<b>Un assainissement collectif et individuel défaillant par endroit</b>	11
<b>Des milieux écologiques riches</b>	12
<b>L'adaptation des logements à l'évolution de la taille des ménages, de la structure familiale et au vieillissement de la population</b>	13
<b>Une artificialisation des sols et de la nature</b>	14
<b>Une vacance structurelle des logements et des bâtiments inexploités en centre-bourg, couplé à une décroissance démographique dans les centralités</b>	15
<b>Une organisation territoriale se reposant sur plusieurs centralités (Avallon et les bourgs-centres) permettant une proximité des services et des commerces</b>	15
<b>Des traversées de villages/bourgs/villes dangereuses et présentant des conflits d'usage (piéton, voiture, poids-lourd, vélos)</b>	17
<b>Un patrimoine vernaculaire riche peu connu et peu mis en valeur</b>	18
<b>Un patrimoine végétal peu connu et peu reconnu</b>	19
<b>Une diversité du bâti, des ambiances urbaines et des paysages en fonction des secteurs</b>	20
<b>Une forte présence des résidences secondaires sur les secteurs du Vézélien et du Morvan</b>	21
<b>Un modèle de développement urbain hiérarchisant les communes : centralité, périphérie, commune rurale</b>	22
<b>Un territoire voué au « tout voiture »</b>	23
<b>Des risques naturels peu connus des habitants</b>	23
<b>La répartition actuelle du parc de logements : logement individuel majoritaire sur tout le territoire / logement collectif minoritaire et présent essentiellement dans les centralités</b>	25

<sup>9</sup> Sondage réalisé auprès de 30 conseillers communautaires, représentant 26 communes. Chaque élu disposait de 20 points à répartir sur les 25 enjeux, afin de les pondérer.